

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

2017

PROCES VERBAL

<u>DOSSIERS EN EXERGUE</u>	PAGES
----------------------------	-------

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

- | | |
|--|---|
| 1°) Débat d'orientations budgétaires (DEL-2017-54) | 9 |
|--|---|

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rapporteur : Michelle MOREAU

- | | |
|---|----|
| 2°) Hôtel des associations - Validation du Programme - Marché de maîtrise d'œuvre (DEL-2017-55) | 49 |
|---|----|

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

- | | |
|--|----|
| 3°) Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 8 "Renforcer le rayonnement et l'attractivité du Parc de Loisirs du Lac de Maine - Etablissement Public du Parc de Loisirs du Lac de Maine (EPPALM) - Composition du Conseil d'Administration - Avenant n°3 à la convention de mise à disposition des locaux - Avenant n° 1 au règlement intérieur - Approbation (DEL-2017-56) | 55 |
| 4°) Bouchemaine - Route d'Angers - Camping du Lac de Maine - Désaffectation et déclassement du domaine public municipal (DEL-2017-57) | 62 |
| 5°) Quartier Lac de Maine - Bouchemaine - Route d'Angers - Camping du Lac de Maine - Bail commercial au profit de la société HUTTOPIA Angers (DEL-2017-58) | 63 |

Point pour information :

Rapporteur : Maxence HENRY

- | | |
|---|----|
| ◆ Inauguration du premier Espace Seniors à l'Espace du Bien Vieillir Robert Robin | 69 |
|---|----|

<u>AUTRES DOSSIERS</u>	
------------------------	--

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

Rapporteur : Michelle MOREAU

- | | |
|--|----|
| 6°) Fonds Projets de quartier - Association Intermédiaire de Travail Adapté (AITA) - Convention - Approbation - Attribution d'une subvention (DEL-2017-59) | 75 |
| 7°) Centre Jean Vilar - Contrats de cession - Approbation (DEL-2017-60) | 77 |

8°)	Centre Jean Vilar - Tarifs des activités - Approbation (DEL-2017-61)	78
9°)	Association Immeubles en Fêtes - Adhésion 2017 - Attribution d'une subvention (DEL-2017-62)	79
	Rapporteur : Alain FOUQUET	
10°)	Adoption de mesures de prévention situationnelle et de sécurisation sur le quartier Hauts-de-Saint-Aubin (DEL-2017-63)	81

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Sophie LEBEAUPIN

11°)	Renouvellement urbain - Projets Université d'Angers UFR Lettres et Sciences Humaines - Convention - Approbation - Attribution d'une subvention (DEL-2017-64)	87
------	--	----

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI

12°)	Coopération Angers / Bamako - Partenariat entre les écoles - Echanges de correspondances - Convention avec l'Association Fasso Denw - Approbation - Attribution d'une subvention (DEL-2017-65)	89
	Rapporteur : Caroline FEL	
13°)	Année scolaire 2016 / 2017 - Opération "Où il fait bon lire" - Fédération des Œuvres Laïques (FOL) de Maine-et-Loire - Les Francas - Convention - Attribution de subventions (DEL-2017-66)	92
14°)	Renouvellement du projet du Relais Assistants Maternels (RAM) par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine et Loire - Convention d'objectifs et de financement 2017 / 2020 - Avenant n°2016-01 à la convention 2016 - Approbation (DEL-2017-67)	94
15°)	Trophées de la robotique 2017 - Les Francas - Planète Sciences - Convention - Approbation - Attribution de subventions (DEL-2017-68)	97

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE

Rapporteur : Alain FOUQUET

16°)	Archives municipales - Acceptation de dons (DEL-2017-69)	99
17°)	Acquisition d'un orgue hybride au Centre des Congrès - Demande de subvention auprès de l'Etat, de la Région des Pays-de-la-Loire et du Département de Maine-et-Loire (DEL-2017-70)	101
18°)	Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets (DEL-2017-71)	103
19°)	Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) - Demande de subvention de fonctionnement auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et du Département de Maine-et-Loire pour l'année 2017 (DEL-2017-72)	106

- 20°) Ecole Maîtrisienne des Pays-de-la-Loire et Parole D.E.L.I.E.E - Conventions annuelles d'objectifs avec les associations - Approbation (DEL-2017-73) **108**
-

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

- 21°) Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 "Un partenariat responsable avec les associations" - Année 2017 - Associations sportives amateurs, scolaires et universitaires - Sociétés de loisirs et jeux sportifs - Aide à l'adhésion "Partenaire clubs" - Conventions - Approbation - Subventions de fonctionnement (DEL-2017-74) **110**
- 22°) Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 "Un partenariat responsable avec les associations" - Associations sportives amateurs - Subventions - Attribution (DEL-2017-75) **119**
- 23°) Angers Sport 2020 - Axe 4 - Orientation 9 "Renforcer la vocation éducative, citoyenne et sociale du sport" - Favoriser le lien par le sport - Médiation sportive - Convention de partenariat avec l'Agence pour l'Education par le Sport - Approbation (DEL-2017-76) **120**
- 24°) Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 6 "Garantir la qualité et la pérennité des équipements existants et en mettre de nouveaux à disposition" - Equipements sportifs - Demandes de subventions et fonds de concours auprès d'organismes (DEL-2017-77) **122**
- 25°) Dispositif "Emplois tremplins pour le territoire" - Association Notre-Dame des Champs Angers Football - Attribution de subvention (DEL-2017-78) **124**
-

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

- 26°) Quartier Centre-Ville / La Fayette - "Gare Plus" rue Fulton - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podeliha - Acquisition de 25 logements - Garantie d'emprunts d'un montant total de 2 700 000 € (DEL-2017-79) **126**
-

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES – RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Benoit PILET

- 27°) Mise à jour du tableau des emplois 2017 (DEL-2017-80) **128**

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS

- 28°) Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions (DEL-2017-81) **132**

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - SANTE PUBLIQUE

Rapporteur : Françoise LE GOFF

- 29°) Anniversaire des 100 ans de la naissance du Père Joseph Wresinski, fondateur du Mouvement Agir Tous pour la Dignité (ATD) Quart Monde - Organisation d'évènements et temps forts à Angers en 2017 - Attribution d'une subvention (DEL-2017-82) **135**
- 30°) Centre de Santé Mentale Angevin (CESAME) - Maison des Adolescents - Convention pluriannuelle d'objectifs - Approbation - Attribution d'une subvention de fonctionnement (DEL-2017-83) **137**
- 31°) Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) pôle Maine-et-Loire - Convention pluriannuelle d'objectifs - Attribution d'une subvention de fonctionnement (DEL-2017-84) **139**
-

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Rapporteur : Florian SANTINHO

- 32°) Association Jets d'encre - Journée régionale des journalistes jeunes - Attribution d'une subvention (DEL-2017-85) **141**
- 33°) Association pour la Formation des Cadres de l'Animation et des Loisirs (AFOCAL) Pays-de-la-Loire - Convention de partenariat - Approbation - Attribution d'une subvention (DEL-2017-86) **142**
- 34°) Unis Cité Pays-de-la-Loire - Convention de partenariat - Approbation - Attribution d'une subvention annuelle (DEL-2017-87) **143**

Rapporteur : Alexandre VILLALONGA

- 35°) Label Jeunesse engagée - Attribution d'une subvention (DEL-2017-88) **145**
-

PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

- 36°) Prévention Spécialisée - Association Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ASEA) - Convention 2017 entre le Département de Maine-et-Loire, les Villes d'Angers, Trélazé, Saumur, Cholet, la Communauté d'agglomération du Choletais - Approbation (DEL-2017-89) **146**
- 37°) Médiation urbaine - Service de Correspondants de Nuit - Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) (DEL-2017-90) **148**
- 38°) Acquisition de caméras piétons - Demande de subvention au FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) (DEL-2017-91) **150**

39°) Déploiement du système de vidéo protection - Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) (DEL-2017-92)	152
40°) Hébergement des chevaux de la Police Municipale - Avenant à la convention - Approbation (DEL-2017-93)	154
41°) Organisation et animation du marché de Noël - Délégation de Service Public - Décision de principe (DEL-2017-94)	155
42°) Coopération Angers Bamako - Maison du partenariat Angers Bamako - Délégation de Service Public - Décision de Principe (DEL-2017-95)	157

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

43°) Infrastructures de Communications Electroniques - Mise à disposition au profit de Mélis@ - Convention - Approbation (DEL-2017-96)	160
44°) Infrastructures de Communications Electroniques - Mise à disposition au profit de Numéricâble - Convention - Approbation (DEL-2017-97)	161
45°) Quartiers Centre-Ville Lafayette, Doutre Saint-Jacques Nazareth, Hauts-de-Saint-Aubin et Saint-Léonard Madeleine Justices - Dénominations et rectification de voies (DEL-2017-98)	163
46°) Quartiers Deux Croix Banchais - Hauts-de-Saint-Aubin et Saint-Léonard Madeleine Justices - Rue Maurice Pasquier, Rue Yvette et Rue Renée, Place Saint-Léonard et Boulevard de la Marianne - Déclassements de parcelles (DEL-2017-99)	166

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

47°) Quartier Lac de Maine - Avenue de Grésillé - Espaces verts - Déclassement partiel du domaine public municipal (DEL-2017-100)	168
48°) Quartier Doutre-Saint Jacques - Rue René Gasnier - Complexe André Bertin - Déclassement partiel du domaine public sportif (DEL-2017-101)	169

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

49°) Maison de quartier du Lac de Maine - Avenants aux marchés de travaux - Approbation (DEL-2017-102)	171
50°) Demande de permis de construire - Abri Nocturne (DEL-2017-103)	173
51°) Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation (DEL-2017-104)	177
52°) Accord cadre et marchés passés avec la société SPIE Ouest Centre - Avenants de transfert - Approbation (DEL-2017-105)	179
53°) Bibliothèque municipale - Archives documentation photothèque - Gestion des abonnements - Appels d'offres ouverts (DEL-2017-106)	181
54°) Contentieux - Groupe Scolaire Paul Valéry - Désordres décennaux - Protocole transactionnel - Approbation (DEL-2017-107)	182

Rapporteur : Isabelle LE MANIO

- 55°) Contribution au recyclage des papiers - Eco-contribution ECOFOLIO 2017 pour les tonnages émis en 2016 (DEL-2017-108) **184**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

Rapporteur : Roch BRANCOUR

- 56°) Ilot Bocquel - ZAC des Capucins - Bail emphytéotique avec le CHU d'Angers - Résiliation (DEL-2017-109) **186**
- 57°) Quartier Les Hauts-de-Saint-Aubin - RD 107 - Accès à l'échangeur d'A11 - Transfert par le Département de portions devant intégrer le domaine public routier communal (DEL-2017-110) **188**
- 58°) Aide municipale au ravalement de façades - 9ème campagne - Attribution de subventions (DEL-2017-111) **190**
- 59°) Ravalement de façades - Aide municipale au ravalement - Hors périmètre - Attribution de subvention (DEL-2017-112) **192**

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

- 60°) Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Attribution de subventions (DEL-2017-113) **194**

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS

Rapporteur : Michel BASLÉ

- 61°) Challenge d'art oratoire organisé par le Lycée Bergson pour de futurs étudiants - Remise du "Prix Ambition de la Ville d'Angers" - Dotation (DEL-2017-114) **196**

Rapporteur : Benoit PILET

- 62°) 5° Edition des Confluences Pénales de l'Ouest - Colloque "Justice et Expertise" - Attribution d'une subvention (DEL-2017-115) **197**

-
- ♦ **LISTE DES DECISIONS** prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. **198**
-

- ♦ **LISTE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE** pour information en application de l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales **203**
-

- ♦ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2016**
-

- ♦ **QUESTIONS DIVERSES**
-

Christophe BECHU



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 27 février 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 février 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2017-97), M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés : M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU et M. Vincent DULONG.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à M. Alexandre VILLALONGA (à partir de la DEL-2017-98)

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB

M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT

M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Maxence HENRY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1^{er} mars 2017

CONSEIL MUNICIPAL D'ANGERS

SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

Monsieur le Maire : Je vais vous inviter à regagner vos places pour que le Conseil municipal puisse commencer. Je vous indique qu'il y a quelques absents. Alain PAGANO a donné pouvoir à Chadia ARAB ; Laure REVEAU a donné pouvoir à Antony TAILLEFAIT et Vincent DULONG a donné pouvoir à Estelle LEMOINE-MAULNY. Luc BELOT pourrait ne pas rester jusqu'à la fin du Conseil, auquel cas c'est Fatimata AMY qui portera son pouvoir et Constance NEBBULA à son départ a donné pouvoir à Alexandre VILLALONGA.

Mes chers collègues, je vais vous proposer que nous puissions entamer l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Autant celui du mois de janvier était bref, à la fois en termes de nombre de délibérations et de sujets évoqués, autant celui-là, ce soir, comporte plusieurs dossiers en exergue. Il va être question du devenir du Foyer des Jeunes Travailleurs de la Roseraie et de sa reconversion pour accueillir des associations, il va être question de l'avenir du camping municipal d'Angers, des espaces seniors, pour les dossiers en exergue, mais, avant cela, nous allons lancer notre cycle budgétaire pour 2017 avec le Débat d'Orientations Budgétaires. Je vais demander à notre Adjoint aux Finances d'assumer la présentation de ce DOB, en vous indiquant que c'est Maxence HENRY, ce soir, qui, conformément à l'ordre alphabétique, sera le secrétaire de séance. Dans ces conditions, mes chers collègues, je passe la parole à Emmanuel CAPUS.



DOSSIERS EN EXERGUE



Délibération DEL-2017-54

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Débat d'orientations budgétaires

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

EXPOSE

■ Introduction

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 2312-1), un débat sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget.

La récente loi NOTRe et le décret du 24 juin 2016 ont complété cet article du CGCT en ajoutant une présentation obligatoire des orientations en matière de ressources humaines lors de ce débat budgétaire.

En conformité avec ces éléments, les orientations budgétaires 2017 seront donc structurées autour de 2 rapports de la manière suivante :

Un rapport sur les orientations financières reprenant :

I. Projet de mandat et stratégie financière associée

1. Angers : Ville en mouvement
2. Bilan à mi-mandat de la mise en œuvre de la stratégie financière

II. Eléments pluriannuels 2017-2020 : Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement

1. Une projection des niveaux d'épargne et d'endettement envisagés sur 3 ans
2. Une présentation des engagements pluriannuels via le Plan Pluriannuel d'Investissement

III. Principales hypothèses du projet de BP 2017

1. Préambule méthodologique : passage en Communauté Urbaine et lecture du budget 2017
2. Evolution des recettes et des dépenses de fonctionnement
3. Les principales hypothèses du projet de BP 2017 : évolution des dépenses et des recettes d'investissement

IV. Informations sur la structure et la gestion de l'encours de dette

V. Orientations stratégiques dans le domaine des ressources humaines

Un rapport annexe dédié aux ressources humaines comprenant :

1. Orientations stratégiques dans le domaine des ressources humaines
2. Un point sur la structure des effectifs

3. Des éléments autour des conditions de rémunération et de la durée effective du travail
4. Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire

I- Projet de mandat et stratégie financière associée

■ Angers : Ville en mouvement

Après le temps de la concertation et des études, l'année 2017 marque le lancement des travaux liés aux projets structurants du mandat.

Les travaux concernant **Cœur de Maine** vont débiter dans les prochains mois avec comme objectif de reconquérir les berges de la Maine. Ce projet associé au réaménagement du secteur **Quai Saint Serge** (avec notamment la **nouvelle patinoire**) renforce la mutation en profondeur annoncée pour ce secteur de notre Ville. D'autres quartiers vont également voir des changements majeurs se concrétiser dans les mois qui viennent. C'est le cas des quartiers **Belle Beille, Monplaisir et des Hauts de Saint Aubin** avec le début ou la poursuite des **actions de rénovation urbaine**. **La rénovation d'une place** de quartier chaque année au cours du mandat participera également à ce renouveau de nos quartiers.

Cette seconde partie du mandat sera aussi marquée par la **rénovation du Centre des Congrès, la végétalisation du cœur de Ville** ou encore la finalisation de **l'ensemble Cours Saint Laud** qui auront tous comme vocation de renforcer l'attractivité touristique et le dynamisme économique de notre territoire.

L'ensemble de ces projets associés à d'autres projets structurants (la mise en place de la seconde ligne de tramway, la réhabilitation du parc des sports de la Baumette, la nouvelle Maison de Quartier du Lac de Maine...) sont pleinement en cohérence les uns avec les autres et forme la structure de notre action d'aménagement.

Bien évidemment, cette seconde phase du mandat va engendrer des besoins de financement plus conséquents qu'en 2015 ou 2016. Pour autant, **notre engagement de ne pas augmenter les impôts sur le mandat sera scrupuleusement respecté.**

La résolution de cette équation budgétaire, qui va perdurer jusqu'à la fin du mandat, **a été anticipée** grâce à la mise en œuvre, depuis plus de deux ans, d'une stratégie financière exigeante mais cohérente avec le projet porté par notre collectivité.

Pour mémoire, cette stratégie repose sur 3 grands piliers indispensables pour garantir la capacité d'actions de la collectivité à moyen et long terme :

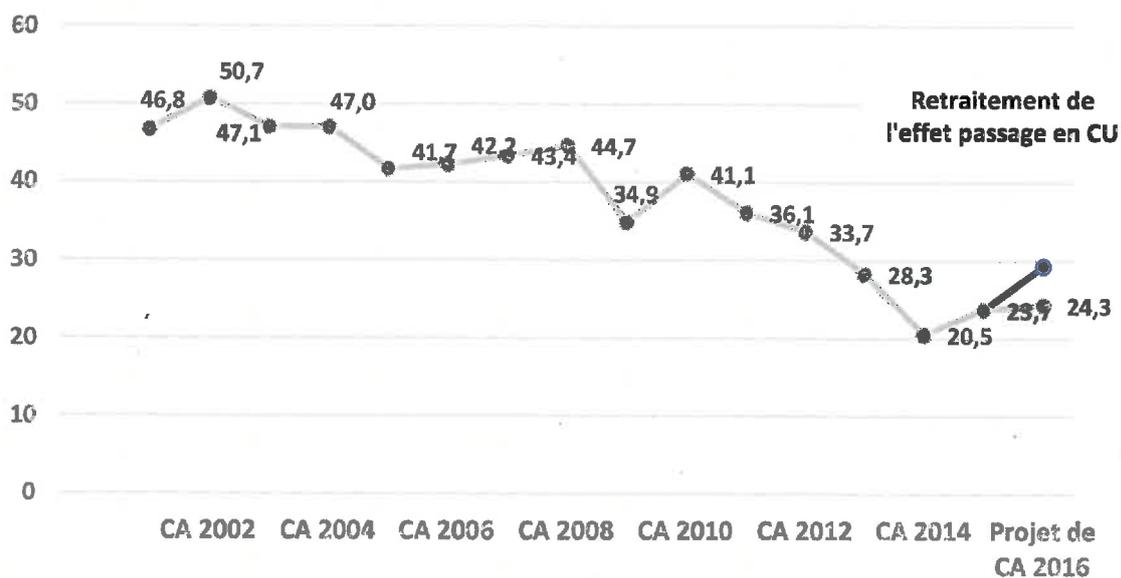
- **Préserver l'épargne afin de respecter l'équilibre du budget en :**
 - contenant l'évolution des dépenses de fonctionnement,
 - compensant le prélèvement sur la DGF par l'Etat de 73 M€ (entre 2014 et 2020) en recherchant toutes les opportunités de financement (gestion dynamique du patrimoine, recherche de subventions),
- **Soutenir un niveau d'investissement volontariste pour structurer et dynamiser notre territoire sans augmenter les impôts,**
- **Limiter l'évolution de la dette durant le mandat au niveau moyen des collectivités de la strate et bénéficier des taux historiquement bas,**

■ Bilan à mi-mandat de la mise en œuvre de cette stratégie

Préserver l'épargne afin de respecter l'équilibre du budget

Les mesures financières correctrices engagées depuis 2014 ont porté leurs fruits en 2015 et 2016 et permis d'enrayer la chute des niveaux d'épargne constatée ces dernières années.

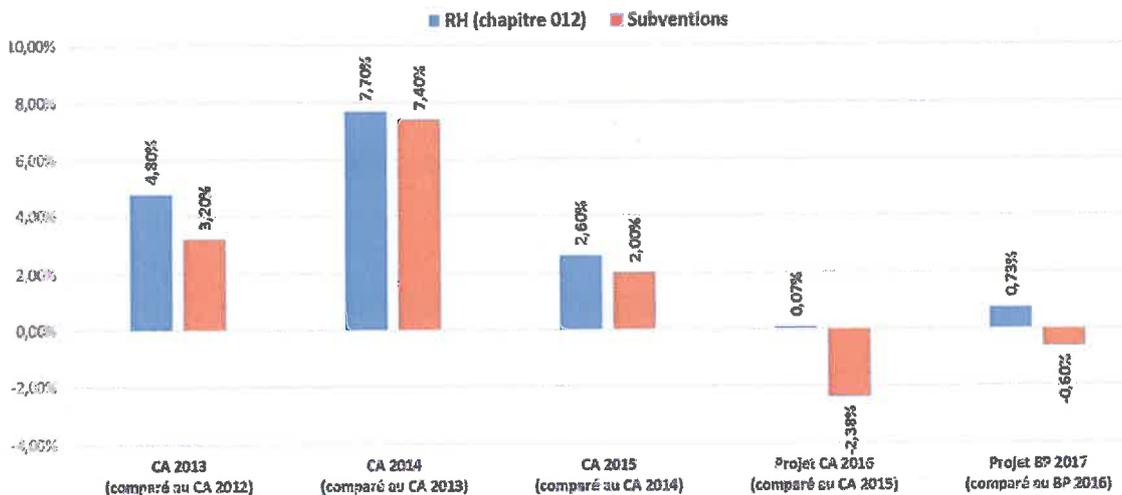
Evolution de l'épargne brute depuis 2006



Cette amélioration des épargnes s'est opérée dans un contexte de fortes contraintes sur nos recettes. La Contribution au Redressement des Finances Publiques décidée par le Gouvernement pèse pour 73 M€ sur le mandat. Nous faisons en sorte de surmonter cette contrainte en grande partie grâce à **la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement dans le cadre d'une démarche partagée** (la Relecture des politiques publiques honorée par le Prix Territoria d'or 2016).

Une illustration de ces résultats est le suivi des taux d'évolution des dépenses RH et de subventions sur la période 2013-2017 :

Taux d'évolution des dépenses RH et des subventions



Soutenir un niveau d'investissement volontariste pour structurer et dynamiser notre territoire sans augmenter les impôts,

Même si l'année 2017 marque le lancement des travaux liés aux projets structurants du mandat, les années 2014 à 2016 ont déjà portés près de 170 M€ de dépenses pour dynamiser notre territoire (chiffres CA 2014, CA 2015 et projet de CA 2016 hors dette).

Pour finaliser le projet de mandat, la période 2017-2020 devrait voir environ 227 M€ supplémentaires d'investissement irrigués notre territoire pour permettre la poursuite de son développement.

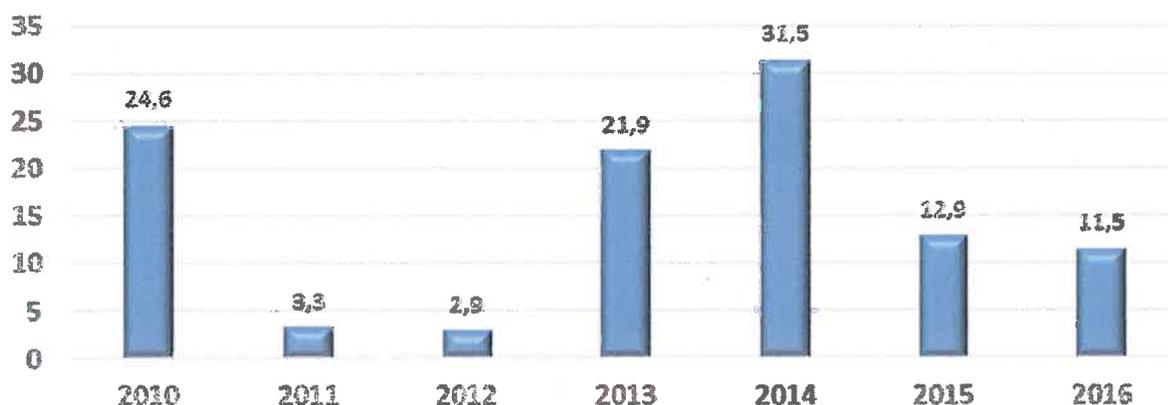
Compte tenu du niveau significatif des investissements portés sur ce mandat (environ 400 M€), les efforts de gestion mentionnés ci-dessus sont indispensables. Au moment du CA 2016, nous verrons que le résultat, après 2 ans et demi de responsabilité, atteint 19 M€. Nous avons donc généré 20 M€ d'efforts. Ils seront totalement réinjectés dans le financement de nos investissements. Pour mémoire au CA 2013, le résultat de clôture de notre budget était négatif de près d'1 M€.

Cette action sur nos dépenses courantes nous permet ainsi de garantir la capacité d'actions de la collectivité à moyen et long terme.

Limiter l'évolution de la dette durant le mandat au niveau moyen des collectivités de la strate et bénéficier des taux historiquement bas.

Pour compléter ce financement des investissements structurants, le recours à l'emprunt est également un levier notamment en cette période de taux historiquement bas. A titre de bilan, le graphique ci-après présente la variation de l'encours depuis 2010 et illustre le caractère maîtrisé et responsable du niveau d'endettement dans notre collectivité ces deux dernières années.

Variation de l'encours de dette par année depuis 2010



Pour les quatre années à venir et le besoin de financement s'accroissant, ce recours se fera avec la double contrainte suivante :

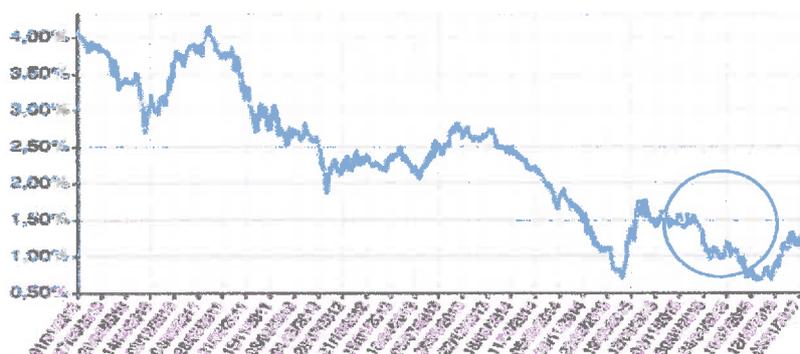
- Au global et sur la période 2017-2020, l'endettement supplémentaire devrait être proche des **70 M€**. Cet endettement supplémentaire de 70 M€ sera à comparer au 227 M€ d'investissement prévus.
- L'encours de la Ville devra rester **dans la moyenne basse des Villes de sa strate**.

Au final, cette stratégie financière nous permet de financer nos investissements grâce aux économies de gestion tout en préservant notre capacité d'actions sur le moyen terme sans augmenter les impôts.

Même si cette stratégie est cohérente, elle n'en est pas moins adaptable dans sa mise en œuvre notamment au regard des de la remontée des taux longs constatée sur les marchés financiers.

Taux swap EUR 20 ans (contre 6 mois)

Date : 01/02/2017



Nous anticipons que cette remontée des taux longs va se prolonger sur les deux ans qui viennent. Cet élément nous incite donc à deux actions complémentaires pour ce projet de BP 2017 :

- mobiliser plus de financement bancaire que nécessaire au premier semestre 2017 pour bénéficier d'un niveau de taux plus faible qu'en 2018. A titre d'illustration, obtenir 10 M€ de prêt sur 20 ans à 2 % en 2017 au lieu de 2,5 % en 2018 nous coûterait 0,15 M€ de plus d'intérêts d'avril à décembre 2017 mais nous ferait gagner plus de 0,5 M€ sur la durée de vie du prêt.

- ne pas mobiliser en totalité le fruit de nos efforts de gestion (19 M€) lors du Budget supplémentaire 2017 mais le réserver majoritairement pour 2018, année où le besoin de financement sera le plus conséquent,

A noter que ces actions autour de notre stratégie d'endettement s'inscrivent dans la continuité de celles réalisées fin 2016 en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations qui nous ont permis d'anticiper la réservation d'enveloppes de financement pour 2017 à des conditions avantageuses voire exceptionnelles :

- 6,5 M€ à 1,5 % sur 20 ans,
(contre 2 % affiché début février 2017 par certains établissements bancaires),
- 2 M€ de prêt à taux 0 % sur 20 ans.

II- Eléments pluriannuels 2017-2020 : Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement

■ Dans un contexte incertain, une prospective financière 2017-2020 responsable

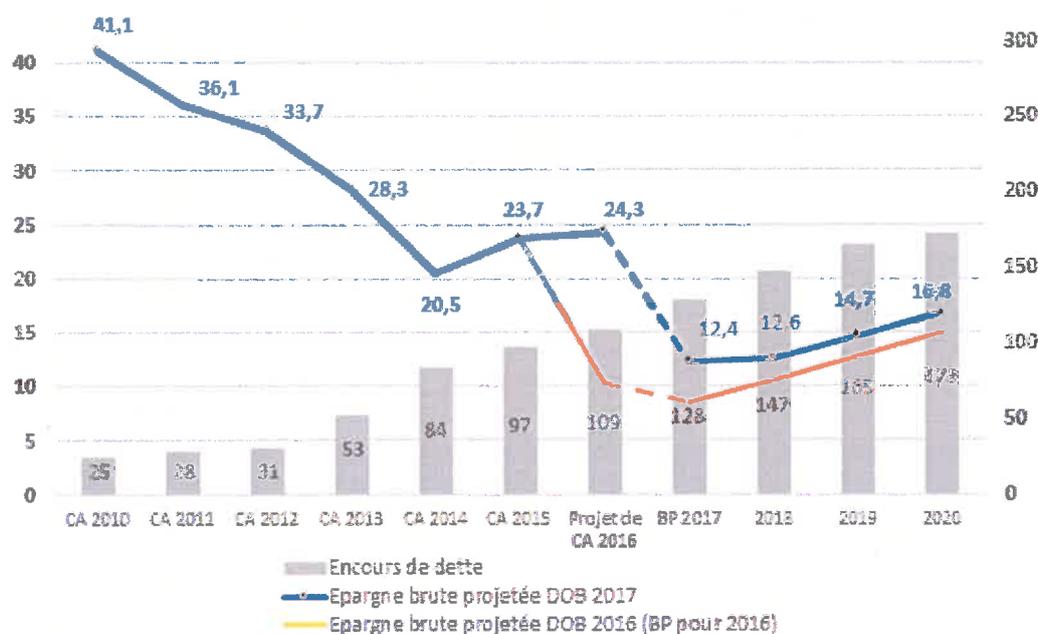
Compte tenu d'un environnement incertain tant en termes de croissance économique que de politique de maîtrise des dépenses publiques par l'Etat, l'exercice de prospective budgétaire a pour objectif de dégager les grandes tendances du budget principal pour les années à venir sur la base d'hypothèses réalistes :

- Evolution des dépenses RH : inférieure à 1%,
- Charges générales : - 2 %,
- Autres frais de fonctionnement : 0%,
- Baisse de la DGF identique en 2017 et 2018,
- 227 M€ de charges d'investissement sur le budget principal entre 2017 et 2020.

Les principaux enseignements à fin 2020 de cette étude prospective permettent d'envisager les niveaux d'épargne et d'endettement suivants sur les 3 prochaines années :

1. **Une épargne brute qui s'améliore** grâce aux efforts de gestion
2. **Une augmentation de la dette sur le mandat** (de 84 M€ fin 2014 à 173 M€ fin 2020) à relativiser :
 - **Un maximum de 100 M€** de dette supplémentaire pour 400 M€ d'investissement financés,
 - la Ville resterait **dans la moyenne basse des Villes de sa strate**.

Evolution de l'épargne brute et de l'encours de dette de 2010 à 2020



Pour mémoire, entre 2016 et 2017, la grille de lecture du graphique évolue dans la mesure où à partir de 2017 l'approche budgétaire retenue correspond au format d'un budget primitif (les cessions ne sont pas imputées en fonctionnement mais en investissement).

■ Plan pluriannuel d'investissement 2017-2020

Cette prospective est réaliste et s'appuie sur un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2017-2020 déclinant notre volonté de maintenir un niveau d'investissement adapté sans pour autant aller au-delà de nos capacités financières. Les deux tableaux ci-dessous présentent par politique sectorielle et par opération les principaux engagements financiers à venir pour notre collectivité.

Présentation par politique sectorielle

Politique sectorielle	Projet BP 2017	2018	2019	2020	Total 4 années
Urba. logement aménag. urbain	12 589 483	13 431 000	10 986 000	15 361 000	52 377 483
Activités sportives et loisirs	16 404 350	17 197 950	14 454 950	4 067 950	52 125 200
Pilotage mutualisé politiques	11 635 100	11 653 100	11 636 000	11 392 000	46 316 200
Dév. économique et du tourisme	2 785 000	13 560 000	4 360 000	210 000	20 915 000
Voirie et espaces publics	3 978 365	4 080 000	4 080 000	2 580 000	14 718 365
Educ enfance famille formation	1 831 700	2 101 700	3 591 700	4 711 700	12 146 800
Parcs, Jardins et paysages	4 197 000	2 596 000	2 501 000	2 329 000	11 623 000
Citoyenneté & vie de quartiers	3 661 500	590 000	190 000	0	4 441 500
Actions culturelles patrimoine	1 711 462	955 000	855 000	815 000	4 336 462
Propreté urbaine	690 000	653 000	653 000	653 000	2 649 000
Partenaires politique sociale	600 000	865 000	365 000	365 000	2 195 000
Prévention et sécurité	525 000	548 000	40 000	40 000	1 153 000
Déplacements	1 000 000	50 000	50 000	50 000	1 150 000
Rayonnement et coopérations	100 000	100 000	100 000	100 000	400 000
Protection de l'environnement	47 000	91 000	91 000	91 000	320 000
Attract. commerciale & artisa.	28 000	48 000	48 000	48 000	172 000
Relations avec les usagers	72 000				72 000
Total général Hors dette	61 865 960	68 519 750	53 911 650	42 813 650	227 111 010

Présentation des principales opérations : 14 opérations pour les 2/3 du PPI total

Opérations	Projet BP 2017	2018	2019	2020	Total 4 années
Nouvelle patinoire - Création	4 499 000	11 330 000	10 637 000	3 534 000	30 000 000
Coeur de Maine - Centre Maine	5 000 383	8 100 000	4 100 000	6 045 000	23 245 383
Centre des congrès - Réhabilitation	1 790 000	13 350 000	4 150 000	0	19 290 000
Travaux Bâtiments Ville	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	18 000 000
Refactorations - Moyens informatiques	1 900 000	3 236 000	3 430 000	3 200 000	11 766 000
Fonds de concours Voirie	2 346 000	3 500 000	3 500 000	2 000 000	11 346 000
ZAC Capucins	3 000 000	2 050 000	1 900 000	1 450 000	8 400 000
Parc des Sports de la Baumette	5 157 400	1 450 000	650 000	170 000	7 427 400
Acquisitions foncières	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	6 800 000
Stade Jean Bouin - Tribune Colombier	4 000 000	2 000 000	0	0	6 000 000
Végétalisation coeur de ville	2 125 000	732 000	722 000	500 000	4 079 000
Maison de Quartier Lac de Maine	3 370 000	500 000	100 000	0	3 970 000
ZAC Verneau	1 000 000	750 000	750 000	1 075 000	3 575 000
Autres stades (Frémur, Baraterie...)	1 220 000	1 000 000	250 000	0	2 470 000
Total principales opérations	41 607 783	54 198 000	36 389 000	24 174 000	156 368 783
% du PPI complet	67%	79%	67%	56%	69%

Compte tenu du niveau des investissements sur les 3 prochaines années (environ 55 M€ par an en moyenne), ces perspectives financières nous obligent également à envisager de façon durable un encadrement étroit des dépenses de fonctionnement afin de conserver un minimum d'autofinancement de l'investissement.

III- Principales hypothèses du projet de BP 2017

■ Les principales projections 2017 conformes au chemin tracé

Quelques traits marquants caractérisent ce projet de budget 2017:

- **Une baisse des dépenses de fonctionnement (-0,2%)** avec une maîtrise de la masse salariale (+0,7%) et ce malgré des contraintes externes fortes (revalorisation du point d'indice, Parcours Professionnel Carrière et Rémunérations...)
- **Une progression des recettes de fonctionnement (+ 0,6%) :**
 - grâce notamment à la progression des allocations compensatrices (+1,3 M€), le transfert de la taxe d'électricité (+2,3 M€) et les dividendes de la SOCLOVA (+2 M€),
 - malgré une nouvelle baisse de la DGF liée à la Contribution au Redressement des Finances Publiques (- 1,9 M€).
- **Un autofinancement brut à 14.6 M€** (soit 12% de plus qu'en 2016) et **un autofinancement net qui s'améliore de près de 1,5 M€,**
- **un emprunt d'équilibre à 27 M€ contre 18 M€ 2016** conformément à notre stratégie d'endettement et à nos anticipations d'évolution des taux long terme.

Fonctionnement

RECETTES				
	BP 2016	BP 2017	Ecart	%
Taxe foncières et d'habitation	97 970	96 970	-1 000	-1,0%
DGF (Dotation Forfaitaire, DSU, DNP)	49 350	48 160	-1 190	-2,4%
Attribution compensation et DSC	14 744	10 671	-4 073	-27,6%
Autres recettes (Produits d'exploitation, produit des services ...)	54 458	61 916	7 458	13,7%
Sous total	216 522	217 717	1 195	0,6%

DEPENSES				
	BP 2016	BP 2017	Ecart	%
Personnel (chap 012)	114 131	114 969	838	0,7%
Subventions	42 298	42 044	-254	-0,6%
Autres dépenses	47 100	46 038	-1 062	-2,3%
Sous total	203 529	203 051	-478	-0,2%
Autofinancement Brut	12 993	14 656	1 663	12,9%
Intérêts (hors ICNE)	2 570	2 310	-260	-10,1%
Épargne brut	10 423	12 346	1 923	18,5%
Capital	6 855	7 332	477	7,0%
Autofinancement net	3 568	5 024	1 456	40,8%
Total Annulé (C+)	9 425	9 842	217	2,3%

Investissement

FINANCEMENT				
	BP 2016	BP 2017	Ecart	%
Autofinancement	3 568	5 024	1 456	41%
Autres recettes (FCTVA, subventions ...)	25 044	29 998	4 954	20%
Emprunt	17 797	26 844	9 047	51%
Gestion déléguée voirie	15 148	12 638	-2 510	-17%
Total	61 557	74 504	12 947	21%

DEPENSES				
	BP 2016	BP 2017	Ecart	%
Dépenses d'équipement	46 679	61 866	15 187	33%
Gestion déléguée voirie	15 148	12 638	-2 510	-17%
Total	61 827	74 504	12 677	21%

Les évolutions suite au passage en Communauté Urbaine et aux ajustements des attributions de compensation

La structure de ce projet de budget primitif 2017 est encore marquée par quelques changements de périmètre de BP à BP liés au passage en Communauté Urbaine. Même s'ils restent beaucoup plus réduits que ceux de 2016, ces ajustements méritent d'être mentionnés et gardés en mémoire pour la suite de la lecture du document.

Il s'agit :

- du transfert de la taxe d'électricité d'Angers Loire Métropole vers la Ville : 2,3 M€ de recettes en plus par rapport au BP 2016,
- de la prise en charge par ALM de la contribution de la Ville au budget annexe transports: 1,7 M€ de dépenses en moins pour le budget principal de la Ville,

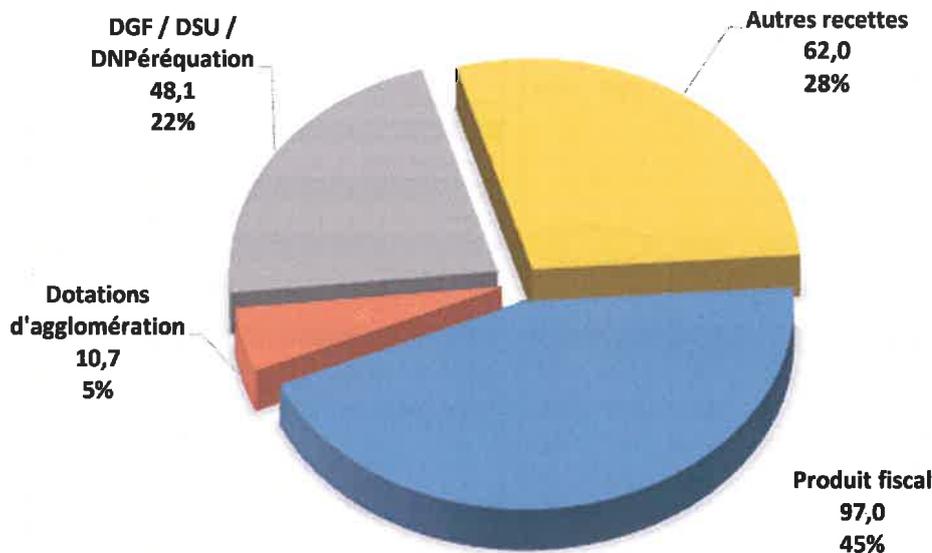
Au final, ces deux éléments sont compensés par une baisse de notre attribution de compensation de 4 M€ qui garantit ainsi la **neutralité** du dispositif pour le budget de la Ville d'Angers et de la CU.

Structure et évolution des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

	BP 2016	BP 2017	% BP 2017/ BP 2016
Produit fiscal	98,0	97,0	-1,1%
Dotations d'agglomération	14,7	10,7	-27,2%
DGF / DSU / DNPéréquation	49,3	48,1	-2,5%
Autres recettes	54,5	62,0	13,7%
Total	216,5	217,7	0,6%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT en M€



Produit fiscal

Compte tenu de l'engagement de l'équipe municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition, nos estimations sur la fiscalité sont construites sur la base d'une croissance prudente des bases fiscales notifiées en 2016 de 0,4% de variation nominale et 0,6% de variation physique. Les services fiscaux nous ont informé du produit fiscal définitif de **95,95 M€** sur 2016.

A partir de ces hypothèses, les recettes générées par la fiscalité ménages approcheraient les **97 M€ pour ce projet de BP 2017**.

En terme d'évolution, ce projet de BP 2017 fait donc apparaître une baisse d'environ 1 M€ par rapport aux prévisions du BP 2016 (98 M€).

Cet écart d'1 M€ est moins liée aux projections 2017 qu'au niveau trop élevé de la prévision 2016. Pour mémoire, cette prévision du BP 2016 a été réalisée dans un contexte législatif flou qui ne nous permettait pas de chiffrer les impacts du dispositif d'exonération décidé par l'Etat pour neutraliser les effets de la suppression de la ½ part fiscale pour les personnes veuves.

La notification des produits fiscaux 2016 nous avait permis de rectifier ces éléments à la baisse au cours du budget supplémentaire de juin 2016.

Dotations d'Agglomération

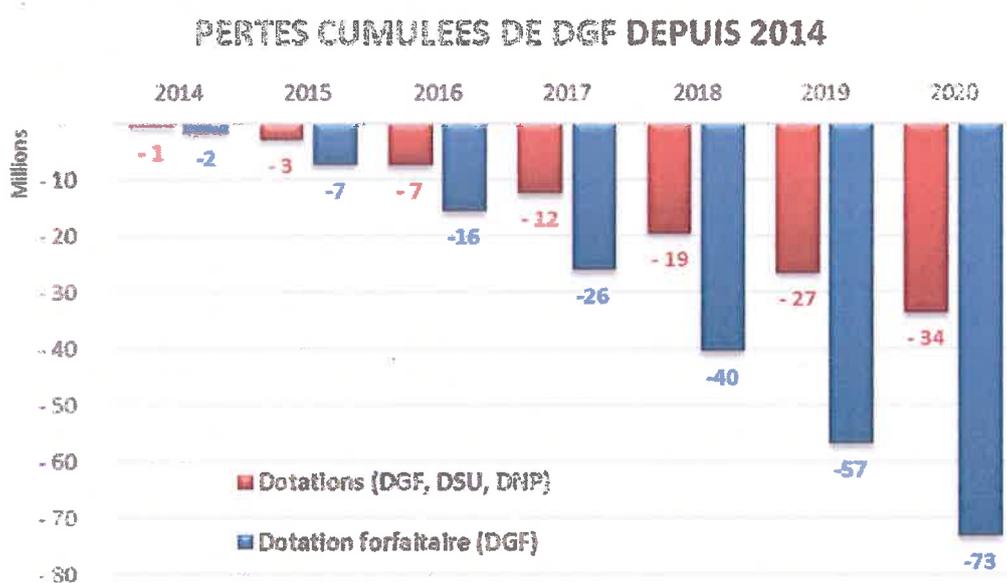
Ce poste comprend à la fois la dotation de solidarité communautaire et l'attribution de compensation. Si la première reste stable à 6 M€, la seconde est particulièrement impactée par les ajustements liés à la création de la Communauté Urbaine. Le montant de l'attribution de compensation de BP à BP diminue ainsi de 4 M€ pour compenser les transferts de recettes et de charges de la Ville vers la Communauté Urbaine.

Ces évolutions sont retracées dans la partie «les évolutions suite au passage en Communauté Urbaine et aux ajustements des attributions de compensation ».

DGF : dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine, dotation nationale de péréquation

La DGF, principale dotation des collectivités locales, est depuis 2014 ponctionnée du montant de la Contribution au Redressement des Finances Publiques. Avec l'aide d'un cabinet spécialisé, nous avons simulé l'évolution de la DGF sur le mandat (à réglementation constante) en intégrant la dotation de solidarité urbaine dont bénéficierait Angers avec l'application de la réforme adoptée par la loi de Finances 2017.

La perte cumulée de DGF (graphique ci-dessous) serait donc entre 2014 et 2020 de 34 M€ soit la moitié des investissements 2017 projetés pour la collectivité. Même si notre collectivité contribuera bien pour 73 M€ au titre de la contribution au redressement des finances publiques, l'évolution favorable de la dotation de solidarité urbaine vient atténuer cette baisse importante.



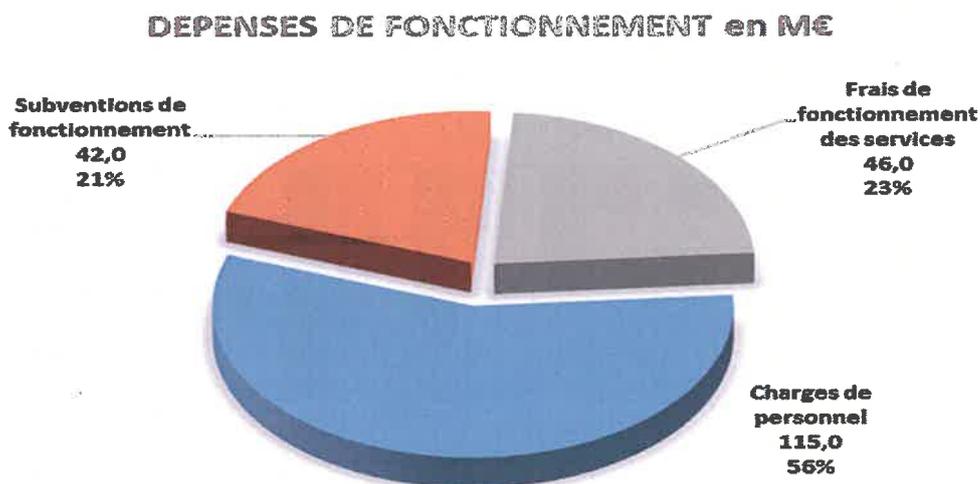
Les autres recettes

Les autres recettes sont constituées des autres dotations et impôts, des recettes d'exploitation, des recettes exceptionnelles, des produits financiers, etc... Il est projeté une hausse de 14,2 % soit 7,6 M€. Les principales recettes subissant des évolutions :

- Le niveau des allocations compensatrices de fiscalité devrait augmenter de 1,3 M€. Cette hausse s'inscrit dans la continuité des mouvements autour de la suppression de la ½ part fiscale par l'Etat pour les personnes veuves.
- Comptabilisé lors du BP 2016 dans le budget d'Angers Loire Métropole, le produit de taxe d'électricité 2017 est prévue dans ce BP 2017 côté Ville d'Angers pour 2,4 M€.
- La comptabilisation des dividendes de la SOCLOVA pour 2017 est projeté à hauteur de 2 M€.

■ Structure et évolution des dépenses de fonctionnement

	BP 2016	BP 2017	% BP 2017/ BP 2016
Charges de personnel	114,1	115,0	0,7%
Subventions de fonctionnement	42,3	42,0	-0,6%
Frais de fonctionnement des services	47,1	46,0	-2,3%
Total	203,5	203,1	-0,2%



Les orientations en matière de ressources humaines et de gestion des emplois et des compétences

L'évolution du chapitre 012 « dépenses de personnel » est maîtrisée avec une évolution globale de 0,73% malgré les mesures de revalorisation décidées par l'Etat.

Cette dimension stratégique des ressources humaines est présentée à la fin du présent rapport puis détaillée dans le rapport annexe dédié.

Les subventions de fonctionnement et les participations

Les subventions de fonctionnement diminuent de -0,6 % passant de 42,3 M€ à 42 M€. Cette situation comptable globale masque des situations différenciées (pas de baisse de la subvention au CCAS notamment).

Les frais de fonctionnement des services

Les frais de fonctionnement sont projetés avec une diminution de BP à BP de 1.1 M€ (-2,3%). Cette baisse tient compte du passage en Communauté Urbaine et marque les efforts de gestion des services.

■ Dépenses d'investissement

Le projet de budget pour 2017 prévoit des dépenses d'investissement de 74,5 M€. Ce montant retraité de la gestion déléguée de la compétence voirie (12,6 M€) est de 61,8 M€.

Le projet de programme d'investissement 2017 s'est construit sur la base des principales opérations suivantes:

Principales opérations d'investissement	Projet BP 2017
Parc des Sports de la Baumette	5 157 400
Coeur de Maine - Centre Maine	5 000 383
Nouvelle patinoire - Création	4 499 000
Stade Jean Bouin - Tribune du Colombiers	4 000 000
Maison de Quartier - Lac de Maine	3 370 000
ZAC Capucins	3 000 000
Fonds de concours Voirie	2 346 000
Végétalisation coeur de ville	2 125 000
Centre des congrès - Réhabilitations	1 790 000
Acquisitions foncières	1 700 000
Autres stades (Frémur, Baraterie...)	1 220 000
ZAC Verneau	1 000 000
Total des principales opérations projetés en 2017	35 207 783

Principales opérations Pilotage mutualisé des politiques	Projet BP 2017
Gros entretien des bâtiments	4 500 000
Refacturations - Moyens informatiques	1 900 000

Total des crédits présentés	41 607 783
Total des crédits 2017 projetés	61 800 000
% sur le total des crédits 2017 projetés	67%

■ Recettes d'investissement

Les produits de la section d'investissement se répartissent comme suit :

- L'autofinancement.....5.0 M€ contre 3.6 M€ au BP 2016
- Les emprunts nouveaux27 M€ contre 17.8 M€ au BP 2016
- Les autres recettes.....42.6 M€ contre 40.46 M€ au BP 2016

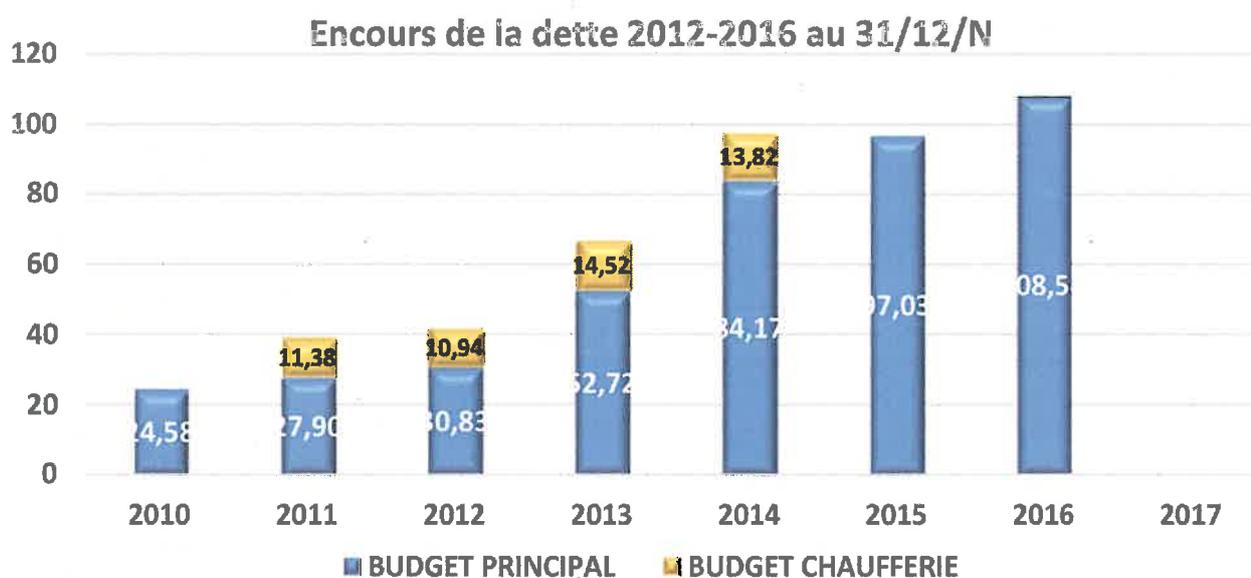
Cette dernière rubrique comprend les subventions d'investissement, le FCTVA, les prévisions de cession....

IV- Informations sur la structure et la gestion de l'encours de dette

Dans la continuité des différentes présentations réalisées depuis le début de ce mandat, vous trouverez dans cette partie des éléments d'information relatifs:

- à la structure et à l'évolution de l'encours de la dette,
- aux actions 2016 menés pour optimiser ce poste budgétaire.

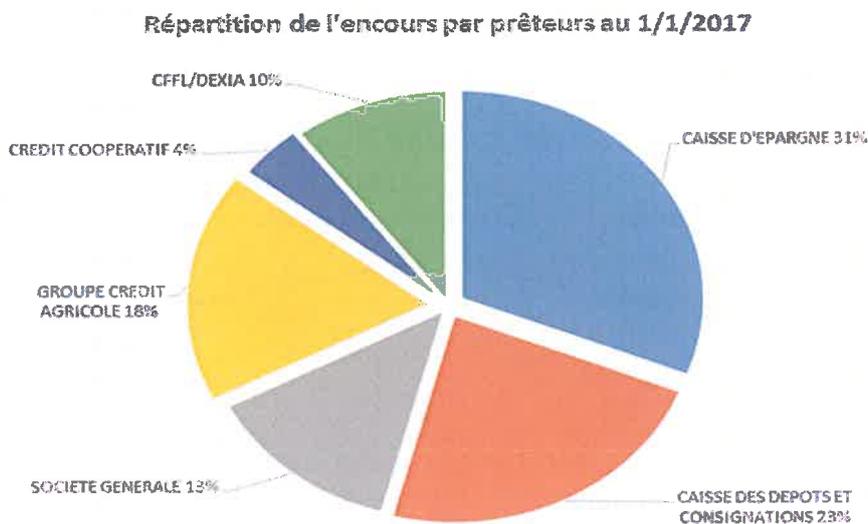
■ Evolution et structure de l'encours depuis 2012



N.B. : Transfert des 13 M€ d'encours du budget Chauffage vers ALM au 1/09/2015

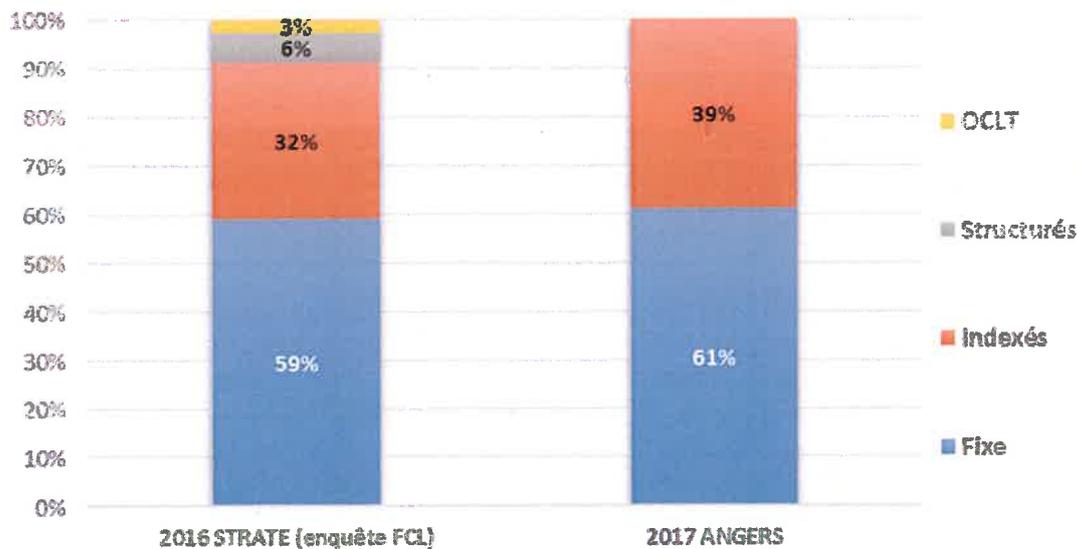
Concernant 2016, l'endettement supplémentaire de 11.5 M€ sur l'ensemble des budgets est le différentiel entre 20,98 M€ de nouveaux emprunts et de 9,47 M€ de remboursement de capital. A noter: l'opération de renégociation qui a occasionné un flux dépenses et recettes de 4 M€.

■ Répartition de la dette par prêteur au 1^{er} janvier 2017



Pour compléter cette présentation de l'encours par prêteur, vous trouverez ci-après un graphique présentant la composition par type de taux de l'encours de la Ville comparée à la structure moyenne des collectivités de notre strate :

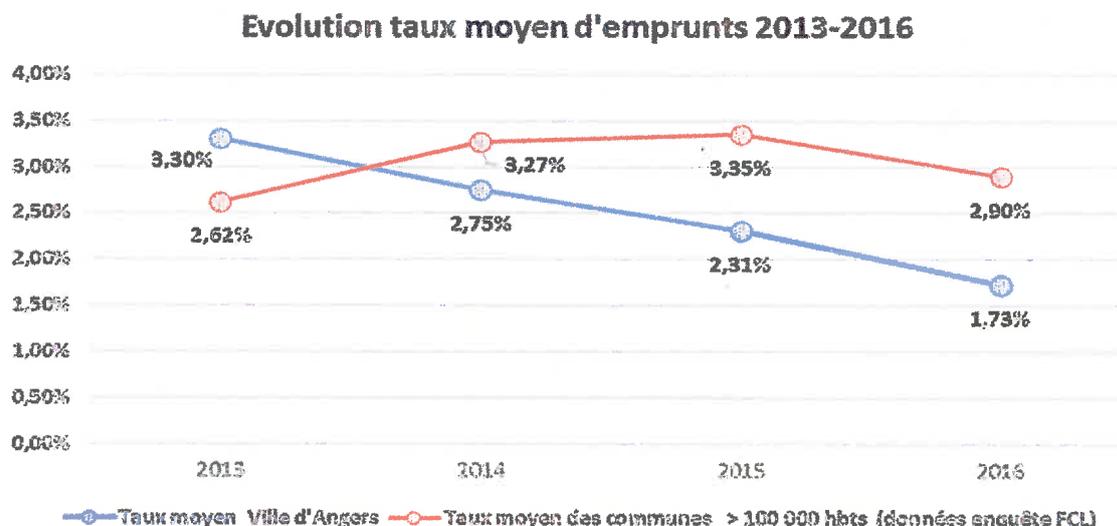
■ Répartition de la dette par type de prêt au 1er janvier 2017



La dette de la Ville est totalement sécurisée. Cette structure de dette, majoritairement orientée taux fixe (61%), a également le mérite de relativiser le risque d'une remontée des taux variables et des impacts négatifs qu'elle pourrait avoir sur le niveau de nos frais financiers.

La part de taux indexé à 39% nous permet, tout de même, de profiter des niveaux actuels de taux variables particulièrement attractifs.

Malgré cette structure sécurisée, le coût de notre dette s'améliore nettement sur ces dernières années, notamment du fait d'un niveau historiquement bas des taux d'intérêt sur les marchés financiers, pour s'établir à **1,73%** alors que celui des communes de même strate se situe à **2,9%**.



Si notre collectivité se situait au niveau du taux moyen de sa strate, cela représenterait une inscription supplémentaire de frais financiers d'environ 1,27 M €.

■ Les actions 2016

Les emprunts 2016 : conditions obtenues

En toute transparence, vous trouverez ci-après les caractéristiques des cinq nouveaux emprunts réalisés en 2016 qui nous permettent d'atteindre ce niveau de taux moyen.

Prêteur	Montant	Durée	Date de signature	Type de taux	Niveau de taux
Arkéa	5 000 000 €	15 ans	juil-16	fixe	0,93%
Caisse d'épargne	5 000 000 €	15 ans	août-16	fixe/ variable	0,48 % en fixe sur 5 ans puis EUR 3M +0,62% sur 10 ans
Caisse des Dépôts et Consignations	262 000 €	20 ans	oct-16	fixe	Prêt à taux Zéro -Croissance Verte
Caisse des Dépôts et Consignations	713 000 €	20 ans	oct-16	fixe	Prêt à taux Zéro -Croissance Verte
Caisse d'épargne	6 000 000 €	20 ans	déc-16	variable/fixe	EUR 3M + 0,32% sur 3 ans puis taux fixe 0,97% sur 17 ans
TOTAL	16 975 000 €				

Une opération de gestion active de l'encours réalisée fin décembre 2016

En complément de ces emprunts dédiés au financement habituel du programme d'investissement de l'année, une opération de gestion active de notre dette a eu lieu fin 2016. Le prêt renégocié avait été

contracté en 2012 avec le Crédit Agricole au taux de 4,72 % dans un contexte de très fortes tensions sur les crédits moyen et long terme alloués aux collectivités.

Grâce aux conditions sur les marchés financiers, cette opération de renégociation nous va nous permettre d'obtenir environ 0.5 M€ de gain d'intérêt sur la durée résiduelle du prêt. Le tableau ci-dessous présente succinctement les caractéristiques de l'opération :

Situation actuelle					Proposition de renégociation de la Caisse d'Épargne sur 10 ans : Deux phases : EURIBOR 3M sur 2 ans + 0,20% puis taux fixe de 0,55% sur 8 ans	
CRD au 19/12/2016	Taux fixe	Type de Taux	Dernière Échéance	Intérêts restant dus	Total Indemnité de Remboursement Anticipé + Intérêts avec nouveaux taux	Gain projeté = intérêts dûs à 4,72 % - Indemnité - intérêts avec nouveaux taux
3 583 333	4,72%	Fixe	19/09/2027	943 476	445 536	497 939

V- Orientations stratégiques dans le domaine des ressources humaines

Dans un contexte de contraintes et d'incertitudes qui s'invite durablement tant sur le plan financier, que sur celui des évolutions réglementaires que l'Etat entend impulser notamment en matière de dotations, de rémunérations et de transferts de compétences, la Ville d'Angers a souhaité définir des orientations en matière de politique ressources humaines pour la durée du mandat, dès le débat d'orientations budgétaires 2016.

Il s'agissait, dans le cadre de la relecture des politiques publiques, de définir des orientations stratégiques permettant d'adapter le service public local pour répondre aux besoins des Angevins, tout en visant l'objectif de maîtrise des coûts et d'adaptation de nos ressources humaines.

Cette démarche, a rendu possible une gestion renouvelée de nos ressources humaines, fondée sur une vision plus prospective, et un accompagnement des évolutions structurelles de notre manière de produire le service public aux angevins.

Cette nouvelle approche, portée collectivement par l'ensemble des services, vise à anticiper ces évolutions, pour permettre d'adapter nos ressources humaines en termes d'effectifs, de métiers et de compétences.

Ces transformations, peuvent se traduire par des réorganisations de services, et des redéploiements de postes libérés par des départs en retraite ou par des mobilités peuvent être opérés. Ainsi, les postes qui ne sont plus nécessaires pour produire le bon niveau de service sont « gelés » au tableau des emplois. Ils peuvent être réutilisés le cas échéant, pour faire face à de nouveaux besoins. La mobilité interne et l'accompagnement des parcours professionnels est priorisé. Il s'agit là, de rechercher la meilleure adéquation possible entre le niveau de service à rendre et les effectifs et compétences.

Des moyens d'accompagnement du changement sont également mobilisés pour permettre aux managers et aux agents de s'adapter à ces évolutions, par le recours à des dispositifs de formation spécialement conçus, et par la mobilisation en appui des directions opérationnelles des expertises des services ressources.

Par ailleurs, une attention particulière est portée sur la conception des organisations et des environnements de travail afin qu'ils soient favorables en matière de condition de travail pour nos agents.

Cette démarche a permis en 2016 d'atteindre l'objectif de maîtrise de la masse salariale fixé à – de 1%. Ainsi les dépenses de personnel pour la Ville, ont évoluées de 0,07% par rapport à 2015 (CA 2016 / CA 2015). Les mesures prises par l'Etat, de revalorisation des rémunérations des agents, ainsi que les effets propres au Glissement Vieillesse Technicité ont donc été compensés par les efforts de gestion des services.

Pour le budget primitif 2017, les réorganisations prévues suite à la relecture des politiques publiques, devraient permettre de contenir l'évolution des dépenses de personnel à 0,73%, et ce, malgré l'impact des mesures de l'Etat, au travers de la revalorisation du point d'indice et du protocole d'accord relatif aux Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations.

Pour ce qui concerne l'évolution du tableau des emplois, il se stabilise à 3028 emplois pour 2017.

■ Budget annexe Boucle optique angevine

Après avoir concentré ses efforts ces dernières années sur le raccordement de différents services de la Ville, le budget annexe devrait en 2017 être davantage consacré à la rénovation des infrastructures du réseau.

Mouvements réels en k€	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	62,5	153
Investissement	90,5	0
Total	153	153

■ Conclusion

Le débat d'orientation budgétaire 2017 est l'occasion d'un premier bilan de la stratégie de rétablissement des finances de la Ville d'Angers.

Le résultat le plus satisfaisant est sans aucun doute l'arrêt de la baisse continue de l'épargne depuis plus de 6 ans. Hors effet Communauté Urbaine, notre épargne brute passe ainsi de 20,5 M€ en 2014 à 29.3 M€ en 2016. Et ce dans un contexte extrêmement défavorable de contribution au redressement des finances publiques. Cette ponction par l'Etat représentera à la fin du mandat un manque à gagner de 73 M€.

Avec plus de 55% des dépenses de fonctionnement composées de la rémunération des agents de la collectivité, limiter la progression de la masse salariale est désormais un objectif incontournable. Nous avons tenu cet objectif en 2016 avec une stabilité des charges de personnel (+0,07% par rapport à 2015) en dépit d'une première hausse du point d'indice de 0,6%. La prévision pour 2017 est proche de la nouvelle hausse du point de 0,6% avec une augmentation de 0,73%.

Autre élément de satisfaction pour les Angevins : le programme d'investissement ambitieux estimé à près de 400 M€ sur le mandat qui traduit le respect des engagements de l'équipe municipale. C'est ainsi que 12 M€ seront encore cette année consacrés aux plans Places et Urgence voirie.

Ces résultats seraient nuls et non avendus s'ils se traduisaient par un laxisme budgétaire en matière de recours à l'emprunt. De ce point de vue également nos efforts de gestion nous ont permis de maîtriser l'évolution de la dette qui n'augmente que de 25 M€ entre 2014 et 2016 tout en réalisant 170 M€

d'investissement. Au terme du mandat nous tablons sur un niveau de dette par habitant équivalent à la moyenne nationale.

Respect des engagements, maîtrise des équilibres budgétaires, ambition pour le développement du territoire ont ainsi marqué ce début de mandat. Ces principes continueront de guider notre action.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu les articles L 2312-1, L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annexe dédié aux Ressources Humaines,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

DELIBERE

Prend acte de la présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2017.

Donne acte de l'avancement du schéma de mutualisation et du programme de travail pour 2017.

Donne acte de la communication du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour 2017.



■ PROJET DE MANDAT ET STRATEGIE FINANCIERE

2017- Année charnière du mandat pour les investissements

- Lancement des travaux sur les projets structurants du mandat (Cœur de Maine, Patinoire, Réhabilitation du Centre des Congrès, Parcs des sports de la Baumette...)

Rappel de la stratégie de financement associée

- Préserver l'épargne en contenant nos dépenses de fonctionnement
- Compenser le prélèvement sur notre DGF en recherchant des opportunités de financement
- Limiter l'évolution de la dette

Avec l'engagement fort sur le mandat de ne pas augmenter les taux d'imposition



Emmanuel CAPUS : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous avons un rapport sur table qui est excessivement complet cette année, 18 pages de délibération sur ce rapport sur le Débat d'Orientations Budgétaires. Je vous propose donc de procéder par observation, plutôt que de procéder à une lecture intégrale de la délibération. 4 chapitres, enfin, 5 chapitres, même, plutôt, pour être exact : la stratégie financière ; le PPI, le Plan Pluriannuel d'Investissements ; les grandes hypothèses pour le Budget 2017 ; une information sur l'encours de la dette ; et enfin, c'est une première cette année, une information sur notre politique en matière de ressources humaines.

En ce qui concerne notre stratégie financière, cette année 2017 est une année particulièrement différente des années précédentes, c'est une année charnière dans le mandat, puisque les grands investissements vont commencer à être visibles, les investissements structurants, ceux qui étaient en concertation, à l'étude depuis 2 ou 3 ans, vont commencer à sortir de terre et on va commencer à voir Cœur de Maine, la patinoire, la réhabilitation du Centre des Congrès, le parc des sports de la Baumette, et les autres projets et investissements majeurs du mandat qui vont commencer à être visibles. Cela a donc un impact important en termes financiers et en termes d'investissements.

La stratégie financière qu'on a mise en place depuis 2 ans et demi permet d'aborder ces investissements sereinement ; elle a permis d'anticiper l'engagement de ces investissements. Elle a été fondée sur trois objectifs : préserver notre épargne en contenant nos dépenses de fonctionnement, c'est ce autour de quoi nous nous sommes démenés depuis 3 ans ; faire face à notre baisse annuelle chaque année, année après année, de notre Dotation Globale de Fonctionnement en recherchant d'autres opportunités de financement ; et puis, même s'il est bon de recourir à l'emprunt à un moment où les taux sont excessivement bas, historiquement bas, limiter l'évolution de notre dette, avec un engagement fort du mandat qui est de ne pas augmenter nos taux d'imposition.

■ LA CHUTE DE L'ÉPARGNE ENRAYÉE

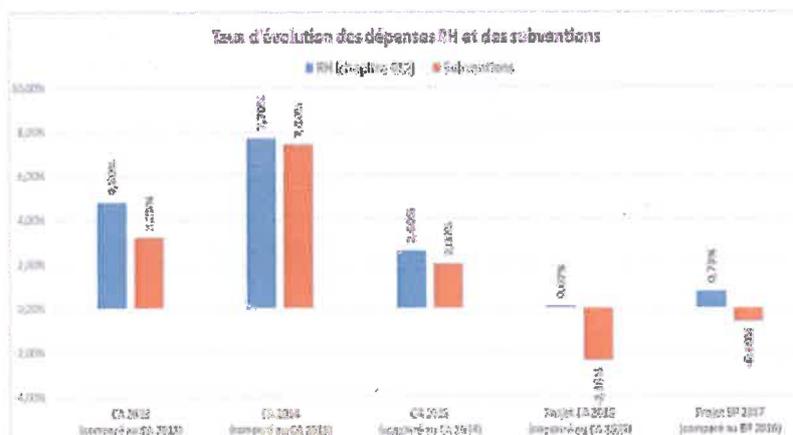
Evolution de l'épargne brute depuis 2006



Cette stratégie financière porte donc ses fruits. En juin prochain, nous devrions pouvoir vous annoncer, pour la deuxième année consécutive, l'augmentation de notre épargne brute. Ce n'était pas arrivé depuis au moins 6 ans consécutifs, et cette épargne, vous le savez, était en dégradation, année après année. En 2015, nous avons réussi à la réaugmenter, et, en 2016, nous devrions pouvoir atteindre 24,3 millions d'euros, et même 29,3 millions d'euros, avant retraitement du transfert de compétence voirie à la Communauté urbaine. C'est vraiment l'objectif numéro 1, que nous nous étions fixé en arrivant aux manettes en début de mandat : préserver notre épargne par une bonne gestion de la collectivité et des efforts de gestion.

■ LA CHUTE DE L'ÉPARGNE ENRAYÉE

- * Malgré la baisse de la DGF et des mesures décidées par l'Etat
- * Grâce à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement



Ces efforts de gestion, comment on les a menés ? Malgré la baisse des dotations, grâce à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Vous avez, sur les 4 dernières années, les dépenses principales de

fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses ressources humaines, en bleu, et les dépenses de subventions, en rouge. Vous le voyez, il y a un effort qui a été porté dès l'année 2015 pour limiter sensiblement l'augmentation de nos dépenses de personnel, 2 % en 2015 contre 7,7 % en 2014, également en matière de subventions, 2 % dès 2015 contre 7 % en 2014, des efforts encore plus importants que nous avons menés en 2016 avec quasiment pas d'augmentation de notre masse salariale, de nos dépenses de personnel, à 0,07 % d'augmentation au compte administratif 2016, et même une diminution de nos dépenses de subventions, mais également, si on rajoutait une troisième colonne, une diminution de nos dépenses de frais des services, sur l'année dernière. Pour l'année prochaine, c'est la même chose que nous proposons : on envisage 0,7 % d'augmentation des dépenses ressources humaines et une diminution de moins 0,6 % des dépenses de subventions.

■ UN FINANCEMENT VERTUEUX DES INVESTISSEMENTS

- 2014-2016 : 170 M€ d'investissements pour dynamiser le territoire
- 19 M€ de résultats de fonctionnement disponibles pour le financement de nos investissements (pour mémoire un résultat déficitaire de -1 M€ fin 2013)
- Une stratégie d'endettement en phase avec nos capacités financières guidée par deux éléments :
 - Limiter l'évolution de la dette durant le mandat au niveau moyen des collectivités de la strate
 - Bénéficier des taux historiquement bas

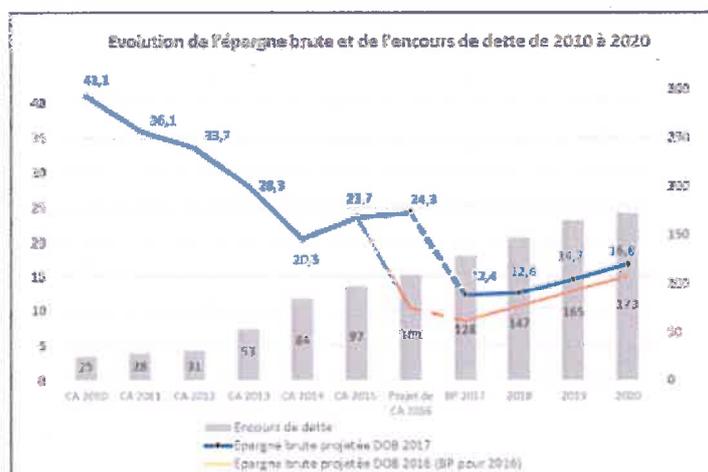


Cette stratégie financière a déjà permis de réaliser 170 millions d'euros d'investissements pour dynamiser notre territoire, sur les 3 dernières années ; elle a permis de faire ressortir 19 millions d'euros de résultat de fonctionnement disponibles pour le financement de nos investissements. Pour mémoire, quand nous sommes arrivés en responsabilité, le compte administratif était déficitaire d'un million d'euros à fin 2013, donc c'est un effort de 20 millions d'euros, ce sont des économies de 20 millions d'euros, au total, que nous avons réalisées. Avec une stratégie d'endettement qui est en phase avec nos capacités financières, qui est guidée par deux logiques : la première, limiter l'évolution de la dette durant le mandat au niveau des collectivités de la strate, c'est-à-dire, en fin de mandat, limiter à environ 170 millions d'euros d'investissements ; et profiter, cependant, à l'heure actuelle, tout le monde le comprend, comme dans un ménage, aujourd'hui on a des taux, j'y reviendrai après, historiquement bas, et donc ne pas se priver du recours à l'emprunt aujourd'hui. Voilà les éléments sur cette stratégie financière que nous avons mise en place.

Eléments pluriannuels 2017-2020: Prospective et PPI



■ UNE PROSPECTIVE 2017-2020 RESPONSABLE



En ce qui concerne les prospectives sur les 4 prochaines années, ce qu'on appelle le PPI, le Plan Pluriannuel d'Investissements. Ces efforts, que nous poursuivrons sur la même base, permettent une évolution de notre épargne, qui s'améliore, vous le voyez, d'année en année, sensiblement, pour atteindre 16,8 millions d'épargne brute en 2020, au terme du mandat, avec, parallèlement (c'est la ligne bleue, et, en orange, vous avez les prospectives que nous avons annoncées lors du DOB de l'année dernière), et nous sommes un petit peu au-delà cette année, donc, en fait, les résultats ont été meilleurs que ce que nous annoncions l'année dernière. Et vous avez, parallèlement, l'augmentation de l'encours de la dette qui sera, au terme de ce mandat, en 2020, selon notre Plan Pluriannuel d'Investissements que nous envisageons, à 173 millions d'euros (c'est la dernière colonne à droite), avec une augmentation de notre épargne, une augmentation raisonnée de notre dette sur le mandat, avec, vous le comprenez, des résultats théoriques qui montrent cependant la nécessité de poursuivre les efforts de gestion que nous avons entrepris depuis plus de 2 ans.

■ RÉSULTATS DE LA PROSPECTIVE

- Une épargne brute qui s'améliore grâce aux efforts de gestion
- Une augmentation de la dette sur le mandat. La ville resterait pour autant dans la moyenne basse des villes de sa strate à fin 2020
- Des résultats théoriques qui montrent la nécessité de poursuivre les efforts de gestion entrepris depuis plus de 2 ans



■ PPI 2017-2020 : Présentation par politique sectorielle

Politique sectorielle	Projet BP 2017	2018	2019	2020	Total 4 années
Urbanisme logement habitat actions	12 529 483	12 451 000	12 898 000	15 951 000	52 377 491
Activités sportives et loisirs	10 402 400	17 197 900	14 404 900	2 067 900	53 271 200
Planage mutualités scolaires	21 825 100	11 515 100	14 789 000	11 802 000	48 916 200
Éduc. Démocratie et de l'environnement	2 787 000	15 590 000	4 302 000	210 000	20 915 000
Politique de l'énergie publique	2 478 000	4 080 000	4 070 000	2 200 000	15 718 000
Faune végétale et forêt communale	2 402 000	2 301 000	3 503 000	4 711 000	13 219 000
Port de pêche et piscicult.	2 207 000	2 590 000	3 503 000	2 302 000	11 403 000
Equipements & voirie quaiens	2 192 500	350 000	190 000	0	4 441 500
Colères communales entretenues	1 751 000	913 000	855 000	915 000	4 335 000
Propreté urbaine	1 650 000	688 000	522 000	522 000	2 848 000
Équipements publics locaux	600 000	600 000	805 000	900 000	2 195 000
Provision de sécurité	525 000	145 000	40 000	40 000	1 198 000
Équipements	2 000 000	50 000	50 000	50 000	1 210 000
Rayonnement de coopération	100 000	100 000	100 000	100 000	400 000
Prévisions de travaux investiss.	47 000	91 000	91 000	91 000	310 000
Autres investissements à terme	50 000	48 000	48 000	48 000	174 000
Relations avec les citoyens	100 000				100 000
Total général Hors dette	61 885 960	68 519 750	63 911 850	42 813 850	227 111 910



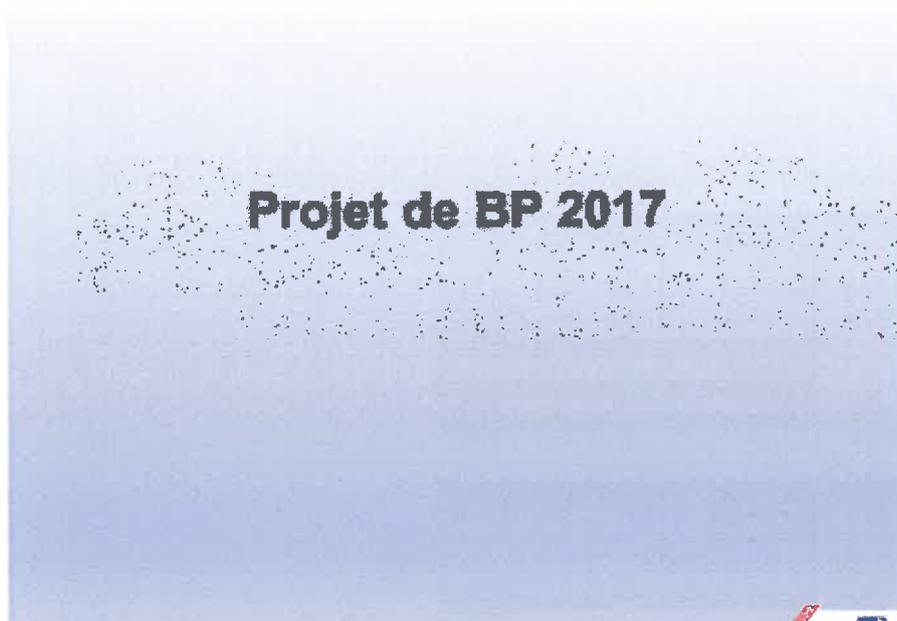
Vous avez la présentation sectorielle de ces investissements sur les 4 prochaines années, avec un total de 227 millions d'euros d'investissements envisagés sur les 4 prochaines années, 61 865 960 euros pour l'année prochaine, 68 millions d'euros l'année suivante. 2017-2018 seront donc les deux grosses années d'investissements du mandat. Comme je vous le disais, 2017 est une année charnière. 2017-2018 sont deux grosses années d'efforts d'investissements importants. Et, ensuite, un retour à des investissements plus faibles : 53 millions d'euros en 2019, 42 millions en 2020.

■ **PPI 2017-2020 : 14 opérations pour 2/3 du PPI**

Opérations	Projet BP 2017	2018	2019	2020	Total 4 années
Nouvelle patinoire - Création	4 489 000	11 350 000	10 697 000	3 334 000	39 860 000
Cœur de Maine - Centre Maine	5 000 000	8 300 000	4 100 000	6 049 000	23 749 000
Centre des Congrès - Réhabilitation	2 897 000	12 950 000	4 150 000	0	19 997 000
Travaux Bâtiments Ville	4 300 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	18 000 000
Réfection des Réseaux Informatiques	1 500 000	1 700 000	3 400 000	8 000 000	14 600 000
Fonds de concours Voirie	3 045 000	3 500 000	3 500 000	3 000 000	13 345 000
ZAC Casacré	3 000 000	2 950 000	2 900 000	1 400 000	10 250 000
Parc des Sports de la Baumette	5 257 000	1 450 000	600 000	350 000	7 657 000
Acquisition foncières	2 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	7 800 000
Stade Jean Bouin - Tribune Colombier	4 000 000	2 000 000	0	0	6 000 000
Végétalisation cœur de ville	2 325 000	792 000	732 000	500 000	4 349 000
Maison de Quartier Lac de Maine	3 570 000	500 000	100 000	0	4 170 000
ZAC Verneau	1 000 000	750 000	750 000	1 075 000	3 575 000
Autres stades (Février, Berthelette...)	1 700 000	1 000 000	250 000	0	2 950 000
Total principales opérations	41 607 783	54 198 000	38 369 000	24 174 000	158 348 783
% du PPI complet	67%	79%	67%	58%	89%



Par grandes opérations, vous avez les 14 grandes opérations qui représentent les deux tiers du PPI, dont certaines seront les mêmes dans le projet de BP 2017 : la nouvelle patinoire ; Cœur de Maine ; le Centre des Congrès ; les travaux sur les bâtiments de la Ville ; le fonds de concours voirie et la rénovation des places et de la voirie ; le parc des sports de la Baumette qui sera inauguré dès cette année ; la tribune du Colombier au stade Jean-Bouin ; la Maison de quartier du lac de Maine dont l'investissement principal sera porté cette année ; la végétalisation du cœur de Ville ; la ZAC de Verneau et les autres ZAC. Voilà pour ces investissements sur les 4 prochaines années ; vous avez vraiment le détail dans la délibération.



■ LES PROJECTIONS 2017 CONFORMES AU CHEMIN TRACE

- Une baisse des dépenses de fonctionnement (-0,2%) avec une maîtrise de la masse salariale (+0,7%)
- Une progression des recettes de fonctionnement (+0,6%),
 - Grâce notamment aux dividendes de la SOCLOVA (2 M€), la progression des allocations compensatrices (+1,3 M€) et le transfert de la taxe d'électricité (+2,3 M€)
 - malgré une nouvelle baisse de la DGF liée à la Contribution au Redressement des Finances Publiques de -1,9 M€
- Un autofinancement brut amélioré à 14,6 M€ (+12 % par rapport au BP 2016) et un autofinancement net qui s'améliore de 1,5 M€
- Un emprunt d'équilibre à 27 M€ conforme à notre stratégie financière



En ce qui concerne le Budget Primitif 2017, plus particulièrement, ces projections 2017 sont conformes au chemin que nous avons tracé. On observe une baisse des dépenses de fonctionnement, moins 0,2 %, avec une maîtrise de la masse salariale qui est limitée à + 0,7 %, et vous savez que c'est un effort important compte tenu du Glissement Vieillesse Technicité et compte tenu de l'augmentation de l'indice de 0,6 % cette année ; une progression de nos recettes de fonctionnement de + 0,6 %, malgré une nouvelle baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) liée à la contribution et au redressement des finances publiques de 1,9 million d'euros cette année ; grâce à cela, un autofinancement brut qui est amélioré à 14,6 millions d'euros, c'est + 12 % par rapport au BP 2016 qui était à 13 millions d'euros ; un autofinancement net qui s'améliore de 1,5 million d'euros, c'est-à-dire qu'on passe de 3,5 millions d'euros à 5 millions d'euros, avec un emprunt d'équilibre à 27 millions d'euros, conforme à notre stratégie financière.

■ EQUILIBRE DU BP 2017

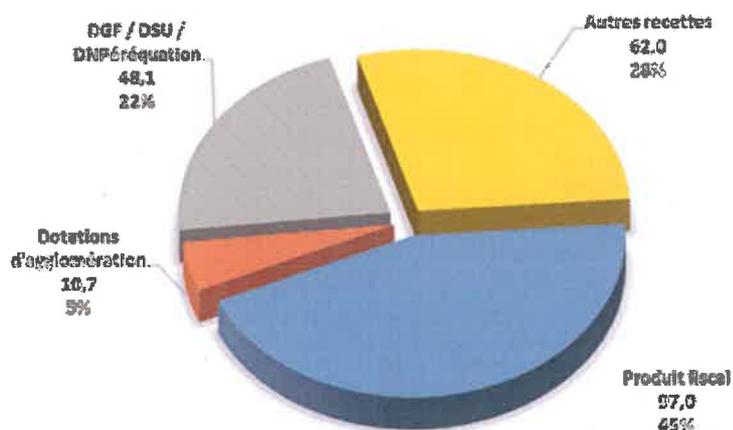
Fonctionnement					Personnel (hors OI)				
	BP 2016	BP 2017	Diff.	%	BP 2016	BP 2017	Diff.	%	
Tous fonctionnements	27 679	26 972	-707	-2,6%	114 131	114 260	129	0,1%	
DGF (Dotations Partiales, DGF, DGF)	48 238	46 769	-1 469	-3,0%	42 220	42 244	24	0,1%	
Résultat (compte rendu de DGF)	14 748	19 871	+5 123	+34,8%	47 702	42 870	-4 832	-10,1%	
Autres ressources (Produits d'exploitation, produits des services...)	64 422	61 332	-3 090	-4,8%					
Total	127 167	127 275	+ 108	0,1%	202 633	202 014	-619	-0,3%	

Investissement					Autres dépenses				
	BP 2016	BP 2017	Diff.	%	BP 2016	BP 2017	Diff.	%	
Autofinancement	9 200	10 600	+ 1 400	15,3%	40 870	41 800	+ 930	2,3%	
Autres ressources (DGF, subventions...)	12 044	12 223	+ 179	1,5%	10 040	10 220	+ 180	1,8%	
Capitaux	17 727	16 520	-1 207	-6,8%					
Emprunts (éligibles)	18 118	18 820	+ 702	3,9%					
Total	57 089	58 163	+ 1 074	1,9%	50 910	52 020	+ 1 110	2,2%	

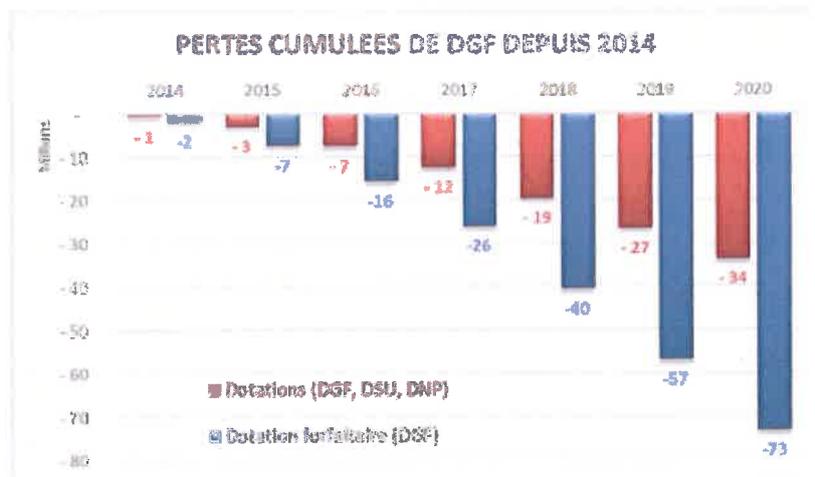


Le détail de ce budget, vous l'avez sous les yeux. Les grandes masses, je n'y reviens pas, je vous l'ai dit, plus 0,7 en RH, moins 0,6 en subventions, moins 2,3 en autres types de dépenses des services, pour un total de moins 0,2. En ce qui concerne la structure des recettes de fonctionnement, pour mémoire, produit fiscal, 45 %, dotations, 22 %, les dotations d'Agglomération, 5 %, et l'ensemble des autres recettes, 28 %. C'est pour mémoire.

■ STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



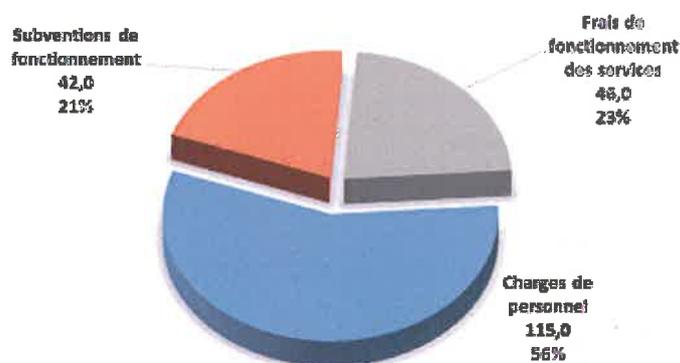
■ UNE BAISSÉ DE DGF ESTIMÉE À 73 M€ SUR L'ENSEMBLE DU MANDAT



En ce qui concerne la baisse de la DGF, en cumulé sur le mandat, notre contribution au redressement des finances publiques sera bien de 73 millions d'euros cumulés sur les années 2014 à 2020. En perte pour la collectivité, compte tenu de l'augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), c'est 34 millions d'euros que nous perdons, en différentiel, entre l'augmentation de la DSU et la baisse de la DGF. Donc,

cette année, je vous l'ai dit, cela représente 1,9 million d'euros. En cumulé depuis 2014, ça fait moins 12 millions d'euros.

■ STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



En ce qui concerne la structure des dépenses de fonctionnement, 56 % de nos dépenses de fonctionnement, ce sont les dépenses de ressources humaines, d'où l'importance de la maîtrise de nos dépenses de ressources humaines, puisqu'une augmentation même faible et mécanique de ces coûts pèse sur 56 % de nos dépenses. Ensuite viennent les subventions, 21 %. Et les frais de fonctionnement des services, 23 %.

■ EVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : -0,2 % PAR RAPPORT AU BP 2016

- Une légère hausse des dépenses de personnel (+ 0,7%) malgré des contraintes externes fortes (revalorisation du point d'indice...)
- Une baisse des subventions et participations de -0,6 % qui masque des situations différentes (pas de baisse pour le CCAS)
- Une baisse des frais de fonctionnement des services de -2,3 %



Une explication du tableau que je vous ai présenté 3 slides avant : une légère hausse des dépenses de personnel de 0,7 %, malgré des contraintes externes fortes, et notamment la revalorisation du point d'indice ; une baisse des subventions et participations qui est très limitée, de moins 0,6 %, avec aucune baisse pour le CCAS, et des situations assez variées en fonction des associations et des types de subventions ; une baisse des frais de fonctionnement des services de moins 2,3 %, un effort des services renouvelé dans la gestion de leurs dépenses de fonctionnement. Voilà pour ces dépenses de fonctionnement.

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2017 PAR OPERATIONS

Principales opérations d'investissement	Projet BP 2017
Parc des Sports de la Baumette	5 157 400
Coeur de Maine - Centre Maine	5 000 389
Nouvelle patinoire - Création	4 499 000
Stade Jean Boulin - Tribune du Colombier	4 000 000
Maison de Quartier - Lac de Maine	3 370 000
ZAC Capucins	3 000 000
Fonds de concours Voirie	2 345 000
Végétalisation coeur de ville	2 125 000
Centre des congrès - Réhabilitations	1 780 000
Acquisitions foncières	1 700 000
Autres stades (Frémur, Baratarie...)	1 220 000
ZAC Verneau	1 000 000
Total des principales opérations projetées en 2017	35 207 789



Pour les dépenses d'investissements 2017, c'est la première partie du tableau que je vous ai présenté tout à l'heure, dans un ordre différent, puisque c'est classé en fonction de l'importance de l'investissement par année, donc, en premier, le parc des sports de la Baumette parce que c'est l'équipement qui sort de terre en ce moment, qui sera donc l'investissement le plus important sur l'année prochaine, et ensuite vous avez les mêmes investissements dans un ordre différent, puisque c'est en fonction de l'importance par rapport à l'année.

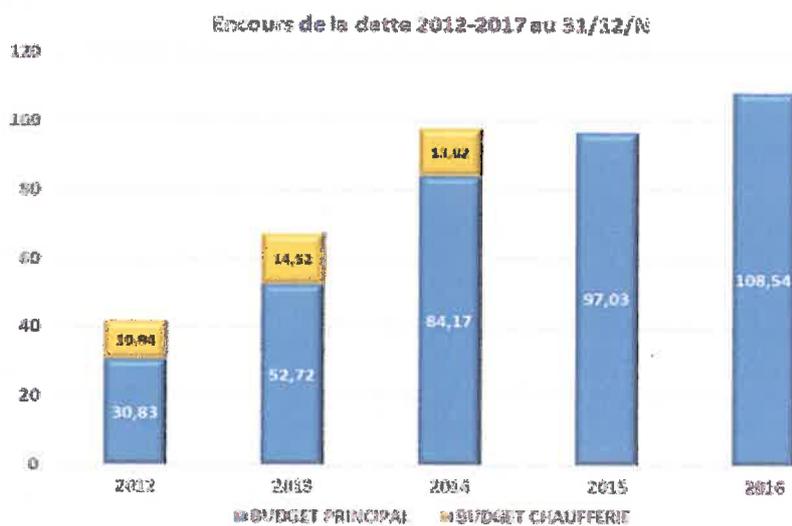
■ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- **Autofinancement :** 5 M€ contre 3,6 M€ au BP 2016
- **Les emprunts nouveaux:** 27 M€ contre 17,9 M€ au BP 2016
- **Les autres recettes :** 42,6 M€ contre 40,5 M€ au BP 2016



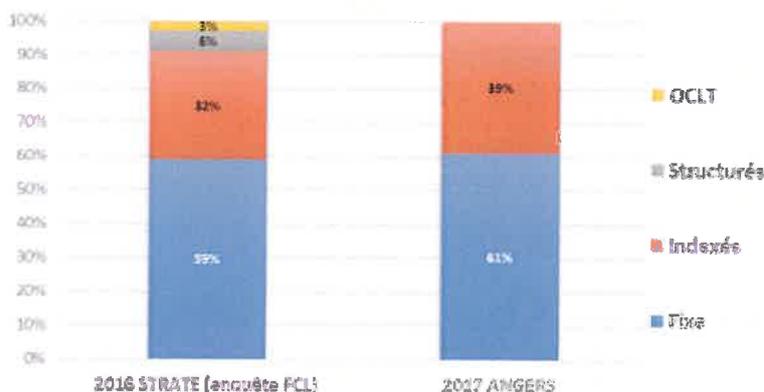
En ce qui concerne les recettes d'investissements, vous l'avez compris, les 5 millions d'autofinancement dont j'ai parlé tout à l'heure, les emprunts nouveaux de 27 millions, dont j'ai déjà parlé, contre 17,9 millions d'euros au BP 2016, donc une augmentation de notre recours à l'emprunt mais avec des taux qui sont tellement historiquement bas que nous aurions tort de nous priver de recourir à l'emprunt cette année, parce qu'en réalité cela va nous coûter moins cher en empruntant cette année que si nous reportions d'un an les emprunts puisqu'il est prévisible que les taux augmentent suffisamment pour que cela nous coûte beaucoup plus cher l'année prochaine que d'emprunter cette année. Voilà pour ces recettes d'investissements.

■ EVOLUTION DE L'ENCOURS



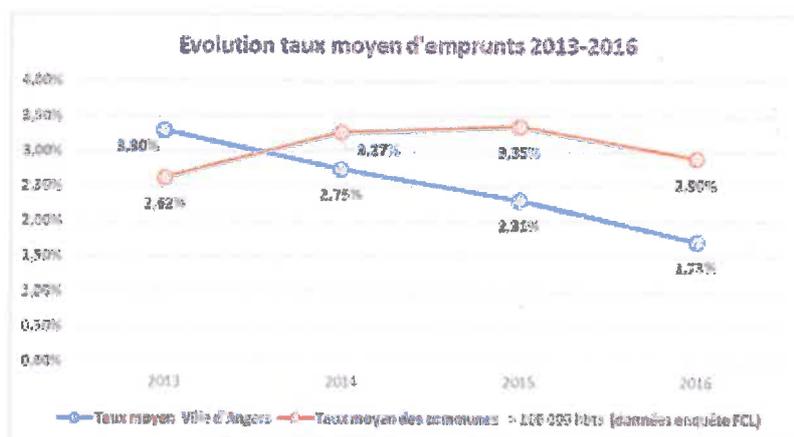
Un point rapide sur la dette, puisque le Débat d'Orientations Budgétaires est l'occasion de faire un point sur l'endettement. L'encours de la dette : vous vous souvenez que quand cette municipalité est arrivée en place en 2014, la dette était de 50 millions d'euros et que 50 millions d'euros étaient prévus aussi au BP 2014, de telle sorte que, dès 2014, on aurait dû être à 100 millions d'euros. Nous avons réduit le recours à l'emprunt dès 2014, de telle sorte que l'encours d'emprunt est, pour 2014, de 84 millions d'euros, et qu'il est, en 2016, de 108 millions d'euros. Je vous ai dit tout à l'heure que ce que nous envisageons pour 2020, c'est-à-dire 4 années plus loin à droite, c'est 173 millions d'euros d'encours de dette, c'est-à-dire dans la moyenne basse des Villes de la strate.

■ REPARTITION PAR TYPE DE PRÊT : UNE DETTE TOTALEMENT SECURISEE



En ce qui concerne la répartition par type de prêts, vraiment, on a une dette qui est totalement sécurisée, pas d'emprunts structurés, quelques emprunts indexés, une majorité de taux fixes, donc une dette totalement sécurisée.

■ UNE DETTE TOTALEMENT SECURISEE ET UN TAUX MOYEN DE QUALITE



En ce qui concerne notre taux d'emprunt, il était déjà bas. L'action que nous avons menée à la fois en empruntant avec des taux, ces dernières années, qui sont historiquement bas, et en renégociant, l'année dernière, des emprunts, notamment un emprunt Crédit Agricole qui était à 4,72 % l'année dernière que nous avons renégocié avec une partie variable, une partie fixe. La partie fixe sur 8 ans à 0,59 % nous permet d'atteindre des taux d'emprunts, aujourd'hui, en 2016, à hauteur de 1,73 %, ce qui est vraiment bas, ce qui est même beaucoup plus bas que la moyenne des communes de la même strate au niveau national, qui est de 2,90 %. Voilà pour notre stratégie financière, notre Plan Pluriannuel d'Investissements, le point sur la dette.

Je vous ai dit que nous avons également un point sur nos orientations en matière de ressources humaines. Je vous propose, Monsieur le Maire, si vous le voulez bien, de passer la parole à l'Adjoint aux Ressources Humaines pour faire ce point plus spécifique sur les orientations en matière de ressources humaines.

■ LES ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES ET DE GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES

- Démarche de relecture des politiques publiques
- Evolution de la masse salariale limitée à moins de 1%
- Mutualisation des services encouragée
- Accompagnement fort des parcours professionnels



Benoît PILET : Chers collègues. Vous l'avez rappelé, Monsieur CAPUS, le fait que 56 % du budget de la collectivité est porté par les ressources humaines. Donc notre approche prospective annoncée depuis le début de mandat est plus que d'actualité. Aussi, l'examen systématique par les services lors d'un départ d'agent a permis notamment de réaffecter des ressources au sein des équipes qui en avaient le plus besoin en adéquation avec les services proposés aux Angevins. En outre, cette appropriation managériale nous a permis d'accompagner 64 mobilités internes d'agents désireux d'évoluer dans leur carrière, et cette démarche nous a permis, dans un souci constant d'optimiser les conditions de travail, et vous l'avez rappelé, de maîtriser la masse salariale à + 0,07 de compte administratif à compte administratif, honorant ainsi notre engagement de moins de 1 % d'augmentation annuelle. Et pour le BP 2017, vous l'annonciez, nous devrions contenir ces dépenses à + 0,73 %, et ce, malgré les impacts des mesures de l'État. Donc nous maintenons bien le cap présenté de maintenir un très haut niveau de qualité de travail et de services de la part de tous les agents au bénéfice de tous, et cela en honorant nos orientations stratégiques annoncées en début de mandat.

■ BUDGET ANNEXE BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

Mouvements réels en k€	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	62,5	153
Investissement	90,5	0
Total	153	153



Emmanuel CAPUS : Voilà. Et donc il reste le budget annexe de la Boucle Optique Angevine qui est présenté en équilibre à 62 500 euros en dépenses de fonctionnement, 153 000 euros en recettes de fonctionnement, 90 500 euros en dépenses d'investissements, et zéro euro en recettes d'investissements, pour un total de 153 000 euros. Donc, vous l'avez compris, Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce respect des engagements en n'augmentant pas nos taux d'imposition, maîtrise des équilibres budgétaires, ambition pour le développement du territoire en augmentant très sensiblement nos investissements au service du territoire. Voilà les maîtres-mots de ce début de mandat.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur l'Adjoint aux Finances. Mes chers collègues, nous allons pouvoir entamer ce débat qui, je vous le rappelle, donnera lieu à un vote, je le redis, et on aura, je n'aurai plus l'occasion, je pense, ensuite, de le préciser, mais c'est une nouveauté à laquelle il faut qu'on s'habitue. Et, dans ces conditions, à l'issue de cette présentation, je donne la parole à ceux qui le souhaitent. Et la parole est à Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Avant de concentrer mes observations sur le contenu du rapport d'orientations budgétaires qui est présenté ce soir, je voudrais formuler deux remarques préliminaires. Tout d'abord, je voudrais rendre hommage à la qualité formelle de ce rapport d'orientations budgétaires, et à la qualité de certaines informations financières qui s'y trouvent. Je prends cette précaution parce que j'entends trop souvent, dans cette assemblée et dans une autre assemblée, que les critiques adressées à vos choix sont des critiques formulées à l'encontre des services financiers de la Ville. C'est un pauvre moyen de défense, en vérité, mais je voulais qu'il n'y ait pas d'ambiguïté de ce point de vue. Au demeurant, j'ai la faiblesse de penser que ce rapport présente désormais de réelles qualités formelles, probablement aussi en raison des critiques, des observations, des corrections que notre minorité, dans ce Conseil, a pu présenter ici et là. D'ailleurs, dès le premier Conseil municipal après votre élection, et d'ailleurs votre manière de gérer la Ville ne nous laissera pas à court d'arguments.

Alors, deuxième remarque préliminaire, elle concerne ce que vous venez de dire à l'instant, Monsieur BÉCHU, et en particulier les modifications apportées par la loi NOTRe du 7 août 2015. Cette loi a bien modifié le contenu du rapport en vue du Débat d'Orientations Budgétaires, mais quand on relit la loi, la loi NOTRe n'a pas modifié la disposition qui prévoit qu'« il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ». Autrement dit, nous devons voter, effectivement, mais voter que ce débat a bien eu lieu, et donc que nous n'avons pas à approuver le rapport, comme vous l'écrivez, mais simplement à prendre acte de ce que le débat a bien eu lieu, et c'est la raison pour laquelle, jusqu'à présent, nous nous abstenions lors

du vote du Débat d'Orientations Budgétaires. Et si on ne rétablit pas la rédaction régulière de la délibération ce soir, nous voterons contre. Donc, encore une fois, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Alors, ces deux remarques préliminaires étant exposées, je voudrais me concentrer plus directement sur le contenu de ce rapport. Nous aurons l'occasion de dire, probablement, lors du débat budgétaire, que nous constatons l'existence, effectivement, de quelques efforts, notamment financiers, indispensables d'ailleurs, comme le maintien du financement de la prévention en matière sociale que le Président du Département est en train de renier. Et là, nous partagerons et nous vous accompagnons sur ce point.

Alors, en ce qui concerne le financement de la solidarité, vous nourrissez des réticences vis-à-vis des dispositifs sociaux, ce qui n'est pas pour nous surprendre compte tenu de la composition politique de votre majorité, mais vous remettez en cause ces dispositifs sociaux pour compenser les pertes de recettes. Vous prévoyez une stabilisation des produits, des services. Et cette stabilisation, à quoi est-elle due ? Elle est due aux difficultés de pouvoir d'achat des Angevins. Or, dans le même temps, au moment où vous reniez ces dispositifs sociaux, notamment tarifaires, eh bien vous procédez à des hausses de la majorité des tarifs sociaux d'accès à ces services. Et puis, peut-être qu'il faut, à ce moment-là, ajouter un élément supplémentaire. En plus de ces augmentations de tarifs pour les foyers les plus modestes, je crois que, dans une certaine mesure, vous malmenez les locataires d'Habitation à Loyer Modéré (HLM), par exemple ceux de la SOCLOVA. Pourquoi je dis cela ? Eh bien, ces locataires sont ponctionnés trois fois par la Ville : une première fois en payant la taxe d'habitation ; une seconde fois en acquittant leur loyer qui répercute le montant de la taxe foncière du propriétaire ; et une troisième fois dans la mesure où vous facilitez la distribution des dividendes de l'organisme HLM aux actionnaires, actionnaires qui ne restituent pas, à ces mêmes locataires, une somme équivalente en logements sociaux. Alors, ce point était, à notre avis, le plus important, mais il y en a d'autres, bien entendu. Et là, je me concentrerai davantage sur les recettes.

Comme au Conseil de communauté, et je tiens beaucoup à cette observation, vous présentez un graphique qui détaille la perte cumulée des dotations d'État jusqu'en 2020. Très bien. Mais, encore une fois, il faudrait, en regard de ce graphique, un autre graphique qui montrerait l'évolution cumulée des recettes propres de notre Ville. Quel est l'intérêt de ce graphique ? Eh bien, l'intérêt, c'est de nous permettre de savoir si vous êtes optimistes ou non sur les résultats de vos politiques sur le niveau de vie des Angevins, si vous êtes optimistes ou non sur les résultats de vos politiques sur les bases imposables, ou encore sur les usages des services publics municipaux par ces mêmes Angevins.

Alors, quelques mots sur les impôts locaux, et en particulier sur les impôts fonciers, et là je formulerai des remarques plus générales. C'est le moment, compte tenu du contexte politique, de faire des propositions. La taxe foncière sur les propriétés bâties aurait bien besoin d'un regain de démocratie. En matière fiscale, un impôt, on le sait bien, inéquitable tend à devenir un impôt non consenti. L'iniquité affaiblit le consentement à l'impôt par les citoyens. Alors, vous expliquez, Monsieur BÉCHU, lors d'un Conseil de communauté, qu'on ne parvenait pas à réformer les réformes cadastrales. Pour ma part, je considère que dire cela, lorsqu'on est parlementaire, a quelque chose d'inquiétant : c'est avouer une certaine impuissance publique, et c'est cela que je trouve assez inquiétant. Pourquoi c'est très inquiétant ? Parce qu'évidemment, cela ne va pas mobiliser les électeurs si, lorsqu'on est un parlementaire, on avoue son impuissance publique.

Ensuite, vous prévoyez un maintien des taux de cet impôt foncier sur la période, ce que nous partageons, mais je crains que cela ne passe inaperçu de la part des Angevins qui voient leur rôle d'imposition financière afficher une augmentation. À quoi est due cette augmentation de l'impôt foncier ? Elle est due, évidemment, à la hausse votée en loi de finances, à la hausse décidée par le Département, et, dans une certaine mesure, à la hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Toujours à propos des impôts locaux, vous prévoyez une stabilisation des recettes fiscales, sur la période, autour de 97 millions. Là, on vous accompagne volontiers. Mais vous expliquez que, l'an passé, il y a eu une erreur de prévision et qui

serait due aux exonérations nouvelles décidées en loi de finances, en particulier pour le veuvage. Alors, évidemment, dans le rapport, nous n'avons aucun moyen de vérifier cela. Ensuite, cette erreur serait due, c'est vous qui le dites, aux incertitudes législatives, ce qui est curieux, encore une fois, pour un parlementaire, à moins que vous n'ayez pas été très présent au Sénat.

En définitive, et c'est là où je voulais en venir, est-ce que la cause de cette erreur de prévision ne trouverait pas aussi sa source dans l'affaiblissement de l'attractivité de notre territoire ? C'est une question, aujourd'hui, que nous devons, à un moment ou à un autre, élucider. Et je dis cela parce que, maintenant, pour se concentrer sur les investissements, je voudrais ajouter des éléments supplémentaires à ce qui est présenté dans le rapport. À plusieurs reprises, vous présentez l'évolution de l'épargne brute, et, du reste, c'est très intéressant et cela fournit des informations qui sont aussi utiles pour la compréhension de vos orientations budgétaires. Mais, vous le savez, l'important, c'est l'épargne nette. Or, quand on regarde l'évolution de l'épargne nette, elle est divisée par 3 depuis 2011. En 2017, selon vos informations, en tous les cas telles que j'ai pu les lire dans le rapport, elle représente moins de 10 % du financement de l'investissement. C'était 20 % en 2014. Compte tenu des dépenses d'investissements que vous envisagez, compte tenu de l'accroissement de l'endettement que vous projetez, cette épargne nette devrait être quasi nulle en 2020, sauf, évidemment, si vous opérez des corrections de trajectoire financière d'ici là.

Alors, il faut bien avouer que le titre de la page 2 du rapport, « Angers, Ville en mouvement », je le dis tout net, c'est un titre largement usurpé, sauf à admettre, comme les personnages de Tex AVERY, vous savez, qui tournent des bras et qui tournent des jambes tout en restant sur place, que c'est être en mouvement. Je crois que ce n'est pas le cas. Chacun a pu remarquer, à nouveau, dans ce rapport, que les quatre cinquièmes des projets d'investissements qui y sont présentés, c'est très net à la lecture de la page 12, concernent soit un renouvellement d'équipement, soit leur entretien, soit leur sauvetage, comme Terra Botanica, par exemple. Tout cela pour dire que ces investissements ne génèrent pas de valeur ajoutée pour notre territoire. Cela ne renforce pas l'attractivité de la Ville. C'est d'ailleurs pour cela, du reste, que vous espérez lancer un projet « Imagine Angers ».

S'agissant de la dette, j'y reviendrai peut-être lors du débat budgétaire, vous profitez, et tant mieux, de la structure très favorable des taux d'intérêt, vous décidez de mobiliser davantage d'emprunts en 2017, mais, comme d'habitude, vous faites de nécessité, vertu. Le graphique de la page 6 est très clair, vous l'avez représenté encore ce soir : en 2012, l'encours de la dette était de 31 millions ; en 2020, elle sera de 173 millions, selon vos prospectives, augmentation importante au moment où les revenus de la Ville diminuent malgré votre choix de reporter la réalisation de la ligne de tram, certains ont dit « aux calendes grecques », je le cite au passage. En résumé, vous restez obscur sur les perspectives de l'épargne nette, vous ne présentez pas vos objectifs de dynamisme économique et social pour votre territoire, donc voilà des orientations qui font largement défaut dans ce rapport.

Alors, s'agissant, ensuite, des emplois publics de notre Ville, je crois que nous tous, ici, on peut se féliciter que le législateur ait rendu obligatoire l'adoption d'un rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes, et la comparaison des rapports des années suivantes avec ce rapport de 2017 devrait être riche d'informations et devrait aussi apporter des ressources utiles pour la politique de gestion des ressources humaines. J'ajoute que ce rapport sur les ressources humaines est présenté au moment du Débat d'Orientations Budgétaires, à une époque où la jonction libérale est à la destruction d'emplois publics, à la réduction des effectifs, comme si l'appauvrissement d'une bonne part de la population ne nécessitait pas une présence de services publics et d'agents publics. Ce rapport, et j'insiste, je l'ai déjà dit au Conseil de communauté, je tiens beaucoup à cela, est un rapport sur l'appréciation quantitative des milieux professionnels au sein de notre collectivité. Il manque une approche qualitative sur les conditions de travail, sur les qualités humaines des managers, c'est l'expression que vous utilisez, et sur bien d'autres choses encore. Et les Angevins, comme nous, je le propose à nouveau, ont besoin d'une évaluation qualitative, cette fois, par exemple faite par le Comité Technique Paritaire, sur les conditions de mise en œuvre, au quotidien, de votre Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). En définitive, la politique que vous traduisez en termes financiers dans ce rapport consiste au mieux à garder les cendres au

moment où, au contraire, il faudrait ranimer la flamme du foyer que forment les Angevins. Merci.

Monsieur le Maire : Très bien. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Parfait. Alors, m'étant abstenu dans la présentation initiale, je vais profiter de ce moment pour adresser quelques réponses, et, une fois n'est pas coutume, Monsieur CAPUS, je vous inviterai, si j'en ai oublié, à faire en sorte de prolonger mes explications.

On a un avantage quand on est dans l'opposition, c'est d'abord qu'on peut dire tout et son contraire, et vous venez de l'illustrer assez brillamment. Il y en a un deuxième, c'est qu'on a le temps de préparer une intervention et que, du coup, l'incohérence d'un certain nombre de propos ou les erreurs factuelles qui sont faites par les opposants au moment où ils s'expriment peuvent traduire une difficulté au moment où la majorité se demande quel était le fil global de l'intervention, à part critiquer tous azimuts ou s'efforcer, plutôt, de multiplier les critiques. Et vous avez terminé par une référence, qui est une atteinte à la laïcité, en évoquant le fait que nous voulions garder les cendres. Je vous reconnais une bonne connaissance de votre calendrier liturgique, puisque ce sera mercredi. Entre aujourd'hui et le mercredi des Cendres, il y a le Mardi Gras, et je m'aperçois que vous l'avez finalement inauguré avec un peu d'avance, Monsieur TAILLEFAIT, dans votre intervention de ce soir, tellement c'était épais, ce soir, là où vous m'avez parfois habitué à davantage de finesse.

Alors, je vais faire en sorte de vous répondre, mais je vous avoue que, dans cette assemblée, y compris mon prédécesseur immédiat a dû avoir les oreilles qui sifflaient devant une partie de vos critiques ou des analyses que vous faisiez tant elles pourraient aussi s'appliquer, avec beaucoup de violence, à la période pendant laquelle il a assumé ses responsabilités. Je passe sur la qualité des documents. Je ne crois pas avoir jamais formulé le fait que critiquer le budget, c'était critiquer les services. J'ai compris, en revanche, dans votre bouche, que seuls les services méritaient d'être félicités et qu'à l'inverse, les éventuelles orientations que les élus avaient pu donner n'allaient forcément pas dans le bon sens. Mais passons. C'est sans doute le jeu.

Alors, vous commencez en nous expliquant que, puisque nous sommes de droite, nous sommes antisociaux et que, d'ailleurs, cela se voit. Il n'y a pas le moindre argument. Aucun chiffre. Vous passez sous silence le fait que nous maintenons le budget du CCAS. Vous vous contentez de féliciter le maintien de la prévention spécialisée et les efforts que nous faisons, mais pour le reste, il n'y a pas de détail, et je pense qu'on aura des occasions, le mois prochain, au moment du budget, de comprendre ce qui nous vaut ce procès qui, à ce stade, n'est qu'un procès d'intention.

Ensuite, vous évoquez la triple ponction que subirait les locataires sociaux. La première ponction, c'est donc le fait qu'ils payent la taxe d'habitation. La deuxième, c'est qu'on répercute sur eux la taxe foncière. Pendant des années, dans cette enceinte, les oppositions successives ont expliqué aux majorités successives que le fait d'avoir une des taxes foncières les plus élevées de France était à l'origine d'une ponction détournée des plus modestes. Et la majorité municipale, à commencer par ceux qui sont assis devant vous ce soir, expliquait qu'avec une taxe d'habitation particulièrement faible, au contraire, il n'y avait pas de politique antisociale à Angers. Et ce soir, vous nous expliquez que le niveau de la taxe foncière a une répercussion immédiate sur le niveau des loyers, et donc qu'il y aurait, de ce point de vue, une ponction, si je suis votre raisonnement, presque toujours, et encore plus forte sur les locataires sociaux. J'entends, et je vous invite à finir de régler ce débat entre vous et à nous dire ensuite là où est la vérité.

Troisième élément, c'est qu'au motif qu'il y aurait des dividendes, y aurait une troisième ponction. Et là, Monsieur TAILLEFAIT, je vais être obligé de vous expliquer juste comment ça fonctionne. La SOCLOVA fait des bénéfices. Aucun de ces bénéfices n'a jamais été reversé aux locataires, depuis la création de la société. La triple ponction qui consisterait à reverser des dividendes à la collectivité pour que, précisément, elle puisse compenser les pertes de recettes de l'État, mais surtout disposer de moyens qui lui permettent de financer ses politiques en matière d'urbanisme, y compris pour accueillir de

nouveaux logements sociaux sur son territoire ou pour accompagner les opérations de renouvellement urbain, me semble assez précieuse, pour ne pas dire plus.

Alors, après, vous revenez sur le sujet qui consisterait à voir la courbe des recettes propres en nous incitant à dire si on est optimistes ou pessimistes. Au risque de vous décevoir, je ne considère pas que le job de la majorité, ce soit d'expliquer qu'elle est optimiste en montrant des courbes qui montent ou qui descendent, ou si elle est pessimiste ; c'est d'être prudente avec l'inscription des recettes pour ne se réserver que des bonnes surprises, et c'est d'être pessimiste sur l'inscription des dépenses en essayant de ne se réserver que de bonnes surprises. Donc, concrètement, nous sommes plutôt pessimistes, mais, comment dirais-je, ce n'est pas une profession de foi. C'est un pessimisme qui consiste à se réserver plutôt des bonnes nouvelles si elles doivent arriver, plutôt qu'à tout de suite inscrire des bonnes et à se rendre compte ensuite que nous ne faisons pas les objectifs réalisés.

Sur les erreurs d'inscription pour l'année en cours, pourquoi est-ce qu'il y a ce sujet veuvage ? Parce que nous ne sommes pas la seule Ville concernée. Le problème a été global. Et il y a une traduction concrète, sur la démonstration que nous faisons, c'est qu'on a fait un peu moins de rendement sur les impôts locaux au titre de l'année 2016, mais, en 2017, nous inscrivons une progression des allocations compensatrices versées par l'État qui compense le dispositif veuvage et qui couvre le million d'euros d'écart que nous n'avons pas touché en 2016, et qui, du coup, explique ce décalage, entre guillemets, d'une année sur les recettes, même si on a perdu un million d'euros d'impôts locaux et gagné un million d'euros d'allocations, il y a bien une neutralité à l'arrivée. Pourquoi est-ce que je parle d'incertitude législative ? Je suis désolé d'être obligé de vous faire ces prévisions, cela me rassure, cela montre que je ne vous hante ni la nuit, ni la journée.

Il vous a sans doute échappé que je n'étais pas membre de la Commission des Finances, que j'appartenais à la Commission des Lois. Il vous a peut-être aussi échappé, dans ce domaine, que, du coup, la marge de manœuvre que nous avons pour rédiger des amendements, compte tenu des règles qui s'appliquent au niveau financier, fait que c'est le gouvernement qui prend l'initiative sur ces différents sujets parce que nous sommes, sinon, obligés de les gager. Mais je pense que je ne vous apprend rien et que, là aussi, vous avez justement volontairement grossi un trait, tout en sachant très bien quelle en serait la conclusion, donc je ne vais même pas entrer là-dedans. Et j'ai bien compris que vous alliez me rendre responsable de l'absentéisme aux prochaines élections législatives et présidentielles compte tenu de mon dénigrement des marges de manœuvre d'un parlementaire d'opposition sous la V^e République. Je vous invite plutôt, de manière constructive, à vous interroger sur la manière dont on peut bonifier le système. Mais me rendre responsable de la non-révision des bases depuis 1971, même si j'avais été à votre place, je crois que je n'aurais pas osé et que je me serais retenu un peu avant. Et même Gilles GROUSSARD et Emmanuel CAPUS, au dernier mandat, n'auraient pas osé. C'est vous dire, franchement, jusqu'où nous en sommes.

Ensuite, sur l'évaluation des bases, vous dites que la taxe sur le foncier bâti, le fait qu'on n'augmente pas les impôts, cela n'empêche pas les impôts de monter. Très bien. Pour la part qui nous concerne, et j'entends qu'il faudrait qu'on les baisse, pas seulement qu'on les maintienne mais qu'on les baisse, même si c'est un peu contradictoire avec d'autres de vos attentes, je note juste que nous ne les augmentons pas et que ça correspond à notre engagement, que nous allons continuer à le tenir. Et je tiens quand même à corriger une chose : vous avez expliqué qu'il y avait une hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; je m'inscris en faux. La taxe des ordures de l'enlèvement des ordures ménagères n'augmente plus depuis que nous avons pris la décision de fermer Biopole. Au contraire, elle est même légèrement orientée à la baisse. Et quand on aura terminé le financement de la partie qui concerne Veolia, nous verrons la réalité du gain de l'arrêt de Biopole, et nous pourrons, à ce moment-là, nous interroger sur les marges de manœuvre qui nous sont laissées en termes de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Ensuite, vous évoquez le fait que peut-être, si on a moins, c'est aussi à cause de l'affaiblissement de notre territoire. Écoutez, les trois recensements auxquels nous avons assisté, depuis que nous sommes arrivés, se sont traduits tous les trois par des progressions de populations, contrairement aux cinq précédents. Donc je

ne veux pas être cruel, mais depuis que nous sommes arrivés aux responsabilités, l'INSEE nous a communiqué plus de 3 000 habitants supplémentaires en 3 fois.

Ensuite, vous évoquez l'épargne nette. Pour l'épargne nette, vous prenez, comme référence, 2011. Après, pour la dette, vous allez prendre, comme référence, 2012. Ce qui me surprend, compte tenu de votre rigueur, sur le fait de jongler avec des années de référence qui ne sont pas les mêmes. Vous passez sous silence le fait qu'on s'est transformés en Communauté urbaine et donc qu'il y a, pour une part, une dégradation de notre épargne nette qui est liée à ce changement de référence et qui a accéléré la courbe de diminution de notre épargne nette. Et ensuite, vous reprenez des arguments qui ont été évoqués quand nous sommes arrivés ici, à l'occasion du rapport d'audit que nous avons commandé et que vous aviez, à l'époque, dénoncé. Et donc, je suis, là aussi, troublé de vous entendre ce soir prendre la défense de ce qui avait été la présentation d'un audit en 2014.

Et je veux bien qu'on aille sur le tableau qui présente les épargnes, de manière à ce que les choses soient encore plus explicites pour tout le monde. La courbe bleue montre ce qu'est l'épargne brute. On a un débat sur l'épargne nette, mais ça a au moins le mérite de dire les choses. L'épargne nette, c'est une courbe qui est inférieure à celle de l'épargne brute puisque, entre-temps, on utilise une partie de l'épargne pour rembourser le capital des emprunts, et donc il reste, au final, un solde qui correspond à ce qui peut venir financer l'investissement. Quand, en 2014, conformément à ce qu'était un engagement de campagne, nous avons conduit un audit, le cabinet d'audit nous a dit : « Si vous continuez comme ça, l'épargne nette sera en dessous de zéro, parce que le rythme de progression des dépenses de personnel et des dépenses de subventions n'est pas soutenable ; et, avant l'année 2020, vous serez dans une situation où vous n'aurez plus aucune marge de manœuvre ».

Depuis que nous sommes arrivés, alors même que nous avons une situation dans laquelle l'épargne, au compte administratif que nous avons trouvé en 2014, était de moins un million d'euros, nous avons fait en sorte de diminuer le recours à l'emprunt en faisant des arbitrages budgétaires dès notre arrivée en milieu d'année, malgré les sommes non inscrites, comme le paiement des 3,5 millions pour le Centre des Congrès qui n'a pas, au final, été réalisé, comme la fin des factures d'AquaVita, comme les dépenses de fluides qui n'avaient pas été budgétées pour le deuxième semestre de l'année 2014, et donc qui venaient fausser la sincérité de cette année 2014. Monsieur TAILLEFAIT, je ne sais pas ce que vous murmurez. Je vous demande simplement, par correction, de la même manière que je me suis abstenu de tout commentaire avec mes voisins immédiates pendant votre intervention, de faire preuve de la même correction à mon égard. Je poursuis. Cette courbe, nous avons fait en sorte d'en arrêter la chute. Ce que vous voyez en jaune, c'est ce que nous étions en situation de prévoir il y a un an. Et quand je parlais de pessimisme au moment des orientations budgétaires, on constate que là où nous attendions une épargne qui aurait dû chuter aux alentours de 11 millions, au final, au titre de l'année écoulée, c'est près de 24 millions d'euros d'épargne brute contre 23, l'année précédente, que nous avons faits, soit 10 millions de mieux que ce que nous avons annoncé au moment des orientations budgétaires. Notre ambition, très clairement, est d'arriver systématiquement à faire mieux que les chiffres que nous donnons au moment des orientations budgétaires, mais avec la prudence qui consiste à ne pas annoncer des choses que nous ne pourrions pas tenir.

J'en arrive, du coup, à la dette parce que vous prenez l'année 2012 comme année de référence, ce que je comprends, et je veux bien qu'on vienne, dans ce cas-là, sur le tableau qui présente les chiffres de la dette, qui est un tableau bâtons et qui, je pense, est ici. Quand nous sommes arrivés, la dette que nous avons trouvée, si nous avions fait tous les emprunts qui avaient été inscrits par la majorité précédente, elle aurait atteint 100 millions d'euros en 2014, puisque nous avons annulé 16 millions d'euros d'emprunts lors du BS 2014. Ce chiffre est vérifiable. Tout le monde l'a. Vous pouvez reprendre les éléments de l'époque. Il n'y a aucun sujet. Nous disons qu'en gros, nous allons, pendant le mandat dans lequel nous sommes, réaliser le même montant d'emprunts que celui qui a été réalisé pendant le mandat précédent. Voilà ce que nous disons. Puisque si on passe de 84, au 31 décembre de l'année du dernier mandat, à 173, au 31 décembre de la dernière année du mandat, et en ne jouant pas sur une dernière année où on chargerait les

emprunts pour fausser le débat municipal, avec des engagements qu'on laisserait à nos successeurs, qui n'auraient pas été budgétés. Autrement dit, à partir de ce moment-là, le chiffre que nous annonçons, 173, à comparer aux 168 qui seraient 84 fois 2, permet de mesurer le plafond haut que nous allons faire en sorte de diminuer avec des efforts dans les années qui viennent. J'ajoute que la transparence la plus complète fait que nous distinguons bien le Budget Chaufferie du reste parce que, dans un certain nombre de documents, le montant de la dette était cumulé et on voyait apparaître les 97 sans les comparer, et non pas les 84 plus les 13 pour lesquels il y a eu une opération de débudgétisation en direction de la Communauté urbaine au moment de sa constitution, pour que les choses soient transparentes.

Ensuite, vous évoquez que nous n'investissons pas suffisamment et que la Ville est faussement en mouvement, et, alors là, je pense que vous vous égarez vraiment dans les chiffres que vous avancez dans votre démonstration, puisque vous venez nous expliquer que le symbole du fait que nous n'investissons pas suffisamment, après avoir expliqué qu'en gros nous investissons trop puisque l'endettement reprenait, c'était le report aux calendes grecques du tram. Je me permets juste de vous indiquer que le tramway n'est pas financé par la Ville, il est financé par la Communauté urbaine, et que, dans ces conditions, je ne vois pas en quoi le report du tram pourrait avoir comme conséquences sur la courbe et sur le Plan Pluriannuel d'Investissements de la Ville, mais peut-être que vous m'expliquerez cela mieux le mois prochain. Je ne vais pas revenir sur les différents éléments, sauf que vous avez un certain nombre d'obsessions. Vous avez évoqué Terra Botanica qui doit représenter, je pense, l'année prochaine, 1,2 % du montant des investissements. En conclusion, comme vous venez de le faire, que c'est la preuve que la Ville serait faussement en mouvement relève d'une forme de légèreté, pour ne pas dire plus.

Alors, maintenant, pour le reste, honnêtement, l'exercice, en termes de critiques, était décevant. J'avais évoqué, au moment des vœux, le fait qu'il pouvait être stimulant d'avoir une opposition qui soit capable de nous adresser des critiques. Vous avez un mois, avant le budget, pour faire en sorte de nous expliquer en quoi notre budget serait antisocial, en quoi on serait en logique de freiner les investissements au moment où ça correspond exactement au contraire. Ce que je veux dire, au moment de finir ce débat et de me contenter de vous demander d'en prendre acte, c'est que nous aurons l'occasion, au mois de juin, de constater, au moment du compte administratif, que les efforts que nous avons entrepris, depuis notre arrivée, en serrant clairement les vis de la dépense publique, et nous l'assumons, nous conduiront à constater 20 millions d'euros d'excédent cumulé depuis 2014. Les 27 millions que nous inscrivions au Budget Primitif d'emprunts pourraient donc être théoriquement ramenés à peu de chose. Mais nous considérons que nous sommes dans une période où les taux sont tellement bas qu'il est probable que, d'ici à la fin du mandat, ils remontent, et donc qu'on soit dans une situation moins favorable en 2018 ou en 2019 en termes de taux, et qu'il faut mieux emprunter avec des taux très faibles dans la période dans laquelle nous sommes, en gardant de l'épargne qui nous permettra de minorer le montant de nos emprunts après-demain.

Enfin, j'attire votre attention sur le fait que ce budget a une vertu dont nous n'avons pas parlé mais qui est une vertu qui est puissamment démocratique, c'est qu'il est logique que l'opposition s'y oppose, parce qu'il reprend scrupuleusement nos engagements de campagne. Mais, pour cette raison aussi, la majorité peut être fière de traduire le programme qu'elle a présenté devant les Angevins : il y a la couverture des voies sur berges ; il y a la poursuite des travaux, y compris d'apaisement de la vitesse et de reconquête ; il y a le financement des Zones d'Aménagement Concerté qui dépasse, en termes de financement pour lutter ou contre la surdensification ou pour un équilibre territorial, de très, très loin, le montant des dividendes de la SOCLOVA, puisque cela ne couvre que 20 % de nos dépenses d'urbanisme qui permettront d'accueillir des populations de tous milieux et de toutes conditions. Je pourrais prolonger, mais il faut qu'on en conserve, et vous, et moi, pour le mois prochain. Et comme le Conseil municipal est encore assez chargé pour ce soir, je pense qu'il serait raisonnable, si nous en étions tous d'accord, qu'on s'en tienne là pour ce premier acte.

Dans ces conditions, mes chers collègues, je vais me contenter justement de vous demander de me donner acte de la présentation de ce Débat d'Orientations Budgétaires. Je remercie Emmanuel CAPUS, pour la

qualité de sa présentation qui a permis de valoriser le travail des services et qui a aussi permis, plus largement, d'insister sur les arbitrages qui avaient été actés par la majorité, et je lui souhaite, le mois prochain, de se tenir prêt, on a les grandes trames des sujets sur lequel nous aurons les réponses à apporter. Nous passons au vote. Y en a-t-il qui s'opposent à nous donner acte de cette présentation ? Y en a-t-il qui souhaitent s'abstenir de nous donner acte ? Dans ces conditions, tout le monde constate que ce débat a eu lieu, que la présentation ressources humaines a eu lieu, et que nous pouvons poursuivre l'ordre du jour. Je vous remercie. Mes chers collègues, l'ordre du jour appelle maintenant une présentation du marché de maîtrise d'œuvre et la validation d'un programme concernant un hôtel des associations.

Délibération n° DEL-2017-54 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération DEL-2017-55

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Hôtel des associations - Validation du Programme - Marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Michelle MOREAU

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite créer un hôtel des associations pour mutualiser les moyens mis à disposition des associations et réorganiser son patrimoine dans le cadre du plan stratégique immobilier.

A cet effet, il est proposé de réaménager le site de l'ancien foyer des jeunes travailleurs Mistral situé sur le quartier de la Roseraie.

Cette opération permet de proposer à toutes les associations logées par la Ville, une solution de relogement si elles sont concernées par une opération foncière. Ce projet d'hôtel des associations permet d'offrir au sud de la Ville, un lieu à destination des associations. Cet hôtel serait sans rattachement territorial unique en accueillant une pluralité d'associations œuvrant dans des domaines différents.

Il répond aux objectifs suivants :

- offrir aux associations des conditions d'accueil pérennes
- favoriser la mutualisation des locaux entre associations
- développer la fréquentation des commerces de l'îlot Jean Vilar

Le projet consiste en la rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment, en l'aménagement du niveau rez-de-chaussée réservé à des espaces mutualisés ouverts au public venant rencontrer les associations, aux niveaux R+1 et R+2 réservés à des espaces de travail pour les associations et au sous-sol réservé à des espaces de stockage associatif et municipal. Les niveaux R+3 et R+4 seront aménagés ultérieurement.

L'enveloppe financière affectée aux travaux est estimée à 4 600 000 € HT (valeur Janvier 2017).

Pour réaliser ce projet, il est proposé de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 février 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 06 février 2017

DELIBERE

Approuve la rénovation de l'ancien foyer des jeunes travailleurs situé sur le quartier de la Roseraie.

Autorise le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le marché de maîtrise d'œuvre à l'issue de la consultation, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ce marché et les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.



Michelle MOREAU : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à chacune et à chacun. Je propose que nous fassions la présentation à deux voix, avec mon collègue Jean-Marc VERCHÈRE. Je vais situer le contexte et il abordera la partie plus technique. Nous allons essayer de vous présenter un dossier à partir d'une situation difficile, puisqu'il s'agissait du dépôt de bilan d'un Foyer de Jeunes Travailleurs et de la fermeture de ce foyer. Quelles réactions possibles lorsqu'on est face à un bâtiment qui comporte un nombre de chambres, propriétés d'Angers Loire Habitat, un rez-de-chaussée et un sous-sol du bâtiment, propriétés de la Ville, situé à la Roseraie ? Première possibilité : démolir. Quoi faire à la place ? Deuxième possibilité : reconfigurer en bureaux.

Nous avons d'autres programmes de bureaux, et, pourtant, une volonté de redynamiser ce secteur du quartier, qui est le secteur Jean Vilar, en y trouvant un intérêt pour faire venir des personnes et trouver un intérêt double aussi pour les associations que nous avons à reloger, dont certaines sont dans des locaux en mauvais état, d'autres dans des locaux où le coût de mise en accessibilité serait très élevé et donc il faut plutôt les déménager, et d'autres qui doivent déménager parce que nous avons besoin de cet emplacement pour des opérations d'urbanisme. Les lieux sont les suivants : les associations qui sont situées rue du Maine, les associations qui sont situées rue Bardoul, les associations qui sont situées rue de Chanzy.

L'idée, très vite, est venue de faire, alors l'expression n'est pas très jolie, mais pour le moment, pour le suivi du chantier, c'est en tout cas celui que nous avons pris, un hôtel des associations. Ce n'est pas un centre de ressources bis, comme l'est la Cité. C'est bien un lieu pour héberger les associations de façon pérenne, en tenant compte que les surfaces mutualisées permettraient de faire des économies. Surfaces mutualisées : ce sont évidemment les espaces en commun que constituent les sanitaires, les espaces en commun que peuvent constituer une cafétéria, des salles qui peuvent être mutualisées, et de plus en plus, vous le savez bien, les bureaux, qu'on appelle « les bureaux nomades » : on s'en sert à certains moments,

ils servent à d'autres, à d'autres moments. L'important réside, quand on connaît bien la vie associative, dans le besoin de stockage, et cela, c'est personnel à l'association. Il convient donc d'accompagner les déménagements de placards. Un bureau peut servir à plusieurs ; si une association ne vient qu'une fois par semaine, voire une fois par mois, elles sont tout à fait satisfaites de ces possibilités, à condition qu'il y ait un espace personnel. Voilà donc ce qui nous a amenés à réfléchir à ce projet, qui va vous être présenté ce soir, d'un hôtel des associations.

Combien d'associations ? Il y a eu, bien sûr, des rencontres avec un programmiste pour savoir, tout d'abord, si la surface dégagée permettait de reloger les associations auxquelles nous pensons : premier principe. Deuxième principe : il n'y a pas de mariage forcé. Nous ne contraignons pas les associations à aller à cet emplacement. Des associations qui ne se retrouveraient pas là parce que le fonctionnement qui serait proposé ne correspondrait pas à la nature de l'activité, eh bien, on essaiera de trouver une autre solution dans des bâtiments municipaux, à condition de faire des permutations avec d'autres associations, et nous nous sommes déjà vues, dans ce cadre-là, avec ma collègue Françoise LE GOFF, et nous allons continuer à y travailler pour permettre que l'association qui a déménagé adhère au projet qui est présenté. Et puis, il y a, enfin, un dernier élément, ce sont les sous-sols de ce bâtiment qui permettront aux associations de stocker des objets ou du matériel et également de dégager des espaces pour la Ville.

La gestion de cet espace : nous travaillons à un projet d'une gestion par une autre association, je ne vais pas en dire plus ce soir. Quelles sont les associations ? Combien d'associations ? Entre 25 et 30. Je ne peux pas non plus répondre maintenant, nous avons fait une présentation générale. Nous rencontrerons une à une les associations. Je leur ai demandé de faire une colonne de ce qui est positif dans ce qui est proposé et de ce qui est négatif, et on essaiera de voir des conclusions pour, évidemment, que tout le monde s'y retrouve. Voilà la présentation générale que je voulais faire.



Jean-Marc VERCHÈRE : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Lors d'une précédente délibération, nous avons accepté le principe du rachat à Angers Loire Habitat, du solde de ce qui était encore sa propriété. Maintenant, il s'agit d'approuver le dossier pour lancer l'appel à maîtrise d'œuvre pour rénover ce bâtiment.

Contexte de l'opération

- La Ville souhaite aménager un hôtel des associations à l'occasion de l'opportunité foncière liée à la libération du FJT Jean Vilar

4 objectifs majeurs :

- Offrir aux associations des conditions d'accueil pérennes
- Favoriser la mutualisation des locaux entre associations
- Réanimer cet immeuble et ses abords dans l'ilot Jean Vilar
- Mettre en œuvre le plan stratégique immobilier de la ville

Direction Développement et Vie des Quartiers
Direction des Bâtiments et de Patrimoine Communal

esprit

Le projet prévoit de refaire l'enveloppe extérieure et d'isoler ce bâtiment, d'en améliorer l'accessibilité, de rénover la totalité du rez-de-chaussée, des anciennes cuisines, et de trois niveaux des cinq, puisque nous nous réservons encore deux étages qui pourraient avoir un usage complémentaire futur. Donc, rénovation de l'enveloppe, isolation thermique, aménagement du rez-de-chaussée... Actuellement, il y a déjà le relais d'accueil Jean-Vilar qui resterait, mais il y a aussi toutes les parties qui deviendraient des salles de réunion mutualisées, de plusieurs jauges, et puis, le dispositif d'accueil et de l'association qui générerait, peu ou prou, le bâtiment. Et puis, dans les étages, à partir des chambres, en regroupant deux chambres, ou en maintenant une chambre, nous réaliserons des espaces sur un module de 25 mètres carrés qui permettra aux associations d'avoir leur partie privative, voire un certain nombre de bureaux nomades ou mobiles, comme l'a dit ma collègue.

L'enveloppe financière affectée aux travaux est estimée à 4 600 000 euros hors taxes, et la programmation est quasiment terminée avec un cabinet auquel nous avons fait appel précédemment. Donc on vous demande, par délibération, d'une part, de décider cette rénovation et cette constitution, cette construction ou cet aménagement, plutôt, en hôtel des associations.

Planning prévisionnel

PLANNING PREVISIONNEL :

Validation pré-programme / budget / planning	Fin janvier 2017
Validation programme et procédure de désignation du MOE	27 février 2017 : Conseil Municipal
Etudes	Juin 2017 à Décembre 2017
Dont présentation de l'Avant projet définitif	Conseil Municipal Octobre 2017
Consultation des Entreprises	Janvier à Avril 2018
Travaux	Juin 2018 à Mars 2019
Livraison de l'hôtel des associations	Avril 2019

Direction Développement et Vie des Quartiers
Direction des Bâtiments et de Patrimoine Communal

esprit

Nous sommes en février. Nous validons aujourd'hui le programme et nous engageons la procédure de désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Les études nous conduiraient à approuver l'avant-projet définitif après les vacances, et le dossier de consultation des entreprises serait prêt pour la fin de l'année, sachant que nous mènerions les travaux de juin 2018 à mars 2019, pour une livraison en avril 2019. Tout cela peut paraître encore loin, mais c'est vrai que quand on prend ce projet comme un projet structurant à la fois du plan stratégique immobilier de la Ville qui veut diminuer le nombre de bâtiments disséminés, coûteux en énergie, consommateurs en place ou en espaces peu utilisés ou sous-utilisés, on s'aperçoit bien que ces 5 millions d'euros seront bien utilisés et conduiront à des économies d'énergie, à des économies d'espaces, et à une amélioration du confort des associations. Je crois que c'est ce qu'on peut souligner. Je vous demande l'autorisation de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour cette opération de réalisation de la rénovation d'un bâtiment du patrimoine municipal et de création d'un hôtel des associations.

Monsieur le Maire : Merci pour cette présentation à deux voix. Vous avez compris que nous évoquions ce sujet, mais que nous aurons des occasions de le réévoquer compte tenu, notamment, de l'avant-projet définitif et de ce qui va être nécessaire dans les semaines et les mois qui viennent. Je laisse évidemment la parole à ceux qui le souhaitent. La parole est à Rose-Marie VÉRON.

Rose-Marie VÉRON : Merci, Monsieur le Maire, Madame la Première Adjointe, Monsieur l'Adjoint. Vous nous avez présenté ce projet d'hôtel des associations qui est l'opportunité d'utiliser un lieu, hélas, fermé à ce jour, donc c'est aussi l'opportunité de reloger des associations, celle de la rue du Maine, entre autres, dans le cadre d'un plan d'aménagement urbain ou d'autres, comme vous l'avez dit, Madame MOREAU, celle de la rue Bardoul ou celle de Chanzy. Donc vous avez évoqué qu'un travail avait été réalisé avec les associations pour prendre en compte leurs besoins, la capacité des locaux, leur temps de présence, afin d'optimiser le maximum de points en commun, mettre en commun, entre autres, des moyens.

Alors, moi, je m'interrogeais sur trois points. Lors de la Commission, Madame MOREAU, vous nous aviez fait part de la possible arrivée des services de la Ville dans ces bâtiments. Vous ne l'avez pas réévoqué aujourd'hui dans la présentation. Est-ce toujours d'actualité ? Est-ce toujours en réflexion ? Voilà le premier point. Le second : vous avez donc évoqué que les associations prioritaires étaient celles citées dans les rues particulières, mais y a-t-il eu une réflexion plus globale avec une vision plus large en intégrant les associations du quartier de la Roseraie ? Y a-t-il eu une concertation, un véritable projet co-construit avec l'ensemble de ces acteurs ? Donc c'était mon deuxième point. Et, le troisième : nous nous interrogeons sur les conditions de mise à disposition de ces locaux : quels seront les charges, les frais ? Les moyens attribués aux associations sont en baisse ; il ne faudrait pas que ce relogement soit un frein à leurs projets ou à leurs actions. Voilà. Je voulais dire que ce lieu ne doit pas être qu'un transfert de locaux. Il doit être un véritable projet et un véritable projet de soutien à la vie associative. Je vous remercie de vos réponses.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Madame MOREAU.

Michelle MOREAU : Oui. La réflexion d'installer dans les deux derniers étages des services de la Ville ou un service de la Ville est toujours d'actualité puisque, là, l'occupation, c'est bien sous-sol pour le rangement, rez-de-chaussée, où il y a déjà une partie qui est utilisée, mutualisée, le relais Jean-Vilar, et premier et deuxième étages avec l'installation, d'un ascenseur supplémentaire. Mais il reste deux étages pour lesquels nous travaillons pour, éventuellement, le déménagement d'un ou plusieurs services. En ce qui concerne les charges, c'est une évaluation qui est faite actuellement, mais, de toute façon, quand on augmente les charges et que l'association n'a pas d'argent, vous savez bien ce qui se passe, il y a de moins en moins d'augmentation de subventions. Toutes les subventions aux associations n'ont pas baissé, et notamment dans le domaine social. Il n'y a que les Maisons de quartier qui ont baissé dans le cadre de la

Conventions Pluriannuelles d'Objectifs, et croyez-moi, elles ne vous le diront pas en public, même si cela a été difficile, cela a été une réorganisation qui est peut-être profitable pour l'avenir.

Monsieur le Maire : Oui. Madame LE GOFF.

Françoise LE GOFF : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais simplement, en complément, dire que, par rapport aux associations qui seraient dans le quartier, il faut aussi veiller à ne pas déshabiller certains morceaux du quartier pour tout concentrer là. Donc il y a une réflexion très fine qui est faite entre nous et avec les associations, de manière à préserver un équilibre de présence dans les différents sous-quartiers de la Roseraie.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, je vous propose que nous votions sur cette délibération et sur la validation de ce pré-programme. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2017-55 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération DEL-2017-56

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Pilotage de la politique

Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 8 "Renforcer le rayonnement et l'attractivité du Parc de Loisirs du Lac de Maine - Etablissement Public du Parc de Loisirs du Lac de Maine (EPPALM) - Composition du Conseil d'Administration - Avenant n°3 à la convention de mise à disposition des locaux - Avenant n° 1 au règlement intérieur - Approbation

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

La base de plein air et de loisirs du Lac de Maine a été implantée il y a une trentaine d'années sur Angers, à proximité immédiate du centre-Ville. Le site de 220 hectares, dont 110 hectares pour le lac, comprend :

- le centre de séjour Ethic Etapes (hébergement, restauration, location de salles)
- un camping 4 étoiles, avec bar et piscines,
- un centre nautique,
- une baignade.

L'Etablissement Public du Parc de Loisirs du Lac de Maine (EPPALM) est un établissement public industriel et commercial qui assure, par convention signée en 1999 avec la Ville, la gestion d'Ethic Etapes et du camping, et, a également pour mission de faciliter l'hébergement des talents sportifs.

Une étude a été lancée afin de réaffirmer la place de ce site exceptionnel au cœur de la Ville, et, de réfléchir à une nouvelle gouvernance et à de nouvelles modalités de gestion adaptées à la mise en œuvre du projet de développement de l'attractivité du site du Lac de Maine.

Il en est notamment ressorti la nécessité de moderniser le camping en réalisant des investissements importants et en faisant évoluer son positionnement commercial (concept nature adapté au site), ce dernier connaissant en effet depuis 10 ans une baisse constante de fréquentation.

Ce positionnement "camping nature" est d'une mise en œuvre délicate avec des ingrédients d'une offre innovante à rassembler et une stratégie marketing adaptée, nationale et internationale. Dans cette perspective, le choix de confier ce projet à un opérateur privé spécialisé apparaît comme la solution permettant de répondre aux mieux à ces préconisations.

C'est pourquoi il vous est proposé de modifier le règlement intérieur de l'EPPALM (valant statuts) afin d'adapter le périmètre de gestion de l'Etablissement Public qui n'intégrera plus l'activité de camping. Il convient également de modifier, en conséquence, par voie d'avenant, la convention de mise à disposition passée entre la Ville d'Angers et l'EPPALM.

La décision porte aussi sur la composition du Conseil d'Administration, qui doit être modifiée afin de respecter les principes de gouvernance d'un EPIC, ce dernier devant majoritairement être composé d'élus municipaux ce qui n'était pas le cas précédemment.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 février 2017

DELIBERE

Approuve l'avenant n° 1 au règlement intérieur du Parc de Loisirs du Lac de Maine et la proposition de modification du Conseil d'Administration qui sera constitué comme suit :

Représentants de la Ville d'Angers :

- Gilles LATTE
- Alain AUGELLE
- Sophie LEBEAUPIN
- Alexandre VILLALONGA
- Véronique CHAUVEAU
- Estelle LEMOINE-MAULNY

Personnalités qualifiées

- Gilles GROUSSARD, membre titulaire d'Angers Loire Tourisme
- Yannick SUPIOT, Président de la Ligue Régionale de Basket
- Nicole THENIE, association Renouveau Vacances
- Jean-Yves LEBOUÇ, Office Municipal des Sports d'Angers

Autorise les représentants de la collectivité à se prononcer sur les modifications évoquées.

Approuve l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition de locaux à l'EPPALM.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

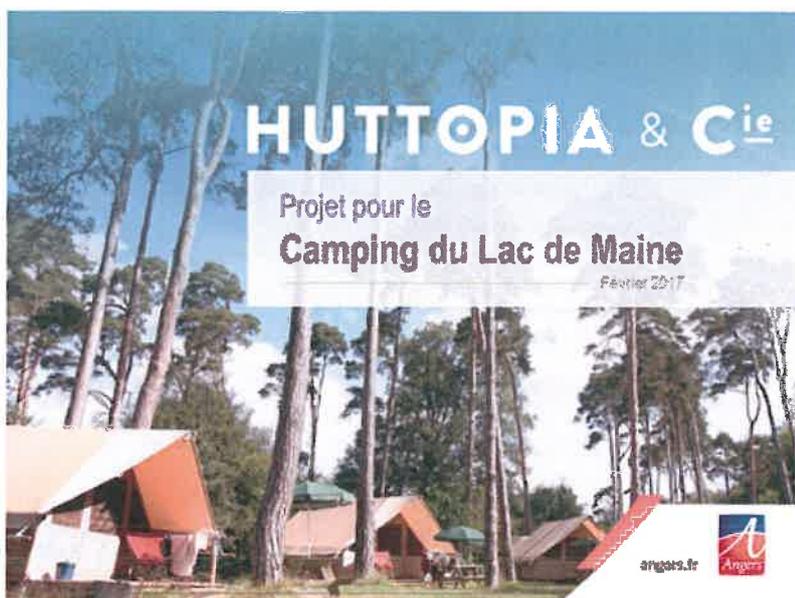


Roselyne BIENVENU : Monsieur le Maire, mes chers collègues, trois délibérations avec une présentation qui va se faire en chapeau, mais peut-être quelques éléments de langage et d'introduction pour situer, en fait, la réflexion qui va nous amener à décider tout à l'heure de la manière de procéder pour réhabiliter ce quartier bien particulier ou cette partie bien singulière de la Ville, que l'on nomme « le lac de Maine ». Je ne vais pas présenter cette partie remarquable de notre Ville, avec ses espaces de grande nature, sa réserve ornithologique, et vous préciser que, sur ce site, les Angevins sont invités à se promener, à déambuler ou y exercer des loisirs, mais qu'une partie de ce site d'exception, je veux parler du camping, est souvent inconnue, y compris de certains Angevins, et que, pour les touristes qui viennent dans notre Ville, il est assez compliqué ou parfois impossible d'imaginer que nous avons un camping 4 étoiles sur le lac de Maine.

Donc, cette partie de la Ville, qui est régie par un établissement public industriel et commercial, dont la Présidence a été confiée à Gilles LATTE. Alors, c'est vrai que c'est moi qui fais la présentation dans l'instant, mais on est à deux cœurs pour vous présenter ce projet. Et ce projet, en fait, relève d'un engagement de campagne. C'est, là encore, une promesse tenue qui s'inscrit dans le sillage de ce qui a été débattu tout à l'heure en termes d'orientations budgétaires, puisque la présentation que je vais vous faire tout à l'heure, consiste, en fait, à rénover, réhabiliter, ce parc des sports du lac de Maine, et l'inscrire dans l'orientation « Angers Sport 2020 » que nous avons votée il y a un an et demi. C'est l'axe 3 de ce plan d'action sports et loisirs. Et c'est l'axe 8 qui disait, en substance, pour vous dire qu'on est bien rattachés à notre programme d'actions, définir un projet de développement du parc avec, comme grand principe, de réaffirmer la place de ce site exceptionnel au cœur de la Ville en développant son attractivité dans un esprit de station d'été, station de pleine nature, qui valorise ses dimensions nature, sportive et touristique dans le cadre d'un schéma directeur qui permettra de projeter l'évolution des équipements, ceux qui existent, ceux que nous pourrions imaginer, et définir une stratégie d'animation et de promotion. Voilà, en

introduction, ce que je voulais vous préciser.

Ce site, en fait, on le développe en 4 grandes parties : le centre d'hébergement et de restauration, autrement appelé « Ethic Étapes » ; la baignade qui est une baignade gratuite l'été et d'accès libre pour toutes les familles ; le camping ; et puis, toute la partie, évidemment, qui est constituée par le lac lui-même, et c'est une chance d'avoir, dans notre Ville, un lac en cœur de Ville. Au cours de l'année 2016, dans cette ambition, nous avons confié à un cabinet une étude qui, pour tout vous dire, a été, en fait, reprise, puisque ce cabinet avait déjà travaillé, il y a quelques années, sur l'analyse de cette partie de la Ville. Et donc le cabinet MLV, qui a commencé son étude début 2016, nous a rendu, en fait, ses conclusions au quatrième trimestre 2016 en nous faisant apparaître un certain nombre de points, notamment le fait que nous avons un site remarquable, notez bien qu'on n'avait pas besoin forcément de s'attacher les compétences d'un expert pour en être convaincus, mais cela a tout de même été confirmé ; le deuxième point, qui a été de nous dire que cet espace méritait sans doute d'être questionné et, vraisemblablement, requalifié ; le troisième point nous interpelle sur la gouvernance de la structure ; et le quatrième et dernier point signale qu'il y a une nécessité de revisiter et de moderniser les prestations qui sont proposées, et tout particulièrement au niveau du camping.



Alors, c'est à ce moment-là que je vous invite à cibler le propos et la réflexion de ce soir sur le camping du lac de Maine. Ce camping a été créé il y a une trentaine d'années. Il comporte actuellement 160 places. Ce sont des constructions, pour la plupart, en bâti assez minéral, bien qu'on ait préservé des parties végétales et arborées, mais ce sont des équipements qui ne correspondent plus trop à l'ambiance recherchée aujourd'hui par les amateurs de camping, et notamment des « city camps », pour en français, du camping en centre-Ville. C'est la raison pour laquelle nous avons recherché et regardé la manière de faire pour orienter l'avenir, et c'est dans ce contexte-là qu'une société experte dans ce type de camping plutôt en Ville s'est manifestée, c'est la société Huttopia, que je vais vous présenter maintenant.

HUTTOPIA & C^{ie} L'entreprise en synthèse



- Une entreprise indépendante, créée en 1999 à Lyon, qui se développe dans le domaine de l'écotourisme en France et à l'International
- De la conception à l'exploitation de Villages et de Campings dans des sites naturels préservés
- En France, 41 sites avec près de 8000 emplacements
- En Amérique du Nord, 17 Structures Huttopia dans les Parcs Nationaux Canadiens, un Village à Sutton au Québec et un Camping aux USA
- En Chine, 1 camping-pilote et des perspectives de développement
- Des partenariats clés : CNF, SEPAC (Québec), STG (Sichuan - Chine)

En fait, il s'agit là d'une entreprise indépendante qui a été créée en 1999, donc plus de 18 ans, et qui est déjà investie dans un certain nombre de sites en France, au Canada, mais aussi en Chine, et qui compte 41 sites, avec près de 8 000 emplacements en France. La plupart de leurs réalisations s'appuient sur des matériaux nobles, comme le bois. Vous le voyez ici. Alors, rassurez-vous, ce ne sont pas les arbres du lac de Maine qui sont abattus ici, on est d'accord, c'est une autre image qui vient du Québec, en Amérique du Nord, mais l'idée, c'est d'installer des équipements qui soient mieux insérés au bord du lac et à l'intérieur de cette partie grande nature qui est le nôtre.

HUTTOPIA & C^{ie} Une croissance régulière et durable

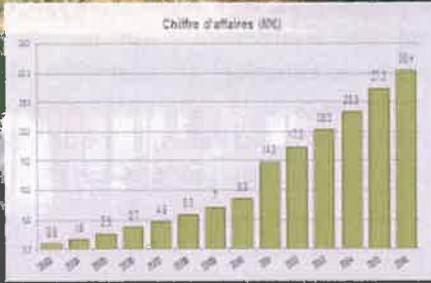


Nombre de sites - Village et Camping Indigo



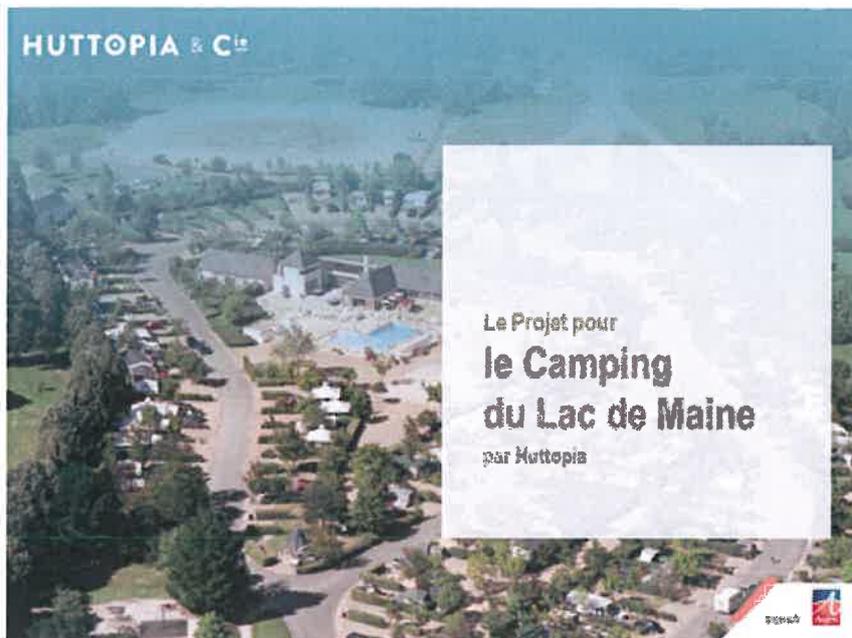
Année	Nombre de sites
1999	1
2000	2
2001	3
2002	4
2003	5
2004	6
2005	7
2006	8
2007	9
2008	10
2009	11
2010	12
2011	13
2012	14
2013	15
2014	16
2015	17
2016	18
2017	19

Chiffre d'affaires (M€)



Année	Chiffre d'affaires (M€)
1999	11
2000	12
2001	13
2002	14
2003	15
2004	16
2005	17
2006	18
2007	19
2008	20
2009	21
2010	22
2011	23
2012	24
2013	25
2014	26
2015	27
2016	28
2017	29

Le chiffre d'affaires de cette société privée a une croissance régulière et durable. Vous voyez ici les schémas, je ne vais pas m'attarder, mais les courbes parlent d'elles-mêmes.



Le projet pour le camping du lac de Maine, ce « city camp indigo by Huttoopia », bon, il faut traduire, évidemment, qu'il s'agira là d'un camping en Ville et qui est imaginé par cette société.



Vous voyez ici les images, le rendu de ce que cela pourrait donner. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'en fait, Huttoopia axe son développement principalement sur l'aspect touristique et que l'objectif de cette société, c'est de capter des personnes qui viennent dans les Villes pour leur attractivité, qu'elle soit historique, culturelle, artistique, donc on peut considérer que notre Ville rassemble ces qualités-là, et que, pour autant, elle propose en alternance des activités de loisirs et ludiques, et il est vrai que quand, en famille, on voyage ou on séjourne, passer plusieurs jours de suite ou même une journée entière à faire des visites, lorsqu'on a des enfants... Je mets des points de suspension. Vous aurez quelques souvenirs. L'idée, c'est de concilier un certain nombre d'atouts de notre territoire.

HUTTOPIA & C¹⁴ Programme envisagé – la Nature à 10 min du centre ville

- Un camping 4* de près de 200 emplacements
- Un centre de vie avec :
 - Un espace repensé autour du bâtiment principal
 - Un nouvel accueil
 - Une nouvelle restauration
 - Une grande terrasse en bois
 - De nouveaux jeux pour enfants
 - Un espace chaleureux ouvert à tous et toute la saison
- Une valorisation des emplacements libres :
 - Moins de signes urbains
 - Des emplacements dédiés selon les usages (Camping-cars, tentes ou caravanes)
- Une nouvelle offre locative :
 - Remplacement des anciens locatifs par des modèles en bois, ou en toile et bon, mieux intégrés dans le paysage
- Des équipements mis aux normes de la marque CityCamp, notamment les sanitaires
- La valorisation de l'environnement
 - Un programme paysager important pour valoriser la nature du site
 - Des zones rendues pédestres
- Un budget global de près de 2 800 000 en 3 ans (3 300 000€ en 5 ans).

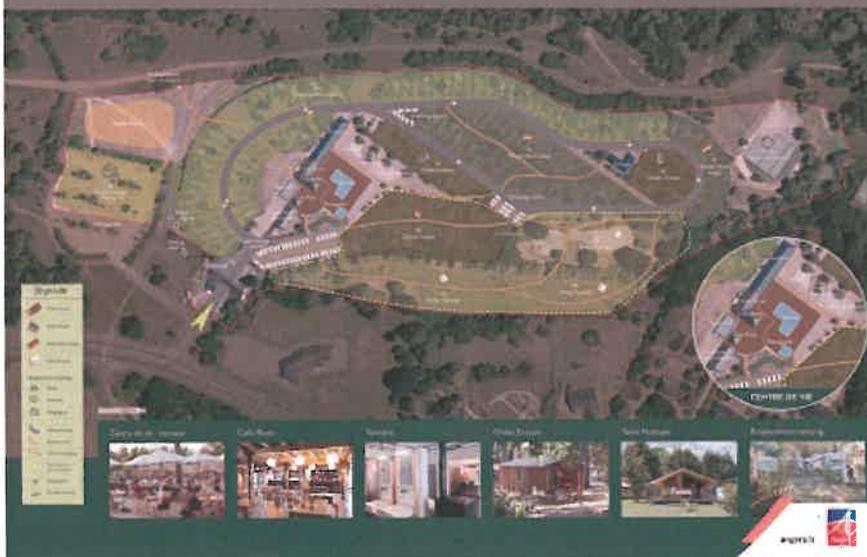


La diapositive suivante nous détaille ce qui est aujourd'hui le contexte : un camping 4 étoiles de près de 200 emplacements, un centre de vie avec un espace repensé autour du bâtiment principal tel qu'il existe aujourd'hui, et on renouvelle, réhabilite l'ensemble avec, notamment, un nouvel accueil, une nouvelle restauration, une grande terrasse en bois pour l'inscrire dans l'ensemble, et un espace ouvert à tous et en toute saison. L'idée, ce serait que notre camping ne ferme pas, alors que là il est fermé depuis le 16 octobre et qu'il ne rouvre, en général, qu'au mois d'avril. L'objectif, c'est de valoriser les emplacements libres avec moins de signes urbains et donc laisser plus de place à la nature, et être dans une stratégie environnementale de grande qualité ; une nouvelle offre locative, avec le remplacement des anciens locatifs par des modèles en bois, en toile, mieux intégrés dans le paysage ; et, enfin, des équipements mis aux normes avec la marque « City Camp », je vous en ai parlé. Le budget en investissements, pour réhabiliter notre camping, il était autour de 3,5 millions. Huttopia, lorsqu'elle s'est manifestée, nous dit sa capacité à investir sur 3 ans, 2 800 000 euros, et 3,3 millions sur 5 ans.

HUTTOPIA & C¹⁴

Projet d'aménagement du City Camp Indigo Angers

Novembre 2017



Le plan de situation, vous l'avez là. J'espère que vous vous reprenez sur le site du camping. L'ambition que nous aurions, c'est de transférer, par un bail commercial qui entrerait en vigueur dès le 15 mars prochain, le camping en l'état, avec ses dimensions initiales, et puis, par tranches successives à trois moments de l'année 2017, nous reviendrions devant vous pour étendre à l'Ouest, au Nord, et au Sud, pour aller optimiser les espaces en considérant qu'un des espaces qui, aujourd'hui, est réservé à une activité équestre pourrait être déplacé un peu plus sur l'espace du centre d'accueil ; que la base nautique, que vous voyez tout à fait à droite, alors ça peut-être sur votre gauche, voilà, au Sud, qui est aujourd'hui le siège de la Ligue de Canoë-Kayak, n'a plus sa vocation initiale puisqu'on avait un pôle de canoë-kayak il y a une vingtaine d'années mais qui n'est plus ici, et nous avons entamé une discussion avec le président de la Ligue qui nous dit qu'il est tout à fait, aujourd'hui, disposé à voir cet espace reconfiguré, puisqu'en fait, ce dont cette Ligue a besoin aujourd'hui, ce sont des locaux administratifs qui seraient partagés avec nos clubs locaux, parce qu'en effet, finalement, le comité régional n'est pas de la compétence, a priori, de la Ville d'Angers. Donc, là, on est sur un gentleman's agreement, on va dire, et la discussion est engagée. Et puis, sur l'autre partie, il s'agit du parking qui serait réhabilité et que nous pourrions repenser autrement pour magnifier cet espace initial et répondre aux attentes, aussi, d'Huttopia d'avoir une capacité pour développer sa zone de chalandise suffisante pour pouvoir rentabiliser son activité.

Voilà, Mesdames, Messieurs, et mes chers collègues, ce que je pouvais vous présenter. Donc, par voie de conséquence, trois délibérations. Une première délibération, la délibération numéro 3, qui recense ce que je viens de vous exposer, et on aura les propos introductifs identiques pour la numéro 4 et la numéro 5, mais avec des décisions successives qui nous permettent de réaliser cette opération avec Huttopia. La délibération numéro 3 nous invite à modifier le règlement intérieur de cette épique pour soustraire le camping de l'activité de l'EPPALM. Donc, mon cher Gilles LATTE, vous n'aurez plus, dans votre délégation, ce camping du lac de Maine. Et, par voie de conséquence, il s'agit d'adopter une convention nouvelle entre la Ville d'Angers et l'EPPALM pour faire en sorte que la délégation porte sur le centre d'accueil hébergement et restauration, la baignade, et puis tous les espaces qui se trouvent autour.

Le dernier point de cette délibération numéro 3 nous amène à, finalement, mettre à jour la constitution, la composition du Conseil d'Administration, parce qu'à l'occasion de ce travail il nous est apparu que le Conseil d'Administration, n'était pas tout à fait conforme aux lois et règlements que nous aurions dû respecter depuis au moins une douzaine d'années. Par voie de conséquence, je vous propose de revoir la composition et de nommer 10 personnes, 6 personnes représentant la Ville d'Angers avec 5 membres de la majorité et une personne représentant l'opposition, et 4 personnes qualifiées qui, pour 3 d'entre elles, siégeaient déjà au sein de ce Conseil d'Administration. Donc, pour représenter la Ville d'Angers, je vous propose donc Gilles LATTÉ, Alain AUGELLE, Sophie LEBEAUPIN, qui siégeaient déjà précédemment. On y ajouterait Alexandre VILLALONGA, Véronique CHAUVEAU, et ce serait une représentante de l'opposition puisque le nom de Madame LEMOINE-MAULNY nous a été transmis. Est-ce que c'est bien cela pour l'opposition ? D'accord. Merci. Et puis, pour les personnes qualifiées : Yannick SUPLOT, Président du Comité Régional Olympique et Sportif des Pays de la Loire, qui représentera le mouvement sportif puisqu'il y a une activité très forte qui est liée aux stages de sportifs au niveau du centre d'hébergement ; Nicole THÉNIÉ, pour l'association « Renouveau Vacances » ; Jean-Yves LÉBOUC, qui représentera l'Office Municipal des Sports, qui siégeait déjà. Alors, dans la délibération, il avait été mentionné Véronique MAILLET. Je vous prie de bien vouloir noter un changement, et ce sera Gilles GROUSSARD qui, en fait, représentera Angers Loire Tourisme. Voilà, Monsieur le Maire, pour cette première délibération.

Monsieur le Maire : Je pense que c'est bien de présenter les trois délibérations ensemble parce que les deux suivantes vont relativement vite et que vous avez bien compris que les trois étaient liées, et ensuite ça permettra d'avoir un débat sur tout ou partie de votre présentation, mais je pense que c'est plus cohérent pour le débat qui arrive.



Délibération DEL-2017-57

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Bouchemaine - Route d'Angers - Camping du Lac de Maine - Désaffectation et déclassement du domaine public municipal

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

La Ville d'Angers est propriétaire du terrain sur lequel est situé le Camping municipal du Lac de Maine situé à Bouchemaine, Route d'Angers. Ce site subit une baisse constante de sa fréquentation touristique, Le camping municipal est fermé depuis le 10 octobre 2016 et est actuellement désaffecté.

A ce titre, la parcelle de terrain cadastrée section AH n°14 (40 000 m²), située Route d'Angers à Bouchemaine, est désaffectée du domaine public municipal, selon le périmètre porté au plan joint, suite à diverses constatations, reportées dans le constat de Me GUILLOU, huissier de justice à Angers.

Cet équipement nécessite en effet des investissements importants et doit évoluer dans son positionnement commercial (concept nature adapté au site – cf note de synthèse de présentation du projet). Ce positionnement "camping nature" est d'une mise en œuvre délicate avec des ingrédients d'une offre innovante à rassembler et une stratégie marketing adaptée, nationale et internationale. Dans cette perspective, le choix de confier ce projet à un opérateur privé spécialisé apparaît comme la solution permettant de répondre aux mieux à ces préconisations.

Pour permettre la réalisation de ce projet qui sera réalisé dans le cadre d'un bail commercial que la collectivité accordera à un opérateur privé, il vous est proposé de déclasser la parcelle de terrain cadastrée section AH n°14 (40 000 m²), sise Route d'Angers à Bouchemaine, selon le périmètre joint, du domaine public municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu le constat dressé par Me GUILLOU, huissier de justice à Angers, en date du 30 janvier 2017, faisant état de la désaffectation du site,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 06 février 2017

DELIBERE

Constata la désaffectation de la parcelle de terrain cadastrée section AH n°14 (40 000 m²), située Route d'Angers à Bouchemaine, selon le périmètre joint,

Approuve son déclassement du domaine public municipal,

Impute les dépenses nécessaires au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.



Délibération DEL-2017-58

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Quartier Lac de Maine - Bouchemaine - Route d'Angers - Camping du Lac de Maine - Bail commercial au profit de la société HUTTOPIA Angers

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

La base de plein air et de loisirs du Lac de Maine a été implantée il y a une trentaine d'années, à proximité immédiate du centre-Ville d'Angers. Le site de 220 hectares, dont 110 hectares pour le lac, comprend le centre de séjour Ethic Etapes (hébergement, restauration, location de salles), un camping 4 étoiles, avec bar et piscine, un centre nautique, une baignade.

La Ville d'Angers est propriétaire notamment du terrain situé sur la commune de Bouchemaine, sur lequel est situé le camping municipal du Lac de Maine, parcelle cadastrée section AH n°14, situé route d'Angers à Bouchemaine.

Une étude en 2016 a été lancée afin de réaffirmer la place de ce site exceptionnel au cœur de la Ville, et, de réfléchir à une nouvelle gouvernance et à de nouvelles modalités de gestion adaptées à la mise en œuvre du projet de développement de l'attractivité du site du Lac de Maine.

Il en est notamment ressorti la nécessité de moderniser le camping en réalisant des investissements importants et en faisant évoluer son positionnement commercial (concept nature adapté au site). Ce positionnement "camping nature" est d'une mise en œuvre délicate avec des ingrédients d'une offre innovante à rassembler et une stratégie marketing adaptée, nationale et internationale. Dans cette perspective, le choix de confier ce projet à un opérateur privé spécialisé apparaît comme la solution permettant de répondre au mieux à ces préconisations.

La société anonyme HUTTOPIA, spécialisée dans l'éco-tourisme, a proposé d'investir dans un projet de CITY CAMP, concept qui a été mis en place à ce jour à Paris, Lyon et Strasbourg. Le principe de cette opération est présenté dans la note de synthèse de présentation du projet.

Dans cette perspective, il vous est proposé de confier ce projet à la Société SA HUTTOPIA par approbation d'un bail commercial d'une durée de 9 ans, moyennant le paiement d'un loyer annuel constitué :

- d'une partie fixe de TRENTE QUATRE MILLE SEPT CENT DIX EUROS HORS TAXES (34 710 € HT).
- d'une partie variable qui s'appliquera par tranche, soit 2% du chiffre d'affaires annuel au-delà de 500 000 € HT, 3% du chiffre d'affaires annuel au-delà de 750 000 € HT, 4% du chiffre d'affaires annuel au-delà de 1 000 000 € HT.

Pendant la période d'investissement, soit les trois premières années, entre le 15 mars 2017 et le 15 mars 2020 il est convenu que le loyer sera décoté de 50%.

A titre indicatif, le montant projeté de cet investissement est de 2,8 M€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de commerce, et notamment les articles L145-1 et suivants,
Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 06 février 2017

DELIBERE

Approuve le bail commercial selon les conditions énoncées entre la Ville d'Angers et la société anonyme HUTTOPIA.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.



Roselyne BIENVENU : Très bien. Merci, Monsieur le Maire. Donc la délibération numéro 4 nous invite à constater la désaffectation de la parcelle qui est cadastrée AH numéro 14, qui représente 40 000 mètres carrés. Donc il s'agit là, en fait, de l'espace du camping. Et on vous demande d'approuver son déclassement du domaine public municipal pour, ensuite, aller à la délibération numéro 5, qui nous invite, je ne vous représente pas Huttopia, à considérer que cette structure privée offre une prestation de services qui correspond à la fois la vocation de ce site et aux ambitions de la Ville pour en faire un site d'excellence, et donc de consentir à la société Huttopia, par bail commercial, une exploitation pour une durée de 9 années, moyennant le paiement d'un loyer annuel qui sera constitué d'une partie fixe et d'une partie variable, la partie fixe s'élevant à 34 170 euros la première année pour aller vers 50 000 euros, et, ensuite, par tranches variables : jusqu'à 500 000 euros, 2 % ; de 500 000 euros à 750 000 euros, 3 % ; et de 750 000 euros à un million, 4 % ; et au-delà d'un million, cela resterait 4 %. Il est précisé, à titre indicatif, que la société Huttopia s'engage à réaliser un investissement de 2,8 millions sur les trois années à venir, c'est-à-dire du 15 mars 2017 au 14 mars 2020, et qu'en conséquence de cela, la Ville consentira une remise de 50 % du loyer annuel pour les trois premières années correspondant à ces investissements. Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pouvais, en synthèse, vous dire.

Monsieur le Maire : Merci, Madame BIENVENU, pour la présentation de ces trois délibérations. Et je vais maintenant donner la parole à ceux qui le souhaitent pour avoir des précisions, donner leur sentiment, ou exprimer une position. Et la parole est à Fatimata AMY.

Fatimata AMY : Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, mon intervention, je voudrais préciser, porte sur la délibération numéro 5. Il nous est proposé, dans cette délibération, d'approuver le bail commercial entre la Ville et la société Huttopia. Nous avons un peu de mal, puisque nous ne savons rien de ce bail-là. On ne nous a jamais présenté ce bail, on ne nous en a jamais parlé, donc on a quand même du mal à nous positionner par rapport à un bail, et surtout commercial. Donc, à ce stade, nous nous contenterons de vous poser des questions.

La question numéro une est la suivante : pourquoi avoir choisi un tel type de bail qui nous engage pour une durée minimale de 9 ans, vous venez de le dire, Madame l'Adjointe, avec la possibilité, pour le locataire, de partir à la fin de chaque période de 3 ans, c'est pour cela qu'on les appelle « baux 3, 6, 9 », et qu'il est beaucoup plus complexe, pour la Ville, de résilier un tel bail à moins de verser une indemnité d'éviction ? Question numéro 2, Madame BIENVENU : avec ce bail, y a-t-il une clause limitant le droit au renouvellement d'Huttopia ? Ce bail nous écartant de tout pouvoir de décision, qu'en sera-t-il de la propriété commerciale, d'une éventuelle modification d'activité ? Ah, éventuelle, j'ai bien dit. Question numéro 3 : de façon plus générale, comment Huttopia a-t-il été choisi ? La Ville a-t-elle des exemples de changement de Délégation de Service Public (DSP) en bail commercial à nous relater pour qu'on puisse se faire une idée ? Et enfin, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe et chers collègues, quelles pourraient être les incidences sur l'ensemble, vous avez parlé du site d'hébergement, de la restauration, du centre

nautique, puisque les résultats d'exploitation, suivant les documents qu'on a, sont donnés sur l'ensemble chaque année, j'ai les chiffres si jamais vous voulez qu'on en discute, quelles pourraient être les incidences sur l'ensemble, aussi bien sur le plan de l'emploi que sur le plan financier sur l'ensemble ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? La parole est à Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Je voudrais intervenir sur la délibération 4 qui concerne le déclassement du domaine public municipal, et qui donc a des incidences sur la suivante. Je le dis avec beaucoup de précautions, mais j'ai un doute assez sérieux quant à la légalité de la délibération numéro 4, pour plusieurs raisons. Et d'ailleurs, l'intervention de Madame Fatima AMY me fait penser à d'autres éléments, mais je les travaillerai en dehors, je n'y avais pas songé, mais je vais remettre en évidence trois d'entre eux. Je me demande s'il y a bien désaffectation lorsque la destination du bien demeure inchangée. Je veux dire que, jusqu'à présent, le terrain d'assiette accueille un camping, et, dans quelque temps, il accueillera à nouveau un camping. Et quand on lit d'ailleurs le constat fait par l'huissier ne constate pas la désaffectation, il constate la fermeture du camping municipal. Et étudiez bien le droit de la domanialité publique, vous verrez que fermeture et désaffectation, ce n'est pas synonyme. Ce sont des questions que je suis d'assez près.

Ensuite, deuxième chose : il y a un problème, je crois, aussi, du point de vue juridique, sur la chronologie des délibérations. La délibération qui va être votée quant au déclassement du domaine public, elle ne va être exécutoire qu'à partir du moment où elle est transmise au contrôle de légalité. Cela veut dire qu'au moment où on vous autorise à signer, le bien n'est pas déclassé. Cela veut donc dire que cette délibération numéro 5, et j'ai vérifié, cela se fait ailleurs comme ça, aurait dû être présentée au prochain Conseil municipal. Ensuite, le doute probablement le plus sérieux et qui mérite d'être exploré, je le dis comme cela, qui mérite d'être exploré, c'est : dans quelle mesure le montage, ici, respecte les dispositions de l'ordonnance de 2016 relatives au contrat de concession en général et aux délégations de service public en particulier ? Jusqu'à présent, on a un service public, et, pour confier la gestion d'un service public, il y a des règles qui s'appellent « les règles de la commande publique », et là, du coup, c'est assez simple, on décide qu'on ferme le camping, qu'il n'y a plus de service public de camping municipal, et, du coup, on attribue la gestion de ce camping sans respect des règles de la commande publique. Tout cela mérite d'être vérifié, mais je voulais vous faire part de mes doutes. J'en ai d'autres après avoir entendu Fatimata AMY, mais je n'en dirai pas davantage. Pour le moment, compte tenu de nos doutes, nous voterons contre ces trois délibérations.

Monsieur le Maire : Très bien. Donc je vais essayer de résumer. On arrive avec un camping qui a été complètement abandonné dans un site du lac de Maine où globalement il y a eu des sous-investissements par le passé, on a une diminution des nuitées qui est extrêmement forte puisqu'on passe de 36 000 à 27 000, on a un site dans lequel il y a des travaux d'entretien minimum qui sont à conduire comme au niveau des sanitaires, et, ce soir, après avoir participé à des réunions de Commission où vous auriez pu poser des questions potentielles sur la légalité, vous interroger sur tout ça devant nous pour que, éventuellement, on essaye de faire œuvre utile de manière collective, vous décidez de faire des effets de manche en plein Conseil municipal. Donc moi je m'interroge... Écoutez, moi j'ai personnellement présidé la Commission des Finances, cette fois-ci. Aucune de ces questions n'a été soulevée devant moi, alors que nous avons passé du temps ensemble. Vous m'avez interrogé sur l'ordre dans lequel nous passions les délibérations, pas sur le fond.

Maintenant, je vais vous répondre sur le fond, mais je vous dis juste que sur la chronologie de la critique, pour reprendre une partie de vos propos, je suis assez interrogatif, y compris parce que c'était très simple, pour le coup, de la même manière que vous nous avez fait passer, par le biais et par le canal normal de la minorité, des interrogations sur le fait de savoir s'il y aurait un siège dans le cadre du Conseil d'Administration de l'EPPALM, un petit mot en disant on a un doute par rapport à l'intérêt général, par

rapport à 3 millions d'euros d'investissements qui vont être faits par un groupe privé sur notre Ville, qui évite d'aller dépenser de l'argent public, de solliciter les contribuables, et par rapport à un lieu qui participe à l'attractivité de notre territoire à laquelle, nous, nous croyons, parce que là, pour le coup, tenir ce genre de propos en séance publique, au mieux, c'est semer le trouble dans l'esprit des gens, mais c'est, au pire, semer le trouble dans l'esprit d'investisseurs. Donc je vais maintenant vous répondre sur le fond compte tenu, là encore, de l'état dans lequel les choses ont été trouvées.

Le sujet, ce n'est pas un débat juridique, ce soir, sur chacun de ces points. C'est trois questions basiques. Autour de la domanialité, on n'est pas obligés de modifier la destination d'un bien dès lors qu'on modifie la domanialité. La domanialité publique, elle a une particularité, c'est qu'elle est incessible et qu'elle ne permet pas de créer des droits réels. Et donc, je réponds à Madame AMY de manière indirecte. Pourquoi un contrat 3, 6, 9, et, notamment, pourquoi 9 ? Pour une raison simple. Si vous trouvez un privé qui est prêt à investir 3 millions d'euros sans être propriétaire du terrain, il exigera d'avoir un minimum de durée dans le temps pour amortir son investissement, et donc qu'il puisse protéger cet investissement en ne pouvant pas être sorti arbitrairement par la Ville qui dirait, au bout de 3 ans : « Maintenant, ça suffit, vous partez », en nous laissant le bénéfice de ces investissements, c'est ce qui explique la forme et le bail commercial. Si nous avions choisi un mode juridique d'un autre type moins protecteur du privé, il ne ferait pas autant d'euros d'investissements, et, à ce moment-là il aurait exigé qu'il y ait ou un système de partage ou un système de remboursement par la Ville des investissements qui ont été faits. Donc l'arbitrage juridique, il est simple : vous faites des investissements sans notre aide et on vous donne une durée d'exploitation qui vous permette d'amortir ces investissements. Si cela ne va pas, vous pouvez partir, mais on garde, on conservera le bénéfice de ces investissements ; si ça va, vous avez cette durée de 9 ans. C'est pour le principe.

Mais je ne peux pas prendre un engagement de plus d'un an sur un espace qui appartient au domaine public de la commune. Si c'est le domaine privé de la commune, je peux, à ce moment-là, prendre des engagements pluriannuels. Ce n'est pas le fait que ce soit un camping qui reste un camping. C'est le fait que, tant que c'est public, je ne peux pas m'engager sur plus d'un an, ou, plus exactement, j'ai la possibilité, à tout moment, de mettre fin, compte tenu du caractère public du terrain, à l'occupation, en arguant d'un certain nombre de motifs d'intérêt public. On sécurise la possibilité d'avoir un bail pluriannuel en déclassant du domaine public le bien, mais on le garde dans le domaine privé parce qu'on ne le vend pas au privé. Nous souhaitons conserver la maîtrise du terrain : on a un locataire, mais nous restons propriétaires, et on sécurise, entre guillemets.

Ensuite, sur la chronologie, je peux présenter ces deux délibérations ce soir sans la moindre difficulté. Ce que je ne peux pas faire, c'est signer tant que la première délibération n'a pas été validée par le contrôle de légalité. Et ce qui compte, c'est qu'on appréciera la légalité de la signature, pas de la délibération, en fonction de la date. Le mois supplémentaire qui consisterait à attendre un mois entier avant de signer, il est superflu si on respecte une chronologie fine en termes de détails. Le juge administratif constatera que l'autorisation a été donnée par une assemblée éclairée sur le fait qu'elle a déjà voté, et votre intervention permettra même, s'il y a un contentieux, de prouver que cet éclairage a été plus loin que dans la moyenne des communes qui ont l'habitude d'examiner ce genre de choses. Et, pour être très clair, nous aurons, à ce moment-là, une chronologie qui s'appliquera : on transmet au contrôle de légalité demain et on fait en sorte de signer seulement quand on a le retour.

Vous avez, ensuite, peut-être évoqué deux ou trois autres choses : les 3, 6, 9, cela a été évoqué ; les conséquences sur l'emploi, sur le site, sur l'investissement, au global, que, Madame AMY, vous avez pointés ; et comment nous avons choisi Huttopia. Ce sont les deux axes que vous avez évoqués et qui pourraient faire l'objet de convergences entre vous. C'est Huttopia qui nous a choisis. C'est la réponse que j'ai eu l'occasion de faire. Nous avons été démarchés en direct par un groupe. Il se trouve qu'au même moment, plus exactement à quelques semaines d'intervalle, un autre opérateur privé de camping avait une réflexion et était potentiellement intéressé, sauf que, que ce soit en termes de gamme, de niveau d'investissements, ou de modèle, on était sur deux choses différentes. Le groupe qui est venu nous trouver

a déjà repris des campings municipaux dans des grandes Villes, et donc ils ont une expertise, une expérience, un savoir-faire et, de surcroît, une solidité financière qui nous met à l'abri de quelqu'un qui viendrait pour faire un coup et qui pourrait partir sans laisser d'adresse, comme d'autres repreneurs qui pourraient tenter la chose d'une autre manière. Cette solidité et ce savoir-faire, elle assure aussi, en termes d'attractivité, le fait que le réseau Huttopia va communiquer sur la destination Angers par rapport à des gens qui ont déjà l'habitude d'utiliser tout ou partie de ces marques. Et donc, les retombées qu'on en attend, ce n'est pas seulement à l'intérieur de l'espace qui accueillera demain ces bivouacs, mais c'est, bien entendu, sur le reste du territoire.

Sur le reste du site du lac de Maine, nous souhaitons, et c'est une annonce qui n'en est pas une puisque ça figurait dans notre programme de campagne, on a un sujet concernant la pyramide. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle mériterait qu'on s'intéresse à ce qui se passe à l'intérieur et à son enveloppe extérieure. Mais on a un sujet plus large sur le lac de Maine et dans lequel il y a eu un assoupissement ou un oubli qui, je pense, est lié au fait qu'on n'a pas vu ce site évoluer. Je m'explique.

Le lac de Maine, au début des années 80, c'était l'endroit magique qui s'ouvrait aux Angevins, à plein d'égards. C'était un lieu dans lequel il y avait des fêtes étudiantes, je ne suis pas sûr que ce soit le meilleur souvenir des riverains mais ça faisait partie de quelque chose qui se passait là-bas, dans lequel il y avait beaucoup de manifestations événementielles, dans lequel il y avait une tradition, y compris d'Angers plage ou d'animations estivales, qui est extrêmement forte. Et puis, au fur et à mesure du temps, à la fois le quartier en lui-même, notamment son entrée de Ville, a vieilli. L'ouverture d'Atoll, avec beaucoup de transferts d'enseignes qui étaient localisées à proximité immédiate du centre commercial, a accéléré un phénomène de vieillissement des façades. Quelques attermoissements, concernant le propriétaire de la galerie commerciale, du centre commercial, sur l'allure, sur les façades, a encore accentué le phénomène.

Et puis, la Ville, un peu à la manière d'un enfant qu'on ne voit pas grandir au bout d'un certain temps, a arrêté de se rendre compte d'un certain nombre de choses, que des nouveaux Angevins remarquent, comme, par exemple, et c'est une remarque qui nous avait été faite très récemment, le fait que la signalétique pour trouver le lac de Maine depuis le centre-Ville sur les panneaux, parce qu'on a perdu l'habitude, comme on est Angevins on a du mal à le voir, que le rideau d'arbres fait que les points de vue qui existaient il y a 30 ans quand on était sur la voie rapide, eux aussi masquent le caractère champêtre du site, et qu'à l'intérieur même, la répartition des espaces, alors même qu'elle s'est enrichie de la Maison de l'Environnement, d'une activité événementielle qui est liée, qu'il y a le centre d'Ethic Étapes qui a sa réputation à l'échelle du territoire, sur tous ces sujets, on a prêté moins d'attention à la dynamisation du site de lac de Maine.

En trouvant un opérateur privé sur le camping, on se soulage d'éventuels travaux d'investissements sur cette partie du site et on se libère une capacité à mettre l'argent qu'il aurait fallu mettre pour remettre aux normes dans le camping, pour pouvoir la concentrer sur la pyramide et sur l'espace d'Ethic Étapes. C'est le sujet sur lequel nous sommes et sur lequel, en particulier, le nouveau Conseil d'Administration de l'EPPALM, pour lequel vous êtes invités à voter, aura à se pencher, avec des questions urbaines, je viens d'en indiquer, signalisation, arbres, et cetera, qui sont assez récentes en termes de remontées, avec de vraies questions aussi autour des sports de sable qui connaissent un engouement dans pas mal de domaines et qui pourraient trouver une place singulière là-bas, et avec un sujet sur l'intérieur de la pyramide, sur ces espaces, et sur les activités qu'on y fait. Voilà ce que je peux vous répondre, même si je pense que j'aurai peut-être des occasions demain, puisque ce sera ma journée de quartier au lac de Maine, de revenir sur le sujet. Voilà les précisions que je pouvais vous donner. Je vais vous proposer que nous passions au vote. Est-ce qu'il y a des demandes de votes dissociés, sur la 3, d'un côté, qui porte sur la composition du Conseil d'Administration, la 4 sur le déclassement, et la 5, du coup, sur le bail commercial ? Je vous en prie, Monsieur BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Sauf erreur, sur la 3, il y a aussi la modification du règlement intérieur qui implique les deux délibérations suivantes, donc les trois me semblent liées.

Monsieur le Maire : C'est le cas. Précisément, on rétrécit le Conseil d'Administration, enfin, le périmètre d'intervention en excluant le reste, mais ces délibérations, elles sont potentiellement détachables, c'est-à-dire que, en clair, on pourrait très bien ne pas toucher au règlement intérieur maintenant, puis constater après que, dès lors qu'il y a un bail commercial sur une partie, il y a lieu de modifier le règlement intérieur. Là, il y aurait eu plusieurs heures pour le faire. Mais c'est aussi pour cela qu'on vous les a présentées en même temps. Moi je pense qu'il y a une cohérence à les présenter globalement. Vous ne demandez pas de votes dissociés ? Très bien. C'est bon ? On peut passer au vote ? Parfait. Nous passons au vote. Ceux qui souhaitent s'opposer à ces délibérations 3, 4, 5 sur le devenir du camping du lac de Maine, je les invite à lever la main. Je vous invite à vous abstenir pour ceux qui le souhaitent. Et j'invite ceux qui sont favorables à bien vouloir lever la main. Très bien.

Délibération n° DEL-2017-56 : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Délibération n° DEL-2017-57 : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Délibération n° DEL-2017-58 : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

L'espace seniors...

Un lieu d'information et des services de proximité
pour favoriser le maintien à domicile des seniors

Conseil municipal du 27 février 2017

CCAS



Des
informations
et des **services**
de proximité
dans un
lieu unique



Maxence HENRY : Merci, Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, je voudrais maintenant prendre quelques minutes assez rapides, pour vous présenter une solution innovante pour accompagner le vieillissement et favoriser le maintien à domicile. Il ne vous a pas échappé que notre société évolue et que notre société vieillit et qu'à Angers, il en est de même. Nous avons aujourd'hui à peu près 20 % de la population qui a plus de 60 ans, et en 2020, à la fin du mandat, nous serons à 33 % de la population, et les chiffres vont se déployer de manière assez exponentielle dans ce sens, ce qui veut dire plus de fragilité, plus de dépendance de notre population, et également, évidemment, peut-être aussi, malheureusement, un accroissement de l'isolement des seniors. Il nous a semblé important de pouvoir partir de ce constat et proposer une solution qui soit la plus innovante et qui vise à rendre plus visibles tous les services que propose la Ville à travers son CCAS à destination des seniors. Cela va nous permettre également de rapprocher les seniors des différents services existants dans leur quartier, et, en quelque sorte, proposer un guichet unique, et donc un lieu unique où tous les professionnels du CCAS seront regroupés pour pouvoir informer ces seniors.

Ces espaces seniors vont s'appuyer sur les 9 établissements dont nous assurons la gestion, qu'ils soient foyers-logements, qu'on appelle maintenant «résidences autonomie», ou qu'ils soient EHPAD, établissements médicalisés. Vous le savez, ces 9 établissements couvrent l'intégralité de la Ville, en tout cas couvrent les 5 principaux secteurs de la Ville. Nous allons nous appuyer sur ces établissements pour pouvoir proposer ces services. Alors, je vous propose de prendre quelques minutes pour balayer les

différents services que nous allons proposer.



Accueil – Information - Orientation

« J'ai besoin d'être accueilli, informé et conseillé... »

« Je me pose beaucoup de questions sur mon projet de vie... »

« J'ai envie d'en parler avec quelqu'un qui prend le temps de m'écouter... »

ANGERS SOLIDAIRE

On va commencer par de l'information. C'est le premier point d'accueil. Quand on arrive dans un lieu, on a souvent besoin d'être informé, d'être accueilli, d'être orienté. C'est ce que fait le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC), mais le CLIC le fait d'une manière centralisée aujourd'hui, sauf si on passe par sa plateforme d'accès téléphonique, le 0800 250 800, mais sinon, pour avoir un accueil physique, on n'a pas la possibilité de l'avoir dans son quartier. Eh bien, à travers les plateformes seniors, les espaces seniors, dans ces établissements, dans ces foyers-logements, nous pourrons avoir un premier niveau d'information et d'orientation par rapport à sa propre vieillesse, son propre vieillissement, ou par rapport au vieillissement de quelqu'un de sa famille.



Accompagnement social

Réaliser des démarches et accéder aux droits

« Je peux bénéficier d'aide ? Qu'en est-il de mes droits ?... »

« Avec toutes les démarches par internet, par téléphone, comment m'y retrouver ?... »

« Avec la carte Partenaires, j'accède à plusieurs services au moindre coût, mais comment ?... »

ANGERS SOLIDAIRE

Deuxième élément : nous allons pouvoir également être accompagnés dans ces différentes démarches et dans ces différents droits, pour pouvoir plus facilement avoir accès aux différents droits et aux différentes démarches qui me sont proposés.



Hébergement permanent et temporaire

Vivre dans un logement adapté et sécurisé

« Puis-je faire un court séjour pour me reposer ?... »

« Je me sens plus en sécurité dans un logement adapté... »

« J'ai besoin de tester la vie en collectivité. Est-ce possible ?... »

ANGERS SOLIDAIRE



Bien évidemment, on va parler aussi d'hébergement. C'est la raison d'être de ces foyers-logements et de ces EHPAD. Hébergement permanent pour certains, hébergement temporaire pour d'autres. Quand je souhaite me renseigner, évidemment, c'est plus facile de pouvoir aller directement dans le lieu concerné, le visiter, et puis, de temps en temps, tester quelques animations qui y sont proposées dans un environnement qui est adapté et totalement sécurisé.



Restauration

Une alimentation « plaisir » et équilibrée

« Ça me plairait de venir au restaurant de la résidence autonomie de mon quartier... »

« J'aimerais déjeuner de temps en temps, seul, avec des amis ou ma famille... »

« J'aimerais aussi profiter des repas à thèmes... »

ANGERS SOLIDAIRE



C'est aussi le cas, ce qui est parfois moins engageant, de la restauration, c'est-à-dire que je peux rester à domicile mais vouloir ponctuellement, une fois par jour, une fois par semaine, une fois par mois, venir me restaurer dans un cadre qui est adapté et, évidemment, avec d'autres personnes qui ont le même âge que le mien, en tout cas qui, comme moi, sont à la retraite, et de façon à sortir de ma solitude et de mon isolement, avec une restauration qui a toujours la volonté d'être une alimentation plaisir, parce qu'on part du principe, et c'est tout le travail remarquable qui est fait par les agents du CCAS dans la cuisine centrale, de pouvoir avoir cette alimentation plaisir et un moment non seulement équilibré mais aussi de détente et d'échanges.



Animation et vie sociale

Sortir, découvrir et participer

« Je veux sortir de chez moi pour rencontrer des personnes... »

« J'aimerais apprendre à me servir d'objets connectés... »

« Je veux m'engager auprès des autres... »

« J'aimerais participer à des activités, avoir des loisirs... »

ANGERS MAIRIE
SOLIDAIRE

À travers ces espaces seniors, je veux aussi pouvoir m'informer sur l'animation et la vie sociale. Qu'est-ce que me proposent le CCAS, la Ville d'Angers, en termes de sorties, en termes de découvertes, en termes de sports, en termes d'animations, en termes d'animations culturelles ? Tous les éléments qui sont regroupés aujourd'hui dans le « Vivre à Angers », le magazine proposé par le CCAS, sont accessibles aussi à travers ces lieux, avec tous les professionnels du service animations et social qui sera présent physiquement, tout au long des semaines, dans ces différents établissements, par secteur.



Soutien à domicile

Être aidé dans sa vie quotidienne

« Je veux rester chez moi et j'ai besoin d'être aidé... »

« Quels sont les équipements dont j'ai besoin dans mon logement ?... »

« Je veux être soutenue pour le ménage et pour la préparation des repas »

« Je veux être aidé pour mes soins quotidiens... »

ANGERS MAIRIE
SOLIDAIRE

Il en est de même pour le soutien à domicile. Vous savez peut-être que le service d'aide et de soutien à domicile, aujourd'hui, est centralisé à Beaussier, à Belle-Beille. Eh bien, ces personnes-là qui sont déjà sectorisées, nous allons les rapprocher physiquement de leur secteur et donc les rapprocher physiquement des bénéficiaires de ce soutien à domicile, de façon à, une fois de plus, favoriser la lecture de l'offre et surtout avoir une plus grande proximité avec les seniors.



Prévention de la santé

Être conseillé et accompagné

« Pour bien vieillir, je veux
entretenir ma mémoire et
ma forme... »

« Quels conseils pour une
bonne alimentation?... »

ANGERS MAIRIE
SOLIDAIRE 

On va parler, évidemment, prévention de la santé qui est un sujet éminemment important : être conseillé et accompagné pour bien vieillir, pour bien s'entretenir, pour bien améliorer et entretenir sa mémoire et sa forme physique.



Accompagnement des aidants

Pour soutenir leurs proches

« J'aide mes parents... j'ai
besoin de souffler et d'avoir
un peu de temps pour moi,
du répit... »

« Il faut que je trouve une
solution d'accueil pour
mon père !... où puis-je
en parler ? ... »

ANGERS MAIRIE
SOLIDAIRE 

Et puis, dernier point qui n'est pas le moindre : c'est aussi un lieu d'accompagnement des aidants. Vous savez qu'il y a plus de 3 millions de personnes en France qui sont aidantes, plus de 4 millions, d'ailleurs, pardon, qui soutiennent au quotidien leurs proches, qui sont souvent désemparés parce que peu aidés, et qui n'osent pas aller rencontrer les services compétents. On va leur donner la possibilité d'aller vraiment à la porte de chez eux pour pouvoir avoir tous ces accompagnements et toutes ces aides au quotidien.

Le premier espace seniors est sur le quartier la Roseraie/Justices/Madeleine/Saint-Léonard, on va s'appuyer sur les deux établissements qui existent, c'est l'EHPAD Robert Robin et l'EHPAD des Justices,

et le premier espace seniors va être inauguré très bientôt, dans la première semaine d'avril ; et ensuite, en septembre 2017, nous aurons tout le quartier Monplaisir/Deux-Croix/Banchais/Grand-Pigeon ; puis, ensuite, 2018, le centre-Ville et les autres quartiers, ensuite, seront déclinés jusqu'en 2019 ; et on terminera par Belle-Beille. Et je me retourne vers ma voisine, c'est un quartier qui l'intéresse un petit peu, je crois. Vous savez qu'à Belle-Beille, nous allons entièrement refaire l'établissement existant qui est trop petit, trop vieillissant, et qui ne répond plus aux normes, en créant, dans le cadre de l'ANRU, un nouvel établissement, et donc ce sera l'occasion, évidemment, d'y implanter directement ces espaces, cet espace seniors.

Donc le rendez-vous est pris avec vous pour découvrir, in situ, le nouveau visage de ces espaces seniors, première semaine de, d'avril, et plus précisément le 3, d'ailleurs, à l'espace Robert Robin, pour découvrir cette réalité. Je me tiens à vos dispositions si vous avez des questions sur ce sujet, mais il me semblait important de pouvoir vous le présenter, et je terminerai en disant que tout ceci est le fruit de deux choses : un, d'un constat du vieillissement de la population, je l'ai déjà dit, mais également de la relecture des politiques publiques que nous avons entreprise sous l'égide de notre maire en 2015, et également du projet d'établissement qui a été remarquablement mené par la directrice du CCAS, Catherine COTTENCEAU, que je salue, avec toutes ses équipes, pour pouvoir aboutir à ce besoin partant, là aussi, du besoin des usagers et des attentes des usagers. Merci de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur HENRY, pour cette présentation de ces espaces seniors. Vous vouliez ajouter quelque chose, Madame LE GOFF, à cette présentation ?

Françoise LE GOFF : Remercier Maxence HENRY de sa présentation, Catherine COTTENCEAU, Loïc TOUBLANC, qui étaient là tout à l'heure, et toutes ses équipes, du travail qui a été effectué. C'est vraiment notre marque que de vouloir, à partir du moment où on a refait les locaux du CCAS, notre obsession a été d'être plus présents dans les quartiers de la Ville, notamment pour les personnes vieillissantes, et donc de centraliser, dans un point de proximité, tout ce qui peut leur être offert, et le CCAS et ses équipes a beaucoup d'offres de services, comme Monsieur HENRY vient de les déployer.

Monsieur le Maire : Très bien. Merci. Pas d'autres demandes d'intervention ? C'était un point d'information ; il n'y a donc pas de vote. Et je vous propose que nous poursuivions maintenant l'ordre du jour, avec un certain de rapports qui devraient être plus légers. Et, Madame MOREAU, il vous appartient de nous présenter le rapport numéro 6 sur l'Association Intermédiaire de Travail Adapté.



AUTRES DOSSIERS



Délibération n° DEL-2017-59

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Fonds Projets de quartier - Association Intermédiaire de Travail Adapté (AITA) - Convention - Approbation - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Michelle MOREAU

EXPOSE

Le Conseil municipal du 26 mai 2015 a adopté les projets de quartier, feuille de route du développement territorial souhaité dans les 10 quartiers d'Angers. Inscrits dans une démarche partenariale, ces projets de quartier ont pour vocation d'être un espace de dialogue avec les acteurs des quartiers et les habitants. Ils offrent un cadre de référence concerté des enjeux des quartiers et des actions à y développer en priorité. Ces dernières peuvent être mises en place par les associations, par les acteurs institutionnels ou par la collectivité elle-même.

Le fonds de soutien aux Projets de Quartier est mobilisable dès lors que les actions répondent aux enjeux d'un projet de quartier.

Au titre du Fonds Projets de quartier, la Ville soutient des chantiers éducatifs qui permettent :

- à des jeunes Angevins en difficulté dans leur parcours socio-professionnel, de rompre avec l'inactivité, de se remobiliser et d'accéder rapidement à une situation d'emploi.
- de développer des projets qui permettent l'implication de publics jeunes en parcours d'insertion et en recherche d'une utilité sociale.
- un accompagnement renforcé des jeunes sur une démarche d'insertion professionnelle.

La Ville soutient AITA au titre de l'accompagnement des jeunes inscrits dans les chantiers éducatifs.

Il s'agit aujourd'hui d'approuver la convention avec AITA et de valider l'attribution d'une subvention pour ces chantiers éducatifs, pour un montant maximum de 33 934 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2015-207 du Conseil municipal du 26 mai 2015,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 février 2017

DELIBERE

Approuve la convention avec l'Association Intermédiaire de Travail Adapté (AITA).

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer cette convention.

Attribue une subvention de 33 934 € à AITA.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2017, chapitre 6574 et suivants.



Michelle MOREAU : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de proposer à l'Association Intérimaire de Travail Adapté, AITA, une somme de 33 934 euros pour nous aider dans les chantiers éducatifs que nous mettons à disposition des jeunes. Le principe est le suivant : c'est l'association de travail intérimaire qui fait les contrats de travail et qui collabore à l'encadrement, avec des personnes de la Ville ou de l'association, des éducateurs de prévention, pour la réalisation de projets de quartier de proximité. Le dernier en date était au pôle Jérusalem, n'est-ce pas, ma collègue Alima TAHIRI, où un groupe de jeunes a participé à la réfection de ces bâtiments pour un montant de 4 000 et quelques euros. C'est la première fois qu'ils étaient mis au travail et c'est donc des projets très intéressants.



Délibération n° DEL-2017-60

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Centre Jean Vilar - Contrats de cession - Approbation

Rapporteur :Michelle MOREAU

EXPOSE

Dans le cadre des activités mises en place par le centre Jean Vilar en direction des habitants, des associations ou compagnies nationales ont été sélectionnées afin de proposer des spectacles aux tarifs suivants :

La compagnie Jacqueline Cambouis pour son spectacle "Melle Orchestra version salle" :

- frais artistiques : 2 321 € TTC

L'association Artefacts Spectacles pour son spectacle "BAGUS" joué par le groupe "Pang Pung" :

- frais artistiques : 1 000 € TTC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 février 2017

DELIBERE

Approuve les contrats avec les artistes cités ci-dessus.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces contrats.

Autorise la prise en charge ou le dédommagement des frais de transport, de restauration ou d'hébergement.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.



Michelle MOREAU : La délibération suivante, parce que cela concerne aussi les quartiers : il s'agit du centre Jean-Vilar pour des spectacles puisque, je vous l'ai dit, nous passons régulièrement de telles délibérations ; Mademoiselle Orchestra, pour un montant de 2 321 euros, et le spectacle Badu, joué par le groupe Pang Pung pour 1 000 euros.



Délibération n° DEL-2017-61

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Centre Jean Vilar - Tarifs des activités - Approbation

Rapporteur : Michelle MOREAU

EXPOSE

Dans le cadre des activités du Centre Jean Vilar, il importe de définir la tarification des activités jusqu'au 31 Août 2017 selon les tarifs suivants :

- séjour weekend jeunes : 30 € avec un coefficient familial (QF) inférieur à 706, 40 € QF compris entre 706 et 1036, 50 € pour un QF supérieur à 1036.

- sortie à la journée adulte : 15€ avec QF inférieur à 706, 20 € QF compris entre 706 et 1036, 25 € pour un QF supérieur à 1036.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 février 2017

DELIBERE

Approuve les tarifs des activités précitées.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.



Michelle MOREAU : Pour le Centre Jean-Vilar, toujours : le tarif des activités, qui n'a pas changé, mais il s'agit des activités jusqu'au 31 août 2017, c'est-à-dire la couverture des vacances de printemps et de l'été ; il n'y a pas de changement par rapport à l'année dernière.



Délibération n° DEL-2017-62

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Association Immeubles en Fêtes - Adhésion 2017 - Attribution d'une subvention

Rapporteur : *Michelle MOREAU*

EXPOSE

La Ville d'Angers soutient différentes initiatives de lien social au travers des fonds de participations des habitants, des pique-niques entre voisins. Elle complète son soutien en proposant pour 2017 son adhésion à l'association « Immeubles en fêtes ».

L'objectif de cette association « Immeubles en fêtes » est de favoriser les occasions de rencontre entre voisins pour développer la convivialité afin de rompre l'anonymat et l'isolement qui règnent souvent dans les Villes et d'encourager le mieux vivre ensemble.

Cette occasion de repas entre voisins doit renforcer au quotidien les petits services entre voisins et encourager la solidarité de proximité.

Cette adhésion permet à la Ville d'utiliser librement le label « Fête des voisins - Immeubles en fêtes » et de mettre à la disposition des habitants souhaitant conduire ce type d'initiatives, des outils de communication (affiches, flyers) utilisés ailleurs en France.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 février 2017

DELIBERE

Adhère à l'association « Immeubles en fêtes » pour un montant de 1 350 € au titre de l'année 2017.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tout document y afférent.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2017 et suivants, chapitre 65.



Michelle MOREAU : Enfin, une dernière délibération concerne notre adhésion à l'association nationale « Immeubles en Fête », pour un montant de 1 350 euros. Cela nous permet d'augmenter nos capacités d'aide aux habitants qui veulent faire la fête. Il y a eu quelque 40 manifestations dans le cadre de cette association et 80 sur les initiatives prises par des habitants et accompagnées par le « kit événement » que nous mettons à disposition des habitants d'Angers qui veulent faire la fête.

Monsieur le Maire : Très bien. Merci Madame MOREAU. Y a-t-il des demandes d'intervention sur les quatre délibérations qui viennent d'être présentées ? La parole est à Chadia ARAB.

Chadia ARAB : Merci, Monsieur le Maire. Madame l'Adjointe, vous présentez cette la délibération numéro 8, en nous disant qu'il n'y a pas de changement. Nous souhaiterions, en réalité, avoir des précisions. En effet, l'année dernière, la délibération concernant les tarifs d'activités indiquait tous les

tarifs, sous trois catégories : celle des jeunes, celle de la famille, et celle de l'animation globale. Cette année, elle ne renseigne que les séjours/week-ends jeunes allant de 30, 40, ou 50 euros selon les coefficients familiaux, les séjours spontanés de l'année variant, selon la nature, de 1 à 35 euros. Il semblerait qu'il y ait une augmentation. Si c'est le cas, pourriez-vous nous indiquer plus précisément de combien est cette augmentation ? Sur les sorties à la journée adultes, le tarif varie de 15 à 25 euros, alors que l'année dernière il était inférieur à 8 euros. De même, s'agit-il d'une augmentation tarifaire ? Si oui, de combien et pourquoi ces augmentations ? Merci.

Monsieur le Maire : Très bien. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Madame MOREAU.

Michelle MOREAU : Alors, il y a des modifications simplement liées au lieu de destination, c'est-à-dire que le tarif est équivalent sur les mêmes destinations et il augmente si les destinations changent. C'est tout.

Monsieur le Maire : De surcroît, on ne peut pas modifier des tarifs qui ne sont pas présentés. Donc, dès lors que nous ne présentons pas la même grille que l'année dernière avec le détail, activité par activité ou quotient par quotient, c'est la poursuite de l'application des tarifs précédents. Il n'est pas fait référence à un taux d'augmentation, à une modification quelconque. On précise les tarifs. Quant au fait qu'il puisse y avoir un écart en fonction du quotient familial, je ne pense pas que ce soit cela qui vous heurte, ou alors c'est nouveau. Nous passons au vote ? Sur la délibération 6, unanimité. Sur la délibération 7, sur les contrats de cession, unanimité. Sur la 8, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? D'accord. Sur la 9, pas d'opposition, pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2017-59 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2017-60 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2017-61 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Délibération n° DEL-2017-62 : le Conseil Adopte à l'unanimité


Délibération n° DEL-2017-63

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Adoption de mesures de prévention situationnelle et de sécurisation sur le quartier Hauts-de-Saint-Aubin

Rapporteur : Alain FOUQUET

EXPOSE

Depuis plusieurs semaines, le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin et, en particulier, le secteur de la ZAC Verneau, est victime d'actes d'incivilité, de dégradation du mobilier urbain et de dégradation de biens privés. A cela s'ajoutent des occupations par des personnes, caravanes et véhicules appartenant à la communauté des gens du voyage.

Les habitants du quartier nouvellement arrivés dans les logements récemment livrés, ont témoigné leur inquiétude et leur sentiment d'insécurité suite à cette recrudescence de dégradations.

Un ensemble de mesures va donc être engagé pour limiter les désagréments constatés, apaiser le climat au sein des Hauts-de-Saint-Aubin et mettre un terme à ces occupations illégales.

A ce titre, la Ville va demander à ALTER Services ainsi qu'aux services d'Angers Loire Métropole de neutraliser les terrains en attente de construction de la ZAC Verneau ainsi que les bornes incendies situées dans cet environnement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville d'Angers, le CCAS et le CEZAM,

DELIBERE

Autorise le Maire et l'Adjoint au Maire délégué à engager ces différentes mesures et à solliciter notamment ALTER Services et Angers Loire Métropole pour leurs mises en œuvre.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.



Alain FOUQUET : Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelques mots de présentation avant que vous ayez à vous prononcer sur cette délibération numéro 10. Depuis plusieurs semaines, en effet, le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin, et en particulier la ZAC Verneau, est victime d'incivilités, de dégradations du mobilier urbain et de dégradations de biens privés. À cela s'ajoute l'occupation, par des personnes, des véhicules automobiles, des caravanes appartenant à la communauté des gens du voyage, occupation de l'espace public ou d'espaces privés en attente d'aménagement, et ce en infractions multiples : infraction aux règles de stationnement sur l'espace public, infraction aux règles assurant le respect de la propriété privée, infraction aux règles de sécurité publique ou de sécurité civile, je pense à l'utilisation sauvage de bornes électriques ou de bornes d'incendie, bref, à peu près à toutes les règles dont l'objet est d'assurer la jouissance paisible, par les citoyens, de leur environnement, et d'assurer également le vivre ensemble.

Il importe de bien distinguer les incivilités et les occupations illégales. Je n'attribue pas et nous

n'attribuons pas, aux auteurs des occupations illégales, la responsabilité des incivilités. Ce qui est certain, c'est qu'en ce qui concerne ces occupations illégales, elles sont clairement imputables aux propriétaires des véhicules et des caravanes, c'est-à-dire à la communauté des gens du voyage. Et en tout cas, ce qui est incontestable, c'est que les habitants du quartier sont victimes du cumul de ces circonstances et, naturellement, expriment leur perplexité, voire leur désarroi, quand ce n'est pas leur révolte. D'une part, en effet, les circonstances que je viens de relater leur sont insupportables et nul ne contestera qu'elles leur sont légitimement insupportables. Et j'ai envie de souligner qu'elles le sont d'autant plus, insupportables, ces circonstances, que ces habitants sont, par ailleurs, massivement satisfaits des logements qu'ils ont acquis ou dont ils sont locataires, et massivement satisfaits de la nouvelle philosophie d'aménagement de ce territoire.

Cette délibération a donc pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à engager, avec ALTER Services et les services d'Angers Loire Métropole, des mesures tendant à neutraliser, d'une part, les terrains en attente de construction de la ZAC Verneau, et, d'autre part, les bornes d'incendie situées exclusivement dans ces environnements non aménagés. Autrement dit, il ne s'agit pas de neutraliser les bornes d'incendie dans les espaces aménagés, cela va de soi ; mais, en revanche, les bornes d'incendie situées dans les espaces non aménagés peuvent être neutralisées et ne plus servir, comme c'est le cas actuellement, d'approvisionnement en eau. Voilà, mes chers collègues, la délibération qu'il m'a été demandé de présenter à votre vote.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Monsieur FOUQUET, pour cette présentation. Mes chers collègues, y a-t-il des demandes de prise de parole ? La parole est à Silvia CAMARA-TOMBINI. Et puis, après, je vous donnerai la parole, Madame HALLIGON. Je vous en prie.

Silvia CAMARA-TOMBINI : On peut alterner. Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, Monsieur l'Adjoint de Quartiers. Alors, je me permets de réagir à cette délibération, aussi bien sur la forme que sur le fond de la délibération et du sujet évoqué. Sur la forme, tout d'abord, nous nous étonnons du contenu de la délibération et de la nécessité, au regard des mesures qui sont annoncées dans cette délibération. Ce qui est annoncé aurait très bien pu se faire sans que nous en parlions ce soir, sans que nous passions par une délibération, et nous nous étonnons, d'ailleurs, que cette délibération soit intitulée « animation des quartiers ». Avouez que le lien n'est pas évident. Et pour cette raison de forme de la délibération qui aurait très bien pu être une décision du maire ou être dans le fonctionnement interne à la collectivité, pour cette raison, notamment, nous ne participerons pas au vote de cette délibération.

Sur le fond, maintenant, tout comme vous, nous jugeons utile de dénoncer les comportements qui sont dénoncés dans cette délibération et qui consistent à dégrader aussi bien les biens publics que les biens privés, les voitures brûlées, le voisinage perturbé, et j'en passe. Et nous comprenons bien évidemment le désarroi des habitants qui y sont confrontés, et ce, quel que soit le quartier auquel ils y sont confrontés, car je pense que ce n'est malheureusement pas spécifique aux Hauts-de-Saint-Aubin et à la ZAC de Verneau.

Face à ces comportements, quelle attitude prendre ? C'est sûrement là que nous divergeons, car dans la délibération, mais peut-être est-elle incomplète, il est uniquement question de continuer à neutraliser les terrains de la ZAC qui sont actuellement inoccupés en y dressant des palissades ou des clôtures, ce que vous faites depuis plus de 2 ans maintenant, mais qui, bien évidemment, ne résout pas le problème et ne fait que le déplacer. Alors, d'ailleurs, je voudrais vous remercier, Monsieur FOUQUET, vous m'avez rassurée tout à l'heure et vous m'enlevez une partie de mon intervention, car j'étais inquiète quant à l'amalgame qui peut être fait, car nous savons bien, effectivement, que les dégradations en question ne relèvent pas nécessairement, et pour bien connaître la situation, des gens du voyage qui investissent le quartier.

Dresser des palissades, OK, mais que proposez-vous en face ? Quelle est la politique de l'Agglomération en matière d'accueil des gens du voyage ? Depuis 2014, vous nous avez évoqué le maintien du terrain des Perrins sur place ; puis, il y a quelques mois, nous avons appris en réunion publique qu'il y aurait

finalement deux lieux différents. Mais en attendant, que se passe-t-il ? Le terrain d'accueil des gens du voyage (TAGV) n'est pas aux normes. Il est devenu urgent de le réaménager complètement conformément aux nouvelles normes qui impliquent notamment d'avoir des sanitaires sur chaque emplacement. Toutes ces évolutions ne font que retarder ce dossier. Quel est aujourd'hui le calendrier du transfert et du réaménagement du TAGV ?

En parallèle, nous savons aussi que le TAGV ne répond pas à la demande et qu'il faut donc y prévoir plus d'emplacements, mais aussi qu'il faut avoir une politique volontariste de création de terrains familiaux, c'est vraiment une demande de la part des personnes concernées, ou de petits terrains. Certaines communes de l'agglomération ont été très dynamiques dans ce domaine, mais, nous le savons, la marge de progression dans son ensemble est importante. Alors, pour terminer, je ferai volontiers un parallèle avec la généralisation des caméras de vidéosurveillance dont on sait que, dans toutes les Villes où elles sont installées, elles ne font que déplacer les problèmes. Là encore, on voit bien qu'il y a une vision d'ensemble de la question des gens du voyage à avoir : plutôt que de continuer à clôturer ou à creuser des fossés, qu'on réfléchisse aussi à ce qu'on leur propose.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est à Laure HALLIGON.

Laure HALLIGON : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Cette délibération est très importante ce soir, effectivement, pour les habitants de Verneau, dans les Hauts-de-Saint-Aubin. Donc nous sommes interpellés, effectivement, sur différents sujets, sur les installations illicites, d'une part, qui sont identifiées depuis quelque temps, qui se sont intensifiées sur Verneau même. C'est un travail permanent avec l'aménageur ALTER Services et la Police Municipale. C'est vraiment au quotidien et pour faire changer et bouger les choses pour la sécurité de tous. C'est vraiment important. Parce que vu la manière dont sont faits les stationnements, ils créent un manque de sécurité, donc on agit justement au travers de cette délibération ce soir. Et puis, il y a également les soucis liés aux dégradations, les habitants nous ont beaucoup interpellés dernièrement. On a reçu beaucoup de courriers, de mails, d'appels, et nous sommes allés sur le terrain. Nous connaissions déjà le problème. Nous y sommes allés, comme récemment avec vous, Monsieur le Maire, pour constater, tout ce qui pouvait se passer. Nous avons à nouveau rencontré des habitants, et voilà les différents soucis. Donc nous aurons des réunions. Et, vraiment, c'est au quotidien que nous avons pris conscience de ces problèmes et que nous travaillons avec l'ensemble des services et les différents acteurs du quartier que je remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Madame HALLIGON. La parole est à Daniel DIMICOLI.

Daniel DIMICOLI : Madame CAMARA-TOMBINI, je voudrais répondre par rapport à votre intervention sur les gens du voyage. Vous parlez de la démarche qui est menée par les Communes du territoire. Ce n'est pas venu tout seul. C'est une volonté politique qui a été mise en œuvre, avec une action, depuis que nous sommes aux affaires, remarquablement énergique, mais avec toute la difficulté que représentent ces implantations. Nous sommes sur un programme, aujourd'hui, sur l'ensemble du territoire, d'implantations de terrains d'accueil, de terrains de rassemblements, de terrains de passages, et de résidences familiales, avec une résidentialisation, au maximum, je dirais, de gens du voyage, avec la mise dans la boucle et des moyens financiers importants de bailleurs sociaux qui se sont portés volontaires pour les implantations en résidences familiales.

La difficulté, vous le savez bien, c'est de résidentialiser ces gens du voyage, parce que la grande majorité est dans une démarche d'itinérance permanente, que ce soit l'été, l'hiver, les saisons, et ainsi de suite. Donc vous ne pouvez pas dire, je ne veux pas vous laisser dire que rien n'a été fait, parce que je m'en occupe aussi avec Monsieur ROISNÉ depuis le début du mandat, et si c'était si simple de claquer dans les doigts en disant « On fait comme ça, c'est fait, demain c'est réglé », vous êtes la bienvenue pour me donner les solutions. On est, aujourd'hui, dans une démarche qui n'a jamais été accomplie dans le passé. Jamais cela n'a été fait dans le passé. Jamais. Et on développe sur le territoire. Et les Maires sont volontaires. On n'a jamais réussi à le faire. On est en train, progressivement, étape par étape, par petites

touches, d'avancer dans ce dossier. Alors, c'est très facile de critiquer. Vous pouvez critiquer tant que vous voulez. Mais au niveau de l'action, c'est autre chose. C'est très complexe. Alors, dernier point, en ce qui concerne les terrains des Hauts-de-Saint-Aubin, je laisserai Monsieur le Maire répondre sur ce sujet-là, parce que cela concerne la Ville d'Angers, et sachez que nous y travaillons aussi de façon forte et que nous essayons de trouver la solution la plus adaptée. Donc je laisse le soin à Monsieur le Maire d'y répondre.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur DIMICOLI. La parole est à Jeanne BEHRE-ROBINSON.

Jeanne BEHRE-ROBINSON : Merci, Monsieur le Maire. Alors, cette mesure, elle n'est pas anodine, et, au contraire, elle apparaît essentielle. Limiter, éviter, empêcher, plutôt que de subir et réparer est une mesure de prévention dont nous ne pouvons que nous féliciter. Alain FOUQUET l'évoquait, Laure HALLIGON, le sujet de l'installation des gens du voyage sur les terrains privés ou publics est fréquent et difficilement compréhensible par nos concitoyens. Je me félicite donc de la mise en place de ces dispositifs et je tiens à souligner qu'à mon avis, il est d'ailleurs reproductible à d'autres sites sur notre commune, ou alors dans d'autres communes de l'agglomération, comme cela a d'ailleurs été fait dans le passé, non loin d'ici.

Par ailleurs, et afin de compléter les éléments d'informations relatives, justement, à ces implantations illicites des gens du voyage, il me paraît important de rappeler que nous remplissons nos obligations, comme l'a indiqué Daniel DIMICOLI, quant à l'aménagement de terrains d'accueil. Alors, c'est vrai, le terrain des Perrins est souvent complet, mais il est alors demandé aux gens du voyage d'aller à la Baumette. Il y a un autre site, aujourd'hui, qui est disponible pour accueillir les gens du voyage, ce terrain est adapté pour accueillir les gens du voyage. Et plutôt que de s'installer et de préempter des parcelles non prévues à cet effet, au cœur des quartiers, c'est quand même une solution plus respectueuse de tous.

Vous évoquez le déploiement de la vidéoprotection sur les Hauts-de-Saint-Aubin. C'est un nouveau quartier, et je dois dire que je trouve dommage d'avoir implanté ce type d'équipement sur un nouveau quartier, et que si les choses avaient été peut-être pensées différemment au moment où l'aménagement a été pensé nous n'aurions pas, aujourd'hui, à poser ce type d'équipement. Pour autant, et vu la situation, nous nous y sommes résignés et nous avons engagé un déploiement sur ce quartier. Alors, ces éléments ne sont pas les seuls. Laure HALLIGON évoquait le positionnement et l'implication des partenaires. Effectivement, ils se sont mobilisés, nous sommes mobilisés, aussi bien sur le champ de la prévention que de la répression, pour venir aux côtés des habitants qui, eux aussi, ont droit à la tranquillité publique.

Monsieur le Maire : Merci, Madame BEHRE-ROBINSON. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Madame Fatimata AMY.

Fatimata AMY : Moi, je voulais juste réagir par rapport un peu à tout ce que j'ai entendu, par là, par là, et ainsi de suite. Je voudrais juste dire que l'accueil des gens du voyage a toujours soulevé des problèmes, et pour diverses raisons. On a connu l'époque où certains Maires ne respectaient pas la loi, parce que la loi voulait que, dans chaque commune de plus de 5 000 ou 10 000 habitants, il y ait des aires d'accueil, ce qui n'a pas été respecté. Une autre raison que je peux évoquer aussi, parce qu'il ne faut pas être partisan, pour ce public-là, quelquefois, les règles de civilité n'étaient pas respectées non plus. Donc ces problèmes dont on parle ne datent pas d'hier et on n'est pas à la veille de voir leur disparition, tout simplement, parce que vous l'avez dit, Monsieur DIMICOLI, il y a une question de culture. Vous dites : « On a du mal à les résidentialiser ». C'est leur culture. Ils ont choisi ce mode de vie. Donc il faut que nous respections ce mode de vie et voir comment on peut accompagner ces gens-là, parce qu'ils font partie de notre décor et de notre société, pour qu'ils puissent vivre leur itinérance comme ils le souhaitent mais tout en respectant la loi. Tout ce qui n'est pas dans le respect de la loi ne peut pas passer dans ce pays-là et il faut que tout le monde contribue à cela.

Je me réjouis, puisque c'est un dossier sur lequel j'ai beaucoup travaillé, c'est un dossier sur lequel je

continue à travailler, et au Département aussi. Nous allons, en 2017, avec la mise en place de la loi NOTRe, adopter un autre schéma départemental des gens du voyage. Je me réjouis de vous entendre dire, et j'espère que cela va aller dans ce sens-là, que les maires sont prêts, que les choses vont se passer normalement et tout ça, il n'y a pas de souci. Je me réjouis de ce constat que vous faites. Didier ROISNÉ, dont vous parlez, qui est en charge du dossier des gens du voyage le sait très bien, il n'y a pas de souci. Nous, tout ce qu'on demande, nous sommes des citoyens, en plus nous avons la chance d'être élus, il nous faut, en tout cas, de là où on est, respecter la loi et essayer d'accueillir ce public, qui fait partie de notre pays, le plus dignement possible, mais en ne laissant rien passer qui ne rentre pas dans le cadre de la loi. C'était mon intervention. Merci.

Monsieur le Maire : La parole est à Catherine GOXE.

Catherine GOXE : À ce stade de la discussion, je voudrais moi aussi rendre hommage aux agents d'Angers Loire Métropole parce qu'il n'est pas question, là, uniquement, des gens du voyage. Mais il faut savoir qu'au sein d'Angers Loire Métropole il y a également une mission qui est accomplie par des agents de la fonction publique territoriale et qui œuvrent au quotidien pour accompagner ces gens du voyage, pour aussi essayer de les cadrer, de leur expliquer les us et coutumes. Vous parliez, Madame Fatimata AMY, de culture. Je suis complètement d'accord avec vous. La seule chose, c'est que, là encore, il s'agit du vivre ensemble. Je vous rejoins, mais je profite de cette tribune pour dire qu'au quotidien, une équipe du terrain d'accueil des gens du Perrin travaille dans des conditions qui sont parfois difficiles, pour des raisons que vous pouvez imaginer, mais qu'ils sont là et qu'ils assument le service public de façon admirable.

Monsieur le Maire : Merci, Madame GOXE. Je pense que nous avons terminé ce débat. Monsieur BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Une explication de vote, et je crois que le débat de ce soir en témoigne : nous ne participerons pas au vote parce que nous ne voyons pas ce qui justifie une délibération du Conseil municipal alors que la politique traditionnelle, vos attributions, Monsieur le Maire, et celles des adjoints, permettent de prendre ces mesures. Et, je peux m'inquiéter, même, des interprétations, des discussions que nous pouvons avoir aujourd'hui, parce que ces choses doivent se gérer sur le terrain en coordination avec les différents acteurs, et je m'inquiète d'un certain nombre d'éléments, de procès d'intention. Alors, il y a eu des choses qui ont été dites. Jamais Silvia CAMARA-TOMBINI, notamment, n'a critiqué ce qui était fait ; au contraire, je pense que vous étiez sur la même longueur d'ondes par rapport aux choix ou ce qu'elle souhaitait, et je pense qu'on va vite dans la caricature ou dans les raccourcis. C'est pour cela que je ne jugeais pas utile, alors qu'on sait très bien ce qui est fait quotidiennement dans tous les quartiers, et je vous en donne acte, par les services, par vos Adjoints, pour traiter de ces questions, je ne vois en rien ce qui peut justifier une délibération aujourd'hui, à part, peut-être, semer le doute et des propos qui sont les nôtres dans ce Conseil qui n'apportent pas de réponses concrètes à ce qui peut être ressenti et souhaitable de faire.

Monsieur le Maire : Bon. Moi, il faut juste m'expliquer, Monsieur BÉATSE. La prochaine fois, vous prenez la parole, vous dites cela, et vous ne nous laissez pas monter au créneau pour justement, précisément, allumer le feu sur ce dossier et pour ensuite expliquer : « On ne veut pas en parler parce qu'il n'y a pas de polémique ». Attendez. Le procès d'intention de Madame CAMARA-TOMBINI est relativement simple : c'est de nous expliquer qu'en gros, on ne devrait pas faire ça parce qu'il y a des divergences, et de terminer sur les caméras de vidéoprotection tout en nous expliquant qu'elle regrette les amalgames. Attendez. Et ensuite, on a Madame AMY qui nous explique qu'il faut qu'on respecte les gens du voyage. Mais j'aimerais juste qu'on se mette d'accord sur ce qui est en train de se passer. Chacun d'entre vous peut assumer une position qui est extrêmement claire. Le respect, cela commence d'abord par le respect des règles. Et dans les responsabilités qui sont les miennes, il y a le fait de respecter toutes les populations, mais avec un minimum : c'est que ceux qui arrivent respectent la loi.

Avec la délibération qui est présentée ce soir, qui est franchement très soft, qui se contente d'expliquer qu'on va généraliser sur la totalité d'un territoire qui, aujourd'hui, souffre, et où vous dites vous-même qu'il est utile de dénoncer ce qui se passe... Point. Arrêtez-vous là. Dites que vous ne participez pas au vote, mais ne venez pas ensuite intervenir sur les différents sujets. La réalité, c'est quoi, puisque vous avez posé des questions ? Un terrain d'accueil des gens du voyage qui n'est plus aux normes et sur lequel on nous explique qu'il fallait qu'on mette 11 millions d'euros pour aller le déplacer à l'extérieur de l'autoroute en faisant sauter une entreprise avec 30 personnes. Voilà où on en était. Nous commençons, cette année, les travaux pour le premier des deux terrains qui ont vocation à remplacer les Perrins. L'excuse de l'absence de mise aux normes est juste inentendable et inaudible.

On a aujourd'hui des gens qui viennent planter leur caravane sur l'espace public, n'importe où, alors qu'il y a un terrain d'accueil à la Baumette. Cette situation, elle est aujourd'hui intolérable. On a essayé la prévention, on a essayé des trucs. C'est fini. Nous merlonnons ces terrains, nous coupons l'eau. Et que cela puisse susciter une émotion, cela relève d'un procès d'intention de votre part vis-à-vis de nous, pas de l'inverse. Il n'y a pas de sujet. La loi, elle se respecte, et nous comptons bien la mettre en place et l'appliquer.

Vous terminez sur les caméras. OK. Je ne comprends plus rien. Au dernier Conseil ou il y a deux Conseils, quand vous nous avez dit que les caméras étaient utiles, vous nous avez même dit que vous aviez toujours dit cela. Bon. Ne prenez pas part au vote, ce sera très bien comme ça. Nous votons cette délibération parce que nous, on assume les responsabilités, on les assume par rapport aux gens qui seront là-bas qui seront certainement heureux de savoir que vous minimisez les difficultés qu'ils vivent et qu'au contraire, vous êtes dans un amalgame qu'est l'amalgame inverse et qui consiste à penser que c'est avec ce type de délibération que nous manquons à un devoir de solidarité. C'est franchement indigne. On passe au vote. Que ceux qui sont favorables à cette délibération veuillent bien lever la main. Que ceux qui n'y sont pas favorables lèvent la main. Très bien.

Frédéric BÉATSE : Non, je ne prends pas part au vote.

Monsieur le Maire : C'est considéré comme une abstention.

Délibération n° DEL-2017-63 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.



Délibération n° DEL-2017-64

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la Ville

Renouvellement urbain - Projets Université d'Angers UFR Lettres et Sciences Humaines - Convention - Approbation - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Sophie LEBEAUPIN

EXPOSE

Dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain porté par Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers, l'Etat et différents partenaires, le quartier de Belle-Beille bénéficie d'un programme global et opérationnel qui a pour vocation d'améliorer la qualité de vie de ses habitants et de redonner à ce quartier une réelle attractivité en suscitant notamment un changement d'image.

C'est dans ce contexte qu'a été inaugurée le 23 février 2016, la Maison du Projet, au 33 de l'avenue Notre Dame du Lac qui constitue un équipement d'information et de concertation des acteurs et habitants de Belle-Beille autour du projet de rénovation de leur quartier.

Le Projet de Renouvellement Urbain (PRU) ainsi que le Projet de quartier de Belle-Beille misent notamment sur un renforcement des relations entre le campus universitaire et le quartier d'habitant social dans le cadre de la Rénovation Verte du Grand Belle-Beille, slogan du Projet.

C'est dans ce cadre que la Ville d'Angers et l'Université se sont rapprochées en 2015 pour proposer d'impliquer des acteurs de l'Université (laboratoires, UFR, étudiants, enseignants chercheurs) dans des études et actions liées au PRU.

Ce partenariat a permis de préparer en 2016 différents projets expérimentaux visant à inscrire le monde universitaire dans les réalités du quartier et vice versa et recherchant l'innovation dans les actions menées.

La présente convention vise à certifier l'implication de l'UFR Lettres et Sciences Humaines de l'Université et ses Laboratoires dans plusieurs actions expérimentales impliquant les étudiants et visant à favoriser l'appropriation du Projet de Renouvellement Urbain par les habitants.

C'est dans ce contexte que la Ville décide d'apporter son soutien à ce projet en complément des financements propres à l'Université.

Deux actions expérimentales ont été retenues :

Le projet Université avec les habitants, sensibilisation des habitants aux enjeux d'un Projet de Renouvellement Urbain porté par l'UFR Lettres et de Sciences Humaines. Il s'agit de proposer une phase d'ingénierie et d'échanges sur l'opportunité de proposer des espaces de sensibilisation et formation aux enjeux du PRU aux habitants et acteurs du quartier dans une démarche d'Université/éducation populaire accessible à la diversité des publics du quartier. Les objectifs opérationnels poursuivis sont :

- La réalisation d'une étude, en amont de la création d'un outil de formation, permettant d'identifier les besoins (et ressentis, perceptions, représentations) des usagers.
- La création d'un outil de formation impliquant les acteurs civils et publics, ainsi que l'Université : habitants du quartier Belle-Beille, plus particulièrement habitants du zonage impacté par les opérations de renouvellement urbain ; usagers du quartier Belle-Beille.

Les projets d'accompagnement à la mémoire, au patrimoine et à l'histoire s'inscrivent dans une démarche de valorisation et de reconnaissance de l'histoire et de la mémoire des habitants ainsi que de leur

patrimoine documentaire et archivistique.

Les objectifs opérationnels sont :

- la réalisation de collectes orales de récits de vie
- le recensement des sources documentaires et archivistiques institutionnelles concernant le quartier
- le repérage et la reproduction numérique de sources documentaires et archivistiques privées (habitants et associations œuvrant sur ce territoire de vie)
- la mise en œuvre de médiations ciblées appuyées sur ces sources et ces récits de vie et/ou l'élaboration de préconisations favorisant la réappropriation par les habitants eux-mêmes

Le coût total éligible de la première phase de ces projets est évalué à 12 185 euros (valeur 2017) conformément au budget en annexe.

La Ville d'Angers contribue financièrement à ce projet d'intérêt général à hauteur de 5 385 € en 2017 pour un projet se déroulant de 2017 à 2018.

Le montant des subventions 2017 et 2018 éventuellement nécessaires à la réalisation de ces expérimentations sera précisé par voie d'avenant à la présente convention sous réserve de l'octroi des crédits par le Conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 février 2017

DELIBERE

Approuve la convention avec l'Université d'Angers - UFR Lettres et Sciences Humaines.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer la convention avec l'Université d'Angers - UFR Lettres et Sciences Humaines.

Attribue une subvention d'un montant de 5 385 € à l'Université d'Angers - UFR Lettres et Sciences Humaines.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2017 et suivants.



Le Maire s'absente, Madame MOREAU prend la Présidence de la séance.

Sophie LEBEAUPIN : Il s'agit d'une délibération pour un nouveau partenariat avec l'université, dans le cadre de la rénovation urbaine, et, cette fois-ci, c'est avec l'UFR Sciences Humaines et ses laboratoires, pour deux actions expérimentales : un premier projet pour sensibiliser les habitants à la méthode de la rénovation urbaine et pour qu'ils puissent s'approprier le projet ; et un deuxième visant l'accompagnement à la mémoire, au patrimoine, et à l'histoire du quartier. Il faut approuver et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'université, et attribuer une subvention de 5 385 euros.

Michelle MOREAU : Est-ce qu'il y a des questions ? Des observations ? Non. On peut passer au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2017-64 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-65

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Activités périscolaires

Coopération Angers / Bamako - Partenariat entre les écoles - Echanges de correspondances - Convention avec l'Association Fasso Denw - Approbation - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI

EXPOSE

Depuis 1974, la Ville d'Angers est jumelée avec Bamako, capitale du Mali. De nombreux chantiers ont été mis en place avec l'aide de la Ville d'Angers et la participation de jeunes angevins.

L'éducation est un des axes forts de la coopération d'Angers avec Bamako.

A ce titre, en décembre 2016, des collaborateurs de plusieurs Directions se sont rendus à Bamako dans le but d'étudier les perspectives de collaboration sur les champs de l'éducation, de la petite enfance et de l'enfance, entre les Villes de Bamako et d'Angers, sur la base d'actions concrètes.

Dans ce cadre, trois objectifs spécifiques ont été définis :

- découvrir les organisations et le fonctionnement des Centres de Lecture et d'Animation Enfantine Communaux (CLAEC) afin d'identifier les points forts, les faiblesses et les pistes de progression. Analyser le type de soutien qui peut être proposé par la Ville d'Angers, au-delà des travaux de rénovation en cours de ces équipements éducatifs.
- lancer la dynamique de correspondances entre des écoles angevines et bamakoises pour favoriser les relations Nord / Sud, les relations entre la France et le Mali, et permettre l'échange entre les enfants de nos deux Villes jumelles.
- rencontrer les partenaires qui œuvrent à Bamako sur le champ éducatif (le directeur du centre national de lecture publique, Association Fasso Denw, ...) susceptibles de nous aider dans l'atteinte de nos objectifs.

Pour la Direction de l'Education Enfance plus particulièrement, l'objectif du projet est de mettre en oeuvre des échanges de correspondances, lors d'animation sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour les enfants d'Angers, et lors de deux temps d'animation par mois, sur une école par commune du district de Bamako (soit 6 communes et écoles).

Les activités proposées sont les suivantes :

- atelier de rédaction des lettres et cartes postales,
- découverte ludique de nos Villes et cultures à travers des jeux, les chansons, les arts plastiques, le Bogolan,
- visioconférences entre les enfants d'Angers et de Bamako.

Les enfants sont les véritables acteurs de cette action, basés sur la notion d'échange et de participation. Ce projet doit également les mettre en situation de s'interroger sur la connaissance de l'autre, ses réalités, le milieu dans lequel il évolue, mais aussi leur permettre de s'interroger sur leur propre condition, sur leur environnement et leur mode de vie.

Ce projet a vocation à s'appliquer aux écoles qui « maillent » le territoire de la Ville d'Angers. Il doit également pouvoir donner l'occasion à ces structures d'entrer en relation avec les autres acteurs de solidarité internationale œuvrant sur la Ville, de tirer partie des manifestations qui existent aussi dans ce domaine.

Pour mettre en place ce projet, les deux Villes s'appuient sur l'Association Fasso Denw, présente à Angers et à Bamako, qui va servir d'interface pour la mise en oeuvre de ces actions.

Ce sont les animateurs de cette association qui interviendront à Bamako dans les six écoles, pour la mise en place des activités énoncées ci-dessus. Ils accompagneront les enfants dans la rédaction des courriers durant toute l'année scolaire (de février à décembre 2017).

Une convention de partenariat avec l'Association Fasso Denw est conclue afin de définir les clauses de ce partenariat.

Il est également proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 4 500 €, à l'Association Fasso Denw, pour la mise en oeuvre de cette action.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017
Considérant l'avis de la commission Educations du 02 février 2017

DELIBERE

Approuve la convention avec l'Association Fasso Denw, dans le cadre d'échanges culturels et de correspondances entre les écoles de Bamako et les écoles d'Angers.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Attribue une subvention de 4 500 € à l'Association Fasso Denw.

Impute les dépenses au budget de l'exercice 2017 et suivants, chapitre 65, article 6574.



Ahmed EL BAHRI : Il s'agit là d'une délibération qui rentre dans le cadre du jumelage avec Bamako et dans sa dimension éducative suite au voyage, au séjour, en décembre dernier, que les collaborateurs de plusieurs directions ont passé à Bamako. Pour notre part, en ce qui concerne le volet éducatif, nous avons décidé de développer un projet d'échanges entre les écoles d'Angers et de Bamako, dans le cadre des activités périscolaires, et ces échanges ont pour finalité de faire connaître les jeunes, les enfants, les élèves des deux rives autour d'ateliers de rédaction des lettres, de cartes postales, découvertes ludiques, visioconférences, et cetera. Et il s'agit donc, là, pour faciliter ces échanges qui s'inscrivent, en tout cas, qui marquent une volonté réelle de notre service, de la partie, on va dire, éducative, de vraiment promouvoir cet échange. Et, ce soir, je vous propose de voter à la fois une convention qui va régir ces échanges et qui va aussi permettre de mettre en jeu un acteur, qu'il nous a semblé important d'impliquer dans cet échange, qui est l'association Fasso Denw. C'est une façon pour nous d'impliquer la diaspora de Bamako dans cet échange entre les deux rives, et aussi de nous prononcer sur l'attribution d'une subvention de 4 500 euros qui permettra de mener à bien cette opération.

Michelle MOREAU : Est-ce qu'il y a des observations ? Pour avoir eu la chance de participer, l'année dernière, à un temps convivial, par Skype, je peux témoigner du dynamisme des écoles angevines avec les

écoles de Bamako à travers cette opération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2017-65 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-66

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Année scolaire 2016 / 2017 - Opération "Où il fait bon lire" - Fédération des Œuvres Laïques (FOL) de Maine-et-Loire - Les Francas - Convention - Attribution de subventions

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

L'un des axes forts de la politique éducative de la Ville consiste à encourager toute initiative propre à développer la maîtrise du langage, de la lecture et de la réflexion auprès des enfants angevins. Le Comité thématique interinstitutionnel « dire, lire, écrire et jouer » permet ainsi la réalisation de plusieurs types d'actions avec un fort développement dans le cadre des nouveaux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : les ateliers « histoires de jouer » menés en lien avec la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) de Maine-et-Loire.

Le Comité a également travaillé sur la notion de parcours et de continuité éducative. Depuis 2012, la FOL de Maine-et-Loire propose, en partenariat avec les Francas, l'opération « où il fait bon lire » sur le temps extrascolaire avec des temps axés autour du livre, en prolongement des ateliers périscolaires. Chaque année, un thème est choisi : pour cette édition, ce sera « journaliste en herbe ».

L'action se déroule en deux temps : des ateliers de sensibilisation et de pratique artistique en lien avec le thème, sur 2 jours des vacances scolaires de printemps, et l'organisation d'un rallye le 13 avril 2017. Le public visé est celui de 6 accueils de loisirs municipaux et associatifs angevins, environ 65 enfants entre 8 et 12 ans. Le partenariat avec le Département permet également de toucher 6 autres accueils de loisirs du département (65 enfants).

Concernant la Ville d'Angers, le rallye permet de s'adresser aux enfants des quartiers prioritaires afin de les sensibiliser en amont au processus de création et de leur faire découvrir de façon active des lieux ressources accessibles à tous (musées, bibliothèques, etc).

Beaucoup de partenaires sont mobilisés : Ville d'Angers, Département, Etat (Cohésion sociale), associations, librairies indépendantes, structures culturelles,

Le coût global de l'opération est de 10 300 €.

Il est proposé une aide de la Ville à hauteur de 4 400 € :

- 2 200 € pour la FOL 49
- 2 200 € pour les Francas

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 février 2017

DELIBERE

Approuve la convention 2016 / 2017 avec la Fédération des Œuvres Laiques (FOL) de Maine-et-Loire et les Francas dans le cadre de l'opération « Où il fait bon lire ».

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Attribue des subventions d'un montant de :

- 2 200 € pour la Fédération des Œuvres Laiques (FOL) de Maine-et-Loire,
- 2 200 € pour les Francas.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2017 et suivants, chapitre 65, article 6574.



Caroline FEL : Comme vous le savez, chers collègues, l'accès à la maîtrise du langage est une de nos priorités éducatives aujourd'hui, et c'est la raison pour laquelle un comité interinstitutionnel nommé « Dire, Lire, Écrire, et Jouer » travaille tout au long de l'année sur les différentes manières qui peuvent nous permettre d'accompagner les enfants dans l'acquisition du langage. Depuis 2012, la FOL de Maine-et-Loire propose, en partenariat avec les Francas, une opération nommée « Où il fait bon lire » qui permet de faire travailler les enfants, à la fois sur les temps extrascolaires et périscolaires, sur des ateliers et sur un rallye qui se déroule généralement au printemps. Cette année, ce rallye se déroulera le 13 avril. Il s'agit de donner à des enfants des quartiers prioritaires, qui ont un accès peut-être un petit peu moins aisé aux équipements culturels, aux bibliothèques, aux musées, un accès un peu privilégié dans un cadre ludique initialement, de les amener une première fois sur ces sites, de les faire retourner ensuite dans le cadre du rallye, de manière à ce qu'ils puissent, ensuite, y retourner avec leurs familles. L'objectif de ce dispositif est, à terme, que chacun de ces enfants qui aura pu être mis en contact avec la culture française dans le cadre de ce dispositif puisse faire sienne cette très belle phrase d'Albert CAMUS qui disait : « Ma patrie, c'est la langue française. » C'est la raison pour laquelle nous accompagnons la FOL et les Francas dans le montage de ce dispositif, et je vous propose d'adopter la délibération qui permet de leur attribuer ces subventions.

Michelle MOREAU : Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2017-66 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-67

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance

Renouvellement du projet du Relais Assistants Maternels (RAM) par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine et Loire - Convention d'objectifs et de financement 2017 / 2020 - Avenant n°2016-01 à la convention 2016 - Approbation

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

Le Relais Assistants Maternels est conventionné par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), sur la base d'un « projet de fonctionnement » défini pour une durée de 4 ans maximum. Le conventionnement permet de bénéficier de la Prestation de Service ainsi que du Contrat Enfance Jeunesse.

Le renouvellement du projet, qui arrivait à échéance fin 2015, a été validé par le Conseil d'Administration de la CAF le 26 novembre 2015 pour un an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 sur la base de 3 équivalents temps plein (ETP) en préconisant un passage à 4 ETP.

Le recrutement de la directrice au 1^{er} janvier 2016 a permis de répondre à ces préconisations.

La commission sociale de la CAF de Maine-et-Loire a donc validé, lors de sa séance du 9 novembre 2016, le renouvellement du projet de fonctionnement du Relais Assistants Maternels avec un avenant à la convention couvrant l'année 2016 et une nouvelle convention pour une période de 4 ans du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020.

Le nouveau projet de fonctionnement 2017 / 2020 du Relais Assistants Maternels comporte trois axes :

- 1 - Une organisation décentralisée et territorialisée avec :
 - Un accueil dans les quartiers : Monplaisir, Roseraie et Belle-Beille
 - Le redéploiement des lieux d'animationsCette organisation s'effectue en partenariat avec les crèches, écoles et accueils de loisirs (mutualisation des locaux existants), avec un renforcement des liens avec les Maisons des Solidarités (MDS).
- 2 - Le renouvellement des actions de professionnalisation pour les assistants maternels indépendants et gardes à domiciles : animations, rencontres, liens passerelle et intergénérationnels...
- 3 - Un travail en synergie avec le Point Info Famille pour apporter une information cohérente aux familles sur les différents modes d'accueil et une réponse adaptée à leur besoin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 février 2017

DELIBERE

Approuve l'avenant n°2016-01 relatif à la convention couvrant l'année 2016 portant sur la prestation de service du Relais Assistants Maternels avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Approuve la convention d'objectifs et de financement Relais Assistants Maternels pour la période 2017-2020 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer l'avenant et la convention citée ci-dessus.

Impute la recette au budget principal concerné, au chapitre et article correspondant à la nomenclature en vigueur.



Caroline FEL : Il s'agit du renouvellement du projet du Relais Assistants Maternels par la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire. Ce projet de fonctionnement, qui est défini pour une durée de 4 ans maximum, permet à la Ville de bénéficier de la prestation de services ainsi que du Contrat Enfance Jeunesse qui sont des modes de financement de toutes nos actions à destination des plus jeunes. Le projet arrivait à échéance fin 2015, mais n'avait été reconduit que pour une seule année, la CAF souhaitant que nous renforçons la présence de salariés, d'agents de la Ville, dans le Relais Assistants Maternels. C'est ce qui a pu être fait grâce au recrutement d'une nouvelle directrice du RAM au 1^{er} janvier 2016. Dès lors, nous reconduisons un projet de fonctionnement 2017-2021 avec la CAF, avec trois axes principaux : la décentralisation et la territorialisation de l'organisation, de manière à ce qu'un accueil soit accordé aux familles et aux assistantes maternelles dans les quartiers Monplaisir, Roseraie, Belle-Beille, et le redéploiement des lieux d'animations des assistantes maternelles ; le renouvellement des actions de professionnalisation, parce qu'il s'agit, bien évidemment, aussi, pour nous, d'accompagner les assistantes maternelles dans leur montée en compétences ; et un travail, bien évidemment, en synergie avec le Point Info Famille, puisque c'est aujourd'hui le guichet d'entrée principal des familles sur la Ville d'Angers dans tout ce qui concerne l'information concernant l'accueil petite enfance.

Michelle MOREAU : Est-ce qu'il y a des observations ? Des questions ? Madame VÉRON.

Rose-Marie VÉRON : Oui. Merci, Madame la Première Adjointe. Madame FEL, j'ai des questions pratiques et techniques à vous poser, un certain nombre, concernant cette délibération. La première : dans ce nouveau projet, vous parlez d'un accueil décentralisé sur les trois quartiers, qui sont Monplaisir, Roseraie, et Belle-Beille ; alors, pourquoi ceux-là particulièrement ? C'était le premier point. Et puis, sous quelle forme seront ces accueils décentralisés ? Est-ce que ce seront des guichets d'informations ? Est-ce qu'ils sont déjà prévus dans les lieux particuliers, les mairies de quartier, les maisons de quartier ? Et y a-t-il déjà des horaires qui seront préconisés ?

Le deuxième point concerne le redéploiement de ces lieux d'animations. Est-ce qu'il aura pour objectif, est-ce qu'il permettra une meilleure fréquentation par les assistantes maternelles ? Il y a une autre question que je souhaiterais évoquer concernant les ateliers de psychomotricité, qui sont particulièrement appréciés par les assistantes maternelles et qui n'ont, semble-t-il, lieu que tous les deux mois et non plus chaque mois. Alors, si cette info est juste, pouvez-vous nous expliquer les raisons de cette modification d'agenda ?

Et puis, trois autres points encore, très rapidement. L'organisation des animations des ateliers semble contraignante pour les assistantes maternelles qui ont des enfants d'âges différents. Alors, avez-vous des retours de cette nature ? Les assistantes maternelles, par contre, ont-elles été consultées pour ces modes d'organisation ? Et puis, les deux derniers points : est-ce qu'il serait possible de faire un point sur l'évolution du nombre d'assistantes maternelles, du nombre de places du taux d'occupation ? Et puis, en conclusion, est-ce qu'il serait possible que le groupe soit destinataire du rapport annuel d'activité ? Voilà des questions très précises et d'ordre plus général permettant d'avoir une vision plus claire sur ce sujet. Merci.

Le Maire reprend la Présidence de la séance.

Monsieur le Maire : Merci, Madame VÉRON. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je passe la

parole à Caroline FEL.

Caroline FEL : Merci, Madame VÉRON, de ces questions. Alors, je vais vous répondre de manière globale. J'aurais le plaisir, je pense, de vous donner une réponse détaillée, mais je doute qu'à 20 heures 50, rentrer dans le détail de la vie des assistantes maternelles intéresse la totalité de nos collègues. Pour autant, vous donner quelques éléments. Aujourd'hui, nous avons 572 assistants maternels en exercice à l'échelle de la Ville d'Angers. Les quartiers sélectionnés pour la territorialisation dans le cadre du reconventionnement avec la CAF sont les quartiers où nous en avons le plus aujourd'hui. Je me permets d'attirer votre attention, d'ailleurs, sur le fait que, chez les assistantes maternelles, aujourd'hui, le vrai problème qui existe est celui de la vacance de places. Nous avons, en moyenne, une place vacante chez chaque assistant maternel à Angers, avec des différences selon les quartiers, bien évidemment, mais c'est une réalité, et nous voyons qu'aujourd'hui ce mode de garde n'est plus plébiscité par les parents, ce qui nous invite à le faire évoluer, le faire évoluer notamment en travaillant précisément sur l'animation, sur les ateliers et la façon dont ils sont réalisés. Un certain nombre de ces ateliers étaient, dans certains cas, des habitudes qui correspondaient à la façon et à la pratique d'une certaine génération d'assistantes maternelles. Une demande émergeait parmi elles, aussi, de faire évoluer ces modes de fonctionnement. Donc j'aurais grand plaisir à répondre à chacun des points évoqués par écrit et je me tiens à votre disposition, n'ayant pas eu ces questions en Commission où je me serais fait un plaisir de répondre.

Monsieur le Maire : Merci, Madame FEL. Mes chers collègues, nous allons passer au vote sur cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2017-67 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-68

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Activités périscolaires

Trophées de la robotique 2017 - Les Francas - Planète Sciences - Convention - Approbation - Attribution de subventions

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

La Ville d'Angers soutient, pour la 14^{ème} année, les qualifications régionales des Trophées de la robotique.

Cette manifestation, qui réunit 50 équipes de la Région, dont 27 d'Angers, le 18 mars prochain, au Parc des Expositions d'Angers, offre aux jeunes la possibilité d'être les acteurs de leur apprentissage, de mettre en pratique et de valoriser leurs savoirs : cet évènement constitue en effet pour les participants l'occasion de mener un projet, de s'y investir, de s'initier à un travail collectif permettant ainsi l'expérimentation de la démarche scientifique.

Aboutissement de tout un travail préalable, en particulier pour les enfants d'Angers dans le cadre des temps périscolaires et des activités du Contrat Educatif Local, les trophées de la robotique ont permis, depuis leur mise en place, de développer le nombre d'ateliers, que ce soit dans les écoles, les collèges ou les accueils de loisirs.

Cette initiative fournit également l'occasion à la Ville d'Angers et à ses partenaires, de faire vivre un réseau d'acteurs dans une démarche commune, de valoriser et de communiquer sur les activités scientifiques et techniques. Un vaste espace d'animation y a été ainsi développé, associant également les parents et les enfants.

Comme les années précédentes, les Francas de Maine-et-Loire, qui assurent de nombreux ateliers de robotique dans le cadre des actions périscolaires, prennent en charge l'organisation de cet évènement en lien étroit avec Planète Sciences Sarthe.

Ils assurent ainsi :

- la coordination et l'organisation générale de la manifestation avec les différents partenaires (mobilisation de plus de 50 bénévoles) ;
- la conception et l'organisation de l'espace d'animation pour valoriser la culture scientifique et technique, notamment en direction des familles.

La Ville soutient cette action en attribuant :

- une subvention de 4 350 € aux Francas et un remboursement des frais engagés pour un montant maximum de 3 650 € (sur présentation de justificatifs) ;
- une subvention de 1 330 € à Planète Sciences Sarthe et un remboursement des frais engagés pour un montant maximum de 1 600 € (sur présentation de justificatifs).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 février 2017

DELIBERE

Approuve la convention tripartite avec les Associations Les Francas et Planète Sciences Sarthe, dans le cadre de l'organisation des Trophées de la Robotique.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Attribue des subventions, d'un montant total de 5 680 €, réparti ainsi :

- 4 350 € aux Francas,
- 1 330 € à Planète Sciences Sarthe.

Approuve le remboursement des frais engagés, d'un montant maximum de 5 250 € sur présentation de justificatifs, réparti ainsi :

- 3 650 € aux Francas,
- 1 600 € à Planète Sciences Sarthe.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2017 et suivants, aux chapitres et articles concernés.



Caroline FEL : Rapidement, Monsieur le Maire, puisque c'est une délibération que nous connaissons bien maintenant. Il s'agit d'attribuer une subvention aux partenaires de la Ville pour l'organisation des Trophées de la robotique dont c'est la 14^e édition cette année, aux Francas et à Planète Sciences qui portent l'organisation de ces qualifications régionales qui se déroulent à Angers, manifestation à laquelle je vous invite à venir très nombreux le 18 mars prochain au Parc des Expositions puisque, sur la cinquantaine d'équipes de la région, 27 équipes seront angevines. Il s'agit d'équipes d'enfants des écoles primaires de la Ville qui sont parfois en compétition avec des équipes d'étudiants, dans certains cas d'étudiants en école d'électronique. Et la victoire, l'année dernière, d'une équipe de l'école Voltaire sur les étudiants de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur (ISTIA) est restée dans nos mémoires.

Monsieur le Maire : Merci, Madame FEL. Mes chers collègues, y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je soumetts aux voix cette délibération. Je constate qu'il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2017-68 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-69

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Archives municipales - Acceptation de dons

Rapporteur : Alain FOUQUET

EXPOSE

Les Archives municipales ont reçu les dons suivants :

- Archives de M. Jean Monnier, Maire honoraire d'Angers, ancien conseiller général et régional, Président de l'agglomération angevine (1977-2001),
- Archives personnelles des familles angevines Chaslot-Jubin, Defoix, Belliard et Poirier (Julien Gracq), remises par Mme Hélène Vignoles ;
- Registres, correspondance et partitions de la Fanfare du IV^e arrondissement d'Angers (1891-1991), don de M. Patrick Moresve ;
- Correspondance de la section locale de la Ligue des Droits de l'Homme (fin XX^e siècle) ;
- Vie associative du quartier de la Roseraie : équipements intégrés, animations, revue *Sud Contact*, photographies, documents donnés par MM. Pierre Mainguy et Claude Benhammou ;
- Présence de l'Art Contemporain Angers (PACA) (1986-2012), ensemble complet des activités remis par M. Jean-Pierre Arnaud ;
- Association Soins Santé, gestion des centres de soins à Angers, don de M. Jean-Claude Albarracin ;
- Cartes illustrées des promotions des Écoles normales et photographies, don de Mme Gisèle Thomas ;
- Archives de la Compagnie Jo Bithume ;
- Logement à Angers, les Castors angevins : archives personnelles de Mme Christine Brisset (années 1940-1960), don de M. Jean-Michel Arnold ;
- Université Angevine du Temps Libre (UATL) (1975-2013), archives complètes depuis la création de l'association ;
- Comité de Liaison pour les personnes en situation de Handicap (CLH) (1979-2014) ;
- Association A2 habitat jeunes, création et gestion des foyers de jeunes travailleurs de Monplaisir et de la Roseraie (1969-2015) ;
- Activités commerciales des Pharmacies Billy-Dieulefils et Lallemand, 7 rue d'Anjou (1876-1895) ;
- Fonds photographique de l'agence Heurtier, reportages sur les entreprises et quartiers d'Angers (1966-1980) ;
- Festival du Scoop, cassettes vidéos.

Cet ensemble très varié de documents sur Angers et la vie angevine, complète et enrichit de façon significative le patrimoine historique de la Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 février 2017

DELIBERE

Accepte les dons listés ci-dessus.

Intègre ces dons au patrimoine de la Ville d'Angers.



Alain FOUQUET : Au terme de cette délibération, vous aurez à vous prononcer sur l'acceptation de divers dons à la Ville d'Angers et à leur intégration dans son patrimoine. Je relève en particulier les archives de Jean MONNIER, les archives de la compagnie Jo Bithume, ou encore un lot de cassettes vidéo se rapportant au festival du Scoop, sans que ces trois illustrations n'ôtent en rien leur intérêt aux autres dons listés dans la délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2017-69 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-70

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts de la scène

Acquisition d'un orgue hybride au Centre des Congrès - Demande de subvention auprès de l'Etat, de la Région des Pays-de-la-Loire et du Département de Maine-et-Loire

Rapporteur : Alain FOUQUET

EXPOSE

La Ville a prévu l'installation d'un orgue hybride au sein du Centre des Congrès rénové.

Ce type d'installation est rare en France dans les auditoriums et salles de concerts. Seules 3 salles sont équipées sur le territoire national (Radio France, Philharmonie de Paris, Auditorium de Lyon).

Cet instrument a objectif de renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire angevin et régional, de contribuer à l'enrichissement de la programmation artistique et culturelle et le développement des actions éducatives et pédagogiques mises en œuvre sur le territoire.

Le coût de l'orgue hybride, qui sera construit spécifiquement pour le lieu, est estimé à 468 000 € TTC soit 390 000 € HT.

Ce projet suscite l'intérêt des partenaires financiers institutionnels que sont l'Etat, la Région des Pays-de-la-Loire et le Département de Maine-et-Loire, au titre d'une politique de développement des musiques, tant en termes artistique que de sensibilisation des publics.

Il convient de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès des différents partenaires.

Il convient également de lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

DELIBERE

Sollicite auprès de l'Etat, et le Département de Maine-et-Loire une subvention la plus élevée possible.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le marché à l'issue de la consultation et tout avenant de transfert relatif à ce marché pour le compte de la Ville ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indices suite à la suppression de celui-ci.

Impute les dépenses et les recettes au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.



Alain FOUQUET : Cette délibération concerne l'orgue hybride dont l'acquisition est envisagée, est projetée dans le cadre du Centre des Congrès rénové. Qu'est-ce que c'est qu'un orgue hybride, en deux mots ? C'est un orgue, naturellement, qui associe un buffet d'orgue de facture traditionnelle, un dispositif

numérique qui, d'une part, optimise le potentiel de l'instrument, et, d'autre part, lui confère une mobilité qui permet de le déplacer en différents lieux, aussi bien intérieurs qu'extérieurs. Donc la délibération a pour objet de voir solliciter la subvention la plus élevée possible pour l'acquisition de cet orgue auprès de l'État et du Département de Maine-et-Loire, et de voir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché, à l'issue de la consultation, et les divers avenants s'y rapportant.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2017-70 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-71

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets

Rapporteur : Alain FOUQUET

EXPOSE

Dans le cadre du dispositif « Prêt à monter sur scène », sont présentés les projets suivants :

L'Association Musique Caméléon organise durant l'année 2017, au total 70 après-midis et soirées concerts dans le café-concert « Le Challenge », à raison de deux concerts hebdomadaires :

- 35 « boeufs blues » (séances musicales improvisées) le dimanche après-midi,
- 35 « scènes ouvertes » le samedi soir.

Ces concerts dont l'accès est gratuit, donnent la possibilité à des musiciens amateurs de se produire et de se confronter à d'autres, sous la houlette d'un musicien professionnel, chargé d'animer et de coordonner les interventions musicales.

L'Association Jeunesse Angevine (AJA) organise, pour la troisième année consécutive, au Chabada, les quarts de finale du tremplin hip hop mondial « End Of the Weak », créé aux USA en 2000. 30 candidats se sont présentés le 4 février 2017 pour les sélections en demi-finales et 15 rappeurs angevins se sont produits hors concours. La phase préparatoire de cet événement comprend un rassemblement de lancement du projet au Chabada en septembre, des ateliers menés par l'AJA à Monplaisir, une journée complète d'ateliers une fois par mois, au studio Tostaky du Chabada, en conditions de scène.

Dans le cadre du fonds de soutien aux initiatives culturelles, sont présentés les projets suivants :

L'Association Cinélégendes organise en 2017 quatre manifestations et événements complémentaires afin d'observer, au travers du cinéma, la réactualisation dans notre société de certaines thématiques mythologiques ou légendaires. Ainsi en février, avril, octobre et décembre seront proposées une projection aux 400 coups et une conférence à l'Institut Municipal, l'un des thèmes étant consacré cette année à « l'invitation au voyage ». Cette offre sera complétée de conférences, de projections, contes et animations.

L'Association InaJn'ère projette la tenue de la 6^{ème} convention du même nom de littérature populaire les 8 et 9 avril 2017 aux Salons Curnonsky. Cette convention réunit des auteurs, des libraires, des expositions en lien avec un thème différent chaque année ; en 2017 « l'eau » inspirera des nouvellistes de polar et de science-fiction. En 2016, la précédente convention avait réuni sur deux jours douze expositions et une quarantaine d'auteurs et d'illustrateurs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 février 2017

DELIBERE

Attribue les subventions aux associations suivantes pour un montant total de 9 500 €.

- Association Musique Caméléon : 3 000 €
- Association AJA : 3 000 €

- Association CinéLégendes : 1 000 €
- Association ImaJn'ère : 2 500 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.



Alain FOUQUET : Monsieur le Maire, une délibération à laquelle nous sommes habitués puisqu'elle concerne l'attribution de subventions sur projets à quatre associations, qui sont mentionnées dans le dispositif de la délibération, pour un montant global de 9 500 euros.

Monsieur le Maire : Pas de remarques ? La parole est à Chadia ARAB.

Chadia ARAB : Merci, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint. Je profite de cette délibération pour intervenir sur l'arbre de la laïcité. Et sans faire atteinte à la laïcité et sans citer les mercredis des Cendres, ni le Mardi Gras, ni citer non plus le jour des sorts, le Pourim, ni la nuit du voyage, l'Hayat Al Maarij, je poursuis donc cette intervention en rappelant, Monsieur le Maire, qu'alors que vous vous êtes empressé à la mise en place d'une Charte de la Laïcité, d'une formation obligatoire aux agents territoriaux, d'un pacte républicain où l'aspect sécuritaire prenait une place importante, vous avez souhaité remplacer un arbre qui vient, pour la quatrième fois, d'être dégradé et brûlé la semaine dernière, touchant un symbole des valeurs constitutives de notre République.

Ce symbole fort, dans une société que nous voulons toujours plus juste, plus égalitaire, et plus tolérante, est important et nécessaire pour nous et pour les Angevins. Vous aviez souhaité, lors du Conseil municipal de février 2015, remplacer l'arbre, qui avait été trois fois décapité à ce moment-là, par une œuvre d'art. Pour cela, vous avez sollicité des étudiants et des enseignants de l'Établissement Public de Coopération Culturelle, l'École Supérieure des Beaux-Arts, afin qu'ils puissent créer une œuvre pérenne. Le jury et le comité de suivi étaient composés de représentants de la Ville, de l'EPCC ESBA (Ecole Supérieure des Beaux-Arts), et des personnalités qualifiées. Parmi les représentants de la Ville, je devais représenter la minorité. Nous apprenons dans le journal, la semaine dernière, que, début 2016, un lauréat avait été désigné. Nous apprenons également, toujours dans les journaux, que pour installer cette œuvre, apparemment un grand puzzle horizontal au sol avec des pavés-résines, le coût est important, et que vu que la place a été refaite récemment, et dans un souci économique, la municipalité a décidé d'attendre l'aménagement d'une nouvelle place. J'aurai donc trois questions, si vous me le permettez. D'abord, quand a eu lieu ce jury et pourquoi la minorité, qui devait être associée au choix du projet retenu, n'a jamais été contactée pour participer à ce jury ? Ma deuxième question : quel coût cela représentait d'installer cette œuvre place Lorraine qui, malgré tout (pourquoi on ne l'a pas gardé, cet emplacement) reste symbolique, central, et relativement fréquenté ? Enfin, avez-vous prévu un autre emplacement et une date pour inaugurer cette nouvelle œuvre ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je vais vous répondre, même si le lien entre la délibération d'Alain FOUQUET sur le développement de l'offre culturelle et l'arbre de la laïcité est un peu capillotracté. Sur pourquoi l'opposition n'a pas siégé, vous vous réveillez tardivement en me posant la question aujourd'hui, plusieurs mois après que le choix a été fait. Du coup, je ne suis pas en mesure de vous répondre ce soir. Je ne sais pas si c'est parce que vous n'êtes pas venue, si la convocation n'est pas partie... Très honnêtement, je vous avoue humblement que je ne sais pas. Sur le coût, 185 000 euros pour implanter cette œuvre sur la place Lorraine. Sur l'autre place, nous venons d'écrire aux lauréats du concours. Parce que la difficulté, c'est que pour avoir le droit d'implanter cette œuvre ailleurs, vu qu'ils l'ont dessinée pour une place, compte tenu des règles en termes de propriété intellectuelle, il nous faut leur autorisation formelle. Et donc, la première question qu'on leur pose, c'est de savoir s'ils acceptent que leur œuvre soit positionnée ailleurs dans la Ville. Voilà ce que je peux vous répondre de manière très concrète sur les trois points qui viennent d'être évoqués, même si j'aurais aimé être plus précis sur le premier point, mais honnêtement, je n'en ai

pas le souvenir. Je vais vous inviter à voter, non pas sur l'arbre ou la Charte de la Laïcité, mais bien sur l'attribution des subventions sur projets et des 9 500 euros qui viennent de nous être proposés par Alain FOUQUET. Je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2017-71 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-72

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Enseignement artistique

Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) - Demande de subvention de fonctionnement auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et du Département de Maine-et-Loire pour l'année 2017

Rapporteur : Alain FOUQUET

EXPOSE

Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) accueille pour l'année scolaire 2016/2017, 1188 musiciens (82%), 225 danseurs (15%) et 49 comédiens (3%). Plus de 3 000 enfants de 22 écoles publiques angevines sont également concernés par des interventions musicales hebdomadaires en milieu scolaire, auxquelles s'ajoutent des ateliers musique proposés sur le temps périscolaire.

On peut noter que 18% de l'effectif des inscrits est constitué d'élèves du Département de Maine-et-Loire hors commune d'Angers.

Le Conservatoire propose un enseignement artistique spécialisé dans 47 disciplines du cycle 1 au cycle spécialisé pour des élèves âgés de 5 ans à 20 ans, dispensé dans les locaux du Conservatoire.

Suite à l'approbation du projet d'établissement le 29 mars 2016, l'arrêté de classement de l'établissement en tant que « Conservatoire à Rayonnement Régional » a été pris pour une durée de 7 ans à compter du 24 juin 2016.

Depuis la rentrée de septembre 2016, un travail a été mené conformément aux 6 orientations définies dans le projet d'établissement avec notamment trois actions prioritaires :

- le renforcement des pratiques collectives vocales et instrumentales afin de permettre notamment aux élèves musiciens à partir de la 3^{ème} année instrumentale d'avoir une pratique collective.
- l'orientation de la saison artistique vers la diversité avec notamment une sensibilisation d'une centaine d'élèves à la musique traditionnelle indienne et un temps fort autour de la musique espagnole avec la venue d'un compositeur catalan Jaume Torrent.
- la modernisation des locaux du Conservatoire avec le lancement des études concernant la transformation de la chapelle en auditorium.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 février 2017

DELIBERE

Sollicite auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et du Département de Maine-et-Loire, une aide financière la plus élevée possible, pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional pour l'année 2017.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les conventions, ainsi que tout document afférent au dossier.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.



Alain FOUQUET : Une demande de subvention la plus élevée possible. J'avais envie d'ajouter, Monsieur le Maire, que la Ville a répondu aux exigences de la nouvelle labellisation, exigence posée par l'État pour 7 ans. Elle y a répondu par un projet d'établissement qui, à mon sens, justifie que la contribution de l'État soit à la mesure, élevée, qui a été celle de l'effort de la collectivité. Et c'est pour ça qu'il faut que ce soit le plus élevé possible, puisque l'effort de la collectivité a été le plus élevé possible.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur FOUQUET. Mes chers collègues, tout le monde est d'accord pour qu'on demande une subvention la plus élevée possible ? Dans ces conditions, pas d'opposition, pas d'abstention. Et nous discuterons du niveau des élévations respectives le moment venu.

Délibération n° DEL-2017-72 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-73

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Ecole Maîtrisienne des Pays-de-la-Loire et Parole D.E.L.I.E.E - Conventions annuelles d'objectifs avec les associations - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET

EXPOSE

La Ville d'Angers mène une politique culturelle ambitieuse et durable qui valorise et développe les interactions entre la création, la diffusion, la formation, la transmission des savoirs, en s'appuyant sur le foisonnement associatif, les projets des grands équipements et événements et sur ses propres ressources.

Elle prend appui sur la qualité des projets portés par les différents acteurs et structures culturelles du territoire angevin dans les domaines du spectacle vivant, du cinéma, des arts visuels, de la littérature, de la culture scientifique et du patrimoine.

La Ville d'Angers soutient les associations concourant à l'intérêt général par le biais de conventions d'objectifs, selon la réglementation en vigueur.

Les conventions d'objectifs et de moyens passées avec les associations Ecole Maîtrisienne des Pays-de-la-Loire et Parole D.E.L.I.E.E, gestionnaire du Théâtre du Champ de Bataille, arrivent à échéance en mars 2017. Au regard des bilans présentés par ces 2 acteurs culturels, la Ville a décidé de reconduire son soutien en établissant des conventions annuelles d'objectifs pour l'exercice 2017, sous réserve du vote du budget primitif 2017.

- L'association Ecole Maîtrisienne des Pays-de-la-Loire : subvention prévisionnelle 2017 fixée à 23 500 €
- L'association Parole D.E.L.I.E.E. : subvention prévisionnelle 2017 fixée à 82 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 février 2017

DELIBERE

Approuve les conventions annuelles d'objectifs, pour l'exercice 2017, à intervenir avec les associations Ecole Maîtrisienne des Pays-de-la-Loire et Parole D.E.L.I.E.E.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces conventions ainsi que tout document y afférent.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2017 et suivants.



Alain FOUQUET : Merci, Monsieur le Maire. Une délibération, qui a pour objet de voir approuver, effectivement, les conventionnements entre la Ville et deux associations : l'association l'École Maîtrisienne, l'engagement de la Ville pour l'École Maîtrisienne des Pays-de-la-Loire, étant à hauteur de

23 500 euros ; et Parole D.E.L.I.E.E., autrement dit le Théâtre du Champ de Bataille, l'engagement pour la Ville étant, pour ce qui concerne cette dernière association, de 82 000 euros.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur FOUQUET. Mes chers collègues, pas de questions particulières là-dessus ? Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2017-73 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-74

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 "Un partenariat responsable avec les associations" - Année 2017 - Associations sportives amateurs, scolaires et universitaires - Sociétés de loisirs et jeux sportifs - Aide à l'adhésion "Partenaire clubs" - Conventions - Approbation - Subventions de fonctionnement

Rapporteur : *Roselyne BIENVENU*

EXPOSE

Le développement du sport est un travail d'équipe. La Ville, l'Office Municipal des Sports, les associations sportives, chacun à son niveau de responsabilité a un rôle à jouer. Celui de la collectivité est d'établir un cadre politique propice permettant de stimuler, mobiliser, accompagner et fédérer les initiatives et les énergies des partenaires sportifs.

Il s'agit de valider les aides financières aux associations sportives amateurs, scolaires et universitaires, sociétés de loisirs et jeux sportifs, suivant la proposition de l'Office Municipal des Sports, à savoir :

Subventions	Explicatif	Montant 2017
Fonctionnement	Subventions attribuées pour aider les associations dans leurs activités quotidiennes (selon nombre de licenciés, âges, fédérations...) en direction des angevins	901 113 € : sociétés sportives amateurs, scolaires et universitaires 30 000 € : sociétés de loisirs 80 000 € : Office Municipal des Sports
Meilleur niveau	Subventions accordées aux associations, selon leur niveau de performance, du niveau régional à international (nombre de titres obtenus par discipline Région, France...)	530 608 €
Equipement	Subventions allouées aux associations pour l'acquisition de matériels spécifiques	30 000 €
Partenaire clubs	Aides destinées à faciliter les inscriptions des angevins de 6 à 17 ans dans les clubs angevins (Prise en charge des 2/3 du coût de la licence plafonnées à 91,47 €)	84 092,52€

Le détail de l'ensemble de ces subventions est précisé dans l'annexe jointe, et, le versement aux clubs est conditionné par la production de différentes pièces (compte de résultat du dernier exercice comptable, rapport d'activités...).

Par ailleurs, l'octroi des subventions à ces associations est conditionné au respect d'un certain nombre de règles. C'est dans ce contexte que la loi du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, prévoit l'obligation de conclure une convention avec les clubs bénéficiant d'aides dont le montant annuel dépasse 23 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 février 2017

DELIBERE

Attribue aux associations sportives amateurs, scolaires et de loisirs des subventions au titre du Fonctionnement, de l'Accession Meilleur Niveau, de l'Équipement, du dispositif Partenaire Clubs, réparties selon l'état ci-joint.

Approuve les conventions d'attribution de subventions à conclure avec les associations dont le montant dépasse 23 000 €.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants aux chapitres et articles concernés.

ASSOCIATIONS SPORTIVES - SUBVENTIONS 2017

Associations	Equipement	Fonctionnement	Mellieur niveau	Porteurs clubs	Total général
AC Angers Hauts St Aubin		6 497,00		540,00	7 037,00
Action Chiens de Sécurité Aquatique		750,00			750,00
Aéroclub Angers Marcé (AS Vol à moteur)		3 794,00	1 333,00		5 127,00
AJR Association des Jeunes de la Roseate				633,36	633,36
Amicale Pêcheurs Compétition Angevins		1 095,00			1 095,00
Angers Arté		418,00	12 557,00		12 975,00
Angers Athlétic Club		9 748,00		220,02	9 968,02
Angers Azimut 49		928,00			928,00
Angers Bowling Club		865,00			865,00
Angers Broing Club		6 953,00	3 190,00	183,84	10 226,84
Angers Budo Karaté		6 515,00	650,00	2 561,16	9 726,16
Angers Club Plongée Corporatif		4 562,00	844,00		5 406,00
Angers Cyclisme		6 842,00	2 360,00		9 202,00
Angers Football Club		1 554,00			1 554,00
Angers Gymnastique		27 044,00	5 057,00	7 238,18	39 339,18
Angers Handball		9 108,00	1 371,00	1 373,67	11 852,67
Angers Hockey Club Amateurs				829,23	829,23
Angers Judo		2 602,00		707,47	3 309,47
Angers Kendô Iaidô				91,47	91,47
Angers Nat Synchro	2 268,00	9 521,00	6 955,00		18 744,00
Angers Natation		34 748,00	31 028,00	2 132,88	67 908,88
Angers Natation Water Polo		7 009,00	18 458,00	182,94	25 649,94
Angers Nautique aviron		18 499,00	20 975,00	447,75	39 921,75
Angers Novant HSC				347,34	347,34
Angers Rando Loisirs		845,00			845,00
Angers SCO Football association				357,75	357,75
Angers Tennis Club	931,00	16 595,00	5 708,00		23 234,00
Angers Tir Sportif	3 500,00	13 859,00	23 856,00	340,68	41 555,68
Angers Triathlon		5 547,00	10 331,00		15 878,00
Anjou Basket Club				2 602,44	2 602,44
Aquarius Natation		6 432,00			6 432,00
Arc en Ciel Angers		695,00		820,00	1 515,00
AS Lac de Maine Football		12 511,00			12 511,00
AS Lac de Maine Hand ball		3 690,00	12 376,00	588,19	20 654,19
AS Lac de Maine Tennis		4 478,00	266,00	264,81	5 008,81
AS Lac de Maine Volley ball		1 865,00			1 865,00
AS Squash Angers		1 038,00			1 038,00
AS Vol à Voile		3 248,00	1 037,00		4 285,00
ASACO Plantagenêts automobile		2 716,00			2 716,00
ASGA Danse sur glace		5 715,00	544,00	1 463,52	7 722,52
ASGA Patinage artistique		7 071,00		1 463,52	8 534,52
ASPTT Football		1 952,00		380,00	2 332,00
ASPTT Judo et Jujitsu		3 475,00	961,00	182,94	4 618,94
ASPTT Omnisports				720,00	720,00
ASPTT Triathlon		9 971,00	16 797,00		26 768,00
ASPTT Volley ball		1 661,00			1 661,00
Association sportive Universitaire		1 867,00	473,00		2 340,00
Athlétic Club Belle Beille Basket ball		19 808,00	11 554,00	3 585,75	34 947,75
Athlétic Club Belle Beille Football		3 038,00		2 040,00	5 126,00
Athlétic Club Belle Beille Tennis		7 015,00	1 040,00	904,63	8 959,63
Athlétic Taekwondo Dojang		1 343,00	2 290,00	548,32	4 181,32
Badminton Angers Club		6 766,00	621,00	138,94	7 525,94
Billard Club Tapis Vert Angevin		1 724,00	1 521,00		3 245,00
Boxing Club Angers St Aubin		1 952,00		1 250,39	3 202,39
Budokan Judo - Ju Jitsu - Self défense		14 088,00			14 088,00
Budokan Kendô		648,00			648,00
Canoë Kayak Club Angers	3 500,00	12 620,00	17 643,00	152,94	33 915,94
Centre Angevin de Karaté Do		1 644,00		91,47	1 735,47
Centre de Perfectionnement de Voltige Aérienne		1 015,00			1 015,00
Cercle A la Pensée		483,00			483,00
Cercle Amicale Jules Ferry		525,00			525,00
Cercle ASPTT Omnesau		962,00			962,00
Cercle Fraternelle Jean Marcé		525,00			525,00
Cercle Jeanne d'Arc		613,00			613,00
Cercle Le Bon Conseil		675,00			675,00
Cercle Les Amis Réunis		875,00			875,00
Cercle Notre Dame		1 050,00			1 050,00
Cercle Saint-Jacques		438,00			438,00
Cercle Saint-Léonard		962,00			962,00
Cercle St Joseph-La Trinité		962,00			962,00
Cercle Ste Thérèse		875,00			875,00
Chova Taïchouan				73,34	73,34
Club Alpin Français Escalade	1 000,00	8 555,00	1 733,00	140,30	11 428,30
Club Canin Sportif et d'Education Angers		931,00			931,00
Club Gymnaste Angevin		961,00			961,00
Club Nautique Angevin voile		3 470,00			3 470,00

Club Sportif des Sourds d'Angers			2 399,00		2 399,00
Cobra Angers Bowling		1 096,00			1 096,00
Collège Auguste et Jean Renoir		296,00			296,00
Collège Chevreul		440,00	127,00		567,00
Collège David d'Angers		207,00			207,00
Collège Debussy		626,00			626,00
Collège Félix Landreau		197,00			197,00
Collège François Rabelais		708,00			708,00
Collège Jean Lurçat		75,00			75,00
Collège Jean Mermoz		827,00			827,00
Collège Jean Monnet		412,00	77,00		489,00
Collège Jean Vilar		80,00			80,00
Collège la Barre		129,00			129,00
Collège La Cathédrale St Maurice		81,00			81,00
Collège La Madeleine		560,00	128,00		688,00
Collège Mungozon		635,00	78,00		713,00
Collège Montaigne		890,00	152,00		1 042,00
Collège St Augustin		199,00			199,00
Collège St Charles		791,00	257,00		1 048,00
Collège St Martin		1 587,00	184,00		1 501,00
Croix Blanche Aikido		796,00			796,00
Croix Blanche Football		27 342,00	17 580,00	290,00	44 692,00
Croix Blanche Tennis		2 539,00		264,81	2 783,81
CSAD (Génie) Equitation		3 427,00		182,94	3 609,94
CSAD (Génie) Escrime		5 145,00	3 975,00	365,88	9 485,88
CSAD (Génie) Subaquatique		2 342,00			2 342,00
CSAD (Génie) Taï Jitsu	1 500,00	8 209,00			4 709,00
CSAD (Génie) Tir		928,00			928,00
CSJB Athlétisme		9 747,00		630,00	10 377,00
Cyclo Club Angevin cyclisme		956,00			956,00
Dansarte				640,29	640,29
Doutre Sporting Club		9 762,00		910,00	10 672,00
Ecole élémentaire Adrien Tigeot		215,00			215,00
Ecole élémentaire Aldo Ferrari		1 154,00			1 154,00
Ecole élémentaire Aldred de Muzset		126,00			126,00
Ecole élémentaire Alfred Clément		174,00			174,00
Ecole élémentaire Annie Fratellini		180,00			180,00
Ecole élémentaire Bois de Molières		289,00			289,00
Ecole élémentaire Charles Bénier		150,00			150,00
Ecole élémentaire Condorcet		170,00			170,00
Ecole élémentaire et maternelle Claude Monet		175,00			175,00
Ecole élémentaire Grégoire Bordillon		158,00			158,00
Ecole élémentaire Henri Chiron		181,00			181,00
Ecole élémentaire Jean Rostand		268,00			268,00
Ecole élémentaire Joseph Cussonneau		219,00			219,00
Ecole élémentaire Jules Verne		271,00			271,00
Ecole élémentaire la Blanchetière		125,00			125,00
Ecole élémentaire la Pérussière		157,00			157,00
Ecole élémentaire Larivière		80,00			80,00
Ecole élémentaire les Grandes Maulévières		179,00			179,00
Ecole élémentaire Marcel Pagnol		1 115,00			1 115,00
Ecole élémentaire Paul Valéry		214,00			214,00
Ecole élémentaire Robert Desnos		165,00			165,00
Ecole élémentaire Victor Hugo		2 140,00			2 140,00
Ecole élémentaire Voltaire		1 487,00			1 487,00
Ecole maternelle Descartes		75,00			75,00
Ecole primaire Pierre-Louis Labas		278,00			278,00
Ecole primaire publique Dacier annexe IUFM Angers		172,00			172,00
Ecole primaire René Brossard		180,00			180,00
Ecole Supérieure des Sciences Commerciales Angers		1 439,00	118,00		1 592,00
Entente Angevine Athlétisme		1 047,00	26 035,00		27 062,00
Entente des Clubs de Pétanque Angers		1 098,00			1 098,00
Entente Nord Anjou Angers		15 141,00		1 590,00	16 671,00
Entente VéloCipédique Angers Doutre		7 992,00	2 236,00		10 148,00
Entretien Physique pour Adultes		2 712,00			2 712,00
Envol d'Anjou parapente		588,00			588,00
Equestre St Barthélémy		6 291,00	1 192,00		8 129,00
ESCAL - ADAPEI 49		5 494,00	9 290,00	182,94	8 906,94
Espérance		7 796,00	5 534,00		15 115,00
Etoile d'Or St Léonard Basket				2 452,89	2 452,89
Etoile Sportive St Léonard tennis de table		7 740,00	2 712,00	278,86	10 725,86
Fédération Boules de Fort		5 900,00			5 900,00
Gazelles (Gym Form les Gazelles)		522,00			522,00
Gentlemen d'Anjou Cyclisme		1 798,00	55,00		1 798,00
Golf Club Angers		4 262,00	3 426,00		7 665,00
Groupe Pédestre Angevin		981,00			981,00
Guidon Pédestre Club Angevin		1 448,00	55,00		1 508,00
Habanera danse				91,47	91,47

Handisports Angers	2 500,00	4 965,00	15 956,00		22 824,00
Hawks Angers Roller		16 480,00	39 873,00		56 353,00
Intrépide Athlétisme		19 002,00		1 300,94	20 302,94
Intrépide Football		27 707,00	9 587,00	2 580,91	40 124,91
Intrépide Roller		6 596,00		720,00	7 316,00
IPEP Les Chesnaies		760,00			760,00
IPEP Les Oliviers		260,00			260,00
Jongleurs Notre Dame Basket		7 560,00		1 058,00	8 618,00
Judo Club Anjou		13 074,00	1 654,00	644,87	15 372,87
Judo Club Roseraie		6 183,00	318,00		6 501,00
Karaté Timing Evolution		15 220,00	17 008,00	5 579,67	37 807,67
Ketsugo Judo - Kendo		8 232,00	4 521,00	587,35	13 340,35
Le Messenger Angevin		635,00			635,00
Lycée Chevrollier		854,00	169,00		1 122,00
Lycée David d'Angers		186,00	66,00		252,00
Lycée Emmanuel Mounier		357,00			357,00
Lycée Henri Bergson		195,00			195,00
Lycée Henri Dunant		514,00	13,00		527,00
Lycée Jean Moulin		830,00			830,00
Lycée Joachim du Bellay		351,00			351,00
Lycée Sacré-Coeur		1 053,00	461,00		1 524,00
Lycée Simone Veil		75,00			75,00
Lycée St Martin		919,00	219,00		1 138,00
Lycée Ste Agnès		487,00	162,00		649,00
Lycée Wresinski		745,00	354,00		1 099,00
Magic Disc Angers		3 515,00	6 319,00		9 834,00
Maison Pour Tous Monplaisir Judo		7 733,00		4 268,22	12 001,22
Moto Club Angevin		1 340,00	20 737,00		22 137,00
Nam Club Viet Vo Dao		2 102,00	5 242,00	182,94	7 526,94
NDC Basket ball		7 749,00		1 470,07	9 219,07
NDC Escrime		3 078,00	8 959,00		12 037,00
NDC Football		22 764,00	2 262,00	3 691,76	28 677,76
NDC Gymnastique		9 354,00		2 089,11	11 443,11
NDC Subaquatique		3 159,00	1 109,00		4 268,00
NDC Voile	5 000,00	19 190,00	11 205,00	91,47	35 486,47
Office Municipal des Sports		80 000,00			80 000,00
Para Club Anjou parachutisme		1 385,00	1 875,00		3 260,00
Randonneurs cyclos de l'Anjou		2 303,00			2 303,00
Ring Olympique Monplaisir Angers Boxe				1 200,06	1 200,06
SCO Athlétisme		4 426,00		73,33	4 499,33
SCO Escrime	2 220,00	15 074,00	7 404,00	640,29	25 338,29
SCO Football américain (Yankees)	1 135,00	6 449,00	3 054,00	1 117,64	11 755,64
SCO Hockey	2 690,00	13 651,00	13 812,00	187,75	30 340,75
SCO Nage avec palmes		1 412,00	2 101,00		3 513,00
SCO Rugby Club Angevin		25 345,00	18 517,00	274,41	44 136,41
SCO Volley ball	1 829,00	2 488,00	28 394,00	365,88	33 176,88
SGTA Haltérophilie		3 966,00	1 527,00		5 493,00
SGTA Tir à l'arc	1 827,00	8 891,00	8 199,00	348,52	19 265,52
Shingan aïkido		1 035,00			1 035,00
Sporting Club Angevin Education Canine		404,00			404,00
Sporting Club Angevin football		28 051,00	3 235,00	1 290,04	32 576,04
SWICA Planche à voile		2 514,00	7 276,00		9 790,00
Team Dom Angers				1 097,64	1 097,64
Team U Anjou		3 541,00	2 378,00		5 919,00
Tennis Club Baumette		12 708,00	614,00	365,58	13 687,58
Tennis St Léonard		16 599,00	696,00	1 097,34	18 392,34
UFAB 49				1 648,55	1 648,55
Vaillante Neptune Subaquatique		2 087,00			2 087,00
Vaillante Sports Badminton		8 083,00	237,00	140,01	8 515,01
Vaillante Sports Boxe Française		4 614,00	57,00	705,58	5 376,58
Vaillante Sports Football		19 654,00	9 130,00	2 969,40	31 753,40
Vaillante Sports Karaté		3 869,00	109,00	1 127,47	5 205,47
Vaillante tennis (Tennis Club Vaillante)		8 556,00	148,00	969,00	9 673,00
Vaillante Tennis de table				332,41	332,41
Wu Xi Quan		995,00	1 425,00	992,70	3 412,70
Total général	50 000,00	1 011 115,00	530 608,00	84 092,52	1 655 813,52



Roselyne BIENVENU : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, une délibération numéro 21 qui vous invite à attribuer des subventions de fonctionnement pour le sport amateur, une enveloppe budgétaire à hauteur à peu près de 2 millions d'euros, si je la prends dans sa globalité pour l'année 2017, avec une baisse de 2 % appliquée à l'ensemble de ces subventions. Vous verrez le détail qui vous est proposé ce soir, puisqu'on a quatre parties distinctes des subventions pour le fonctionnement des associations. Ces subventions sont attribuées aux associations sportives, il y en a 220 en tout, dont figure le détail aux pages 46, 47, et 48. Les critères objectifs qui ont été dialogués et débattus avec l'Office Municipal des Sports (OMS) nous amènent à ventiler une enveloppe qui est à hauteur de 1 071 113 euros. Vous avez le détail pour chacune des associations. Cela, c'est la première partie la plus importante.

Dans ce montant de subventions de fonctionnement, on trouve un financement, que je dois mettre en exergue, qui se trouve à la ligne 60, pour l'une des structures associatives, et à la ligne 191 pour l'autre structure associative particulière. J'aurais aimé, et, l'année prochaine, on vous les présentera un peu à part, les distinguer des autres associations parce qu'il s'agit, pour l'une, de l'Office Municipal des Sports, et, pour l'autre, du Centre Médico-Sportif. Donc vous trouvez, à la ligne 60, le montant de la subvention à hauteur de 60 000 euros, pour cette année 2017, et l'Office Municipal des Sports, un montant de subventions à hauteur de 80 000 euros. Je fais un petit commentaire sur ces deux subventions pour dire que, pour l'Office Municipal des Sports, la baisse de 2 % nous amenait à un calcul à 82 000 euros. Dans le cadre du dialogue constructif et positif avec l'Office Municipal des Sports, le Conseil d'Administration, sur proposition du Bureau de l'OMS, a décidé de nous proposer une subvention de 80 000 euros, c'est-à-dire 2 000 euros de moins que ce que le calcul nous aurait conduit à verser.

En ce qui concerne le Centre Médico-Sportif, la baisse est de 26 900 euros, c'est-à-dire que, l'année dernière, il y avait une subvention de 86 900 euros, ce qui représente une baisse de 31 %. Évidemment, vous aurez compris qu'entre 2 % et 31 %, il y a une différence. Alors, cette baisse s'explique par plusieurs éléments objectifs. Tout d'abord, c'est une baisse qui avait été mise en perspective dès la fin de l'année 2015 et dialoguée avec le Centre Médico-Sportif tout au long de l'année 2016, en considérant que, comment je vais vous dire ça, au fil du temps, l'esprit qui animait la vocation du Centre Médico-Sportif, et donc son projet associatif, a peu à peu dérivé. Quand je dis cela, je le fais avec beaucoup de respect pour les gens qui dirigent cette structure, son Président avec lequel on a un dialogue responsable et bienveillant, et en considérant que nous n'avons pas non plus revisité ensemble la vocation de son Centre Médico-Sportif. Donc pour la dérive, deux éléments essentiels : c'est de considérer que les visites médicales sont, a priori, destinées aux plus démunis et, a priori, à des visites médicales collectives, des visites médicales collectives qui rendent service aux associations sportives qui les organisent principalement, et c'est le second élément, pour des enfants, des mineurs, et des mineurs qui, sans le sport, n'iraient peut-être jamais chez le médecin. Vous voyez la dimension prévention qui va avec cela.

Or, il s'avère que le nombre de visites était arrivé à environ 2 400, qu'on avait 450 visites médicales qui étaient dispensées pour des étudiants de l'Institut Formation en Education Physique et en Sport (IFEPSA), et qu'il y avait 1 950 visites qui sont plutôt des visites individuelles pour des adultes, sans que l'on veille à leur capacité financière pour participer au coût d'une visite médicale réalisée par un médecin. Donc le dialogue a eu cours, et donc, la baisse, aujourd'hui, de 31 %, est expliquée par la disparition des visites médicales pour les étudiants de l'IFEPSA, et cela s'est fait en partenariat avec le directeur de l'IFEPSA, Monsieur MATHÉ, et en présence du Président du Centre Médico Sportif (CMS). Donc cela représente 450 visites en moins, soit 19 %. Et les 12 % qui font la différence, eh bien ce sont des visites médicales qui vont être en diminution, et c'est lié à la réglementation, à la législation, puisque, vous le savez peut-être, enfin, pour celles et ceux qui n'ont pas suivi cette actualité, dorénavant, un certificat médical de non-contre-indication de la pratique sportive aura une durée de validité de 3 ans, ce qui, si je fais un raisonnement purement mathématique qui sera sans doute trop scientifique, nous amènerait, finalement, à avoir 1 900 visites médicales divisées par 3, c'est-à-dire 650 visites médicales. Donc si on avait été au

bout du bout, nous aurions pu baisser la subvention du Centre Médico-Sportif à hauteur de 23 600 euros à peu près.

J'ajoute à cela, et j'en aurai terminé, Monsieur le Maire, que, dans le cadre d'un partenariat renforcé avec le plateau médical du CHU d'Angers qui compte une unité sportive, avec le Professeur ABRAHAM, nous sommes en réflexion depuis 2 ans pour développer le sport santé. Et donc, via l'Agence Régionale de Santé (ARS), avec le concours du Centre Médico-Sportif, nous avons engagé une démarche pour que l'ARS finance la moitié d'un interne qui viendrait assurer un mi-temps, soit 800 heures de visites médicales ou de travail médical au sein du Centre Médico-Sportif. Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce que je voulais vous apporter comme précisions, et, pour terminer, vous dire simplement que le total des subventions, qui s'élèvera à 1 715 813 euros et 52 centimes, fera l'objet de conventions pour 22 associations, c'est-à-dire 10 % lorsque le montant de la subvention dépassera 23 000 euros.

Monsieur le Maire : Merci, Madame BIENVENU. Mes chers collègues, y a-t-il des demandes d'intervention ? La parole est à Rose-Marie VÉRON.

Rose-Marie VÉRON : Oui. Merci, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe. J'avais des questions particulières concernant le Centre Médico-Sportif. Vous avez évoqué un certain nombre de points. Je m'interroge cependant. Alors, sur le premier constat que vous avez évoqué, la baisse de subventions conséquente entre 2015 et à ce jour, de 91 500 euros en 2015, 60 000 euros en 2011, vous avez donné un certain nombre d'explications. Vous avez aussi cité le partenariat avec le CHU. Et maintenant, le Centre Médico-Sportif aura une subvention de 60 000 euros. Si mes informations sont bonnes et si j'ai bien compris, il semblerait que, sur ces 60 000 euros, le Centre Médico-Sportif doit financer les 30 000 euros de l'assistant du CHU, donc se pose la question du personnel qui est actuellement, dans ce centre, personnel avec secrétariat, infirmières, médecins, et cetera. Alors, la question se pose : quid de l'avenir du Centre Médico-Sportif ? Est-ce une fin annoncée ? Est-ce la fin annoncée d'une association ? Puisque cette association avait un rôle important sur nos territoires et semblait, nous semble importante à conserver. Donc merci de vos précisions.

Monsieur le Maire : Très bien. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? La parole est à Richard YVON.

Richard YVON : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Juste pour apporter une petite précision au débat : dans la loi de santé de Marisol TOURAINE qui a été passée cette année, le certificat de non-contre-indication à la pratique sportive n'a besoin d'être renouvelé que tous les 3 ans, donc il faut avoir en tête que l'activité va aussi se modifier en ce sens.

Monsieur le Maire : La parole est Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Oui. Juste une remarque dans le prolongement de celle de notre collègue Rose-Marie VÉRON. J'ai participé à la Commission où étaient présents le Directeur de l'OMS, le Président de l'OMS et celui du Centre Médico-Sportif. À aucun moment, vous n'avez évoqué ni utilisé le mot « dérive ». Je suis un peu surpris ce soir que cette délibération ait pour objet de faire face ou de pallier les dérives du Centre Médico-Sportif, je n'avais pas bien compris cela pendant la Commission, mais vous l'avez répété à plusieurs reprises. Bon. Je ne veux pas ajouter des éléments trop importants sur cette délibération. On a essayé de suivre un peu, club par club, l'évolution des participations, on n'en comprend pas bien la cohérence, mais tout cela ne nous porte pas à voter favorablement à cette délibération.

Roselyne BIENVENU : Bien. Madame VÉRON, Monsieur TAILLEFAIT, je vais d'abord prendre des précautions oratoires pour dire que je vais m'efforcer d'être bienveillante, et j'avoue que j'aurais préféré qu'on n'aille pas plus loin sur cette délibération. Mais puisque vous m'y invitez, je réponds à l'invitation. Quand je dis « dérive », il ne s'agit pas de qualifier, ni de dire que c'est bien ou pas bien. Je dis simplement qu'objectivement, les visites médicales qui devraient, a priori, dans leur majorité, être une

ressource pour les associations sportives et pour les jeunes publics, particulièrement les mineurs, ne sont pas attribuées au public cible. Voilà pourquoi je parle de « dérive ». Le second point, et cela a été dialogué avec le Président du CMS en présence du Docteur AVISSE, qui est le médecin référent, celui qui passe le plus grand nombre de visites, beaucoup d'adultes viennent chercher un certificat de non-contre-indication à la pratique sportive pour des activités ponctuelles ou semi-ponctuelles, entendez, par exemple, pour participer à un trail urbain. La vérification est faite que ces personnes adultes ont une adhésion à un club angevin, tout en considérant que c'est quand même assez compliqué, d'après ce que j'ai entendu sur cette question, mais qu'il y a une partie importante d'adultes qui viennent chercher un certificat médical gratuit au Centre Médico-Sportif de la Ville d'Angers. Quand je dis « dérive », c'est un terme générique. On pourrait aller regarder dans le dictionnaire la définition littérale de ce mot-là. Il n'y a pas, dans mon vocabulaire, de jugement de valeur là-dessus. Et là peut-être que j'en viens aux chiffres. Madame VÉRON, vous avez donné effectivement la baisse de 91 000 à 86 900, et puis, là, 60 000. Je fais une division pour l'année 2016 : 86 900 euros divisés par 2 400 visites, cela fait 36,20 euros de la visite. 36,20 euros de la visite. Et d'après ce que j'ai entendu au cours de nos échanges, parce qu'il y a eu au moins 7 ou 8 réunions en 2 ans, il y a à peu près une visite toutes les 10 minutes. Je vous laisse apprécier ces chiffres, ils sont purement objectifs, et je vous laisse les rapporter à une visite médicale passée chez un médecin libéral.

Monsieur le Maire, parce que je vois arriver quelque chose, une situation que j'aimerais que nous puissions traiter en bonne intelligence et dans la bienveillance, parce que, des débats, est ressorti qu'il y avait une douzaine de professionnels qui sont sous des contrats de travail à durée indéterminée, certains pour 2 heures par an, d'autres pour beaucoup plus, équivalent de salaire à 1 000 euros par mois. Toutes les personnes qui interviennent, dont je salue la disponibilité, et pour lesquelles je précise qu'elles sont toutes disponibles et qualifiées, parce qu'en effet ce sont des médecins ou des infirmières, et que ces hommes et ces femmes, qui sont plus d'une dizaine, sont toutes des personnes à la retraite qui bénéficient aussi des prestations et des droits qui sont acquis conformément à leur carrière professionnelle.

Le dispositif que nous souhaitons mettre en place, qui n'est pas la fin du CMS, au contraire, c'est réaffirmer que nous voulons un CMS, mais différent, et c'est la discussion et le dialogue qui est entamé avec le président, c'est un CMS qui s'inscrive dans un projet nouveau avec le concours des compétences du plateau médical Sport Santé de la Ville d'Angers, le Professeur ABRAHAM nous y invite depuis longtemps, et, pour finir, avec des médecins qui sont en fin de cursus de formation initiale, des internes qualifiés sur Sport Santé, et donc participer aussi à l'intégration de ces nouveaux professionnels dans le monde du sport, sachant que le sport et la santé, c'est sans doute le vecteur de développement du sport aujourd'hui dans tous les domaines.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, je présente cette délibération sans le CMS. Voilà. Parce que moi, il y a une chose qui est claire, y compris à la lecture de tout ça, c'est que vous nous demandez 30 euros par visite médicale pour l'année qui arrive, même en diminuant la subvention ; si, en plus, ce doit être un objet de polémique et qu'il y a des réticences au sein du CMS d'opérer ce virage, on va régler les choses en direct avec le CHU. Moi je suis extrêmement clair là-dessus. On ne peut pas se retrouver à être une des dernières Villes de France à financer un Centre Médico-Sportif, que cela génère, à l'intérieur de ce CMS, des interrogations ou une critique sur le fait que la Ville manquerait à ses devoirs et que, dans le même temps, cela devienne un objet de polémique alors que nous sommes sur un financement rapporté à la prestation qui est au-delà de ce que les syndicats de médecins demandent pour des médecins qui sont aujourd'hui en activité. Notre projet, il est simple : il est de regarder avec le CHU comment, dans la continuité de ce que nous venons d'obtenir de l'ARS, on peut faire en sorte que ce type de médecine puisse davantage bénéficier à des internes en respectant mieux les sites qui avaient été fixés. Dans ces conditions, je présente la délibération, je retire le CMS, et je prendrai le temps, à la fois avec le Directeur Général du CHU, avec le Président du CMS, de trancher définitivement les choses, mais il me semble peu probable que je revienne vers vous avec le même montant. Monsieur TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Juste une explication de vote : dans ce cas-là, nous ne faisons pas de procès d'intention ; nous nous abstenons seulement.

Monsieur le Maire : Très bien. La partie moins le CMS est donc mise aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2017-74 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.



Délibération n° DEL-2017-75

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 "Un partenariat responsable avec les associations" - Associations sportives amateurs - Subventions - Attribution

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Les subventions « manifestations » ont pour but de soutenir les associations sportives dans la mise en oeuvre des manifestations exceptionnelles ou de les aider à conduire des projets de développement spécifique.

Ces dossiers s'inscrivent dans les perspectives pour le développement du sport à Angers, à travers le soutien aux associations sportives amateurs figurant dans le projet « Angers Sport 2020 ».

Ils concernent trois clubs pour une dépense totale de 10 440 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 février 2017

DELIBERE

Attribue des subventions « manifestations » de :

- **1 400 € au S.C.O. Athlétisme**, pour l'organisation de la course pédestre Pellouailles-Angers prévue le 9 avril 2017,
- **8 740 € à Angers Tennis Club**, pour l'organisation du tournoi Open Espace Anjou, prévu du 22 au 30 avril 2017,
- **300 € à l'A.S. Squash Angers**, pour l'organisation du tournoi international de squash prévu du 16 au 20 mai 2017

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants, chapitre 65, article 6574.



Roselyne BIENVENU : Trois subventions attribuées pour des manifestations : donc, pour Angers SCO Athlétisme, 1 400 euros ; pour Angers Tennis Club, pour l'Open Espace Anjou, 8 740 euros ; et pour l'AS Squash Angers, 300 euros, pour le tournoi international du mois de mai également.

Monsieur le Maire : Je pense qu'il n'y a pas de difficulté sur cette délibération. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2017-75 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-76

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Pilotage de la politique

Angers Sport 2020 - Axe 4 - Orientation 9 "Renforcer la vocation éducative, citoyenne et sociale du sport" - Favoriser le lien par le sport - Médiation sportive - Convention de partenariat avec l'Agence pour l'Education par le Sport - Approbation

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

L'organisation générale du sport en France repose sur l'action complémentaire, au service des mêmes objectifs d'intérêt collectif, de l'Etat, des Collectivités Territoriales et du mouvement sportif, aux divers échelons territoriaux concernés, ainsi qu'il ressort de diverses dispositions législatives.

L'Agence pour l'Education par le Sport est une plateforme collaboratrice nationale des acteurs de terrain qui contribue à la réussite éducative, l'insertion des jeunes et le vivre ensemble. Depuis 20 ans, elle développe des programmes pour assurer des missions de repérage, d'accompagnement, d'innovation et d'insertion et accompagne les collectivités dans la définition et le déploiement de leurs politiques sportives en apportant ressources et témoignages d'expériences.

La Ville souhaite conforter et développer les actions qu'elle poursuit notamment par le biais de son service de médiation sportive et des orientations prises par le Conseil municipal dans le cadre du projet "Angers Sport 2020".

C'est ainsi qu'il est proposé de mettre en œuvre ce partenariat avec l'attribution d'une aide financière de 30 000 € au titre des années 2017 et 2018 et de conclure une convention de partenariat avec l'Agence pour l'Education par le Sport, visant trois objectifs principaux :

- structurer la réflexion interne de la Ville sur l'éducation et l'insertion par le sport pour l'installer de manière pérenne et organisée dans la politique publique municipale, en l'outillant pour l'avenir.
- observer, analyser, identifier et comparer quelques bonnes pratiques de clubs sportifs de sorte à les diffuser plus largement par la suite
- adapter l'activité des médiateurs socio-sportifs, ce qui nécessitera un travail d'accompagnement et de formation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 février 2017

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat à conclure avec l'Agence pour l'Education par le Sport.

Autorise le Maire et l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Attribue à l'Agence pour l'Education par le Sport une subvention de 30 000 € au titre des années 2017 et 2018 comme indiqué dans la convention de partenariat.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants aux chapitres et articles concernés.



Roselyne BIENVENU : Il s'agit là, en fait, d'approuver une convention à signer avec l'Agence pour l'Éducation par le Sport qui est une plateforme collaboratrice nationale, qui accompagne les acteurs et les professionnels de l'insertion par le sport. Et donc, nous souhaitons, pour les années 2017 et 2018, nouer un partenariat avec une convention à hauteur de 30 000 euros pour les deux années.

Monsieur le Maire : Merci. Mes chers collègues, y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2017-76 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-77

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Pilotage de la politique

Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 6 "Garantir la qualité et la pérennité des équipements existants et en mettre de nouveaux à disposition" - Equipements sportifs - Demandes de subventions et fonds de concours auprès d'organismes

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Le nombre et la qualité des équipements sportifs de la Ville d'Angers favorisent la pratique sportive. La Ville veille à maintenir ce patrimoine et à optimiser son utilisation. La construction de nouveaux équipements doit être ciblée pour des besoins particuliers ou pour accompagner le développement de quartiers dans le cadre de leur rénovation.

Le Conseil municipal, lors de ses séances du 30 mars 2015 et du 26 septembre 2016, a sollicité des subventions auprès de différents organismes dans le cadre des opérations suivantes :

- la patinoire du site Saint-Serge, auprès de la Région des Pays-de-la-Loire, du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et du Fonds Européen de Développement Economique et Régional (FEDER).

- la halle de tennis de la Baumétte, auprès de la Région des Pays-de-la-Loire, du CNDS,

- les équipements de proximité Dumont d'Urville,

Pour ces dossiers, il convient de compléter les demandes de subventions auprès des Fédérations Françaises des sports concernés, de la Région des Pays-de-la-Loire, du CNDS et de fonds de concours pour la patinoire auprès de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole, et, il sera sollicité une subvention aussi élevée que possible auprès des instances mentionnées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2015-116 du Conseil municipal du 30 mars 2015,

Vu la délibération DEL-2016-436 du Conseil municipal du 26 septembre 2016,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 février 2017

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tous documents afférents à ces dossiers.

Sollicite auprès de la Région des Pays-de-la-Loire, du C.N.D.S., des Fédérations Françaises des sports concernés, de la Communauté urbaine une subvention aussi élevée que possible au titre des opérations citées ci-dessus.



Roseiyne BIENVENU : Il s'agit là, de vous demander de solliciter auprès de la Région des Pays de la Loire, du Centre National de Développement pour le Sport, des fédérations pour les sports concernés, notamment les sports de glace, la Communauté urbaine, une subvention aussi élevée que possible, selon le

terme consacré, pour la construction de la patinoire, d'une part, la halle de tennis de la Baumette, d'autre part, et, enfin, les équipements de proximité pour le quartier Dumont d'Urville.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2017-77 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-78

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Animations socio-sportives

Dispositif "Emplois tremplins pour le territoire" - Association Notre-Dame des Champs Angers Football - Attribution de subvention

Rapporteur : *Roselyne BIENVENU*

EXPOSE

La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole sont associées depuis 2008 au dispositif régional « emplois tremplins pour le territoire » qui permet la création d'emplois associatifs aidés pour une durée de 5 ans. La Ville, a décidé, par délibération du Conseil municipal du 28 novembre 2011, de participer au dispositif de pérennisation des postes et au financement des emplois de solidarité dans la limite de 5 postes aux côtés de la Région des Pays-de-la-Loire.

L'aide de la Ville est attribuée sous forme de subvention calculée sur la base d'un SMIC (majoré des cotisations sociales salariales et patronales) revalorisé au 1^{er} janvier 2017, soit un coût annuel de 25 224 euros. Pour les 5 premières années, cette subvention est calculée à hauteur de 20 % du coût annuel soit 5 045 euros.

En avril 2016, la Région a mis fin au dispositif d'aide en faveur des emplois aidés et supprime donc la pérennisation des aides.

Pour l'année 2017, la Ville ne poursuit son aide que pour les associations dont le dispositif est en cours, soit pour l'association Notre-Dame des Champs Angers Football en application d'une convention d'aide à la prolongation pour la pérennisation de l'aide à l'emploi tremplin de Notre Dame des Champs Angers football signée le 11 décembre 2015:

Une subvention d'un montant total de 8 134 euros répartie comme suit :

Année 2015 : 1863 euros

Année 2016 : 3749 euros

Année 2017 : 2522 euros

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 février 2017

DELIBERE

Attribue une subvention d'un montant total de 8 134 euros à l'association Notre-Dame des Champs Angers Football.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants, chapitre 65, article 6574.



Roselyne BIENVENU : Il s'agit là, d'une délibération qui répare une omission ou un oubli qui s'était introduit dans nos dossiers, et donc d'attribuer une subvention rétroactive pour l'association NDC Football, d'un montant de 8 134 euros : sur les années 2015, 1 863 ; 2016, 3 749 ; et l'année 2017 en cours, 2 522 euros.

Monsieur le Maire : Merci. Mes chers collègues, pas de questions ? Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2017-78 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-79

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Centre-Ville / La Fayette - "Gare Plus" rue Fulton - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podeliha - Acquisition de 25 logements - Garantie d'emprunts d'un montant total de 2 700 000 €

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

EXPOSE

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podeliha envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant total de 2 700 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer l'acquisition de 25 logements, "Gare Plus" rue Fulton à Angers.

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podeliha sollicite, à cet effet, la garantie de la Ville à hauteur de 50 % du montant emprunté, Angers Loire Métropole ne garantissant que 50 % des prêts contractés par les Entreprises Sociales pour l'Habitat.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le contrat de prêt n° 58813 en annexe signé entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podeliha ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

DELIBERE

Accorde la garantie de la Ville d'Angers, à hauteur de 50 %, à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podeliha, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de deux millions sept cent mille euros (2 700 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 58813 constitué de 7 lignes de prêt, pour financer l'acquisition de 25 logements, "Gare Plus" rue Fulton à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podeliha, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podeliha pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville d'Angers s'engage à en

effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podeliha et la Ville d'Angers et autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

❦

Emmanuel CAPUS : Monsieur le Maire, une garantie d'emprunt de 12 700 000 euros au profit d'Immobilier Podeliha qui a contracté les emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition de 25 logements « Gare Plus », rue Fulton, à Angers.

Monsieur le Maire : Très bien. Pas de remarque, j'imagine, sur cette délibération. Pas d'oppositions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2017-79 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-80

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Mise à jour du tableau des emplois 2017

Rapporteur :Benoit PILET

EXPOSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau pour permettre des avancements de grade.

Chaque début d'année, en parallèle de la préparation du budget, il est ainsi procédé à la mise à jour du tableau des emplois de la collectivité pour tenir compte de l'évolution de son organisation, permettre son adaptation aux besoins des services municipaux et la prise en compte de situations statutaires des agents occupant les postes.

Le tableau des emplois mis à jour en tenant compte de ces différentes adaptations est joint en annexe et fait suite aux Comités Techniques des 2 décembre 2016 et 9 février 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 26 janvier 1984 et notamment l'article 34,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

DELIBERE

Approuve la mise à jour du tableau des emplois 2017.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Cadres d'Emplois	Comptable	Effectif Prévisionnel
Collaborateurs de Groupe d'Elus		
Collaborateurs de Groupe d'Elus de la Mairie à temps complet		7
Collaborateurs de Groupe d'Elus de la Mairie à TNC 22,4 h/semaine		1
Collaborateurs de Groupe d'Elus de l'Opposition à temps complet		2
	TOTAL	10
Collaborateurs de Groupe d'Elus		
Directeurs Adjoint de Cabinet		1
Chef de Cabinet		1
Chargé de mission		1
	TOTAL	3
Fonctionnaires		
Directeur Général		1
Directeur Général Adjoint		2
	TOTAL	3
Personnel Administratif		
Administrateurs		1
Administrateurs TNC 17,75 h/semaine	A	1
Attachés		130
Attachés TNC 17,75 h/semaine		1
Rédacteurs	B	82
Rédacteurs TNC 17,75 h/semaine		5
Adjoint Administratif		162
Adjoint Administratif TNC 10,63 h/semaine		1
Adjoint Administratif TNC 20,13 h/semaine		1
Adjoint Administratif TNC 20,13 h/semaine		1
Adjoint Administratif TNC 20,13 h/semaine		1
Adjoint Administratif TNC 20,13 h/semaine		1
Adjoint Administratif TNC 20,13 h/semaine		1
Adjoint Administratif TNC 10,63 h/semaine		5
Adjoint Administratif TNC 17,75 h/semaine		19
	TOTAL	296

Cadres d'Emplois	Comptable	Effectif Prévisionnel
Personnel Technique		
Ingénieur en chef	A	3
Ingénieurs		49
Techniciens		34
Techniciens TNC 17,75 h/semaine	B	1
Agent de maîtrise		80
Agent Technique		623
Agent Technique TNC 17 h/semaine		1
Agent Technique TNC 20,13 h/semaine	C	1
Agent Technique TNC 20,13 h/semaine		1
Agent Technique TNC 17,74 h/semaine		11
	TOTAL	804
Personnel Médical et Paramédical		
Médecin		3
Médecin TNC 30,63 h/semaine		5
Médecin TNC 30,50 h/semaine		1
Médecin TNC 17,50 h/semaine	A	2
Psychologue		1
Pharmacien en soins généraux		4
Pharmacien en soins généraux à TNC 17,75 h/semaine		1
Pharmaciens		5
Centre de Santé paramédical		4
Contractuel	B	1
Accueil de Pédiatres		89
Assistante de Pédiatres TNC 31,85 h/semaine		2
Assistante de Pédiatres TNC 30,57 h/semaine		6
Assistante de Pédiatres TNC 28,40 h/semaine	C	10
Assistante de Pédiatres TNC 28,40 h/semaine		1
Assistante de Pédiatres TNC 17,25 h/semaine		1
	TOTAL	100

Codex d'Emplois	Volume	Effectif Budgetaire
PERSONNEL PERMANENT		
Assisté	A	1
Saisonniers	B	1
Autres permanents	C	1
TOTAL		3
PERSONNEL SAISONNIER		
Exploitant	A	2
Technicien	E	1
Adjoint Technicien	C	1
TOTAL		4
PERSONNEL MISSIONS		
Technicien	A	1
Adjoint de Technicien	C	1
TOTAL		2
PERSONNEL TOTAL		
Agens Grad	E	2
TOTAL		2
PERSONNEL TERTIAIRE		
Relèveurs des Activités Équipes et Spécies	Z	1
Relèveurs des Activités Équipes et Spécies TERC (17,75 h semaine)	Z	1
Opérateurs des Activités Équipes et Spécies	C	1
TOTAL		3
PERSONNEL GÉNÉRAL		
Fonctionnaire d'enseignement technique	A	2
Conseiller en communication de l'Éducation	B	1
Adjoint de surveillance de proximité	B	18
Adjoint de l'Éducation	C	1
TOTAL		22
PERSONNEL DIVERSES		
Adjoint	Z	1
Adjoint d'Administration à temps complet	C	1
TOTAL		2
TOTAL GÉNÉRAL		74

55



Benoît PILET : Comme tous les ans, la mise à jour du tableau des emplois vous est proposée, vous les avez en annexes, et il vous est demandé de les approuver.

Monsieur le Maire : Très bien. Pas de remarques particulières ? On a déjà eu des échanges. Pas d'oppositions. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2017-80 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-81

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions

Rapporteur : *Benoit PILET*

EXPOSE

Le dispositif d'attribution des subventions aux établissements scolaires dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger inclut les séjours linguistiques et les échanges scolaires organisés par les établissements d'Angers, sans distinction du lieu de résidence des élèves. Le barème d'attribution a été approuvé par la délibération DEL-2012-112 du 26 mars 2012.

Conformément à ces dispositions, il est proposé d'attribuer aux structures suivantes les subventions d'un montant prévisionnel de :

- Lycée Saint-Martin
Accueil d'élèves américains
Du 06 au 15 mars 2017 150 €
- Lycée Sacré-Coeur
Accueil d'élèves canadiens
Du 09 au 19 mars 2017..... 150 €
- Lycée Joachim du Bellay
Accueil d'élèves italiens
Du 16 au 23 mars 2017..... 150 €
- Collège Jean Monnet
Séjour à Margate (Angleterre) du 12 au 17 mars 2017
2 classes (46 élèves dont 6 boursiers)..... 320 €
- Collège Jean Monnet
Séjour à Londres (Angleterre) du 12 au 17 mars 2017
2 classes (52 élèves dont 6 boursiers)..... 320 €
- Collège Jean Monnet
Séjour à Londres (Angleterre) du 13 au 17 mars 2017
2 classes (43 élèves dont 3 boursiers)..... 260 €
- Collège Jean Monnet
Séjour à Brighton (Angleterre) du 13 au 17 mars 2017
3 classes (61 élèves dont 16 boursiers)..... 620 €
- Collège Saint Martin
Séjour à Dublin et Galway (Irlande) du 11 au 18 mars 2017
2 classes (57 élèves dont 7 boursiers)..... 340 €
- Collège Saint Martin
Séjour en Andalousie (Espagne) du 11 au 17 mars 2017

2 classes (55 élèves dont 3 boursiers).....	260 €
• Collège Saint Martin Séjour à Rome et Naples (Italie) du 07 au 11 mars 2017 3 classes (62 élèves dont 4 boursiers).....	380 €
• Collège Saint Martin Séjour à Jersey (Angleterre) du 12 au 18 mars 2017 2 classes (54 élèves dont 4 boursiers).....	280 €
• Collège Saint Augustin Séjour à Dublin (Irlande) du 06 au 10 mars 2017 1 classe (30 élèves dont 3 boursiers).....	160 €
• Collège Saint Augustin Séjour (échange) à Torun (Pologne) du 06 au 13 mars 2017 1 classe (27 élèves).....	400 €
• Lycée Chevrolier Séjour (échange) à Cordoue (Espagne) du 09 au 18 mars 2017 2 classes (54 élèves dont 8 boursiers).....	560 €
• Lycée Chevrolier Séjour (échange) à Oslo (Norvège) du 02 au 09 février 2017 1 classe (25 élèves dont 2 boursiers).....	240 €
• Lycée Henri Bergson Séjour en Italie du 20 au 25 mars 2017 1 classe (16 élèves dont 6 boursiers).....	220 €
• Lycée Henri Bergson Séjour à Amsterdam (Pays-Bas) du 1 ^{er} au 03 mars 2017 1 classe (11 élèves dont 1 boursier).....	120 €
• Lycée Auguste et Jean Renoir Séjour en Italie du 20 au 25 mars 2017 2 classes (32 élèves dont 6 boursiers).....	320 €
• Lycée Sacré Cœur Séjour (échange) à Łódz (Pologne) du 13 au 18 mars 2017 1 classe (16 élèves dont 6 boursiers).....	260 €
• Institution Mongazon Séjour à Saint Pétersbourg (Russie) du 18 au 25 février 2017 1 classe (29 élèves dont 1 boursier).....	120 €
• Institution Mongazon Séjour en Pologne du 19 au 25 mars 2017 1 classe (23 élèves dont 1 boursier).....	120 €

TOTAL

5750 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

DELIBERE

Attribue les subventions aux établissements scolaires pour un montant prévisionnel total de 5 750 €, détaillé comme suit :

- 1 520 € au Collège Jean Monnet
- 1 260 € au Collège Saint Martin
- 560 € au Collège Saint Augustin
- 150 € au Lycée Saint Martin
- 410 € au Lycée Sacré Cœur
- 150 € au Lycée Joachim du Bellay
- 800 € au Lycée Chevrolier
- 340 € au Lycée Henri Bergson
- 320 € au Lycée Auguste et Jean Renoir
- 240 € à L'Institution Mongazon

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.



Benoît PILET : Des groupes scolaires avec 21 séjours où une demande de subvention totale de 5 750 euros vous est demandée afin qu'ils puissent être effectués, les séjours.

Monsieur le Maire : Très bien. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2017-81 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-82

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Relations publiques - Protocole

Anniversaire des 100 ans de la naissance du Père Joseph Wresinski, fondateur du Mouvement Agir Tous pour la Dignité (ATD) Quart Monde - Organisation d'évènements et temps forts à Angers en 2017 - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Françoise LE GOFF

EXPOSE

L'année 2017 marquera le centième anniversaire de la naissance du Père Joseph Wresinski, fondateur du Mouvement ATD Quart Monde.

Dans ce cadre, ATD Quart Monde France souhaite faire de 2017 une mobilisation nationale pour encourager l'engagement à dépasser l'exclusion sociale à travers différents évènements et temps forts.

Le lancement de l'évènement, labellisé par le Ministère de la Culture « *Commémoration historique* », a été organisé à Angers, lieu de naissance de Joseph Wresinski, le 11 février dernier.

Tout au long de l'année, l'association proposera différentes animations, afin de faire découvrir la pensée et la parole de Joseph Wresinski : pièce de théâtre, marche historique, expositions et conférences, concert-spectacle...

Outre le soutien financier du CCAS d'Angers, l'appui logistique et technique des services municipaux et du CCAS dans l'organisation des animations et leur relais en termes de communication, la Ville d'Angers s'est engagée à soutenir financièrement l'organisation de cet évènement.

Aussi, dans un esprit de solidarité, considérant l'intérêt de faire découvrir sur le territoire angevin la pensée de Joseph Wresinski à travers les actions de son mouvement, la Ville d'Angers propose l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'Association locale ATD Quart Monde, afin de financer une partie des prestations qui ont été indispensables au bon déroulement des animations des 11 et 12 février dernier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

DELIBERE

Attribue une subvention de 2 000 € à l'Association locale ATD Quart Monde.

Impute la dépense au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.



Françoise LE GOFF : Merci, Monsieur le Maire. Je vous propose, dans cette délibération, d'attribuer une subvention de 2 000 euros à l'association Agir Tous pour la Dignité, ATD Quart-Monde pour fêter l'anniversaire des 100 ans de la naissance du père Joseph WRESINSKI à Angers, le 11 février, jour anniversaire de sa naissance, évidemment. Il y a eu des manifestations sur Angers et une pièce de théâtre, le lendemain une réception à la mairie, puis Michael LONSDALE et un ensemble, ce qui a donné un après-midi vraiment exceptionnel. Donc nous souhaitons accompagner ATD Quart-Monde, et, dans le

courant de l'année ou début d'année prochaine, il y aura aussi une rue qui s'appellera Geneviève ANTHONIOZ-DE GAULLE, puisque cette femme a été le bras droit du Père Joseph et que celui-ci est déjà honoré par le nom d'un lycée et le nom d'une rue.

Monsieur le Maire : Très bien. Pas de remarques ? Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2017-82 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-83

SANTE PUBLIQUE - Pilotage de la politique

Centre de Santé Mentale Angevin (CESAME) - Maison des Adolescents - Convention pluriannuelle d'objectifs - Approbation - Attribution d'une subvention de fonctionnement

Rapporteur : Françoise LE GOFF

EXPOSE

La Maison des Adolescents de Maine-et-Loire (MDA 49) existe depuis 2010. C'est un dispositif d'accueil, d'écoute et d'orientation, confidentiel, anonyme (sur demande) et gratuit destiné :

- aux adolescents de 13 à 20 ans ainsi qu'à leur famille, rencontrant toute problématique d'ordre familial, psychique, affective, sexuelle, sociale, éducative, judiciaire...
- aux professionnels en tant que lieu ressource généraliste sur la question adolescente.

Sur le parcours adolescent, ce projet correspond à un premier niveau d'écoute, neutre, professionnel, accueillant le mal-être adolescent. La MDA 49, qui est un espace pluridisciplinaire et pluri partenarial, répond ainsi principalement aux objectifs suivants :

- contribuer à fluidifier le parcours adolescent, renforcer le repérage précoce et créer des parcours de prise en charge sans rupture,
- apporter une réponse qui soit rapide et adaptée, à travers une écoute plurielle et permettre une meilleure orientation de l'adolescent, sa famille ou du professionnel,
- permettre un accueil des publics ayant des difficultés de recours aux circuits traditionnels,
- accueillir les situations dont l'objet n'est pas uniquement pathologique.

En 2015, la MDA 49 compte une file active de 609 jeunes avec 1 145 contacts. 79% du public accueilli à la MDA 49 est originaire de l'agglomération angevine dont 50% d'Angers.

La MDA 49, qui est portée administrativement par le Centre de Santé Mentale Angevin, participe par ses actions à la prise en compte d'objectifs de service public dans l'accompagnement qu'elle propose aux jeunes et à leur famille. C'est la raison pour laquelle il est proposé la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs qui précise les conditions du partenariat et propose l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement de 25 000 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 février 2017

DELIBERE

Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Centre de Santé Mentale Angevin.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Attribue une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au CESAME.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.



Françoise LE GOFF : La délibération numéro 30 et la délibération numéro 31 sont toutes deux des conventions d'objectifs, le premier pour la Maison des Adolescents avec le CESAME. Nous allons travailler au cours de l'année, avec l'ARS également, pour voir comment cette Maison des Adolescents peut étendre son domaine d'intervention, et également se transformer soit en GIP, soit en association, pour sortir du giron du CESAME, sachant que le CESAME était le seul porteur possible au moment du démarrage de cette Maison des Adolescents.



Délibération n° DEL-2017-84

SANTE PUBLIQUE - Pilotage de la politique

Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) pôle Maine-et-Loire - Convention pluriannuelle d'objectifs - Attribution d'une subvention de fonctionnement

Rapporteur : *Françoise LE GOFF*

EXPOSE

L'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) est un acteur généraliste de la prévention. Il mène en Maine-et-Loire, par son pôle départemental situé dans les locaux de la Cité, des actions de prévention et de promotion de la santé auprès de publics variés tant sur Angers que sur l'ensemble du Département. En 2015 l'IREPS 49 a ainsi réalisé ou participé à :

- 51 journées de formation,
- 235 conseils méthodologiques,
- 13 ateliers santé auprès de personnes en situation de précarité,
- 8 interventions dans des collèges pour le renforcement de compétences psychosociales,
- l'accueil de 4 650 demandes documentaires.

Par ses actions, l'IREPS participe à la réalisation d'objectifs de service public, notamment l'amélioration de la santé et la réduction des inégalités sociales de santé.

C'est la raison pour laquelle il est proposé la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs qui précise les conditions du partenariat et propose l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement de 14 600 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 février 2017

DELIBERE

Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Attribue une subvention de 14 600 € à l'IREPS.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.



Françoise LE GOFF : Et la délibération 31, c'est l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS), dans laquelle nous vous proposons également une convention pluriannuelle d'objectifs et un versement de 14 600 euros pour cette instance qui a une action importante en matière de prévention sur la Ville.

Monsieur le Maire : Très bien. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Pas de remarques ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2017-83 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2017-84 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-85

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse

Association Jets d'encre - Journée régionale des journalistes jeunes - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Florian SANTINHO

EXPOSE

Dans le cadre de l'axe promotion de la participation citoyenne des jeunes et engagement dans leur projet porté par la politique en direction des 15-30 ans, la Ville d'Angers va accueillir le 22 mars 2017 la journée régionale des journalistes jeunes. Cette journée à destination des 11-25 ans qui se déroule au sein du J, Angers Connectée Jeunesse, est organisée par l'association Jets d'Encre, en partenariat avec le Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information, et La Ligue de l'Enseignement.

Une subvention de 750 € à l'association Jets d'encre, représentée par sa présidente, Clémence LE BOZEC est sollicitée. Elle représente 6% du budget total de la rencontre du 22 mars 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 février 2017

DELIBERE

Attribue une subvention de 750 € à l'association Jets d'encre.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.



Florian SANTINHO : Merci, Monsieur le Maire. Subvention exceptionnelle de 750 euros pour l'organisation, à Angers, de la journée régionale des journalistes jeunes.

Monsieur le Maire : Très bien.

Délibération n° DEL-2017-85 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-86

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse

Association pour la Formation des Cadres de l'Animation et des Loisirs (AFOCAL) Pays-de-la-Loire - Convention de partenariat - Approbation - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Florian SANTINHO

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite développer le dispositif d'accueil de jeunes en services civiques et diversifier d'autre part, ses partenariats avec les opérateurs accueillant des services civiques.

Dans ce contexte, l'AFOCAL Pays-de-la-Loire, association qui agit dans le domaine de l'éducation et de l'animation à Angers, a déposé un projet d'accueil de 10 services civiques autour de l'accompagnement à la structuration de l'engagement des jeunes et à la réalisation de projets en lien avec la politique jeunesse et éducative de la Ville.

La Ville d'Angers souhaite répondre favorablement à cette proposition de partenariat et apporter un soutien financier à l'AFOCAL Pays-de-la-Loire pour les missions et montants financiers ci-dessous :

- Une subvention de 10 000 €, afin de soutenir les actions qui seront mises en place par les volontaires en service civique à l'AFOCAL Pays-de-la-Loire dans le cadre de la Journée citoyenne du 21 mai 2017, pilotée par la Mission citoyenneté, diversité et égalité.
- Une subvention de 2 500 €, afin de contribuer à la mise en place, par l'Afocal et ses jeunes volontaires, d'actions citoyennes auprès des enfants angevins sur le temps périscolaire.

Une convention est nécessaire pour définir les modalités de partenariat entre la Ville d'Angers et l'AFOCAL Pays-de-la-Loire pour l'année 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 février 2017

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat à intervenir avec l'AFOCAL Pays-de-la-Loire.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Attribue d'une subvention de 12 500 euros à l'AFOCAL Pays-de-la-Loire.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.




Délibération n° DEL-2017-87

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse

Unis Cité Pays-de-la-Loire - Convention de partenariat - Approbation - Attribution d'une subvention annuelle

Rapporteur : Florian SANTINHO

EXPOSE

La Ville souhaite soutenir, par le biais du service civique, l'engagement volontaire et citoyens des jeunes, en renforçant le nombre de jeunes volontaires accueillis au sein des services municipaux, mais aussi en apportant un soutien financier aux opérateurs de services civiques locaux menant des projets en lien avec la politique municipale.

A ce titre, l'association Unis Cité Pays-de-la-Loire bénéficie depuis plusieurs années d'une aide au fonctionnement et au développement de projets particuliers avec la Ville d'Angers. La convention arrivée à échéance au 31 décembre 2016, la Ville propose pour l'année 2017, de soutenir l'engagement des jeunes volontaires en apportant son soutien financier à hauteur de 20.000 euros au fonctionnement général de l'association et notamment au programme BOOSTER.

Une convention conclue entre les deux parties définira les modalités de ce partenariat pour l'année 2017.

Unis Cité Pays-de-la-Loire offre aux jeunes de 16-25 ans, la possibilité de s'engager de manière volontaire à temps plein et en équipe, durant 8 mois, dans des actions d'intérêt général.

En 2017, cet engagement favorisera l'insertion sociale et professionnelle de 76 jeunes de tous sexes, origines sociales, culturelles et géographiques, et de tous niveaux d'études sur le programme classique : 20 jeunes sur le programme Booster (10 jeunes en situation de décrochage scolaire et 10 majeurs), 20 sur le Programme coeur, 4 Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Enfant, 32 jeunes sur le projet Cinéma et Citoyenneté.

Le programme Booster a pour objectif de favoriser le raccrochage scolaire (retour en formation qualifiante) de jeunes mineurs (16 à 17 ans) en situation de décrochage grâce à une expérience de vie en service civique alternée (2 jours à l'école, 3 jours en service civique), durant 6 à 8 mois.

Pour cela, Unis Cité Pays-de-la-Loire propose :

- un accompagnement des jeunes par le coordinateur Unis Cité Pays-de-la-Loire durant son service civique, en lien avec un référent éducation nationale sur le temps scolaire.
- deux ou trois missions, au rythme soutenu, permettant une montée en puissance sur l'année. (exemples : mobilisations d'habitants du quartier avec le Centre Jean Vilar, intervention auprès de l'association Ecopanier à Monplaisir...)
- remise à niveau scolaire, grâce à une formation adaptée aux besoins du jeune, 2 jours par semaine.
- développement de compétences transversales : confiance en soi, autonomie, présentation, respect des règles, au travers des missions de terrain, des temps de formation civique et citoyenne, du projet d'avenir

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 février 2017

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat à intervenir avec Unis Cité Pays-de-la-Loire.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Attribue une subvention de 20 000 euros à Unis Cité Pays-de-la-Loire.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.



Florian SANTINHO : Éventuellement, ce serait peut-être davantage cohérent de pouvoir faire un tir groupé avec la 34 et la 33 qui abordent le même sujet : le service civique. Nous accueillons, dans la collectivité municipale et également intercommunale et au niveau du CCAS, un certain nombre de jeunes en service civique. Il s'agit ici d'accueillir également ou du moins de soutenir nos partenaires qui interviennent sur le champ du service civique, soit l'AFOCAL pour un montant de 12 500 euros, et, de l'autre côté, notre partenaire historique Unis-Cité pour un montant de 20 000 euros, comme l'avait justement souligné la minorité, soit une augmentation de 33 %.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé. Merci, Monsieur SANTINHO.

Délibération n° DEL-2017-86 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2017-87 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-88

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse

Label Jeunesse engagée - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Alexandre VILLALONGA

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville d'Angers souhaite valoriser et encourager les initiatives prises par les jeunes de 15 à 30 ans pour des projets à dimension collective.

Il est proposé d'attribuer une subvention au titre du dispositif Label Jeunesse engagée afin de soutenir le projet « Absence » portant sur la réalisation d'un court métrage traitant de la thématique de l'alcool au volant et du coma sous forme de fiction, sous réserve de réalisation. Ce projet est porté par Paul Mace, Président de l'association DessTeen.

Le court métrage ainsi réalisé sera diffusé au mois de mars notamment dans différents lycées tels que Saint Aubin la Salle, Mongazon ou encore le lycée Henry Bergson.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 février 2017

DELIBERE

Attribue une subvention de 1000 €, dans le cadre du dispositif Label Jeunesse Engagée, représentant 5 % du budget du projet à l'association DessTeen Production représentée par Paul Mace, son Président.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.



Alexandre VILLALONGA : Monsieur le Maire, chers collègues. Dans le cadre du dispositif « Label Jeunesse Engagée », il vous est proposé ce soir de soutenir l'association Destinées à hauteur de 1 000 euros pour la réalisation d'un court-métrage traitant, sous forme de fiction, le bien triste sujet de l'alcool au volant et le coma. Je précise que ce court-métrage sera diffusé dans différents lycées. Merci.

Monsieur le Maire : Très bien. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2017-88 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-89

PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES - Prévention et sécurité des biens et des personnes

Prévention Spécialisée - Association Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ASEA) - Convention 2017 entre le Département de Maine-et-Loire, les Villes d'Angers, Trélazé, Saumur, Cholet, la Communauté d'agglomération du Choletais - Approbation

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

EXPOSE

La convention 2017 fixe les modalités de mise en œuvre de la mission de Prévention Spécialisée dans le Département. Elle est passée entre le Département de Maine-et-Loire, les Villes d'Angers, Trélazé, Saumur, Cholet, la Communauté d'agglomération du Choletais et l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ASEA). La participation de la Ville d'Angers s'élève à 300 000 €.

Il convient de rappeler que la Prévention Spécialisée constitue l'un des moyens d'action du Département, dans le cadre du Schéma départemental Enfance Famille et soutien à la parentalité 2016-2020.

L'action éducative s'adressant à des groupes de jeunes (public prioritaire les 12 – 21 ans) à partir d'un travail dans la proximité de leur lieu de vie, elle s'exerce sans mandat nominatif en respectant la libre adhésion et l'anonymat des personnes concernées.

L'action de la Prévention spécialisée se décline localement à partir de diagnostics partagés de territoire et des trois axes généraux d'interventions suivants :

- Prévenir les risques d'exclusion en favorisant l'accès aux droits, à l'éducation, à la santé, à la culture et aux sports ;
- Prévenir les conduites à risques qui peuvent être liées à des fragilités individuelles, à certains contextes sociaux et urbains, à des violences subies... ;
- Favoriser un meilleur dialogue entre jeunes et adultes et contribuer à l'émergence de réseaux de solidarités locales à partir des potentialités du milieu.

L'organisation de l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ASEA) se décline en quatre secteurs :

- un premier secteur : Monplaisir (3 éducateurs)
- un second secteur : Grand Pigeon, Deux-Croix-Banchais, Giran, Savary (3 éducateurs)
- un troisième secteur : La Roseraie (5 éducateurs)
- un quatrième secteur : Belle Beille (4 éducateurs)

La convention 2017 définit les engagements de chacune des parties, à savoir :

- les missions générales du service,
- les modalités d'intervention et de fonctionnement,
- les territoires couverts pour chaque Ville,
- les modalités de participation financière pour chaque Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 février 2017

DELIBERE

Approuve la convention relative à la Prévention Spécialisée au titre de l'année 2017, avec le Département de Maine-et-Loire, les Villes d'Angers, Trélazé, Saumur, Cholet, la Communauté d'agglomération du Choletais et l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ASEA).

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Attribue une subvention de 300 000 € au Département de Maine-et-Loire.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants, chapitre 65, article 6574.



Jeanne BEHRE-ROBINSON : La première délibération concerne la convention 2017 qui nous lie, comme les communes de Trélazé, Cholet et Saumur, au Département de Maine-et-Loire pour la prévention spécialisée. Notre participation s'élève à 300 000 euros puisque nous avons fait le choix, depuis le début de notre mandat, de doubler notre engagement pour ce dispositif de prévention à destination des jeunes de 12 à 21 ans, et ils interviennent sur 4 secteurs : Monplaisir, Grand-Pigeon/Deux-Croix/Banchais/Giron/Savary, la Roseraie, et Belle-Beille.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? La parole est à Chadia ARAB.

Chadia ARAB : Merci, Monsieur le Maire. Plus une remarque qu'une question, comme l'année dernière, car bien entendu nous voterons cette délibération, car il est important de soutenir la prévention spécialisée sur notre territoire. L'association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence fait un travail important, nécessaire, et utile, dans les quartiers d'Angers. Nous réaffirmons donc notre soutien à cette structure. Néanmoins, nous restons et nous resterons vigilants au fait que la Ville ne doit pas remédier au désengagement du Département, ce qu'elle fait une fois de plus.

Monsieur le Maire : Très bien. J'entends. On a le choix entre deux mauvaises options. On prend celle qui préserve les moyens de prévention. Je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2017-89 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-90

PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES - Prévention et sécurité des biens et des personnes

Médiation urbaine - Service de Correspondants de Nuit - Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

EXPOSE

La Ville d'Angers a approuvé, lors du Conseil municipal du 29 juin 2015, la mise en place d'un service de médiation urbaine de nuit sur les quartiers de la Roseraie, Belle-Beille, Monplaisir et les ilots Grand Pigeon, Savary, Olivier Giran et Saint-Exupéry pour l'année 2016 et l'année 2017.

Le constat des besoins de médiation et de lien social dans les quartiers étant partagé avec les bailleurs sociaux, un groupement de commandes a été conclu pour la durée du marché avec Angers Loire Habitat, Immobilière Podeliha, SOCLOVA et Logi-Ouest. Le marché a été attribué à la Régie de Quartiers d'Angers.

La Ville d'Angers; en sa qualité de coordinatrice dudit groupement, procède aux demandes de subventions et reçoit les crédits alloués au service des Correspondants de Nuit.

L'Etat via le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) peut financer des programmes d'actions pour améliorer la tranquillité publique. Une demande de subvention va donc lui être adressée. En cas d'octroi, une convention sera signée entre la Ville et la Préfecture de Maine-et-Loire – Pôle Sécurité Intérieure, chargée de gérer les fonds du FIPD.

Dans le cadre du marché des Correspondants de Nuit au titre de l'année 2017, il est proposé d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à solliciter une subvention et en cas d'octroi à signer la convention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 février 2017

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention entre la Ville d'Angers et la Préfecture de Maine-et-Loire et accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à sa régularisation.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.



Jeanne BEHRE-ROBINSON : Notre politique de prévention s'articule autour de plusieurs dispositifs. Parmi eux, figure la médiation urbaine. En lien avec les bailleurs sociaux, la Ville, en effet, coordonne et finance un service de correspondants de nuit. À ce titre, cette délibération vise à solliciter une subvention

aussi élevée que possible de l'État dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance. Voilà.

Monsieur le Maire : Très bien. Parfait. Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2017-90 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-91

PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES - Prévention et sécurité des biens et des personnes

Acquisition de caméras piétons - Demande de subvention au FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

EXPOSE

Dans le cadre du plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme du 9 mai 2016, le décret du 23 novembre 2016 autorise à titre expérimental jusqu'au 3 juin 2018 les agents de police municipale à procéder à un enregistrement audiovisuel lors des interventions dans les conditions prévues à l'article L.241-1 du Code de la Sécurité Intérieure. Ce décret autorise la mise en œuvre des traitements de données à caractère personnel issues des enregistrements audiovisuels et notamment leurs finalités, les données enregistrées, les modalités et la durée de leur conservation et les conditions d'accès aux enregistrements.

A ce titre et dans le cadre de l'expérimentation proposée, la Ville d'Angers souhaite doter les équipes de policiers municipaux de caméras piétons afin de rendre optimale la protection des policiers municipaux dans l'exercice de leurs missions.

En 2017, le soutien FIPD à l'amélioration des conditions de travail et de protection des polices municipales intègre le financement des caméras piétons pour les policiers municipaux. La Ville d'Angers pourra bénéficier de la participation financière de l'Etat pour l'acquisition des nouveaux matériels nécessaires à concurrence de 50% de la dépense, dans la limite de 200 € par terminal et des crédits du fonds disponibles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 février 2017

DELIBERE

Sollicite le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance au taux maximum pour l'équipement en caméras piétons.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention d'attribution du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.



Jeanne BEHRE-ROBINSON : Depuis la publication du décret du 23 novembre 2016, les agents de Police Municipale sont autorisés, à titre expérimental, à procéder à des enregistrements audiovisuels lors de leurs interventions. L'autorisation d'utiliser ce type de caméras-piétons était très attendue par les policiers municipaux. En effet, nos agents sont de plus en plus souvent filmés, eux, lors de contrôles ou interventions et c'est vrai que pouvoir eux-mêmes procéder à ces enregistrements est de nature aussi à faire baisser la pression qui peut être constatée. Cela constitue donc un équipement de nature à sécuriser leurs interventions, aussi bien d'ailleurs pour celui qui contrôle que pour celui qui est contrôlé. Nous

prévoyons d'acheter une quinzaine de ces caméras. Et la délibération vise à demander une subvention, aussi élevée que possible, parce qu'elle est plafonnée à hauteur de 50 % par dépense dans la limite de 200 euros par terminal. Et cette fois-ci, là aussi, la subvention s'adresse au FIPD.

Monsieur le Maire : Très bien. Pas de remarques particulières ? La parole est à Estelle LEMOINE-MAULNY.

Estelle LEMOINE-MAULNY : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Cette décision portant sur l'acquisition de caméras-piétons pour les policiers municipaux est une bonne chose, dans le contexte que nous connaissons. Par contre, dans la délibération, nous proposons d'ajouter un élément qui nous paraît manquer, à savoir, comme indiqué, que cet équipement permet de rendre optimale la protection des policiers, mais aussi la protection du citoyen, notamment en cas de litige. Cette protection n'est en effet pas à sens unique. Les événements nationaux de ces dernières semaines nous incitent à dire qu'il est utile simplement de le rappeler.

Je profite de cette intervention pour vous informer que nous voterons contre la délibération suivante, dans la continuité de nos prises de position à ce sujet. Nous sommes toujours contre la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection aussi démesuré, et j'insiste sur le thème « démesuré », pour ne pas que nos propos soient de nouveau mal interprétés. Nous ne sommes pas contre l'installation de caméras dans des lieux bien identifiés ; c'est au « tout caméras » que nous nous opposons. L'efficacité de ce dispositif nous interroge toujours. Le nombre de voitures brûlées dans certains quartiers ces derniers temps ne nous permet pas de nous convaincre du contraire. Je vous remercie.

Jeanne BEHRE-ROBINSON : Alors, sur les caméras-piétons, parce qu'on présentera ensuite, l'autre délibération. Sur les caméras-piétons, ce qu'on va recommander aux agents, c'est, de toute façon, de les déclencher lors de leurs interventions. Ils ont une mission qui est une mission de service public ; ils sont sur le terrain. Après, effectivement, qu'il y ait des débordements, écoutez... Évidemment, relier cette affaire-là aux événements nationaux, moi je ne souhaite pas rentrer dans cette polémique-là ; c'est à la justice de le faire. Nos policiers, aujourd'hui, font un travail exemplaire sur le terrain. Ils sont en situation difficile. Ils sont au contact de gens qui ne connaissent pas de limites et qui, effectivement, eux, tout comme les contrôleurs, d'ailleurs, de Keolis, par exemple, sont régulièrement filmés. Donc, aujourd'hui, ils l'attendaient, ils l'avaient déjà un petit peu testé. Moi je pense que cela fait partie des éléments intéressants à déployer, donc je suis contente que vous partagiez cet émoi. De là à compléter la délibération, je ne vois pas pourquoi. Les choses sont très claires. On explique que c'est dans le cadre de leur mission. Il y a un décret qui fixe les choses de manière complètement claire. D'ailleurs je pense qu'on aura l'occasion de réunir le comité d'éthique, puisque se posera la question également de l'enregistrement de ces données-là au même titre que les caméras de vidéoprotection, donc il nous faudra adapter notre charte pour tenir compte de ces éléments-là. On aura l'occasion de se revoir. C'est à titre expérimental, en conséquence on aura l'occasion aussi d'établir un bilan et d'échanger avec les agents sur ce que cela leur a apporté. De ce fait je crois que vous disposez de l'ensemble des garanties et il ne me paraît pas nécessaire de compléter la délibération.

Monsieur le Maire : Très bien. Je précise que, honnêtement, ce que dit Madame BEHRE-ROBINSON sur le fait que, de toute façon, le comité d'éthique sera saisi, dans lequel vous siégez, et qui sera l'occasion de préciser l'usage, le mot « mission », je ne veux pas non plus tomber, si vous voulez, dans une stigmatisation inverse, c'est très général, on évoque les missions de la Police Municipale, que chacun connaît, et qui sont des missions de proximité, et cela me semble suffisant. Je mets aux voix cette délibération. Si j'ai bien compris, il y a une unanimité ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2017-91 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Monsieur le Maire : On passe à la délibération d'après. J'ai entendu l'explication de vote. Nous allons y répondre. D'abord, Madame BEHRE-ROBINSON, vous indiquez quand même de quoi il s'agit.



Délibération n° DEL-2017-92

PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES - Prévention et sécurité des biens et des personnes

Déploiement du système de vidéo protection - Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

EXPOSE

Depuis 2015, la Ville d'Angers déploie sur son territoire un système de vidéo protection pour renforcer la prévention en matière d'atteinte aux biens et aux personnes et d'accompagner les forces de l'ordre dans leurs interventions et dans la résolution des enquêtes.

Les projets de vidéo protection font partie d'un programme d'actions qui constitue en 2017 une orientation prioritaire du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance.

Le projet de déploiement du système de vidéo protection de la Ville d'Angers comprend des investissements susceptibles d'être éligibles au fonds.

En cas d'octroi, une convention sera signée entre la Ville d'Angers et la Préfecture de Maine-et-Loire - Pôle Sécurité Intérieure, chargée de gérer les fonds du FIPD.

Il vous est proposé d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à solliciter une subvention auprès du FIPD au titre de l'année 2017 et, le cas échéant, à signer la convention avec la Préfecture de Maine-et-Loire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 février 2017

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention entre la Ville d'Angers et la Préfecture de Maine-et-Loire et accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à sa régularisation.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.



Jeanne BEHRE-ROBINSON : Effectivement, la délibération vise à solliciter une subvention aussi élevée que possible au FIPD pour financer le déploiement des équipements prévus en 2017 pour le déploiement de caméras de vidéoprotection. Nous sommes dans un déploiement qui est mesuré, maîtrisé, raisonnable, adapté, et nécessaire. En aucun cas, je ne peux accueillir votre adjectif de « démesuré ». Après, effectivement, notre ambition n'est peut-être pas la même, mais de là à dire que l'on est dans le tout caméra, je vous trouve vraiment déconnectée. À titre d'exemple, pour l'année 2017, puis comme cela vous irez expliquer aux habitants de ce secteur-là que c'est démesuré ou inadapté, nous prévoyons la place

des Justices, le boulevard Boselli avec la rue des Artilleurs, la place de la Fraternité, alors pas que pour l'art mais aussi pour les commerçants qui y subissent un certain nombre d'incivilités et de difficultés, le boulevard Allonneau, ou encore la montée Saint-Maurice, en lien avec les difficultés que nous pouvons rencontrer pour la vie nocturne.

Monsieur le Maire : Très bien. Moi vraiment, j'ai un double regret. Le premier, c'est que vous ne votiez pas une demande de subvention, y compris en vous désolidarisant de l'objet, mais dire « on n'est pas contre les caméras, mais on est contre l'excès de caméras, mais on ne demande pas une subvention pour faire en sorte de les financer », sincèrement... Mais évidemment que je vais dire que vous avez changé d'avis, Monsieur BÉATSE. Mais, si on s'amuse à reprendre vos propos depuis le début du mandat sur le sujet, honnêtement...

Ensuite, la démesure. Nous avons pris un engagement devant les Angevins : c'est 100 caméras. Il y a 1 515 rues à Angers. Sur un certain nombre de places et d'espaces publics, une caméra ne suffit pas pour assurer une couverture de l'espace. Rien qu'à la gare, on est à 10 caméras pour l'ensemble du secteur. Donc, parler de démesure... Ayez le courage de nous expliquer quelles sont les caméras qu'il faut qu'on démonte. Dites-le aux gens. Assumez-le. Allez jusqu'au bout de votre logique. Ce qui est certain, c'est qu'on a plus de demandes d'installations que nous avons de caméras. Quand y compris le patron des 400 Coups m'explique qu'il serait souhaitable qu'on aille mettre une caméra à proximité de son établissement compte tenu des sorties un peu compliquées, il y a énormément de demandes de ce type pour lesquelles nous avons aujourd'hui une difficulté à répondre. On est extrêmement mesurés. Et là, le sujet, ce n'est pas pour ou contre, c'est : est-ce qu'on est d'accord pour demander une subvention. J'invite ceux qui sont d'accord pour demander une subvention à bien vouloir le manifester. Très bien. Que ceux qui sont contre veuillent bien lever la main. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2017-92 : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.



Délibération n° DEL-2017-93

PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES - Prévention et sécurité des biens et des personnes

Hébergement des chevaux de la Police Municipale - Avenant à la convention - Approbation

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

EXPOSE

Les infrastructures de la section équestre militaire de l'Ecole du génie située dans le quartier Berthezène d'Angers accueille sur son site les trois chevaux de la brigade équestre du service Police Municipale et prend en charge l'hébergement, la nourriture, l'entretien complet et les soins courants moyennant une redevance de 285 euros par mois et par cheval. La convention initiale a défini les missions et rôles de chacun des partenaires.

Au regard notamment des modalités d'usage des différentes installations, il convient donc d'établir un avenant à la convention pour compléter les missions, les rôles et les responsabilités de chacun des partenaires : l'Ecole du Génie d'Angers, le Club Sportif et Artistique de la Défense d'Angers et la Ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 février 2017

DELIBERE

Approuve l'avenant à la convention avec l'Ecole du Génie d'Angers et le Club Sportif et Artistique de la Défense d'Angers.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer, ainsi que tout document annexe s'y référant.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.



Jeanne BEHRE-ROBINSON : Je vous rassure, l'hébergement n'est pas démesuré. Nous disposons de trois chevaux pour notre brigade équestre au sein du service de Police Municipale. Ils sont hébergés dans le quartier Berthezène, et nous avons une convention. Il a fallu non pas toiletter les chevaux mais la convention et ainsi convenir d'un avenant pour les modalités d'usage des installations, et donc un avenant avec l'école du génie d'Angers et le club sportif artistique de défense d'Angers.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2017-93 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-94

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Accueil des touristes et des angevins Organisation et animation du marché de Noël - Délégation de Service Public - Décision de principe

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

EXPOSE

La manifestation Soleils d'Hiver est organisée chaque année par la Ville d'Angers à l'occasion des fêtes de fin d'année. Cette manifestation a pour objectifs :

- de contribuer au rayonnement de la Ville et à la valorisation du territoire,
- de conforter le cœur de Ville comme 1er pôle commercial,
- de soutenir le commerce sédentaire.

Soleils d'Hiver est un évènement festif et commercial en centre-Ville et dans les quartiers. Les éléments structurants de ce dispositif sont :

- la mise en ambiance,
- l'offre commerciale,
- les propositions d'animations, de spectacles, d'ateliers et de rendez-vous pour toute la famille.

Pour le centre-Ville, le marché de Noël est un élément phare de Soleils d'Hiver. Il draine un large public, contribue à la dynamisation de l'offre commerciale du centre-Ville et est une opportunité de valorisation et de promotion pour les commerçants d'Angers. Il nécessite une attention toute particulière pour rester attractif et pour la bonne exécution des interventions.

La Ville d'Angers souhaite maintenir le dynamisme du marché de Noël conçu pour répondre à une mission de service public en faveur du rayonnement de la Ville et l'attractivité commerciale du centre-Ville durant cette période importante pour le chiffre d'affaires des commerçants.

La délégation de service public arrivant à son terme le 31 mai 2018, il est nécessaire aujourd'hui de relancer la procédure pour la gestion du marché de Noël.

La Ville d'Angers souhaite que le marché de Noël :

- conforte l'attractivité du centre-Ville durant les fêtes de fin d'année,
- dynamise le commerce sédentaire du centre-Ville dans cette période cruciale pour le chiffre d'affaires des commerçants,
- propose une offre diversifiée et de qualité pour le public,
- mette en décor et anime le centre-Ville en cohérence avec le reste de la programmation,
- intègre au cœur de la manifestation des projets d'intérêt général.

Ce contrat de concession aurait les caractéristiques d'un affermage. La durée envisagée de la délégation de service public est de 4 ans à compter du 1^{er} juin 2018, soit pour les éditions de Soleils d'Hiver 2018, 2019, 2020 et 2021.

Les principales caractéristiques des prestations demandées au délégataire, qui feront l'objet d'un document programme remis aux candidats, sont exposées dans le rapport de présentation.

A l'issue de la procédure de publicité et de l'examen des offres par l'autorité territoriale, le Conseil municipal sera amené à se prononcer, par une nouvelle délibération, sur la désignation du délégataire et sur l'approbation de la convention de délégation de service public qui devra prendre effet à compter du 1^{er} juin 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance du 29 janvier 2016 et son décret du 1^{er} février 2016 relatifs aux contrats de concession,
Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Public Locaux du 17 janvier 2017,
Vu l'avis du Comité Technique du 9 février 2017,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

DELIBERE

Adopte le principe du lancement d'une procédure de délégation de service public sur la gestion et l'animation du marché de Noël.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à procéder aux formalités de publicité et de mise en concurrence prévues par la loi.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Jeanne BEHRE-ROBINSON : Donc là c'est en tant que Présidente de la Commission de Délégation de Service Public. La manifestation Soleils d'Hiver est organisée chaque année par la Ville d'Angers à l'occasion des fêtes de fin d'année. Elle est organisée via une Délégation de Service Public qui arrive à son terme le 31 mai 2018. Il est donc nécessaire aujourd'hui de relancer cette procédure pour la gestion du marché de Noël, d'où cette décision de principe à adopter, sachant que nous proposons de conclure un affermage pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} juin 2018.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Alors, Noël 2018 se prépare dans de bonnes conditions. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2017-94 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-95

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération décentralisée

Coopération Angers Bamako - Maison du partenariat Angers Bamako - Délégation de Service Public - Décision de Principe

Rapporteur : *Jeanne BEHRE-ROBINSON*

EXPOSE

La Ville d'Angers conduit depuis 1974 un partenariat actif avec la Ville de Bamako au Mali. Dans le cadre du développement de sa politique à l'international, la Ville d'Angers a mis en place en 1997 un outil d'appui à cette coopération, la Maison du Partenariat Angers Bamako (MPAB).

Cette coopération dont les deux Villes sont à l'origine est aujourd'hui également largement portée par la société civile et notamment par les associations et établissements scolaires au travers de projets et actions pérennes et d'échanges avec des partenaires maliens. D'autres acteurs publics, tels que le CHU d'Angers et l'Université sont particulièrement impliqués.

La Ville d'Angers est désireuse de soutenir cet engagement de la société civile et souhaite faciliter et accompagner les porteurs de projets en mettant à leur disposition une équipe sur place à Bamako et une structure leur permettant de conduire dans de bonnes conditions leurs actions sur Bamako.

La Maison du partenariat Angers Bamako a été régie par une convention de délégation de service public entre la fédération Léo Lagrange Ouest et la Ville d'Angers de 2011 à 2013, convention ayant été prorogée d'un an par avenant, approuvé par délibération en date du 04 novembre 2013.

Le 18 décembre 2013, le Conseil municipal a voté le lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public (DSP) et a signé une convention avec Léo Lagrange Ouest pour la période 2015-2017.

Suite à l'attentat perpétré en mars 2015 dans le restaurant bamakois *La Terrasse*, faisant 5 morts dont un français d'origine angevine, et au vu du contexte politico sécuritaire malien cette année-là, la Ville d'Angers a décidé de fermer aux coopérateurs français la Maison de Partenariat, cette dernière ne présentant pas de garanties satisfaisantes en matière de sécurité. Ce contexte a contraint l'association Léo Lagrange à rapatrier son salarié détaché en accord avec la Ville d'Angers. Jusqu'à ce jour, le remplacement ponctuel du directeur détaché de Léo Lagrange Ouest à Bamako a été assuré à l'initiative du délégataire par un salarié de la Fédération Léo Lagrange Solidarité du Mali, association de droit malien membre du réseau Léo Lagrange Afrique.

La stabilisation de la situation politique au Mali ces trois dernières années et les importants travaux de sécurisation qui ont été opérés en 2016 à la MPAB par la Ville d'Angers ont rendu possible une réouverture officielle du site le 1er janvier 2017. Un nouveau Directeur français a par ailleurs pris ses fonctions le 1^{er} février 2017.

Il convient dès à présent d'envisager une nouvelle procédure de délégation de service public de cette structure, avec les objectifs suivants :

- L'animation, la gestion financière et l'administration de la Maison du partenariat Angers Bamako, à Bamako comprenant 17 chambres et 4 salles de réunion

- Le développement des capacités d'accueil qu'offre le bâtiment, comme support des échanges entre les deux Villes, mais aussi comme outil d'animation et de développement social local, pour satisfaire aux objectifs du partenariat Angers Bamako.
- L'animation et le renforcement de la coopération entre partenaires angevins et maliens en faisant de la Maison du Partenariat un outil de développement au service de la coopération.
- L'appui conseil auprès des partenaires angevins et Bamakois en facilitant les échanges entre les partenaires des deux Villes (associations, établissements scolaires, organismes publics et privés)
- L'appui conseil auprès des étudiants et stagiaires angevins effectuant un stage à Bamako
- La participation au rayonnement de la Ville d'Angers auprès des séminaristes et des résidents de la MPAB.

Le mode de délégation proposé est l'affermage, qui permet de responsabiliser le délégataire qui exploite l'équipement à ses risques et périls en se rémunérant sur les usagers.

La Commission Consultative des Services Publics, consultée le 17 janvier 2017, conformément aux articles L 1411-4 et L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a émis un avis favorable à cette proposition. Le Comité Technique a également été consulté le 9 février dernier.

La durée du contrat de délégation est envisagée à 4 ans.

Les principales caractéristiques des prestations demandées au délégataire, qui feront l'objet d'un document programme remis aux candidats, sont exposées dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération.

A l'issue de la procédure de publicité et de l'examen des offres par l'autorité territoriale, le Conseil municipal sera amené à se prononcer, par une nouvelle délibération, sur la désignation du délégataire et sur l'approbation de la convention de délégation qui devra prendre effet à compter du 1^{er} janvier 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics du 17 janvier 2017,
Vu l'avis du Comité Technique du 9 février 2017,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

DELIBERE

Approuve le principe du lancement d'une procédure de délégation de service public pour la gestion de la Maison du Partenariat Angers Bamako.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à procéder aux formalités de publicité et de mise en concurrence prévues par la loi.

✍

Jeanne BEHRE-ROBINSON : Là aussi, une décision de principe de reconduire la Délégation de Service Public (DSP) Nous avons un partenariat avec la Ville de Bamako au Mali depuis 1974. Le 18 décembre 2013, nous avons lancé une nouvelle procédure et signé une convention avec Léo Lagrange Ouest pour la période 2015-2017. Il s'agit désormais d'envisager une nouvelle période de DSP pour la Maison du Partenariat pour une durée de 4 ans, là aussi.

Monsieur le Maire : Très bien. Y a-t-il des remarques ? Pas de remarques ? Si. Madame CAMARA-

TOMBINI.

Silvia CAMARA-TOMBINI : Merci, Monsieur le Maire. Une remarque surtout pour se réjouir de l'annonce de la réouverture de la Maison du Partenariat, qui plus est l'année où elle fête ses 20 ans d'existence. Nous espérons, comme vous, que cette réouverture permettra, aux Angevins et aux acteurs de la coopération avec Bamako, de réinvestir rapidement la Ville de Bamako. Nous espérons aussi que cette ouverture et l'arrivée d'un nouveau directeur permettront de redynamiser la coopération entre nos deux Villes. Et nous sommes certes conscients que la situation à Bamako, ces dernières années, n'a pas toujours permis aux acteurs de la coopération de poursuivre leurs actions dans la durée, mais c'est avec beaucoup de satisfaction que nous verrons les premiers Angevins, et je crois que depuis quelques mois déjà un certain nombre d'entre eux se sont rendus à Bamako, y repartir. Peut-être juste une question : pourrions-nous disposer, dans les semaines qui viennent, du bilan d'activité de la coopération entre les deux Villes ? Et sur le site Internet, le compte rendu date de deux ans, donc on aimerait avoir des informations un peu plus récentes.

Monsieur le Maire : Très bien. Aucune difficulté, évidemment, pour qu'on vous fasse un point, d'autant que nous allons fêter en octobre les 20 ans de la Maison, donc ce sera aussi une occasion plus large de revenir là-dessus. En tout cas, je me réjouis que la proposition que nous avons fait, dans le cadre de la campagne électorale, de mettre en place des journées maliennes, pour que la coopération ne soit pas que dans un sens, retrouve, dans quelques jours, une deuxième édition qui s'annonce riche en couleurs. Nous passons au vote sur cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2017-95 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-96

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Infrastructures de Communications Electroniques - Mise à disposition au profit de Melis@ - Convention - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers est propriétaire et/ou gestionnaire d'installations passives de communications électroniques comprenant notamment des fourreaux et des chambres de tirages.

Dans le cadre du nécessaire déploiement de la fibre, Melis@, opérateur de réseaux de communications électroniques est amené à occuper ces infrastructures appartenant ou étant gérées par la collectivité.

Il y a lieu d'établir une convention cadre afin de définir les conditions générales, techniques et financières par lesquelles la collectivité met à disposition de Melis@, les installations de communications électroniques (ICE) dont elle est propriétaire et/ou gestionnaire, visant notamment à développer un cadre local d'implantation favorable à Melis@, pour le déploiement de son réseau dans des conditions conformes à la réglementation (notamment l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Au cas où des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'application de cette convention entreraient en vigueur pendant l'exercice de la présente convention, les parties s'engagent à se rapprocher pour étudier l'opportunité de la modifier.

Cette convention est conclue pour une durée de quinze ans à compter de sa signature par l'opérateur et après accomplissement des formalités légales.

Chaque mise à disposition d'ICE fera l'objet d'une convention particulière avec ses annexes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1425-1,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 06 février 2017

DELIBERE

Approuve la convention cadre et les conventions particulières avec Melis@.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention cadre ainsi que les conventions particulières qui en découleront.

Impute les recettes correspondantes au budget principal de l'exercice 2017 et suivants.





Délibération n° DEL-2017-97

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Infrastructures de Communications Electroniques - Mise à disposition au profit de Numéricâble - Convention - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers est propriétaire et/ou gestionnaire d'installations passives de communications électroniques comprenant notamment des fourreaux et des chambres de tirages.

Dans le cadre du nécessaire déploiement de la fibre, Numéricâble opérateur de réseaux de communications électroniques est amené à occuper ces infrastructures appartenant ou étant gérées par la collectivité.

Il y a lieu d'établir une convention cadre afin de définir les conditions générales, techniques et financières par lesquelles la collectivité met à disposition de Numéricâble, les installations de communications électroniques (ICE) dont elle est propriétaire et/ou gestionnaire, visant notamment à développer un cadre local d'implantation favorable à Numéricâble pour le déploiement de son réseau dans des conditions conformes à la réglementation (notamment l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Au cas où des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'application de cette convention entreraient en vigueur pendant l'exercice de la présente convention, les parties s'engagent à se rapprocher pour étudier l'opportunité de la modifier.

Cette convention est conclue pour une durée de quinze ans à compter de sa signature par l'opérateur et après accomplissement des formalités légales.

Chaque mise à disposition d'ICE fera l'objet d'une convention particulière avec ses annexes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1425-1,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 06 février 2017

DELIBERE

Approuve la convention cadre et les conventions particulières avec Numéricâble.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention cadre, ainsi que les conventions particulières qui en découleront.

Impute les recettes correspondantes au budget principal de l'exercice 2017 et suivants.



Jean-Marc VERCHÈRE : Merci, Monsieur le Maire. Les délibérations 43 et 44 vous amènent à nous autoriser à signer les conventions-cadres de mise à disposition des infrastructures pour, d'une part, Mélis@, et, d'autre part, Numéricâble, pour les fourreaux pour la fibre optique. Ces conventions sont à renouveler. Donc on les renouvelle pour 15 ans avec les conditions financières de location par chacun des

deux opérateurs de nos infrastructures.

Monsieur le Maire : Très bien. Pas de remarques particulières ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions, à part le fait que Monsieur LAINÉ ne prend pas part au vote.

Délibération n° DEL-2017-96 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'a pas pris part au vote: M. Grégoire LAINÉ.

Délibération n° DEL-2017-97 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-98

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Quartiers Centre-Ville Lafayette, Doutré Saint-Jacques Nazareth, Hauts-de-Saint-Aubin et Saint-Léonard Madeleine Justices - Dénominations et rectification de voies

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

- 1- **Quartier Centre-Ville/Lafayette** : dans le cadre de l'opération d'aménagement Cours Saint-Laud, un jardin a été créé, qu'il convient aujourd'hui de dénommer. Le Conseil de Quartier a été associé par saisine pour faire le choix d'un nom. Ainsi, sur les six propositions de ce conseil, il est proposé de retenir :

Voie	Tenant	Aboutissant
Jardin d'Eblé	Place Giffard Langevin	Boulevard Yvonne Poirel

- 2- **Quartier Doutré/Saint-Jacques** : une place est restée sans dénomination jusqu'à ce jour. Il convient de régulariser cette situation. Le Conseil de Quartier a été saisi pour formuler des propositions de noms. Trois noms ont été soumis. Il est proposé de retenir le nom de Sophie Scholl, qui avait également fait l'objet d'une proposition par le passé de la part de la Ville d'Osnabrück.

Voie	Tenant	Aboutissant
Place Sophie Scholl Résistante	Rue des Forces Françaises de l'Intérieur	Rue Dacier

- 3- **Quartier des Hauts-de-Saint-Aubin** : en raison de l'urbanisation du quartier des Hauts-de-Saint-Aubin, le chemin des Chalets n'est plus continu pour la circulation automobile. Il est aujourd'hui de fait scindé en deux parties : l'une pouvant conserver la dénomination actuelle, l'autre qu'il convient de dénommer. Aussi, il est proposé de reprendre le toponyme d'une ancienne ferme qui était située à proximité de cette voie : la Gatelière.

Voie	Tenant	Aboutissant
Chemin des Chalets	Rue du Margat	Rue des Bretonnières
Chemin de la Gatelière	Rue des Bretonnières	Chemin bas d'Epinaud

- 4- **Quartier Saint-Léonard Madeleine Justices** : dans le cadre de la réalisation d'une opération immobilière, une voie nouvelle a été créée sur le quartier Saint-Léonard Madeleine Justices qu'il est nécessaire de dénommer. L'immobilière Podéliha a donné un avis favorable par courrier à cette proposition.

Par ailleurs, le réaménagement de la place Saint-Léonard dans le cadre du plan place a mis en évidence l'absence de dénomination officielle de la place, alors que ce nom est d'usage courant chez les habitants du quartier. Aussi le parvis réaménagé devant l'église prendra le nom de place Saint Léonard.

Voie	Tenant	Aboutissant
Rue Maria Callas Cantatrice	Rue de Ballée	Sans débouché
Place Saint-Léonard	Rue Saint-Léonard	Rue Gabriel Lecombe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 06 février 2017

DELIBERE

Approuve les 6 dénominations de voies, comme énoncé ci-dessus.



Jean-Marc VERCHÈRE : Pour la délibération 45, il s'agit de dénommer un certain nombre de rues et de places, ou de jardins. Le premier nom qui vous est proposé par la Commission Dénominations, c'est le jardin d'Eblé, pour le jardin de Cours Saint-Laud au Sud, c'est-à-dire celui qui part de la place Giffard et qui va jusqu'à la rue Yvonne Poirel. Pour le quartier Doutre/Saint-Jacques, il s'agit de dénommer la place qui est à l'angle de la rue des FFI et de la rue Dacier du nom d'une résistante, Sophie SCHOLL. Pour les Hauts-de-Saint-Aubin, il s'agit de découper en deux parties, le chemin des Chalets qui est interrompu successivement par une lanrière verte, par le tram, enfin, qui ne communique plus d'un bout à l'autre, ce qui est très difficile pour les localisations et les adresses des habitants, notamment de la partie haute. Donc il vous est proposé de dénommer ou de maintenir le nom « chemin des Chalets » de la rue du Margat jusqu'à la rue des Bretonnières, et, au-delà du centre de quartier, de changer de nom et d'appeler ce chemin « le chemin de la Gatelière ». C'est en tout cas la proposition de la Commission. Alors, il vous est aussi proposé de dénommer la place Saint-Léonard qui n'a jamais été officiellement dénommée. Il n'y a jamais eu de plaque, mais surtout elle n'a jamais fait l'objet d'une délibération. Comme les travaux avancent très, très vite et dans de bonnes conditions, cela paraîtrait normal qu'on finisse le chantier avec une dénomination officielle. Enfin, nous sommes sollicités par Podeliha pour dénommer, selon leur proposition, une rue Maria CALLAS dans le quartier de la rue de Ballée : c'est un lotissement en raquettes qui donne rue de Ballée. Voilà les propositions que je souhaitais vous faire.

Monsieur le Maire : Merci. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Madame GOXE.

Catherine GOXE : Ce n'est pas une question. C'est juste une précision. Je voulais juste préciser que Sophie SCHOLL était une résistante allemande parce que quand on voit la délibération, on a l'impression que c'est une résistante française. C'est une résistante allemande du mouvement des WeiBe Rose.

Monsieur le Maire : On a eu ce débat en Commission des Finances. Je ne vais pas le refaire devant vous. Notre question, c'était : est-ce qu'il faut préciser que c'est une résistance allemande ou indiquer

uniquement qu'elle est résistante ? Il n'est pas fait mention de la nationalité des résistants sur un certain nombre de sujets. Ensuite, il y avait même la volonté de mettre « résistante » aux nazis. Mais on ne le précise généralement pas sur les plaques ; quand on utilise le mot « résistant », cela veut dire résistant pendant la Deuxième Guerre mondiale. Et on retient d'abord le fait qu'elle était résistante plus que sa nationalité. Quelle que soit la nationalité, des gens de divers pays ont décidé de se battre. Donc le choix qu'on a fait en termes de mémoire, a été d'en garder que le mot « résistante » plutôt que d'entrer dans une logique qui commençait à insister sur la nationalité, ou sur la confession, ou sur la raison éventuelle, y compris sur le genre ou l'orientation sexuelle de celles et ceux qui auraient décidé de résister en raison de cela.

Jean-Marc VERCHÈRE : J'aurais dû ajouter que nous avons sollicité le Conseil de Quartier pour cette dénomination de place qui n'avait pas de nom à l'angle de la rue des FFI et de Dacier, et que nous leur avons demandé de nous proposer soit dans le domaine des résistants parce que c'était contigu à la rue des FFI, soit dans le domaine de l'éducation parce que c'était contigu à l'école Dacier et au centre de formation, et en demandant chaque fois que ce soit des noms de femmes, et ils nous ont proposé Sophie SCHOLL et puis un autre nom, mais c'est celui-là que la Commission a retenu sur leurs propositions. Pourquoi ? Parce que la municipalité avait été aussi, comment dire, sollicitée par la Ville d'Osnabrück sur ce nom-là. Il était dans la liste sur une proposition qui est déjà ancienne qui nous avait été faite de donner le nom de Sophie SCHOLL à une rue.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas d'autres. Je passe aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2017-98 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-99

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Quartiers Deux Croix Banchais - Hauts-de-Saint-Aubin et Saint-Léonard Madeleine Justices - Rue Maurice Pasquier, Rue Yvette et Rue Renée, Place Saint-Léonard et Boulevard de la Marianne - Déclassements de parcelles

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Quartier Deux Croix Banchais :

Dans le cadre d'une opération immobilière rue du Daguenet, il est procédé, par la SOCLOVA, à divers aménagements autour de ces constructions.

A ce titre, une partie du domaine public actuel devient non affectée à la circulation publique et a vocation à intégrer ces nouveaux espaces créés. Ladite emprise sera cédée à la SOCLOVA.

Il convient donc de déclasser une emprise rue Maurice Pasquier, en contrebas de la rue du Daguenet, d'une superficie d'environ 97 m², afin d'être en cohérence avec le projet d'aménagement de cet espace.

Par ailleurs, il convient de déclasser une autre parcelle d'environ 20 m², rue Maurice Pasquier. Conformément à l'Article R141-3 du Code de la Voirie Routière, cette dernière emprise n'est pas soumise à enquête publique préalable.

Quartier Hauts de Saint Aubin :

Dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concertée Verneau (Z.A.C Verneau), créée le 31 janvier 2012, il est procédé par ALTER Public, concessionnaire, à divers aménagements des espaces publics ayant pour conséquence un nouveau découpage des ilots créés.

Ainsi, plusieurs parties du domaine public actuel deviennent non affectées à la circulation publique et ont vocation à intégrer les nouveaux ilots créés dans la Z.A.C Verneau. Lesdites parcelles seront rétrocédées à ALTER Public, concessionnaire de la Z.A.C.

Il convient donc de déclasser un ensemble de parcelles d'une superficie totale d'environ 739 m², afin d'être en cohérence avec le schéma d'aménagement de la Z.A.C Verneau (consultable en Mairie d'Angers – Direction Aménagement Développement des Territoires – Service Aménagement).

Quartier Saint-Léonard Madeleine Justices :

Dans le cadre de la rénovation de la place Saint-Léonard menée par la Ville d'Angers, il est procédé à divers aménagements aux abords de cette place.

A ce titre, une partie du domaine public actuel devient non affectée à la circulation publique et a vocation à être intégrée dans un échange de parcelles afin de favoriser la continuité piétonne.

Il convient donc de déclasser une emprise d'une superficie d'environ 156 m², afin d'être en cohérence avec le projet d'aménagement de cet espace et en vue de sa rétrocession à Immobilière Podeliha.

Par ailleurs, dans le cadre d'une régularisation foncière d'un espace de stockage et de stationnement à titre commercial boulevard de la Marianne, il est procédé à une vente ayant pour conséquence une déviation de la circulation piétonne.

De ce fait, une partie du domaine public actuel devient non affectée à la circulation publique et a vocation à intégrer la propriété du SUPER U Les Justices à qui elle sera cédée.

Il convient donc de déclasser partiellement une emprise d'une superficie d'environ 268 m², afin d'être en cohérence avec l'occupation faite de cet espace.

Conformément aux articles R.141.4 et R.141.9 du Code de la Voirie Routière, les dossiers ont été soumis à enquête publique préalablement aux déclassements, du 23 janvier au 6 février 2017. Au vu d'un avis favorable du commissaire enquêteur émis par rapport argumenté, il est proposé le déclassement de ces parcelles.

De plus, dans le cadre de la mise en place de la Communauté urbaine, la commune d'Angers est chargée de la mise en œuvre et de la gestion de la compétence voirie et des réseaux d'éclairage public et d'eaux pluviales, pour le compte d'Angers Loire Métropole. C'est pourquoi, le Président d'Angers Loire Métropole a été préalablement sollicité et a émis un avis favorable à ces déclassements.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'avis favorable du Président de la Communauté urbaine,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 06 février 2017

DELIBERE

Prononce le déclassement du domaine public de deux parcelles d'environ 97 m² et 20 m², situées rue Maurice Pasquier, d'un ensemble de parcelles d'une superficie totale d'environ 739 m², rues Yvette et Renée, d'une parcelle d'environ 156 m², située Place Saint Léonard et d'une partie d'une parcelle située Boulevard de la Marianne d'une superficie d'environ 268 m², en vue de leur rétrocession.





Délibération n° DEL-2017-100

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Lac de Maine - Avenue de Grésillé - Espaces verts - Déclassement partiel du domaine public municipal

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Une parcelle de terrain, située avenue de Grésillé à Angers, dépendant du domaine public non cadastré, en nature d'espaces verts, affectée à l'usage du public, a été sollicitée pour partie par un propriétaire en vue d'agrandir sa propriété riveraine.

La surface à céder représente 30 m² et ne représente aucun intérêt pour la Ville. Elle a été désaffectée matériellement ; il convient donc de la déclasser du domaine public municipal avant revente au propriétaire riverain.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu le plan ci-annexé portant le périmètre à déclasser,

Considérant que la parcelle située avenue de Grésillé à Angers, dépendant du domaine public non cadastré, est désaffectée des espaces verts publics, pour une surface de 30 m², portée au plan ci-annexé.

Considérant que cet espace doit être revendu à un propriétaire riverain afin d'agrandir sa propriété, et que cette portion est sans utilité réelle pour la Ville.

Considérant, donc, qu'il est proposé de déclasser du domaine public non cadastré de la Ville d'Angers une surface de 30 m², située avenue de Grésillé à Angers, selon le périmètre ci-annexé, en vue de sa cession à une personne privée.

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 06 février 2017

DELIBERE

Constate la désaffectation du domaine public non cadastré de la Ville d'Angers une surface de 30 m², située avenue de Grésillé à Angers, selon le périmètre ci-annexé, en vue de sa cession à une personne privée.

Approuve son déclassement du domaine public municipal.





Délibération n° DEL-2017-101

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Doutre-Saint Jacques - Rue René Gasnier - Complexe André Bertin - Déclassement partiel du domaine public sportif

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La parcelle de terrain cadastrée section HO n°38 (22 160 m²), affectée au stade Bertin, a été sollicitée pour partie par deux propriétaires en vue d'agrandir leurs propriétés riveraines. La surface sollicitée représente 188 m² et ne représente aucun intérêt public pour la Ville hormis la partie centrale à long terme. Elle a été désaffectée matériellement ; il convient donc de la déclasser du domaine public municipal avant revente des deux extrémités et prêt à usage pour la partie centrale aux propriétaires riverains.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu le plan ci-annexé portant le périmètre à déclasser,

Considérant que la parcelle HO n°38 (22 160 m²), située Rue René Gasnier à Angers, est désaffectée du domaine public municipal, pour une surface de 188 m², portée au plan ci-annexé.

Considérant que cet espace doit être revendu, pour les deux extrémités, aux propriétaires riverains afin d'agrandir leurs propriétés, et loué, pour la partie centrale, à ces deux riverains par prêt à usage afin de préserver un accès à la rue René Gasnier en cas de besoin de la Ville.

Considérant que cette portion est sans utilité publique pour la Ville.

Considérant, donc, qu'il est proposé de déclasser du domaine public de la Ville d'Angers la parcelle HO n°38p pour une surface de 188 m², située Rue René Gasnier à Angers, selon le périmètre ci-annexé, en vue de sa cession et location à deux personnes privées.

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 06 février 2017

DELIBERE

Constate la désaffectation de la parcelle HO n°38p pour une surface de 188 m², située Rue René Gasnier à Angers, selon le périmètre ci-annexé, en vue de sa cession et location à deux personnes privées.

Approuve son déclassement du domaine public municipal.



Jean-Marc VERCHÈRE : Ce ne sont que des petites parcelles ou des aménagements préalablement à des cessions ou à des réaménagements.

Monsieur le Maire : Très bien. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2017-99 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2017-100 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2017-101 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-102

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Maison de quartier du Lac de Maine - Avenants aux marchés de travaux - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers a décidé de procéder à la construction d'une nouvelle Maison de quartier au Lac de Maine.

Le projet consiste en la démolition d'un bâtiment existant et en la construction d'un bâtiment neuf d'environ 1 900 m² situé 34 rue de la Chambre aux Deniers.

Les marchés ont été décomposés en 19 lots et attribués pour un montant total de 3 201 177,06 € HT.

Par délibération en date du 19 décembre 2016, le Conseil municipal a approuvé un avenant au lot n° 1 « déconstruction et désamiantage » pour un montant de 11 085 € HT.

Il convient désormais de conclure un avenant au lot n° 4 « charpente bois » pour travaux supplémentaires, d'un montant de 10 129,91 euros HT.

Le montant total des travaux s'élève ainsi à 3 222 391,97 euros HT (soit une évolution de + 0,66 % des marchés initiaux), toutes séries d'avenants confondus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération DEL-2014-65 du 29 janvier 2014 autorisant le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération DEL-2015-72 du 23 février 2015 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération DEL-2016-33 du 25 janvier 2016 autorisant la signature des marchés de travaux,

Vu la délibération DEL-2016-676 du 19 décembre 2016 autorisant la signature de l'avenant au lot 1,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 février 2017

DELIBERE

Approuve l'avenant lot n° 4 « charpente bois », pour un montant de 10 129,91 euros HT.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.



Jean-Marc VERCHÈRE : Des avenants à la Maison de quartier du Lac de Maine, la deuxième série d'avenants, en restant très, très modérés : 0,66 % du montant. Voilà. 10 129 euros hors taxes d'avenants.

Monsieur le Maire : Très bien. Pas de remarques ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2017-102 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-103

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Demande de permis de construire - Abri Nocturne

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Actuellement, l'Abri Nocturne accueillant des personnes sans abri, est situé rue René Rouchy et doit être déménagé sur un terrain situé Chemin de Traverse à proximité de la gare Maître Ecole.

Ce déménagement nécessite des travaux d'aménagement du terrain pour y accueillir les locaux modulaires.

Une demande de permis de construire doit être déposée pour la réalisation de ces travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 février 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 06 février 2017

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la demande de permis de construire concernant l'abri Nocturne.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.



Jean-Marc VERCHÈRE : Dans le cadre du déplacement de l'Abri Nocturne Rouchy vers un terrain situé dans le quartier Montrejeau, nous vous proposons de nous autoriser à solliciter la demande de permis de construire pour le déplacement des préfabriqués, leur réinstallation, leur léger agrandissement et leur amélioration, en termes de confort.

Monsieur le Maire : Parfait. Pas de remarques ? La parole est à Silvia CAMARA-TOMBINI.

Silvia CAMARA-TOMBINI : Merci, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint. Cette délibération nous présente le projet de déplacement de la halte de nuit, que l'on connaît plus sous le nom de Rouchy, comme vous l'avez précisé. Alors, ce dispositif qui a été mis en place en 2013 pour répondre à des situations d'urgence et pour mettre à l'abri de manière très temporaire les personnes sans hébergement en attendant l'activation d'autres dispositifs, est devenu aujourd'hui indispensable pour éviter à de nombreuses personnes de se retrouver à la rue la nuit. Il est rendu nécessaire qu'il soit déplacé par les projets dans le secteur actuel de Rouchy, et aujourd'hui nous nous interrogeons quant au choix du nouvel emplacement qui nous paraît moins central, très en périphérie et plus enclavé, moins connecté aux autres lieux fréquentés par les usagers de Rouchy, mais aussi moins connecté aux transports en commun.

Alors, nous avons tout d'abord quelques questions concernant le choix du lieu. Pourriez-vous nous

préciser comment il a été choisi ? À partir de quel cahier des charges ? Comment les acteurs associatifs qui sont très investis sur Rouchy ont-ils été associés ? Et quel est, au-delà du transfert de Rouchy, le projet d'ensemble que vous imaginez dans cette zone et a-t-il été présenté aux riverains ? Voilà donc les questions concernant le choix du lieu.

Et maintenant, concernant le centre Rouchy en tant que tel, la halte de nuit en tant que telle, vous avez évoqué tout à l'heure, dans votre intervention, des améliorations, et c'est bien là-dessus que je voudrais vous interroger. Envisagez-vous de profiter du transfert pour augmenter la capacité de cette halte de nuit ? En effet, nous savons que régulièrement, et après parfois une longue attente, des personnes restent à la porte. En moyenne, la semaine dernière, chaque soir, ce sont 6 personnes qui sont restées dehors. Je tiens d'ailleurs à saluer l'ensemble des citoyens engagés qui sont présents plusieurs soirs par semaine pour accompagner, pour aider, pour rassurer, et qui vont parfois même jusqu'à mettre à l'abri ceux qui restent à la porte.

Au-delà de ces interrogations, j'aimerais savoir si, en partenariat avec la préfecture, et notamment la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) qui gère ce dossier avec vous, vous profiterez du déplacement pour améliorer le fonctionnement de cette halte de nuit. Nous savons qu'aujourd'hui certaines personnes, y compris des familles avec de jeunes enfants, peuvent y être hébergées pendant plusieurs mois. Or, au regard des objectifs premiers qui consistaient en une mise à l'abri très temporaire, il est impensable de considérer Rouchy comme un lieu d'hébergement. Le site est totalement inadapté à un accueil régulier. Les horaires sont inadaptés à un tel fonctionnement.

Comment imaginer des enfants contraints d'attendre 21 heures pour être enfin à l'abri, 20 heures depuis le plan grand froid, c'est déjà une avancée, mais c'est insuffisant, qui plus est dans un environnement difficile, sans éclairage, sans endroit pour s'asseoir, sans abri pour se protéger de la pluie, et ce, tous les soirs de la semaine pendant plusieurs mois ? Comment imaginer ces mêmes enfants contraints de partir le matin dès 8 heures, quel que soit le temps, sans petit-déjeuner dans le ventre ? Comment imaginer des enfants, des adultes, couverts de boutons à cause des punaises de lit ? Ces exemples montrent que les conditions actuelles sont inadaptées, et ces exemples sont nombreux, malheureusement.

C'est pourquoi nous considérons qu'il est urgent de profiter du déménagement pour réfléchir aux améliorations à apporter : l'aménagement des espaces extérieurs pour plus de sécurité, plus de confort à l'intérieur, plus de souplesse dans les horaires, donner la possibilité de prendre le petit-déjeuner à proximité, et je crois que vous êtes en train d'y travailler et je pense que ça va vraiment dans le bon sens, multiplier les douches actuellement en nombre insuffisant pour permettre à chacun d'en profiter, et j'en passe. Il serait aussi intéressant de profiter de ce réaménagement pour compléter le dispositif avec la possibilité d'accueil de jour pour permettre aux personnes hébergées par le 115 de se poser aussi dans la journée dans des conditions plus sereines. Nous savons notamment que vous souhaitez en profiter pour déplacer le PASS qui lui aussi se retrouvera géographiquement mis à l'écart. Cela déjà devrait pouvoir, je l'espère, permettre des améliorations, comme notamment le petit-déjeuner le matin. Je pense une fois de plus aux enfants qui arrivent le plus souvent actuellement à l'école le ventre vide.

Ces demandes d'améliorations, nous les avons portées auprès de Madame la Préfète, Fatimata AMY l'a rencontrée encore la semaine dernière, et nous serons à vos côtés pour porter ces revendications, car il y a urgence. Nous comptons sur la municipalité pour avoir une politique volontariste sur cette question, car derrière cette demande de permis de construire, il y a, au moment même où je vous parle, des jeunes, des adultes, à cette heure-là les familles doivent être rentrées mais pas depuis longtemps, qui attendent dans le froid, dans le noir, que les portes de Rouchy ouvrent.

Monsieur le Maire : Très bien. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Madame LE GOFF.

Françoise LE GOFF : Madame CAMARA-TOMBINI, cela fait des mois qu'on travaille ce dossier. Je

J'ai présenté au Conseil d'Administration du CCAS à deux reprises en fin d'année 2016. Depuis le début de l'année 2016, nous avons réfléchi, regardé tous les lieux où pouvaient être implantés et le PASS et Rouchy, qui gardent ces noms, mais en fait il y aura des modifications. Je me permets de vous rappeler, mais vous le savez très bien, qu'on a hérité quand même d'une situation qui n'était pas simple. Madame VÉRON, lorsque j'étais dans la minorité, s'était battue pour qu'il y ait un minimum d'accueils de nuit, et c'était bien l'esprit de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) de l'époque ou de la DDCS, et nous avons continué avec un dossier qui relève de l'État, et uniquement de l'État, et cela, vous le savez très bien.

Nous travaillons avec le DDCS, Philippe BRADFER, sur cette question. Nous sommes tombés d'accord à la fois sur la localisation, sur ce que l'État veut financer par des loyers annuels qui rembourseront la Ville de son investissement. Nous travaillons avec les équipes du PASS... Je vous parle, Madame CAMARA-TOMBINI. Nous travaillons, avec les équipes du PASS, sur un nouveau projet de service qui va permettre de faire davantage de choses, de prêter des vélos, de préparer des CV, de faire un jardin, enfin, il y a beaucoup de choses qui sont mises en place.

Si vous dites que nous éloignons le PASS, ayez l'honnêteté de dire que c'est pour le rapprocher de Rouchy. Ils seront à 300 mètres l'un de l'autre, ce qui sera infiniment plus facile, puisque l'un sera boulevard Montaigne, et l'autre sera à Maître-École. Cela fait 300-320 mètres entre les deux. Et donc c'est ce qui nous a guidés. Combien de mètres peut faire une mère avec 3 enfants en sortant de Rouchy pour aller au PASS ? C'est à ces détails précis qu'on a recherché des solutions concrètes et respectueuses des personnes sans se faire d'illusions, ce n'est pas notre volonté, on a assez de travail à faire, c'est la responsabilité de l'État.

Tout continue tous les jours, puisque c'est plutôt vers septembre à décembre que les choses vont se réaliser concrètement, et donc nous, nous continuons à travailler avec la DDCS. Il y a des choses incantatoires que vous avez dites sur ce qu'il fallait faire ; nous les avons en tête. Nous réaliserons ce que nous pouvons dans l'esprit d'un vivre ensemble avec l'ensemble de la Ville et les associations. J'ai été leur présenter, à la Coordination Migrants et au Secours catholique, et je travaille avec les associations pour que ce projet soit le mieux accompagné possible pour les gens qui ne sont pas l'otage de nos divergences politiques mais qui sont dans une grande difficulté personnelle et humaine.

Monsieur le Maire : Merci, Madame LE GOFF. Je pense que tout a été dit. Cela ne pourra pas être moins digne que ce que c'est aujourd'hui. Quand on a commencé à échanger avec la préfecture et la DDCS, on a clairement dit que nous ne serions pas l'opérateur qui mettrait à disposition des modulaires dans des conditions comparables à ce qui avait été fait par le passé, en particulier sur le plan des douches et des sanitaires. On a comparé des sites, et il y avait deux sujets pour nous qui étaient fondamentaux. Le premier, c'est qu'il n'était pas question de mettre sur le même site le PASS et Rouchy, parce que sinon on se retrouvait avec un point de cristallisation et de sédentarisation qui faisait qu'on se retrouvait avec un camp d'urgence, pour utiliser ce mot-là, s'il y avait un accueil de jour et un accueil de nuit au même endroit et qu'on était plus ni dans la philosophie de la mise à l'abri temporaire pour la nuit, ni dans la philosophie de l'accueil des publics en errance pendant le jour, mais qu'on revenait dans une structure qui finissait par n'avoir plus qu'un seul objectif et qui aurait cessé d'accueillir une diversité de publics, je pense en particulier à l'accueil de jour, parce qu'il serait devenu le prolongement d'accueil de nuit et non plus, comme il est aujourd'hui, un lieu de mise à l'abri temporaire.

Mais dans le même temps, il n'était pas non plus question que les deux sites soient trop éloignés. Et donc, la complexité, c'était d'arriver à trouver des sites qui fonctionnent par deux, avec la volonté que ce soit des endroits qui soient discrets pour que les personnes ne soient pas au milieu de tous les regards. Il y a évidemment la question des riverains, mais il y a d'abord la question de ceux qui sont accueillis aussi en termes de visibilité, de covisibilité, par rapport aux rues, par rapport aux routes, par rapport à tout ce que vous voulez, la nature du sol, accessoirement. Parce que les cailloux sur lesquels aujourd'hui est installé Rouchy n'aident pas non plus, j'allais dire, à présenter les choses. Entre ça, le grillage, et le reste... Bon.

Donc, le sujet, c'est effectivement maintenant, dans la discussion avec l'État, parce que cela relève de l'État, de savoir jusqu'où on va.

Je ne crois pas qu'il y aura d'augmentation du nombre de places ; ce n'est pas le chemin sur lequel nous sommes. On est plutôt sur un maintien du nombre de places avec davantage de dignité, et des sanitaires et des douches, plutôt que sur une augmentation du nombre de places et un maintien des services, si on peut appeler cela comme ça, qui sont associés à ceux qui sont sur place. Ça, c'est la nature de la discussion. Ensuite, on a des questions autour du petit-déjeuner, on a des questions effectivement autour des services, plutôt centrées sur le PASS, et avec, effectivement, la volonté, autour de l'idée d'un jardin ou de choses de ce type, qui est que ce ne soit pas seulement un lieu dans lequel on squatte, sans aucun jugement de valeur, mais dans lequel il y a peu de choses à faire parce que, très vite, l'espace est petit pour ceux qui sont là, mais un endroit dans lequel il puisse y avoir une activité physique pour une partie de ceux qui sont accueillis.

Voilà ce que je peux dire à ce stade. Pour le reste, on est à votre disposition, dans la continuité de ce qui a déjà été présenté au CCAS, pour aller plus loin et pour regarder comment, dans les discussions qu'on peut avoir les uns et les autres, avec la préfecture, on peut faire œuvre utile de manière collective avec ces deux barrières. Pas tout sur le même site pour éviter une cristallisation et un campement, dans l'autre cas une dignité sur laquelle on ne transige pas en termes de conditions d'accueil. Madame AMY.

Fatimata AMY : Juste pour compléter un peu par rapport à ma rencontre avec Madame la Préfète, il a été question, évidemment, de cette prise en compte de cette dignité, elle en a fait part, et puis on avait échangé aussi sur l'éventuel accueil de jour pour que ces personnes puissent se poser et pour supprimer ainsi les problèmes d'errance qu'on pourrait avoir. Voilà juste les deux seuls points sur lesquels elle s'orientait. Et Madame LE GOFF, elle m'avait même dit de vous voir sur d'autres questions un peu moins importantes. Je prendrai rendez-vous avec vous pour qu'on en discute, si vous le voulez bien.

Françoise LE GOFF : Oui, bien sûr.

Fatimata AMY : Merci beaucoup.

Françoise LE GOFF : Et nous travaillons sur toutes ces questions aussi.

Fatimata AMY : Absolument. Merci.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, je vous propose qu'on passe aux voix sur ce qui, vous l'avez compris, n'est pour le moment qu'une demande de permis de construire, mais qui va justement nous permettre ensuite de creuser et d'avancer sur le reste du dossier. Je constate qu'il y a une unanimité sur ce dossier et je vous en remercie.

Délibération n° DEL-2017-103 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-104

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite vendre par voie d'enchères tous les types de biens réformés autorisés par la loi. La réalisation des ventes par ce procédé a notamment pour objectif la transparence des transactions par la participation ouverte à tout internaute.

Un marché a été conclu avec la société AGORASTORE, pour la mise à disposition d'une solution en ligne paramétrable de courtage d'enchères.

Une liste des matériels est soumise ce jour à votre approbation. Elle comporte la description du produit, l'état sommaire de son fonctionnement, son prix minimal et sa mise à prix. La vente se réalisera sur cette base, en l'état et sans garantie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

DELIBERE

Approuve la liste des matériels mentionnée en annexe pour la soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer les actes de vente correspondants.

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2017 et des exercices suivants, chapitre 77, article 775.

Désignation	quantité	état	prix minimum	moy. à prix
photocopieur N° 8242100 Konica Minolta DIALTA DI 1611 CPT-49282	1	en l'état	30	50
photocopieur N° 8242140 Konica Minolta DIALTA DI 1611 CPT-61912	1	en l'état	30	50
LOT 3119-GTBR 0119 Tondeuse autoportée AMAZONE ProfiHopper PH125 type 03025	1	en l'état	110	240
LOT 3402-GTBR 0240 Tondeuse autoportée AMAZONE ProfiHopper PH125 type 03343	1	en l'état	150	300
LOT 4318-GMEG0074 Véhicule Diesel MEGA Multitruck 3256 ZX 49	1	en l'état	100	150
GMTR8516 Micro Tracteur HAKOTRAC HA'D 2300 D 6363 SW 49	1	en l'état	70	100
GSCO9745 Scooter MBK Next Generation BT 703 S	1	en l'état	50	70
GSCO9847 Scooter MBK Next Generation BT 768 S	1	en l'état	50	70
LOT 3753-GSCO0463 Scooter MBK Next Generation D 167 D	1	en l'état	50	70
LOT 3889-GREG0515 Chaudière Vapeur REGERO Basse Pression Modèle Nicolas BPA 6007F	1	en l'état	100	140
GPU19614 Pulvérisateur Porté derrière tracteur	1	en l'état	50	70
GBMO9142 Brouette Thermique Modèle MB20	1	en l'état	30	50
GDUM6504 Dumper Modèle BW	1	en l'état	30	50
GTGR0118 Tondeuse Frontale HAYTER Modèle R314	1	en l'état	100	250
LOT DE JANTES TRACTEUR AGRICOLE RENAULT : 1 jante remorque (6 trous Ø int. flasque 84 mm), 1 jante 34 pouces (8 trous Ø int. flasque 220 mm), 1 jantes arrière tracteur (D 15 x 34 SRA 92-03 - voile W 154 x 34 - 8 trous Ø int flasque 150 mm), 2 jantes arrière tracteur (12 x 28 - 8 trous Ø int flasque 110 mm), 2 jantes avant tracteur (18 pouces x 5,5 - 4 trous Ø int flasque 84 mm), 2 jantes avant tracteur (16 pouces x 5,5 - 4 trous Ø int flasque 84 mm), 1 jante rouge (15 pouces Ø int flasque 84 mm).	1	en l'état	30	50
LOT 3499-GTPR 0321 Tondeuse autoportée KUBOTA G18 avec plateau de coupe et bac de ramassage	1	en l'état	100	140



Jean-Marc VERCHERE : La délibération 51, ce sont des courtages d'enchères.

Monsieur le Maire : Pas de remarques ? Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2017-104 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-105

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Accord cadre et marchés passés avec la société SPIE Ouest Centre - Avenants de transfert - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Dans le cadre d'une opération de restructuration du groupe SPIE, la société Ouest Centre, titulaire de plusieurs marchés, va apporter au cours de l'année 2017 son activité « Maintenance et Facility management » à la Société Spie Facilites dans le cadre d'un apport partiel d'actifs.

Cependant, depuis le 1^{er} janvier 2017, la Société SPIE Ouest Centre a confié à la Société SPIE Facilities, dont le siège social est 1/3 Place de la Berline à St Denis Cedex (RCS 538 700 022) l'exploitation de son activité de la maintenance et du facility management dans le cadre d'un contrat de location-gérance.

Après le Conseil municipal du 30 janvier dernier autorisant la signature d'avenants, la société SPIE a fait savoir que des marchés à l'origine exclus du transfert d'activités vers SPIE Facilities doivent finalement aussi faire l'objet d'un avenant de transfert.

Il convient de prendre acte de cette modification par voie d'avenant aux accords cadres et marchés passés en groupement de commandes =

- Avenant n° 3 à l'accord cadre n° 13A24000 = Travaux de réparation dans les Bâtiments de la Ville d'Angers, ALM, le CCAS et EPCC le Quai – Lot 12 = Electricité courants forts et courants faibles
- Avenant n° 3 à l'accord cadre n° 13A25000 et avenant n° 1 au marché subséquent 3 n° 13A254C = Travaux de réparation dans les Bâtiments de la Ville d'Angers, ALM, le CCAS et EPCC le Quai Lot 13 = Plomberie sanitaires - chauffage

Les clauses des marchés restent inchangées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

DELIBERE

Approuve l'ensemble des avenants de transfert avec la Société SPIE Ouest Centre.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer, pour le compte de tous les membres du groupement de commandes, l'avenant n° 3 à l'accord cadre n° 13A24000 = Travaux de réparation dans les Bâtiments de la Ville d'Angers, ALM, le CCAS et EPCC le Quai – Lot 12 = Electricité courants forts et courants faibles, l'avenant n° 3 à l'accord cadre n° 13A25000 et l'avenant n° 1 au marché subséquent 3 n° 13A254C = Travaux de réparation dans les Bâtiments de la Ville d'Angers, ALM, le CCAS et EPCC le Quai Lot 13 = Plomberie sanitaires – chauffage.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2017 et suivants.



Jean-Marc VERCHÈRE : SPIE, c'est à nouveau un avenant de transfert entre sociétés de marché, puisqu'il y a changement d'organisation et de nom.

Monsieur le Maire : Pas de remarques ? Pas de soucis ?

Délibération n° DEL-2017-105 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-106

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Archives documentation photothèque

**Bibliothèque municipale - Archives documentation photothèque - Gestion des abonnements - Appels
d'offres ouverts**

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Pour répondre aux besoins de gestion des abonnements pour les services de la Ville, la Bibliothèque municipale et les élus, la Ville d'Angers a conclu un marché à bons de commande en 2013. Celui-ci arrive à échéance en septembre 2017.

Afin d'assurer la continuité des prestations, une nouvelle consultation doit être lancée. Compte tenu de la réglementation en vigueur, il convient de procéder à une consultation des entreprises, dans le respect du Code des Marchés Publics.

La consultation sera allotie et la procédure conduira à la conclusion d'accords-cadres à bons de commande sans minimum ni maximum. Leur durée initiale sera d'un an. Ils pourront être reconduits 3 fois ; chaque période de reconduction ayant une durée d'un an.

A titre d'information, la consommation de l'année N-1 pour la Bibliothèque municipale est de 66 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, et notamment les articles 78 et 80,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 février 2017

DELIBERE

Approuve les accords-cadres à l'issue de la consultation, et tout avenant de transfert relatif à ces accords-cadres pour le compte de la Ville ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indices suite à la suppression de celui-ci.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer ces accords-cadres à l'issue de la consultation, et tout avenant de transfert relatif à ces accords-cadres pour le compte de la ville ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indices suite à la suppression de celui-ci.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2017 et des exercices suivants, chapitre 011.



Jean-Marc VERCHÈRE : Nous vous demandons l'autorisation de lancer la consultation pour une nouvelle période d'un an reconductible.

Monsieur le Maire : Très bien.

Délibération n° DEL-2017-106 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-107

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Contentieux - Groupe Scolaire Paul Valéry - Désordres décennaux - Protocole transactionnel - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

A la fin de l'année 2007, le restaurant scolaire du Groupe Scolaire Paul Valéry, sis 2 rue Maurice Suard à Angers a fait l'objet de travaux d'aménagement et d'extension. Des marchés ont été passés pour cette opération avec notamment la SARL MORFOISE pour le lot n°2 « charpente-ossature bois-étanchéité-couverture-bardage » et la SARL EMA II pour le lot n°1 « démolition-terrassement-gros œuvre-carrelage.

La réception des travaux a été prononcée avec réserves, respectivement le 9 janvier 2008 pour la SARL MORFOISE et le 16 janvier 2008 pour la Société EMA II, les réserves étant levées ultérieurement.

Fin 2008, des infiltrations d'eau sont apparues entre le bâtiment existant et l'extension ; en dépit d'une intervention de la Société MORFOISE, les désordres ont persisté. Parallèlement, à la fin de l'été 2012, d'importants désordres affectant le réseau des eaux usées ont été constatés.

Les démarches amiables n'ayant pas abouties, une expertise judiciaire a été sollicitée fin 2014 par la Ville d'Angers. L'expert judiciaire a conclu que ces désordres engagent la responsabilité décennale des entreprises MORFOISE et EMA II car ils rendent l'ouvrage impropre à sa destination. Le coût des travaux de reprise et des dommages consécutifs a été évalué à un montant total de 28 152,87 € TTC (3 445,07 € TTC pour les infiltrations et 24 707,80 € TTC pour le réseau des eaux usées). Les frais et honoraires d'expertise judiciaire se sont élevés à la somme de 4 504,10 € TTC.

Sur la base de ces conclusions, l'ensemble des parties précitées a convenu de régler à l'amiable ces litiges et d'établir un protocole transactionnel au sens des articles 2044 et suivants du Code Civil.

La SARL MORFOISE s'engage à prendre en charge le coût de reprise des désordres d'étanchéité en toiture et de leurs dommages consécutifs ainsi qu'une part des frais et honoraires d'expertise, soit à verser à la Ville d'Angers une somme totale de 3 996,37 €.

La Compagnie ALLIANZ s'engage, pour sa part, à verser à la Ville d'Angers une somme de 28 660,60 €, correspondant au coût de reprise des désordres du réseau des eaux usées et de leurs dommages consécutifs et à la part restante des frais et honoraires d'expertise.

En contrepartie, la Ville d'Angers s'engage à renoncer à toute action en responsabilité à l'encontre de la SARL MORFOISE et de la Compagnie ALLIANZ du fait des désordres et de leurs conséquences, objet de l'expertise judiciaire.

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

DELIBERE

Approuve le protocole transactionnel à passer avec la SARL MORFOISE et la Cie ALLIANZ.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2017 et suivants, au chapitre et à l'article concerné.



Jean-Marc VERCHÈRE : C'est un chantier de 2007. Nous avons engagé des tractations avec notre assurance depuis un certain nombre d'années, et avec la société qui a réalisé les travaux d'étanchéité. Nous arrivons à un protocole d'accord où la Ville, finalement, ne laisse pas de plumes du tout et où chacun prend sa part de responsabilité.

Monsieur le Maire : Très bien. Tout le monde est d'accord ? Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2017-107 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-108

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Contribution au recyclage des papiers - Eco-contribution ECOFOLIO 2017 pour les tonnages émis en 2016

Rapporteur : Isabelle LE MANIO

EXPOSE

La Ville d'Angers est depuis 2012 adhérente à Ecofolio, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, qui organise et finance la collecte et le recyclage des papiers. Il est habilité à percevoir des contributions et à verser des aides pour soutenir les collectivités dans leurs projets de traitement des déchets. Il fait le lien entre tous les acteurs (émetteurs, collectivités, trieurs et recycleurs) pour améliorer la filière et créer une économie circulaire où les papiers d'aujourd'hui sont une ressource pour demain.

Ses actions sont les suivantes :

- Financement du service public de collecte et de traitement des déchets papiers assuré par les collectivités territoriales,
- Accompagnement de tous les acteurs de la filière en vue d'optimiser les opérations de collecte, de tri et de recyclage des papiers,
- Sensibilisation des Français au geste du tri à travers des campagnes d'information.

Toutes les entités visées par l'article L541-10-1 du Code de l'Environnement, émettant plus de 5 tonnes de papier par an, doivent s'acquitter auprès d'Ecofolio d'une Eco-contribution de base fixée, pour les papiers diffusés en 2016, à 54 euros HT la tonne.

La Ville d'Angers émet plus de 5 tonnes par an et doit donc s'acquitter de l'Eco-contribution. Un barème éco-différencié doit par ailleurs être pris en compte si le tonnage déclaré pour l'année précédente est supérieur à 5 tonnes, ce qui est le cas.

Pour les papiers mis sur le marché en 2016, à déclarer en 2017, ce barème est articulé autour des éléments suivants :

- Fibre : un bonus de 10% pour les papiers contenant majoritairement des fibres recyclées ou un malus de 5% pour les papiers non recyclés et non issus de forêts gérées durablement ;
- Recyclabilité : malus de 5% par élément perturbateur du recyclage.

L'impact des bonus/malus après déclaration conduit pour la Ville d'Angers à une éco-contribution à la tonne de 55,15 € HT. Le tonnage déclaré étant de 24,397 tonnes, le montant de l'éco-contribution pour 2017 est donc de 1345, 59 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L 541-10-1

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

DELIBERE

Confirme l'engagement de la Ville d'Angers en faveur de l'environnement par le paiement de l'éco-contribution 2017.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.



Isabelle LE MANIO : Cette délibération concerne la contribution financière de la Ville d'Angers au recyclage des papiers. Cette contribution est obligatoire pour la Ville d'Angers, car elle dépasse le seuil des 5 tonnes de papiers consommés. Nous consommons un peu plus de 24 tonnes par an. Je tiens à remercier, d'ailleurs, dans le cadre de cette délibération, tous les efforts des agents et des élus pour minimiser les impressions. Et notre contribution pour 2016 est de 1 345,59 euros.

Monsieur le Maire : Très bien. Pas de remarques ? Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2017-108 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-109

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Ilot Bocquel - ZAC des Capucins - Bail emphytéotique avec le CHU d'Angers - Résiliation

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

Dans le cadre de l'aménagement de l'ilot Bocquel, ZAC des Capucins à Angers, il est nécessaire que soit intégrée une parcelle appartenant à la Ville d'Angers actuellement grevée d'un bail emphytéotique au profit du CHU d'Angers. Il convient donc de procéder à la résiliation de ce bail emphytéotique afin de céder la parcelle au concessionnaire de la ZAC des Capucins, ALTER Cités, en accord avec le CHU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention cadre d'échanges fonciers entre Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers et le CHU d'Angers du 26 avril 2010,

Vu le bail emphytéotique entre le CHU et la Ville d'Angers en date du 30 mars 2010,

Vu l'avis de France Domaine en date du 18 janvier 2017,

Considérant que la Ville d'Angers avait consenti au CHU d'Angers un bail emphytéotique le 30 mars 2010 portant sur la parcelle cadastrée à Angers section AS n°232 d'une superficie de 4 300 m², suite à l'accord tripartite passé dans le cadre des travaux de la ligne A du tramway, en vue d'y réaliser une culture horticole.

Considérant que le CHU, à ce jour, n'a pas réalisé de production horticole sur la parcelle, et que la Ville d'Angers souhaite pouvoir la céder au concessionnaire de la ZAC des Capucins (ALTER Cités) en vue de l'aménagement de l'ilot Bocquel.

Considérant, donc, la nécessité de résilier ce bail emphytéotique consenti au CHU d'Angers, ce que le CHU a accepté par courrier en date du 07 novembre 2016.

Considérant que la résiliation s'effectuera moyennant le versement d'un euro symbolique (1 €) étant donné qu'aucune amélioration n'a été apportée au fonds loué.

Considérant que les autres modalités sont définies dans le projet d'acte ci-annexé, étant indiqué que tous les frais seront pris en charge par la Ville d'Angers.

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 06 février 2017

DELIBERE

Approuve l'acte portant résiliation du bail emphytéotique consenti au CHU d'Angers relatif à la parcelle AS n°232, aux conditions indiquées ci-dessus.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à cette résiliation.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2017 et suivants.

187

Roch BRANCOUR : La délibération numéro 56 porte sur la résiliation d'un bail emphytéotique avec le CHU d'Angers pour une parcelle dont l'objectif est de la céder à ALTER Cités. Dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Bocquel, cette parcelle avait été mise à bail auprès du CHU pour un projet de réalisation de production horticole qui n'a pas eu lieu, et donc le CHU est d'accord pour résilier ce bail.

Monsieur le Maire : Parfait. Je pense que c'est clair et que tout le monde est en accord avec ça. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2017-109 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-110

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Les Hauts-de-Saint-Aubin - RD 107 - Accès à l'échangeur d'A11 - Transfert par le Département de portions devant intégrer le domaine public routier communal

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

Le Département de Maine-et-Loire a réalisé l'aménagement de la RD 107 entre l'échangeur n°16 de l'A11 et Cantenay-Epinard, sur le territoire de la Ville d'Angers. Les travaux sont achevés depuis 2012.

Cet aménagement a provoqué la modification du tracé de la RD 107 dont certaines portions ont perdu leur fonction départementale au profit d'une fonction communale et de desserte riveraine :

- La section de RD 107 concernée (section 0+445 à 2+836) a fait l'objet de travaux de remise en état (946 ml)
- La voie nouvelle créée pour le cheminement des piétons et des deux-roues, située entre le chemin des Rafoux et l'accès vers le chemin des Bas (320 ml)

En conséquence, il est proposé le transfert de propriété de ces sections de route départementale, domaine public, au profit de la Ville d'Angers et leur classement dans la voirie communale comme indiqué au plan ci-annexé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, article L3112-1,
Vu le Code de la Voirie Routière, article L 141-3,
Vu le courrier du Département de Maine-et-Loire réceptionné le 19 août 2016,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 06 février 2017

Considérant le caractère communal des emprises définies au périmètre ci-annexé,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'Angers d'intégrer à son domaine public communal lesdites portions de domaine public départemental,

DELIBERE

Approuve le transfert de propriété dans le domaine public routier communal des voies et espaces définies au plan ci-annexé, et ci-après :

- La section de RD 107 concernée (section 0+445 à 2+836) a fait l'objet de travaux de remise en état (946 ml)
- La voie nouvelle créée pour le cheminement des piétons et des deux-roues, située entre le chemin des Rafoux et l'accès vers le chemin des Bas (320 ml)

Décide leur classement dans le domaine public routier communal.



Roch BRANCOUR : La délibération suivante porte sur le transfert, par le Département de Maine-et-Loire, de portions de la RD 107 qui sont devenues en nature de voies communales et qui n'ont donc plus à figurer dans le domaine public routier départemental, mais plutôt communal.

Monsieur le Maire : Pas de remarques ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2017-110 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-111

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Droits de sols

Aide municipale au ravalement de façades - 9^{ème} campagne - Attribution de subventions

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

Lors de sa séance du 30 janvier 2012, le Conseil municipal a décidé d'engager une neuvième campagne de ravalement de façades obligatoire. Cette action s'inscrit dans une politique de valorisation du paysage urbain angevin. L'impact d'un patrimoine architectural entretenu et mis en valeur, revitalise en priorité le quartier traité, son voisinage immédiat, mais également la Ville dans sa globalité. Les effets positifs des précédentes campagnes de ravalement sont connus et appréciés par les visiteurs et les habitants d'Angers depuis de nombreuses années.

Afin de poursuivre cette action de valorisation du paysage urbain, la 9^{ème} campagne de ravalement a été engagée le 1^{er} février 2012, avec pour objectif d'accompagner la valorisation du centre-Ville. L'arrêté du 20 mars 2012 établit la liste des immeubles concernés par la neuvième campagne de ravalement de façades.

Afin d'aider financièrement les propriétaires concernés par cette campagne, il a été prévu l'attribution de subventions au titre de l'aide municipale au ravalement de façades. La délibération du Conseil municipal n°24 du 30 janvier 2012, établit les critères d'attribution, le mode de calcul de l'aide, et les conditions de versement des subventions pour la neuvième campagne de ravalement de façades.

Suite à l'achèvement des travaux de ravalement des façades d'immeubles visés par cette campagne, et conformément au règlement de subvention en vigueur, des propriétaires ont sollicité le versement d'une subvention au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, pour un montant global de 4 282 €, selon la répartition figurant en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu la délibération du Conseil municipal 34-86-082, du 27 janvier 1986 relative au ravalement des façades d'immeubles et à l'aide de la Ville,
Vu les délibérations du Conseil municipal DEL-2012-23 du 30 janvier 2012, relative au lancement de la neuvième campagne de ravalement de façades, DEL 2012-24 du 30 janvier 2012, relative aux critères d'attribution et au mode de calcul de l'aide municipale au ravalement, et DEL-2013-575 du 4 novembre 2013, relative à la prolongation de la neuvième campagne de ravalement de façades,
Vu les arrêtés municipaux du 20 mars 2012, et du 12 décembre 2013 fixant la liste des immeubles visés par la neuvième campagne de ravalement de façades.

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 06 février 2017

DELIBERE

Attribue les subventions au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, à hauteur d'un montant global de 4 282 €, selon la répartition figurant en annexe, pour les travaux de ravalement réalisés sur des immeubles visés par la neuvième campagne.

Impute la dépense au budget principal de l'exercice 2017 et suivants, chapitre 204, article 2042 2, dans la mesure des crédits restant disponibles, et dans une limite de deux ans à compter de la date de la présente délibération du Conseil municipal.

ANNEXE :

Répartition d'attribution des subventions

Nom(s) du/des bénéficiaire(s)	Objet de la subvention	Adresse de l'immeuble visé par la neuvième campagne de ravalement de façades	Montant de la subvention
MONSIEUR MATTHIEU HUOT	Travaux de ravalement de façades	4 SQUARE DES CONTADES	183 €
MONSIEUR THIERRY NICOL	Travaux de ravalement de façades	49 RUE BOISNET	391 €
SCI MAMISTEF	Travaux de ravalement de façades	5 BOULEVARD AYRAULT	2 211 €
MADemoiselle MATHILDE LECAREUX	Travaux de ravalement de façades	7 RUE DAVID D'ANGERS	1 497 €
Montant global accordé	Travaux de ravalement de façades	9 ^{ème} campagne de ravalement de façades	4 282 €



Roch BRANCOUR : Quatre subventions au titre de la 9^e campagne de ravalement obligatoire, pour un montant de 4 282 euros.



Délibération n° DEL-2017-112

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Droits de sols

Ravalement de façades - Aide municipale au ravalement - Hors périmètre - Attribution de subvention

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

Les délibérations du Conseil municipal n°34-87-184 du 27 avril 1987 et n°754 du 26 octobre 1998 permettent d'attribuer une subvention au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, aux propriétaires d'immeubles non-inscrits dans le périmètre d'une campagne de ravalement obligatoire, mais présentant un intérêt historique ou architecturale, ou étant situés dans des perspectives majeures ou des secteurs de traitement urbain majeur ou prioritaire.

La délibération DEL-2012-24 du 30 janvier 2012 établit les critères d'attribution, le mode de calcul de l'aide, et les conditions de versement des subventions, pour les immeubles situés « hors périmètre » d'une campagne de ravalement de façades.

Le cas se présente concernant la restauration des façades de l'ancienne aumônerie de l'Université Catholique de l'Ouest, situé 6 rue Volney. L'immeuble concerné n'est pas visé par la neuvième campagne de ravalement de façades mais présente un intérêt architectural et historique notable. Il s'agit de l'ancien Hôtel Humeau-Maury, puis Hôtel Raguis. Ce bâtiment, en pierres de tuffeau et briques datant de la seconde moitié du 19^{ème} siècle est repéré à l'inventaire du patrimoine de la Ville d'Angers et présente un intérêt historique et architectural qu'il convient de préserver.

Suite à l'achèvement des travaux de ravalement des façades sur rue de cet immeuble, et conformément au règlement de subvention en vigueur, l'Université Catholique de l'Ouest a sollicité le versement d'une subvention au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, pour un montant de 30 326 Euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu la délibération du Conseil municipal 34-86-082, du 27 janvier 1986 relative au ravalement des façades d'immeubles et à l'aide de la Ville,
Vu les délibérations du Conseil municipal n°34-87-134 du 27 avril 1987, et n°754 du 26 octobre 1998, relatives à l'aide municipale au ravalement, pour les immeubles situés en dehors du périmètre des campagnes de ravalement de façades obligatoires,
Vu la délibération du Conseil municipal DEL 2012-24 du 30 janvier 2012, relative aux critères d'attribution et au mode de calcul de l'aide municipale au ravalement.

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 06 février 2017

DELIBERE

Attribue les subventions au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, pour un montant global de 30 326 Euros, pour les travaux de ravalement réalisés sur l'immeuble 6 rue Volney.

Impute la dépense au budget principal de l'exercice 2017 et suivants, chapitre 204, article 2042 2, dans la mesure des crédits restant disponibles.

❦

Roch BRANCOUR : Et une aide hors périmètre qui concerne un bien situé 6 rue Volney, qui était autrefois l'hôtel Humeau-Maury puis l'hôtel Raguis du 19^e siècle, et qui s'inscrit dans le cadre de l'application du règlement d'attribution de subventions hors périmètre pour des biens qui sont avec un caractère patrimonial certain, et, en l'occurrence, il s'agit d'un bien qui est repéré à l'inventaire du patrimoine de la Ville, subvention un peu plus importante, pour un montant de 30 326 euros.

Monsieur le Maire : Parfait. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2017-111 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2017-112 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-113

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Habitat Logement Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Attribution de subventions

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

EXPOSE

Par délibération du 20 décembre 2007, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole ont signé une convention de mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Par délibération du 30 Mai 2016, le Conseil municipal a décidé, au titre du Fonds d'Intervention pour l'Habitat Social (FIHS), de maintenir son effort en faveur de l'accession aidée à la propriété des ménages en renouvelant l'aide municipale aux particuliers, en complémentarité des aides d'Angers Loire Métropole pour le Prêt à Taux Zéro Plus.

L'attribution de cette subvention est conditionnée par la fourniture par le ou les « primo-accédants » demandeurs, d'un dossier instruit par l'Accueil Logement d'Angers Loire Métropole, bureau unique d'instruction des demandes d'aides à l'accession sociale à la propriété.

A l'issue de cette instruction technique, en fonction des caractéristiques de l'opération, de la situation du ménage au regard des critères définis, une proposition de subvention est présentée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 06 février 2017

DELIBERE

Attribue, comme mentionné dans le tableau ci-dessous, une subvention pour financer le ou les projets d'accession neuve :

Nom du bénéficiaire	Adresse du bien subventionné	montant de la subvention
Madame SALIOU Pascale	ANGERS, Appy, 14 Boulevard Jacques Portet, lot n°F305	1 000 €
	TOTAL	1 000 €

Demande à la Communauté urbaine de l'accompagner dans cette démarche dérogatoire et exceptionnelle de financement pour le projet concerné.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2017 et suivants au chapitre 204, article 204 2 2.

La présente délibération porte sur 1 dossier, soit un montant de 1 000 €.

A ce jour, sur Angers pour l'année 2016, le nombre de ménages bénéficiaires de cette aide à l'accession sociale à la propriété est de 40 pour un montant total de 56 500 €.

12.00

Daniel DIMICOLI : Monsieur le Maire, une aide de 1 000 euros dans le cadre de l'accès sociale à la propriété, rue Portet. Merci.

Monsieur le Maire : Je fais voter. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Merci Monsieur DIMICOLI.

Délibération n° DEL-2017-113 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-114

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Relations publiques - Protocole

Challenge d'art oratoire organisé par le Lycée Bergson pour de futurs étudiants - Remise du "Prix Ambition de la Ville d'Angers" - Dotation

Rapporteur : *Michel BASLÉ*

EXPOSE

La Ville d'Angers a été sollicitée par le Lycée Bergson pour soutenir l'organisation du 3^o Challenge d'art oratoire d'étudiants intitulé « *de vive voix* », qui se déroulera le 3 mars prochain.

L'objectif de ce challenge est d'amener de futurs étudiants à se préparer, face à un jury, aux oraux des concours d'entrée aux grandes écoles de commerce. Afin de donner aux étudiants du Lycée Bergson les plus belles chances de réussir ces épreuves déterminantes, de nombreux partenaires et professionnels de Maine-et-Loire, implantés dans le tissu économique territorial, se sont engagés dans cette démarche, en acceptant de parrainer un étudiant en lui apportant un accompagnement bienveillant au cours de sa formation.

La Ville d'Angers est partenaire de ce projet au même titre que la Maison des Lycéens du Lycée Bergson, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, l'EPCC Anjou Théâtre, la Maison des Professions Libérales Grand Ouest, le Rotary Club Angers Chant du Monde et trois écoles supérieures de commerce.

Chacun des partenaires récompensera plusieurs étudiants par l'attribution de Prix. Pour la deuxième année consécutive, le Prix « *Ambition de la Ville d'Angers* » sera remis à un étudiant à l'issue des oraux blancs d'entretien qui se dérouleront le 3 mars au Lycée Bergson.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

DELIBERE

Attribue une dotation de 400 € au Lycée Bergson.

Impute la dépense au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.



Michel BASLÉ : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il vous est demandé une subvention de 400 euros pour soutenir l'organisation du troisième challenge d'art oratoire des étudiants en classe préparatoire au concours d'entrée aux grandes écoles de commerce. C'est une subvention qui vous est demandée régulièrement. L'année dernière, elle avait déjà été sollicitée avec, en contrepartie, le Prix de la Ville d'Angers, « *Ambition de la Ville d'Angers* ».

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur BASLÉ, pour cette présentation. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2017-114 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2017-115

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Relations publiques - Protocole

5° Edition des Confluences Pénales de l'Ouest - Colloque "Justice et Expertise" - Attribution d'une subvention

Rapporteur : *Benoit PILET*

EXPOSE

Pour sa cinquième édition, l'Association Confluences Pénales de l'Ouest va s'intéresser aux rapports entre la Justice et l'Expertise. En effet, qu'elle intéresse le droit de la preuve ou la décision de justice qui en découle, l'expertise a toujours été pour le justiciable et le juge, un recours naturel dans tous les domaines des sciences et techniques du registre des « sciences exactes » ou des sciences humaines.

L'expertise, quelle que soit sa nature, est nécessaire pour permettre d'évaluer le préjudice dont il est réclamé réparation.

L'Association Confluences Pénales de l'Ouest organise son colloque sur ce thème à Angers, le 16 mars au Centre de Congrès et le 17 mars au Centre Hospitalier Universitaire (CHU). Il réunira, autour de six tables-rondes, des avocats, des magistrats, des universitaires et de nombreux experts.

La Ville d'Angers a été sollicitée pour soutenir ce colloque.

Considérant l'intérêt de débattre autour d'une telle problématique d'actualité que représentent les multiples expertises dont la justice pénale doit faire face, il est proposé l'attribution d'une subvention de 2 500 € à l'Association Confluences Pénales de l'Ouest, afin de financer une partie des prestations indispensables au bon déroulement de ces journées de formations et d'échanges.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

DELIBERE

Attribue une subvention de 2 500 € à l'Association Confluences Pénales de l'Ouest.

Impute la dépense au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.



Benoît PILET : Il vous est proposé d'attribuer 2 500 euros de subvention afin d'accompagner la 5° édition des Confluences Pénales de l'Ouest.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2017-115 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Il me semble que l'ordre du jour est terminé et je dois donc, à regret, lever cette séance et vous donner rendez-vous le mois prochain en vous rappelant que ce soir ce n'était que le Débat d'Orientations Budgétaires, le mois prochain c'est le budget. Bonne fin de soirée à tous.



LISTE DES DECISIONS DU MAIRE
PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Date de transmission au
contrôle de légalité

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

DM-2017-15 La Cité des associations - Exposition "Art textile et d'Ailleurs" du 09 au 27 janvier 2017- Association Tugubari 19 janvier 2017

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE

DM-2017-32 Tour Saint-Aubin - Mise à disposition de la salle d'exposition du rez-de-chaussée à titre gracieux - Conventions avec Mme Christelle GUILLET, Mme Brigitte ROFFIDAL et M. Inayat ATTAR du 7 au 17 avril 2017, M. Roman PRONIAEV du 21 avril au 1er mai 2017, Mme Sophie PULS et Mme Anne LEVILLAIN du 22 juin au 3 juillet 2017. 25 janvier 2017

DM-2017-33 Musées d'Angers - Vente d'ouvrages et de produits pour janvier 2017 – Tarifs. 25 janvier 2017

DM-2017-35 Musées d'Angers - Salon du vin bio les 3, 4 et 5 février 2017 - Demi-tarif au Musée Jean Lurçat et de la tapisserie Contemporaine. 31 janvier 2017

DM-2017-38 Grand Théâtre - Saison 2016/2017 - Contrat de mise à disposition gratuite pour le Festival Premiers Plans du 20 au 29 janvier 2017. 31 janvier 2017

DM-2017-39 Salle Claude Chabrol - Saison 2017/2018 - Contrat de mise à disposition gratuite avec le Bureau des étudiants en langue, littérature et civilisation étrangères le mardi 24 janvier 2017 - Contrats de mise à disposition à titre onéreux avec l'Association des Paralysés de France vendredi 6 janvier (290 €), les Pompiers Entraide Internationale le samedi 7 janvier (480 €), l'association Copains d'Elsa le samedi 14 janvier (290 €), Foi et Culture le mercredi 18 janvier (480 €), la Compagnie La Galerie le samedi 21 janvier (480 €), Les Contes de la Vallée (250 €) et l'Association Jeunesse Angevine (AJA) le jeudi 26 janvier (480 €). Le montant total de ces contrats s'élève à 2 750 € 31 janvier 2017

DM-2017-41 Musées d'Angers - Convention de partenariat artistique et culturel entre la Ville d'Angers, l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts Tours, Angers, Le Mans, le Chabada et le Silver Club pour la saison 2017/2018 - Projet "Musiques de Traverse". 08 février 2017

DM-2017-42 Théâtre Chanzy - Saison 2016/2017 - Contrats de mise à disposition payantes avec la compagnie les Arthurs le 28 janvier 2017 (coût 885 €), la compagnie les R'Culéens les 3 et 4 février 2017 (coût 1 110 €), l'association des parents éducateurs école Louis et Zélie Martin le 10 février 2017 (coût 885 €), l'association relais d'Anjou de l'opération Orange de Sr. Emmanuelle le 19 mars 2017 (coût 555 €) et l'orchestre symphonique du lycée David d'Angers le 26 mars 2017 (coût 885 €). Le montant global s'élève à 4 320 €.

08 février 2017

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES
PUBLIQUES - FINANCES**

DM-2017-28 Régie unique des Musées - Extension du domaine de compétences.

23 janvier 2017

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES
PUBLIQUES – BATIMENT ET PATRIMOINE
COMMUNAUTAIRE**

DM-2017-16 Quartier Ney/Chalouère - Locaux 108/110 rue du Pré Pigeon - Convention de mise à disposition avec l'association des Habitants de quartier Madeleine Saint-Léonard (ADH).

19 janvier 2017

Propriété : Ville d'Angers - Occupant : association des Habitants de quartier Madeleine Saint-Léonard - Régularisation - Durée : 1 an à compter du 1er janvier au 31 décembre 2017 - Objet : Mise à disposition pour deux salles privatives - Redevance et charges : gratuité.

DM-2017-17 Quartier Lafayette/Eblé - Locaux 32-34 avenue de Chanzy - Convention de mise à disposition avec l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de Maine-et-Loire (UFC 49).

19 janvier 2017

Propriétaire : Angers Loire Métropole - Occupant : Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de Maine-et-Loire (UFC 49) - Renouvellement - Durée : 1 an à compter du 28/11/2016 renouvelable une fois - Objet : Mise à disposition pour des bureaux privatifs et des locaux mutualisés - Redevance : gratuité - Charges : supportées par l'association.

DM-2017-18 Quartier Saint Jacques/Nazareth - Parc de la Garenne - 1 rue des Réveries - Avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public avec Monsieur Jean-Paul LE TANTER.

19 janvier 2017

Propriétaire : Ville d'Angers - Exploitant : Monsieur Jean-Paul LE TANTER - Durée : 1 an renouvelable deux fois par tacite reconduction pour la même durée - Modification de modalités de facturation - Objet : Occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation d'un kiosque, d'une buvette et d'un manège - Redevance : fixe + variable de 3% du chiffre d'affaires - Charges : supportées par l'exploitant - compteur électrique à son nom.

DM-2017-19	<p>Quartier Centre-Ville - Locaux 3-5 rue de Crimée - Convention de mise à disposition avec l'association Aide Accueil.</p> <p>Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : association Aide Accueil - Renouvellement - Durée : 3 ans - Objet : Mise à disposition pour des locaux privatifs - Redevance : 1268,68 € - Charges : gratuité.</p>	19 janvier 2017
DM-2017-20	<p>Quartier Centre-Ville - Locaux 12 place Louis Imbach - Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition avec la Société SARL SCOP OZ.</p> <p>Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Société SARL SCOP OZ - Prorogation - Durée : 1 an à compter du 1er janvier 2017 - Objet : Mise à disposition pour des bureaux partagés - Redevance : Oui - Charges : gratuité.</p>	19 janvier 2017
DM-2017-21	<p>Quartier Monplaisir - La Cité - Locaux 58 Bld du Doyenné - Convention de mise à disposition avec l'association Restaurants du Cœur.</p> <p>Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : association Restaurants du Cœur - Renouvellement - Durée : 3 ans - Objet : Mise à disposition pour des locaux privatifs et mutualisés - Redevance annuelle : 24 695 € - Charges : supportées par l'occupant.</p>	19 janvier 2017
DM-2017-22	<p>Quartier Saint-Jacques/Nazareth - Groupe Scolaire André Moine - Locaux 15 boulevard Georges Clémenceau - Convention de mise à disposition avec le Centre National de Danse Contemporaine d'Angers.</p> <p>Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Centre National de Danse Contemporaine d'Angers - Attribution - Durée : 1 an à compter du 14/11/2016 - Objet : Mise à disposition pour deux studios privatifs - Redevance et charges : gratuité.</p>	19 janvier 2017
DM-2017-23	<p>Quartier Hauts-de-Saint-Aubin - Ensemble Tarte y Fume- Locaux 4 rue Daniel Duclaux - Convention de mise à disposition avec la CAMAF.</p> <p>Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : association CAMAF - Durée : 1 an à compter du 1er septembre 2016 - Attribution - Objet : Mise à disposition pour des locaux mutualisés - Redevance et charges : gratuité.</p>	19 janvier 2017
DM-2017-24	<p>Quartier Centre-Ville - Locaux 3 boulevard Daviers - Convention de mise à disposition avec le Collectif Blast.</p> <p>Propriétaire : Ville d'Angers - Locataire : Le Collectif Blast - Renouvellement - Durée : 3 ans - Objet : Mise à disposition de locaux privatifs de 160,43 m² et locaux mutualisés de 163,67 m² - Redevance : gratuité - Charges : supportées par l'occupant.</p>	19 janvier 2017

- DM-2017-25 Quartier Lafayette/Eblé - Locaux 32-34 avenue de Chanzy - Convention de mise à disposition avec l'association Coordination d'Associations de Solidarité Internationale de Maine-et-Loire (CASI 49). 19 janvier 2017
- Propriétaire : Angers Loire Métropole - Occupant : Association Coordination d'Associations de Solidarité Internationale de Maine-et-Loire (CASI 49) - Renouvellement - Durée : 1 an à compter du 01/12/2016 renouvelable une fois - Objet : Mise à disposition pour un bureau privatif et des locaux mutualisés - Redevance : gratuité - Charges : supportées par l'association.
- DM-2017-26 Quartier Monplaisir - La Cité - Locaux 58 bld du Doyenné - Convention de mise à disposition avec l'association Banque Alimentaire de Maine et Loire. 19 janvier 2017
- Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : association Banque Alimentaire - Renouvellement - Durée : 3 ans - Objet : Mise à disposition pour des locaux privatifs et mutualisés - Redevance annuelle : 33 896 € - Charges : supportées par l'occupant.
- DM-2017-27 Quartier Centre-Ville - Locaux 8 rue de l'Espine - Convention de mise à disposition temporaire avec Monsieur Bruno DELISLE. 19 janvier 2017
- Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Monsieur Bruno DELISLE - Attribution - Durée : du 5 au 24 décembre 2016 - Objet : Mise à disposition temporaire - Redevance : 65 €/mois - Charges : 35 €/mois.
- DM-2017-29 Quartier Ney/Chalouère - Locaux 22 rue du Maine - Convention de mise à disposition avec l'association Mouvement de la Paix. 25 janvier 2017
- Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Association Mouvement de la Paix - Comité d'Angers - Renouvellement - Durée : 1 an à compter du 01/12/2016 renouvelable une fois - Objet : Mise à disposition pour un bureau partagé et des locaux mutualisés - Redevance : gratuité - Charges : supportées par l'association.
- DM-2017-30 Quartier Ney/Chalouère - Locaux 22 rue du Maine - Convention de mise à disposition avec l'association ATD Quart Monde. 25 janvier 2017
- Propriétaire: Ville d'Angers - Occupant: Association ATD Quart Monde - Renouvellement - Durée: 18 mois - Objet: Mise à disposition pour 2 bureaux privatifs de 38,19 m² et une salle de réunion mutualisée de 58,86 m² - Redevance et Charges: Gratuité.
- DM-2017-31 Quartier Ney/Chalouère - Locaux 22 rue du Maine - convention de mise à disposition avec l'association Quazar. 25 janvier 2017
- Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : association Quazar - Renouvellement - Durée : 1 an à compter du 1er janvier 2017 - Objet : Mise à disposition de locaux privatifs et mutualisés - Redevance : gratuité - Charges : supportées par l'occupant.

DM-2017-34	<p>Quartier Lafayette/Eblé - Locaux 10 Boulevard Olivier Couffon - Convention de mise à disposition avec l'association les restaurants du Cœur.</p> <p>Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : L'association les restaurants du Cœur - Renouvellement - Durée : 3 ans - Objet : Mise à disposition pour des locaux privatifs de 263,93 m² - Redevance : Gratuité - Charges : Oui (ratio).</p>	27 janvier 2017
DM-2017-36	<p>Tous sites - convention de mise à disposition au profit du PS pour l'organisation des primaires socialistes.</p> <p>Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Parti Socialiste - Attribution - Durée : deux jours 22 et 29 janvier 2017 - Redevance : 733,23 € (0,04 €/m²/h) sur 24 heures d'occupation - Charges : 44,40 €.</p>	31 janvier 2017
DM-2017-37	<p>Quartier Centre-Ville - Chapelle des Ursules - Locaux rue des Ursules - Convention de mise à disposition avec l'Ecole élémentaire Joseph Cussonneau.</p> <p>Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Ecole élémentaire Joseph Cussonneau - Renouvellement - Durée : du 18 octobre 2016 au 4 juillet 2017 - Objet : Mise à disposition pour des créneaux le mardi de 10h30 à 12h00 - Redevance et charges : gratuité.</p>	31 janvier 2017
DM-2017-40	<p>Quartier Madeleine/Saint-Léonard - Locaux 330 rue Saint-Léonard - Convention de mise à disposition avec l'association Familles de France.</p> <p>Propriété : Ville d'Angers - Occupant : association Familles de France - Renouvellement - Durée : 1 an - Objet : Mise à disposition pour des locaux privatifs et mutualisés - Redevance : gratuité - Charges : non.</p>	01 février 2017
DM-2017-43	<p>Quartier Lafayette/Eblé - Salle Graffiti - Rue de la Morellerie - Convention de mise à disposition avec l'Association pour le Dynamisme de la Morellerie (A.D.M.).</p> <p>Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Association pour le Dynamisme de la Morellerie (A.D.M.) - Renouvellement - Durée : 1 an - Objet : Mise à disposition pour des créneaux - Redevance et charges : gratuité.</p>	08 février 2017
DM-2017-44	<p>Quartier Ney/Chalouère - Salle Desjardins - Rue Villebois Mareuil - Convention de mise à disposition avec le Quart'Ney</p> <p>Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Quart'Ney - Renouvellement - Durée : 5 septembre 2016 au 2 juillet 2017 - Objet : Mise à disposition pour des créneaux - Redevance et charges : gratuité.</p>	08 février 2017
DM-2017-45	<p>Quartier Roseraie - Relais Accueil Jean Vilar - Rue François Mauriac - Convention de mise à disposition avec l'association Les Queniaux d'Anjou.</p> <p>Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : association Les Queniaux d'Anjou - Renouvellement - Durée : 2 ans - Objet : Mise à disposition pour des créneaux - Redevance et charges : gratuité.</p>	08 février 2017

DM-2017-46 Quartier Roseraie - Relais Accueil Jean Vilar - Rue François Mauriac - Convention de mise à disposition avec l'association Club EPA Angers 08 février 2017

Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Association Club EPA Angers - Relogement de l'association qui occupait le COSEC Jean Vilar - Durée : 1 an - Objet : Mise à disposition pour des créneaux - Redevance et charges : gratuité.

DM-2017-47 Quartier Deux Croix/Banchais - Garage 27bis rue des Banchais - Lot n° 33 - Convention de mise à disposition avec Madame Aurélie LAVENIER. 08 février 2017

Propriétaire : Angers Loire Métropole - Réserve foncière communale - Convention de gestion - Occupant : Madame Aurélie LAVENIER - Attribution - Durée : 3 ans - Objet : Mise à disposition d'un garage - Redevance : oui (60 € par mois) - Charges : non.

DM-2017-48 Quartier Ney/Chalouère - Salle Desjardins - rue Villebois Mareuil - Convention de mise à disposition avec la Leche League. 08 février 2017

Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : la Leche League - Renouvellement - Durée : 16 septembre 2016 au 16 juin 2017 - Objet : Mise à disposition des créneaux - Redevance et charges - gratuité.



VILLE D'ANGERS
Direction de la commande publique

Liste des M.A.P.A. attribués du 6 janvier 2017 au 16 janvier 2017

Conseil Municipal du 27 février 2017

Procédure ADD/M/N/MAPA (avec ou sans publ)	N° de marché / AC	Type Marché F.C.-T.C.P	Objet du marché	Libellé des lots ou lot unique	Forme du marché	Entreprise attributaire	Code postal	Ville	Montant
MAPA avec publ	17 010 D1	T (travaux)	TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA COUVERTURE DE LA TOURELLE D'ESCALIER ET DU VERSANT SUD-OUEST DU FAUILLON DU BATIMENT A DU MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LA VILLE D'ANGERS	Lot 01 COUVERTURE ARDOISES	ORD à ex global et forfaitaire	Hetsu	36000	Comble	76 021,08
MAPA sans publ en concurrence	17 001 D1	S (services)	Maintenance des ouvertures automatisées	Lot unique	ORD à ex unitaire	THIBSENKURFF ASCENSEURS	49151	ST BARTHELEMY D'ANJOU	20000
MAPA sans publ	17 002 D1	PI (prestations intel)	Missions de maîtrise d'œuvre pour la couverture de l'annexe de l'ancien cinéma à la salle Jacques Brel et annexe Quai de Belle Beille	Lot unique	ORD à ex global et forfaitaire	Groupeement ATHENA / STTEC / EYMBURGE / ISOCRATE	44000	SAINTES	24 000,00
MAPA avec PUB	17 004 D1	T (travaux)	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la couverture de la halle de l'ancien Jean Babin	Lot unique	ORD à ex global et forfaitaire	MALET Christophe / ST BAT	49000	BRAN SUR L'AUTAIION	14000
Procédure concurrentielle avec répo	17 008 D1	PI (prestations intel)	ASSISTANCE A SOA AUDIT RENDEZ INSTALLATION SPRINGLEURS	Lot unique	ORD à ex global et forfaitaire	ALTEOS	02250	CRAPONNE	21100
MAPA avec PUB	17 009 D1	S (services)	Chemier des collections des tableaux des réserves H6 et H7 du musée des Beaux Arts	Lot unique	ORD à ex global et forfaitaire	Alc LAVEAU, DOYON ORRÉAL, FRODEVAUX, BUREAU, GARCIA, RUAULT PALLARD, LETIZIA PROF	75017	PARIS	38470

Sur 6 attributaires : 2 sont sur le territoire du département dont 1 d'Angers Loire Métropole

✍

Monsieur le Maire – Vous avez reçu la liste des décisions et la liste des marchés à procédure adaptée que j'ai été amené à prendre en vertu de l'article L 2122-22. Je vous demande de m'en donner acte.

Le Conseil municipal prend acte.

✍

La séance est levée à 22 heures 10

✍

Le secrétaire de séance



Maxence HENRY

Le Maire



Christophe BECHU